

27 décembre, 1960.  
9 janvier, 1961.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement à une prochaine session afin de régler le stationnement sur les rues durant les tempêtes d'hiver, pour faciliter le déneigement.

Son Honneur le Maire Jules Montour annonce que la visite du jour de l'an à l'évêché aura lieu le samedi 31 déc. à 4.30 p.m. Le secrétaire s'occupera d'obtenir une entrevue avec Me. Gabias et monsieur le conseiller Levasseur s'occupera d'en obtenir une de l'Hon. Léon Balcer.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement pour amender tous les règlements des rues qui sont encore à l'évaluation au lieu du pied de front.

Son Honneur le Maire Jules Montour offre ses souhaits pour la nouvelle année et souhaite à tous Santé Bonheur Prospérité et la réalisation des vœux les plus chers pour chacun.

PROPOSE PAR M. René Levasseur, La session est levée.  
SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE l'assemblée régulière de janvier soit tenue le 9 jan.  
1961

ADOPTE  
La session est levée.

Jules Montour.....Maire

.....Sec.-Trés.

9 janvier, 1961.

**-COPIE-**

Service de la gestion des  
documents et archives - VTR

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres p.m. le 9 janvier, 1961, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les Conseillers.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE les minutes des assemblées du 5 - 15 et 27 décembre, 1960 soient et sont acceptées tel que lues.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement tel que présentés, à l'exception toutefois du compte de M. Ernest L. Duplessis, Arpenteur pour lequel de plus amples informations sont requises.

ADOPTE.

1- Armand Bourassa - pour fossé Toronto Trust 7 Bellemarre	✓ 119.00
2- Shawinigan Water & Power Co. - Lampes de rues	✓ 324.62
3- Shawinigan Water & Power Co. - Pour le Calvaire	✓ 11.10
4- Le Nouvelliste - Annonce pour cueillette pour vidanges	✓ 12.00
5- Jean Louis Levasseur - pour vidanges de déc.	✓ 100.00
6- Armand Bourassa - Travail pour Aqueduc	✓ 52.50
7- Garage Dufresne - Gas. pour borne-Fontaine	✓ 2.00
8- Antoine Biron - Gas pour Camion incendies	✓ 7.55
9- Shawinigan Water & Power - Boulv. St-Jean	✓ 37.74

9 janvier, 1961.

INITIALES DU MAIRE:

*J. M.*  
549

INITIALES DU SEC-TRES

10- Shawinigan Water & Power Co. - Aj. boulv. St-Jean	1.53 ✓
11- Léon Montour, - Aqueduc Centre D'Achat	17.00 ✓
12- Germain & Frère Ltée. - Fac. C-62569	22.57 ✓
13- Launier Ltée. - Meter pour l'aqueduc	403.92 ✓
14- Roga Metals Inc. - Fac. 550 Règl. #78	77.52 ✓
15- Loranger & Molesworth - Pour Aqueduc	1,296.58 ✓
16- Loranger & Molesworth (Baptist) pour transport de tuyau	13.58
17- Nap. Causabon - Tracteur & Pelle pour Aqueduc	521.00 ✓
18- Alphida Trempe - Service Incendies	2.00 ✓
19- Antoine Biron - " "	4.00 ✓
20- Raymond Normandin - " "	2.00 ✓
21- Claude Launier - " "	3.00 ✓
22- Emilien Launier - " "	5.00 ✓
23- Paradis & Bourassa - Sable pour Aqueduc	92.00 ✓

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

QUE le compte suivant soit et est accepté pour paiement lorsque l'emprunt temporaire pour le règlement No. 89 aura été contracté.

1- Surveyer, Nenniger, & Chênevert, - Etude du terrain ✓ 729.83

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE le plan R-3-10 concernant la station de pompage pour desservir le Centre d'achat en prévision du centre domiciliaire au nord de cette installation, soit accepté tel que présenté et que Mons. René A. Robert, Ingénieur-Conseil soit et est autorisé à présenter ce Plan au Ministère de la Santé pour en obtenir l'approbation.

ADOPTE.

Pour faire suite à une demande du Centre d'achat, il est:

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE la Municipalité de la Paroisse est prête et donnera le service d'aqueduc et d'égout pour le Centre domiciliaire en arrière du Centre d'Achat de Riverton Development Ltd., et ce dès que la construction d'habitations commencera dans ce secteur.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE le plan de subdivision de Mons Auguste Bettez des lots P-15-28 à 30 soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTE.

Des Travaux Publics

Lecture d'une lettre du Ministère à l'effet qu'un montant de \$1,910.00 de l'octroi de \$3,910.00 était envoyé à la Municipalité et que \$2,000.00 était crédité au compte de l'Assistance Public.

MARGE DE LA RELIURE

9 janvier, 1961.

INITIALES DU MAIRE

*J.M.*  
541  
*J.P.*  
INITIALES DU SEC-TRES

Lecture d'une lettre de l'ingénieur René A. Robert à l'effet qu'il avait autorisé un changement à l'usine de pompage au fleuve mais que ce changement était aux frais des contracteurs.

Le Ministère des Affaires Municipales a fait parvenir une lettre avisant la Municipalité que les travaux d'hiver pour les règlements # 88 & 89 étaient acceptés.

Loranger & Molesworth Limitée a fait parvenir une mise au point sur le compte rejeté et dont un article à ce sujet a paru dans le Nouvelliste demandant au Conseil de bien vouloir demandé au représentant du Nouvelliste de faire la mise au point qui 'simpose.

Monsieur Gauthier faisant la demande pour le service d'aqueduc étant donné qu'il avait vendu une maison et que les gens entraient le 15 février, prochain, le conseil autorise Mons. Gilles Gagnon à faire le travail nécessaire pour desservir temporairement deux des maisons, le contracteur verra à faire sa part afin de desservir les deux autres maisons opposées étant donné les difficultés pour faire les travaux d'aqueduc dans ce temps-ci de l'année.

La question des vidanges revient sur le tapis, après une discussion sur le sujet, le contracteur sera avisé à suivre les termes du règlement. Pour ce qui du feu dans les déchets, il a été mis à l'insu des contracteurs qui ont averti les gens en cause.

Un contribuable qui demande d'envoyer les comptes d'eau aux locataires ainsi que les comptes pour vidanges, Monsieur le Conseiller Henri Guilbert répond que lorsque le règlement d'aqueduc avait fait il avait été étudié longuement et qu'il avait été approuvé par les électeurs et que cela permettait aux propriétaires de mieux choisir leurs locataires.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE LE secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à faire faire ou acheter une table pour le secrétariat.

ADOPTE.

PROPOSE Par M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE demande soit faite à Mons. Robert Baillargeon de l'Office du Drainage de bien vouloir préparer un plan en conformité avec le règlement du Cours d'eau Lacerte - Duval-Panneton.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour annonce que le camion incendies est présentement chez M. Télémaire Grenier et que le loyer est de \$40.00 par mois.

Un contribuable disant que parfois des pompiers d'âge scolaire sortaient pour se rendre au feu, le secrétaire-trésorier avertir Mons. Emilien Launier que cette chose ne devra plus se répéter.

Le secrétaire fera des démarches en vue de s'enquérir si la Voirie Provinciale fera les travaux pour l'élargissement de la Route du Calvaire c'est-à-dire à la traverse à niveau du chemin de fer.

*J.P.*  
PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

*J.P.*  
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

MARGE DE LA RELIURE

9 janvier, 1961  
16 janvier, 1961.

INITIALES DU MAIRE

*J-M*  
542  
*[Signature]*

INITIALES DU SEC-TRÉS.

"QUE demande soit faite à la Voirie Provinciale s'il y aurait possibilité de faire des panneaux pour être placés aux limites de la Paroisse des Trois-Rivières, avec mention "PAROISSE DES TROIS-RIVIERES" comme il est fait partout ailleurs.

ADOPTÉ.

Son Honneur le Maire demande de bien vouloir faire demande à la Independent Insurance Conference à Montréal de bien vouloir reviser les tarifs d'assurances qui sont maintenant basés sur la Zone 8 pour les amener aux tarifs de la Zone 6.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE l'assemblée soit et est ajournée au lundi le 16 janvier, 1961.

ADOPTÉ.

*Jules Montour*  
.....Maire,

*René Levasseur*  
.....Sec.-Trés.

16 janvier, 1961.

Assemblée d'ajournement du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue, à huit hres p.m. le 16 janvier, mil neuf cent soixante et un, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers, Henri Guilbert, René Levasseur, Edmond Proulx, Armand Charbonneau, et Paul Emile Ouellette. Absent monsieur le conseiller Armand Blais.

Monsieur Clément Bessette, Ing.P., Assistant de Mons. René A. Robert, Ing.-Conseil, vient expliquer au conseil qu'il faudra poser deux coudes de 90° pour la sortie au fleuve ceci occasionnera un léger surplus au contrat.

Le secrétaire-Trésorier donne lecture d'une lettre de Mons. Robert, à l'effet qu'il approuvait le tuyau de ciment Vibrapipe avec joint Vibrassal et mons. Bessette ajoute que c'était l'équivalent du Joint Presseal. Le contrat stipulant que le joint Presseal devait être employé le conseil tient à s'en tenir au contrat et verra le contracteur à ce sujet.

Lecture d'une lettre de monsieur Gauthier demandant de continuer les travaux d'aqueduc étant donné que les nouveaux propriétaires prendraient possession de leurs maisons en février.

Suivant Mons. Gilles Gagnon, il faudrait poser 800' de tuyau pour donner le service à mons. Gauthier. Après discussion sur le sujet, il est:

PROPOSE PAR M. HENRI GUILBERT,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE les travaux soient repris pour donner le service à mons. Gauthier.

ADOPTÉ.

16 janvier, 1961.

Mons. le conseiller Paul Emile Ouellette demande à faire enregistrer sa dissidence sur cette proposition étant donné que cela coûtait beaucoup trop cher à la municipalité pour ce service.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. René Levasseur,

"QUE la demande de contribuables de Val Mauricie pour incorporation sous le nom de "COMITE DES LOISIRS DE VAL MAURICIE INC." soit et est acceptée tel que présentée.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE LES mutations pour le mois de décembre, 1960, soient et sont acceptées tel que présenté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- Surveyer, Nenniger & Chênevert, - Re: Regl. # 89	\$729.83
2- Armand Bourassa - Enlèvement de neige	✓ 12.00
3- Villeneuve & Lambert - mutations de décembre	✓ 8.50
4- Maurice Matteau - Salle du Conseil	✓ 22.50
5- Léonard Beaulieu - Enté rue des Pilotes	✓ 22.68
6- Notaire G.G. Arceau, - Contrat Reg. # 89	✓ 709.00

Le compte de Surveyer, Nenniger & Chênevert sera payé lorsque l'emprunt temporaire du régl. #89 aura été contracté, ainsi que le compte du Notaire G.G. Garceau.

ADOPTE.

L'entretien de la rue des Pilotes cause un certain problème au conseil étant donné que cette rue n'appartient pas encore à la municipalité malgré toutes les démarches faites par la Municipalité pour régler cette affaire.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE demande soit faite au Comité de Surveillance de Radisson Construction Inc., de bien vouloir faire le nécessaire afin de compléter le contrat de vente à la Municipalité de la rue des Pilotes afin de permettre à ladite municipalité de pourvoir à l'entretien de cette rue et ce dans l'intérêt de tous les résidents de cette rue.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire aborde la question de la tenue du référendum pour abolir la prohibition dans la Municipalité et mets l'assemblée au courant qu'à la demande des autorités religieuses il serait sans doute préférable d'attendre jusqu'à l'amendement de la loi avant de tenir ce référendum.

Messieurs les conseiller donnent leur opinion à ce sujet et après avoir entendu l'opinion de contribuables pour et contre il

16 janvier, 1961.

6 février, 1961.

INITIALES DU MAIRE.

*J. M.*  
5 4 4  
INITIALES DU SEC-TRÉS

est:

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE la date du référendum concernant l'abolition de la prohibition dans la municipalité soit reportée à une date ultérieure soit après l'amendement par le Gouvernement Provincial de la Loi de la Commission des Liqueurs, étant donné qu'aucun permis ne sera accordé avant l'amendement de la Loi.

ADOPTE.

Quelques contribuables félicitent le conseil de l'attitude prise au sujet du référendum et sont d'avis que c'était la décision la plus sage à prendre dans les circonstances.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE demande soit faite à la Commission des Affaires Municipales de bien vouloir autoriser la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, à contracter un emprunt temporaire de \$300,000.00 pour défrayer le coût des travaux d'égouts décrétés par le Règlement No. 89, et ce jusqu'à l'émission d'obligations et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTE.

La séance est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire

*J. Proulx*  
.....Sec.-Trés.

6 février, 1961.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à huit hres p.m. le sixième jour de février, mil neuf cent soixante et un, au lieu ordinaire des sessions, à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les Conseillers.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE les minutes des assemblées du 9 & 16 janvier, 1961 soient et sont acceptées en amendant les noms du proposeur et du secondeur de la dernière proposition à la page 541 pur se lire comme suit: PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau, SECONDE PAR M. Paul Emille Ouellette.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

MARGE DE LA RELIURE

6 février, 1961.

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

ADOPTE.

1- H. Pellerin, Aide aux nécessiteux	✓ 22.12
2- G. Poliquin, Almanach des Adresses	✓ 8.00
3- Le Nouvelliste - Souhails des Fêtes	✓ 105.00
4- Clinique d'urgence - Aide aux nécessiteux	✓ 10.00
5- Fédérée de Québec - Aide aux nécessiteux	✓ 35.98
6- Bell Téléphone - Pour le bureau - contrôles des puits et appel d'urgence pour le feu	✓ 93.08
7- Armand Roy - Re: fossés et service d'aqueduc	✓ 135.00
8- Maxime Gélinas - Lumières pour le Calvaire	✓ 21.00
9- Lucien Dupont - Papeterie	✓ 26.32
10- Normandin & Frere - Rép. aux puits	✓ 26.59
11- Laurent Bourassa - Table pour le secrétariat	✓ 35.70
12- Imprimerie Lacoursière - Feuilles pour rôle de percep.	✓ 61.28
13- Carnaval d'hiver Ste-Marguerite - Octroi	✓ 50.00
14- Dominion Carbon & Ribbon -, pour le secrétariat	✓ 15.30
15- Bureau & Bureau - Frais légaux re: fossés	✓ 160.35
16- Ernest L. Duplessis - Frais de génie pour fossés	✓ 915.10
17- Gilles Bourassa - Aide au secrétariat	✓ 2.50
18- Jacqueline Badeaux - Aide au Secrétariat	✓ 60.00
19- R. Prévost Papeterie pour le bureau	✓ 2.43
20- Jules Montour - Messe pour Mme. Beauchesne	✓ 5.00
22- R. Prévost - Timbres d'assurance chômage	✓ 3.48
23- T. Grenier - Loyer pour camion incendies	✓ 40.00
24- Gilles Gagnon - salaire de janvier Aqueduc	✓ 210.00
25- Maurice Thiboutot - Re; Service Aqueduc	✓ 17.60
26- Pierre Ayme - service d'aqueduc	✓ 70.40
27- Alfred E. Gagnon - service d'aqueduc	✓ 24.20
28- Coopérative Fédérée du Québec- re; service d'aqueduc	✓ 1.02
29- Garage Dufresne - pour service d'aqueduc	✓ 2.00
30- Shaw. Water & Power Co. - Station Giroux	✓ 62.76
31- " " " " - Boulv. St-Jean	✓ 43.76
32- " " " " - Station Doucet	✓ 65.29
33- " " " " - Ajustement Boulv. St-Jean	✓ 2.13
34- Pharmacie Leblanc - Alcool de bois pour le camion	✓ 2.75
35- Antoine Biron - gas pour camion incendies	✓ 3.75
36- Imprimerie Lacoursière - papeterie pour service Aqueduc	✓ 22.60
37- Loranger & Molesworth - fac. 41003 pour service aqueduc	✓ 65.34
38- " " " " fac. 41082 " " " "	✓ 1688.23
39- Cie Const. Laviolette - fac. 407 pour aqueduc	✓ 198.00
40- " " " " " 416 pour aqueduc	✓ 92.95
41- R. Prévost pour timbres poste	✓ 50.00
42- Me. Laperrière - Prép. reglement No. 89	✓ 105.00
43- Georges Gariépy - Arpentage sortie au fleuve Règl. 89	✓ 130.00
44- E. Launier - service incendies	✓ 5.25
45- Yvon Landry - " " "	✓ 2.00
46- Arthur Dufresne - " " "	✓ 2.00
47- Gilles Dugré - " " "	✓ 2.00
48- Gilles Gagnon - " " "	✓ 3.25
49- Joachin Rochon - " " "	✓ 2.00
50- Roger Beaudoin - " " "	✓ 2.00

ADOPTE.

Présentation du budget pour l'année 1961,

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le taux de la taxe foncière pour l'année 1961 soit et est fixé \$0.40 par cent dollars d'évaluation.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

6 février, 1961.



reviendra à la charge sur ce sujet-là.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QU'un montant de \$5,000.00 soit transféré du compte Aqueduc au compte général en remboursement du même montant avancé au compte aqueduc au mois de mai 1960.

ADOPTE.

L'offre de Mons. Geo. Demontigny pour la cession de ses rues à la Municipauté, c.à.d. les rues P-41-45 & 49 est remise à plus tard étant donné qu'il y a lieu d'obtenir des renseignements étant que sur le plan ces rues ne débouchent pas au terrain riverain.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

QUE demande soit faite à l'entrepreneur des chemins d'hiver de bien vouloir passer le "gradeur" à glace dans les chemins là où nécessaire.

ADOPTE.

*A. Charbonneau*

Monsieur le conseiller demande que le secrétaire-trésorier transmette l'information à la Shawinigan Water & Power Co. que les puits ont été numérotés comme suit:

- Boulev. St-Jean No. 1
- Station Giroux No. 2
- Station Doucet No. 3.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE A L'UNANIMITE,

"QU'UN vote de sympathies soit adressé à monsieur le Conseiller Paul Emile Ouellette, et sa famille éprouvés par le décès de Madame Bertrand Beauchesne, soeur du Conseiller Ouellette et que la Municipalité paie les honoraires d'une grand' messe pour le repos de l'âme de Madame Beauchesne.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE A L'UNANIMITE,

"QU'UN vote de félicitations soit envoyé à Melle Gisèle Drouin, récemment élue "Gisèle lère, Reine du Carnaval de Ste-Marguerite.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le secrétaire-trésorier et son assistant soient et sont autorisés à faire les corrections qui s'imposent pour rectifier les erreurs qui auraient pu se glisser dans l'imposition des taxes. Les cas seront jugés au mérite.

ADOPTE.

*Ascendé  
par résolution  
Expte/62  
page 84  
[Signature]*

Son Honneur le Maire informe l'assemblée que Mons. Veillette qui a acquis dernièrement de monsieur T. Grenier, offrait de garder le camion-incendies aux mêmes conditions que le faisait mons.

MARGE DE LA RELIURE

6 février, 1961.



*voir bas de la page 545*

"QUE mons. René A. Robert, Ing.-Conseil, ou Mons. Clément Bessette, Ing. P., son assistant, soient et sont autorisés à présenter aux autorités concernées le plan de la sortie au fleuve pour le déversement des égouts dans le fleuve, afin d'en obtenir les autorisations nécessaires.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de Mons. L.A. Poulin, faisant parvenir un chèque au montant de \$50.00 pour payer le loyer d'un espace de terrain pour son chalet qui est présentement sur les terrains de la municipalité Place Pothier. Etant donné que cet arrangement a été conclu avec Mme. Pothier, anciennement propriétaire dudit terrain, la Municipalité n'ayant pas été mise au courant de l'existence de ce bail, le conseil demande au secrétaire de prendre les informations pour savoir si la municipalité est liée par ce bail. Un rapport sera soumis au conseil.

La Corporation Scolaire demandant à la Municipalité de faire les réparations du tuyau dans le fossé entre Mons. Buisson et l'école de Val-Mauricie, l'inspection de ce tuyau sera faite.

Demande par la Corp. Scolaire au Conseil de la Municipalité afin d'obtenir que le Chef Pompier donne des cours au personnel enseignant dans les écoles de la municipalité, sur la manière de se servir des extincteurs chimiques et aussi des directives aux élèves concernant l'évacuation des classes en cas de sinistre.

Une lettre sera envoyée demandant au commissariat des incendies s'il y aurait possibilité de déléguer un membre de leur département pour assister le Chef Pompier dans ce travail.

Ayant demandé au Syndic et comité de surveillance de hâter les procédures afin que la municipalité devienne propriétaire de la rue des Pilotes le plus tôt possible, Mons. J.A. Mongrain fait réponse que si les procédures sont trainées cela dépendait du Conseil, du Notaire et de l'Aviseur légal de la Municipalité.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

QUE demande soit faite à Mes. Garceau & Laperrière de bien vouloir soumettre un rapport à date sur les projets d'achat de la rue des Pilotes et sur la préparation du règlement d'achat d'égouts de Val-Mauricie.

ADOPTE.

Demande de Mons. J. Marcel Laflamme pour des lumières de rue dans son secteur, il est suggéré par Mons. le Conseiller Armand Charbonneau, que monsieur Laflamme rencontre la Shawinigan Water & Power Co. afin de savoir combien de lumières et la capacité de ces dernières seront requises pour ce secteur dans le moment.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat avec The Shawinigan Water & Power Co., pour force motrice requise pour la station de pompage pour les égouts dans la municipalité.

ADOPTE.

Faisant suite à la présentation du compte du Conseil de Comté Son Honneur le Maire informe l'assemblée qu'il a demandé que l'évaluation de la Municipalité soit fixée à \$3,000,000.00 four fins d'imposition de la taxe de comté, mais sans résultat mais qu'il

MARGE DE LA RELIURE

6 février, 1961.  
27 février, 1961.



Grenier, Monsieur le Maire rencontrera mons. Grenier pour savoir si le camion sera transféré en avant chose qui ne pourrait se faire étant donné qu'il se trouverait remisé dans la station de service.

Monsieur Paquin, un contribuable offre de vendre son garage qui pourrait être converti en Hôtel de ville, au lieu de payer le gros prix en ville. Il est informé que le projet d'Hôtel de ville est présentement à l'étude depuis quelque temps.

Monsieur Launier demande au conseil s'il serait dans l'ordre de remplir les extincteurs chimiques dans les écoles lorsque ces derniers auront servis, le conseil autorise monsieur Launier à le faire pour rendre service et qu'il présentera le compte et la municipalité en chargera le coût à la Corporation Scolaire.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Paul Emilé Ouellette,

"QUE le Chef-Pompier soit autorisé à se rendre dans la municipalité de la Visitation de Pointe du Lac avec le camion-incendies pour prêter main forte aux pompiers de cette municipalité en cas d'urgence et censur demande du Chef-Pompier de la Municipalité de la Pointe du Lac.

ADOPTE.

L'Assemblée est levée.

Jules Montour Maire  
P. Levesque Sec.-Trés.

27 février, 1961.

Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à huit hres. p.m., le 27ième jour de février, 1961, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, René Levasseur, Edmond Proulx, Armand Charbonneau et Paul Emile Ouellette. Absent monsieur le conseiller Armand Blais au travail.

L'Avis de convocation de l'assemblée spécisle et le certificat de signification sont produit.

La présente session spéciale tel qu'il appert à l'avis de convocation a pour but la prise en considération des sujets et affaires suivants:

- 1- PLAN DE SUBDIVISION DE RIVERTON DEVELOPMENT
- 2- DROIT DE PASSAGE RE: EGOUTS ET AQUEDUC CENTRE D'ACHAT.
- 3- PREPARATION DES PLANS ET DEVIS RE: EXTENSION EGOUTS
- 4- CHEMIN STE-MARGUERITE.
- 5- SECRETARIAT.
- 6- RESOLUTION POUR TEST DU TUYAU, RE: EGOUTS.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

27 février, 1961.



"QUE le Plan de subdivision de Riverton Development tel que préparé par Mons. Georges Gariepy, Arpenteur-Géomètre et dont les nos. de subdivision sont des rues de soixante et six pieds de largeur P-3-36-1, P-3-37, P-4-2, P-4-97 et les lots nos. de subdivision suivants sont des rues de cinquante pieds de largeur, P-4-19, P-4-21, P-4-38, P-4-75, P-4-97, P-4-108 et P-4-120, soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTE.

Lecture du contrat préparé par Me. Martin, Notaire pour cession par Riverton Development à la Municipalité un droit de passage et de réparation pour les égouts et l'aqueduc ainsi que pour l'installation de l'usine de Pompage sur les terrains du Centre d'Achat.

Monsieur le conseiller Guilbert, demande s'il n'y aurait pas lieu d'inclure une clause à l'effet de dégager la responsabilité de la Municipalité en cas de bris de tuyau et de dommages à la propriété du Centre d'Achat. Cette question est remise à la prochaine assemblée afin de permettre au secrétaire-trésorier de prendre les informations nécessaires à cette clause.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE Mons. René A. Robert, Ing.-Conseil soit et est autorisé à préparer les plans et devis de la Station de Pompage et du réseau d'égouts devant desservir le Centre d'Achat et le Centre domiciliaire en arrière de celui-ci, ainsi que les demandes de soumissions pour ce projet.

ADOPTE.

Monsieur le Conseiller Ouellette, informe le conseil que sur le chemin Ste-Marguerite du côté de la ville il y avait des trous de 6 à 7 pouces d'épaisseur à la suite de travaux faits par la ville et demande s'il n'y aurait pas lieu de demander à la ville de bien vouloir faire les travaux de réparation qui s'imposent, mais après consultation entre les membres du conseil, il fut décidé de retarder cette demande étant donné que ces travaux se feraient mieux au printemps.

La question du Secrétariat est remise à plus tard étant donné que Monsieur le conseiller Ouellette annonce que les informations au sujet d'équipement requis, manquaient.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à faire exécuter les tests nécessaires pour les tuyaux d'égouts du Règlement No. 89.

ADOPTE.

Jules Montreuil Maire

R. Levesque Sec.-Trés

MARGE DE LA RELIURE

6 mars, 1961.



Assemblée régulière du conseil de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 6 ième jour de mars, 1961, à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, René Levasseur, Armand Blais Armand Charbonneau et Paul Emile Ouellette. Absent Mons. le conseiller Edmond Proulx.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

Seconde par M. Henri Guilbet,

Minutes

"QUE les minutes du 6 et du 27 février, 1961 soient adoptées tel que lues.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

QUE LES comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- Produits de Ciment St-Maurice - re: fossés	36.35 ✓
2- L. Dupont & fils - Papeterie	6.91 ✓
3- P.E. Panneton & Pierre Lajoie Inc. - Ass. Garantie	20.00 ✓
4- Municipalité des Forges - taxe 1960	6.09 ✓
5- Anatole Blais, Sablage de rues	66.90 ✓
6- Coopérative Fédérée - Bien-Etre	22.60 ✓
7- J. Badeaux - Aide au Secrétariat	120.00 ✓
8- Shaw. Water & Power Co. - Ecl. Le Calvaire	11.19 ✓
9- Shaw. Water & Power Co. - Ecl. Bureau	5.01 ✓
10- Shaw. Water & Power Co. - Lampes de rues	326.30 ✓
11- Bell Tel. Co. - Re: Bureau	16.96 ✓
12- J.A. D. Chagnon - Contrat rue Demontigny	34.60 ✓
13- Cyrille Labelle & Cie - Balais et Moppes pour Bureau	6.53 ✓
14- Bureau d'enregistrement - Mutations	18.80 ✓
15- G.G. Garceau - Contrat rues Henri Montour & des Pilotes	90.00 ✓
16- Maurice Matteau - Concierge Salle du Conseil	20.00 ✓
17- Receveur Général - Assurances Chômage	13.04 ✓
18- Ministre des Finances - Taxe d'amusements	21.65 ✓
19- B. & M. Construction - Regl. 89	34,112.58 ✓
20- C. Bessette - Re; Test du Tuyau Regl. 89	200.00 ✓
21- Bell Telephone Cie. - Re; Puits	24.00 ✓
22- Launier Ltée - Matériel re; Aqueduc	57.18 ✓
23- Sirois Automobile - RE: Camion incendies	6.97 ✓
24- Bell Telephone Cie - Re: Appels d'urgence	8.16 ✓
25- Shaw. Water & Power Co. - Station Doucet	65.39 ✓
26- " " " " * Boulv. St-Jean	44.46 ✓
27- " " " " - Station Giroux	70.57 ✓
28- Yves Robichaud - Re: Aqueduc Gauthier	49.50 ✓
29- Normandin & Frères - Re: Puits	3.00 ✓
30- Armand Roy & Fils - Dégeler Aqueduc	45.00 ✓
31- Loranger & Molesworth - Re: Aqueduc	286.92 ✓
32- Germain & Frères - Re: Aqueduc	13.20 ✓
33- Cie. Const. Laviolette - Re; Aqueduc Gauthier	417.50 ✓
34- René A. Robert - Preparation Plans Reg. 89	8,296.56 ✓
35- Garage Dufresne - Gas re; Aqueduc	4.00 ✓
36- Benoît Gagnon - Re; Aqueduc	6.00 ✓
37- Gilles Gagnon - Salaire Février	226.25 ✓
38- Alfred E. Gagnon - Sal. re Aqueduc	52.80 ✓
39- Pierre Ayme - " " "	96.80 ✓
40- Shaw. Water & Power Co. - Ajustement Boulv. St-Jean	3.04 ✓

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de la Corporation Scolaire demandant

MARGE DE LA RELIURE

6 mars, 1961.



à Son Honneur le Maire de décréter la semaine du 5 au 11 mars, semaine de l'Education.

A l'unanimité du Conseil Son Honneur le Maire Décrète la semaine du 5 au 11 mars, 1961 "SEMAINE DE L'EDUCATION.

Lecture d'une lettre de la Voirie Provinciale autorisant les travaux d'égouts sur la route Nationale soulignant toutefois que la municipalité est et sera tenue responsable d'accidents et dommages causés par ces travaux. Copie de cette lettre sera envoyée au contracteur qui est responsable de toutes réclamations et ce par son contrat avec la municipalité

Lecture d'une lettre de Mons. René A. Robert, Ing. qui est prêt à autoriser le contracteur à se servir d'une cage métallique au lieu de boisage à certains endroits et ce au prix de .75¢ le pied linéaire et en recommande l'acceptation par la Municipalité. Monsieur le conseiller Henri Guilbert est d'avis que monsieur Rontert soit convoqué au plus tôt.

Un rapport sur les tests du tuyaux et sur les travaux déjà faits sera présenté par l'ingénieur lundi prochain.

L'Affaire du Droit de passage de Riverton est reporté à la séance de lundi prochain.

Lecture d'une lettre de Me. Laperrière au sujet des égouts pour compléter le règlement à cet effet étant donné que l'ingénieur ne pourra faire son travail d'estimation de la sortie au fleuve que le printemps prochain, il faudra nécessairement attendre à ce moment.

Lecture d'une lettre de la Maison Pierre Thibault au sujet de certains items défectueux sur le camion incendies, Monsieur Launier étudiera ces divers items et soumettra un rapport afin de savoir s'il peut fournir ces items et la meilleure manière de procéder au remplacements et installation de ces items.

Lecture d'une lettre demandant de rayer de leur évaluation la maison démolie au cours de l'été 1960, mais étant donné qu'aucun permis de démolition ou avis de ladite compagnie à la municipalité à l'effet de telle démolition, la chose est reportée à la revision du rôle au mois de juin prochain.

A une demande de Me. Jean Perron pour déplacer un droit de passage soit le lot P-86, un plan de cette nouvelle subdivision sera fait et le tout aux frais du demandeur.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert, ✓

"qu'un octroi de \$10.00 soit fait à la Société Canadienne du cancer.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire annonce que la Shawinigan Water & Power accordera une réduction du taux d'électricité à une partie de la Bah-lieue et que les contribuables affectés par cette réduction seront avisés sur la réception de leur prochain compte d'électricité.

Demande sera faite à la compagnie d'autobus de bien vouloir identifier les autobus se rendant à Val-Mauricie afin de permettre aux enfants de savoir si les autobus se rendent à cet endroit ou simplement à la Pointe à Lacerte, ceci dans le but d'éviter des erreurs de la part des enfants.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour régler la rue des Pilotes.

MARGE DE LA RELIURE

6 mars, 1961.  
13 mars, 1961.



Le règlement pour la rue Henri Montour est reporté au printemps.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Armand Elais,

"QUE demande soit faite au Département de la Circulation de décréter Zone de 30 milles à partir des limites de la ville jusqu'à Bonturi.

ADOPTE.

Monsieur Gilles Gagnon, informe le conseil qu'il se mettra au travail pour la pose des noms de rues dès cette semaine.

La question d'acheter un moteur à essence pour les puits pour prévenir toute panne d'électricité, afin d'assurer un service d'aqueduc continu est abordée, monsieur Gagnon dit qu'il aurait été utile en trois occasions durant les derniers 4 ans. Des informations seront prises pour trouver un moyen approprié à nos puits.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE L'assemblée soit et est ajournée à lundi le 13 mars, 1961 à huit hres p.m.

ADOPTE.

.....*Jules Montour*.....Maire

.....*R. Proulx*.....Sec.-Trés.

13 mars, 1961.

Assemblée d'ajournement du conseil, tenue le 13 mars, 1961, à huit hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents, Son Honneur le Maire Jules Montour, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, René Levasseur, Edmond Proulx, Armand Charbonneau et Paul Emile Ouellette.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"Que le contrat pour accorder un droit de passage et de réparations pour les égouts et l'aqueduc sur le terrain de Riverton Development soit et est accepté tel que présenté et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cet effet.

ADOPTE.

Etant que le premier contrat pour l'achat de terrain de Mons. G.E. Drouin, pour l'élargissement de la route du Calvaire, il est:

PROPOSE PAR m. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

13 mars, 1961.



"que Son Honneur le Maire soit et autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le deuxième contrat pour l'achat du terrain de Mons. G.E. Drouin et ce au prix global de \$150.00 pour les deux terrains.

ADOPTÉ.

La question de déplacer le droit de passage P-37-86 demandé par M. Jean Perron est reportée à la prochaine session.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE demande soit faite à la Shawinigan Water & Power de bien vouloir installer trois lumières de 4,000 lumen tel que suggéré par monsieur Béliveau de la Shawinigan, dans le secteur Terrasse Duvernay.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur, ✓

QUE le compte de Regional Asphalt au montant de \$9,290.00 pour la confection de la rue Demontigny soit et est accepté pour paiement.

ADOPTÉ.

L'affaire de la cage métallique revient sur le tapis, mais monsieur le conseiller Guilbert préfère attendre l'arrivée de Monsieur Clément Bessette, Ing. P. assistant de mons. René A. Robert avant de régler cette question.

Lecture d'une requête portant la signature de 31 contribuables demandant la tenue d'un référendum pour abattre la Prohibition dans la municipalité.

Lecture pour faire suite à cette requête d'une opinion légale de Me. Laperrière suggérant de s'informer auprès de la Commission Municipales ainsi qu'au département du Procureur Général si le conseil est encore tenu de tenir un référendum sur cette question avec l'amendement de la loi à ce sujet.

Le secrétaire écrira demandant des informations tel que suggéré.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE les plans pour le réseau d'égout du centre domiciliaire au nord du centre d'achat soient et sont acceptés tel que préparés par M. René A. Robert et qu'il soit autorisé à les présenter aux autorités concernées afin d'en obtenir les autorisations nécessaires.

ADOPTÉ.

Le secrétaire demandera à mons. Robert de préparer les demandes de soumission afin de pouvoir faire préparer le règlement pour cette extension du réseau d'égouts.

Lecture d'une lettre de Me. Laperrière nous faisant parvenir une Ordonnance de la Régie des Transports à l'effet que la cause du service d'autobus qui est présentement temporaire seulement sera entendus le 11 avril prochain à Québec les frais de transport et de déplacement seront aux frais de la mise-en-cause c.à.d. la Cie de Transport St-Maurice.

MARGE DE LA RELIURE

13 mars, 1961.

Monsieur Bessette étant arrivé, des questions sur la surveillance des travaux lui sont posées étant donné que jusqu'à présent il semblerait que cette surveillance n'a pas été à la satisfaction du Conseil.



Monsieur Bessette assure le conseil que l'ingénieur est bien disposé à faire une surveillance serrée et demande même au conseil de lui suggérer des noms afin qu'ils puissent les engagés comme inspecteurs au fur et à mesure que le besoin se fera sentir.

Son Honneur le Maire annonce que lui-même, monsieur le conseiller Guilbert et le secrétaire avaient rencontrés mons. Léonard de B.M. Construction, Monsieur Lussier agent de Press Seal et monsieur Roy, fabricant du tuyau employé dans les égouts, il n'y a aucun doute que le joint est un joint parfait en autant que le tuyau soit parfait et que le joint soit posé de la bonne manière le conseil peut être assuré qu'avec une bonne surveillance de la part de nos ingénieurs les travaux d'égouts seraient bien faits.

Après avoir donné de nouveau lecture de la lettre de Mons. René A. Robert au sujet de la cage métallique et avoir reçues des informations de monsieur Bessette, assistant de mons. Robert au sujet de cette cage, il est:

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"que la compagnie B. & M. Construction Ltd., soient et sont autorisés à se servir de cage métallique dans les tranchées d'égouts, aux termes et conditions posés par l'Ingénieur René A. Robert ou son représentant.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert, ✓

"QUE le conseil de la municipalité soit et est autorisé à acheter le vieil aqueduc au prix de \$7,500.00 et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à négocier avec les propriétaires de la vieille aqueduc et à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à cet effet.

ADOPTE.

L'inspecteur de la rue Demontigny est autorisé à faire enlever la neige dans cette rue étant donné la situation difficile existante dans ce secteur.

Monsieur R.J. Levesque soumettant une soumission pour l'achat d'un moteur à gazoline pour les puits au pris de \$1,748.00 après discussion il est:

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE M. R.J. Levesque soit et est autorisé à acheter le moteur au prix de \$1,748.00 et d'en faire l'installation aux puits.

ADOPTE.

Il va sans dire que le travail d'installation n'est pas compris dans le prix ci-haut mentionné. Mais la municipalité profitera d'un taux réduit étant donné que monsieur Levesque n'est pas occupé

13 mars, 1961.  
4 avril, 1961.



ce temps-ci.

Il est aussi question d'une valve de réduction qui sera étudiée dans un avenir rapproché.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE Monsieur R.J. Levesque soit et est autorisé à faire le nettoyage des puits étant donné qu'il y a plus d'un an qu'ils sont en service.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. René A. Levasseur,

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE,

"Que demande soit faite à l'Honorable Léon Balcer, Ministre des Transports à Ottawa, le priant d'intervenir auprès de son Gouvernement afin que la confection et l'entretien de cette rue soit complètement aux frais du Gouvernement Fédéral.

ADOPTÉ.

La séance est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire

*Armand Charbonneau*  
.....Sec.-Trés.

4 avril, 1961.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres, p.m. le 4 avril, 1961, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, René Levasseur, Edmond Proulx et Armand Charbonneau. Absent messieurs les conseillers Armand Blais et Paul Emile Ouellette.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE les minutes des assemblées du 6 et 13 mars, 1961 soient et sont acceptées tel que lues.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

- |  |          |
|--|----------|
| 1- Gilles Gagnon, Salaire service d'aqueduc      | \$170.00 |
| 2- Georges Levasseur - Salaire service d'aqueduc | 15.40    |
| 3- J. Badeaux, - Sal. Aide au secrétariat        | 30.00    |

MARGE DE LA RELIURE

4 avril, 1961



4-	Shaw. Water & Power Co. - Puits No. 2	68.71 ✓
5-	" " " " - Puits No. 3	69.54 ✓
6-	" " " " - Puits No. 1	45.83 ✓
7-	" " " " - Adj. Boulv. St-Jean	2.81 ✓
8-	" " " " - Lampes de rues	325.98 ✓
9-	La Cie Bell Telephone - Pour controles et Bureau	43.21 ✓
10-	" " " " - pour Appels d'Urgence	8.16 ✓
11-	Municipalité St-Michel des Forges - Taxes 1961	15.27 ✓
12-	Ricard & Charpentier - Gradage et Service Aqueduc	118.00 ✓
13-	Vincent Caron - Enlèvement de neige	21.00 ✓
14-	Delisle Auto - Service Aqueduc	2.45 ✓
15-	Anatole Blais - Ent. Rang Ste-Marguerite	16.50 ✓
16-	Bourassa & Fils - Ent. rues Val-Mauricie	80.00 ✓
17-	Notaire G.G. Garceau - Contrat re: Jules Dugré	25.00 ✓
18-	Armand Bourassa - Enl. neige	13.00 ✓
19-	Thos. Bellemare & Fils - Enl. neige Demontigny	365.25 ✓
20-	Noé Veillette & Frère - Regl. No. 89	2,707.74 ✓
21-	René A. Robert, - Surveillance Re: Regl. No. 89	2,810.57 ✓

✓ Ainsi que tous les comptes payables par les estimés  
No. 1 & 2 de l'ingénieur Robert Re: Regl. No. 89

ADOPTE.

La question de la demande de soumissions pour le réseau d'égout du Centre d'achat et du Centre domiciliaire est abordée, et monsieur le conseiller est d'opinion que l'on devrait étudier en caucus le projet étant donné que l'assemblée sera ajournée à lundi le 10 avril prochain. Monsieur Bessette Ingénieur sera ici afin de donner des explications au besoin.

Lecture d'une mise en demeure de Me. Pierre Houde, avocat à l'endroit du Conseil afin que la date de la tenue du référendum sur le regl. No. 95 soit fixée immédiatement, ceci à la demande des signataires de la requête pour la tenue de tel référendum.

Après discussion sur la date et l'endroit de tenir ce référendum, il est

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. René Levasseur, . .

"Que le référendum pour l'abolition de la prohibition dans la Municipalité soit tenues 5,6 & 8 mai, 1961 en la salle de la Coopérative Fédérée de Québec en conformité avec la loi.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE les assemblées pour les six prochains mois à compter de la première assemblée régulière de mai, soient tenues à la salle de la coopérative. La prochaine assemblée de mai sera tenue à l'heure avancée.

ADOPTE.

Le projet de déplacement du lot P-37-86 tel que préparé par Me. G.G. Garceau, notaire en faveur de Me. Jean Perron afin de permettre à celui-ci de ce construire à cheval sur deux lots, après lecture faite du contrat, il est

4 avril, 1961.

10 avril, 1961.

PROPOSE PAR M. René Levasseur

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le contrat préparé par Me. Garceau, notaire en vue du déplacement du lot P-37-86 vers le sud, en faveur de Me. Jean Perron, soit et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, les documents à cet effet.

ADOPTE.

Lecture du contrat d'achat du viel aqueduc par la Municipalité est faite et Monsieur le conseiller Henri Guilbert exprime l'opinion que pour protéger la municipalité les mots "actuellement en vigueur" à la troisième ligne de l'article 4 de la deuxième page, devraient être remplacés par "décrété par le règlement No. 57.

Lecture d'une lettre du secrétaire-trésorier de la Chambre de Commerce de la Municipalité, monsieur Réal Fleury, informant officiellement le Conseil de la fondation officielle de la Chambre de Commerce dans la Paroisse était chose accomplie et que l'effectif au 27 mars dernier était de 89 membres. Comme c'est la coutume dans les Chambres de Commerce de s'en remettre au maire de la localité pour l'assermentation des Officiers, Le Président Mons. Emilién Launier sollicite une invitation de la Part du conseil à une réception civique, pour cette cérémonie à une date la plus rapprochée possible.

Son Honneur le Maire se dit heureux de la fondation de la Chambre de Commerce dans la Paroisse et qu'à son avis ceci apportera une grande collaboration avec le Conseil et sera très utile à la Paroisse chose qui manquait étant donné le flot de problèmes auquel le Conseil a à faire face. Son Honneur le Maire offre au nom du conseil et en son nom personnel ses plus sincères félicitations et meilleurs voeux aux Officiers élus et assure la Chambre de Commerce que cette demande sera étudiée vendredi soir et une décision sera prise à ce sujet.

Monsieur le Conseiller Armand Charbonneau, donne avis de motion qu'il présentera un règlement de construction à une prochaine session.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE l'assemblée soit et est ajournée à lundi le 10 avril, 1961, à 8 heures p.m..

ADOPTE.

.....Jules Montour.....Maire

.....Réal Fleury.....Sec. Trés.,

10 avril, 1961.

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 10 avril, 1961, à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et MM. les conseillers, Henri Guilbert, René Levasseur, Edmond Proulx et Armand Charbonneau.



MARGE DE LA RELIURE

10 avril, 1961



PROPOSE Par M. Henri Guilbert,

SECONDE Par M. Armand Charbonneau,

"QUE les répartitions pour l'année 1961, soient acceptée en changeant la répartition des rues Bellemarre et Duval pour 2 ans au lieu d'une et trois ans pour la répartition des fossés Ste-Catherine & Dominicains et Ste-Catherine.

L'entretien du Boulevard Mauricien (Route du Calvaire) \$0.005 par \$100.00 d'évaluation à tous les contribuables de la municipalité.

Banlieue & Route Nationale \$0.1305 Par \$100.00 d'évaluation pour l'éclairage.

Rue Girard, \$0.1765 par pied linéaire pour l'entretien de la rue.

Rue Beaudry, \$0.0459 par pied linéaire pour l'entretien de la rue et \$0.103 par \$100.00 d'évaluation pour l'éclairage.

Rues Ste-Catherine & Dominicains, \$0.0518 par pied linéaire pour l'entretien des rues et \$0.101 par \$100.00 d'évaluation pour l'éclairage.

Rue Nicole, \$0.0249 par pied linéaire pour l'entretien de la rue et \$0.1335 par \$100.00 d'évaluation pour l'éclairage.

Mathon-Doucet, \$0.1734 par pied linéaire pour l'entretien de la rue.

Bellemarre & Duval \$0.1953 par pied linéaire pour l'entretien de la rue et \$0.199 par \$100.00 d'évaluation pour l'éclairage.

Bourassa, \$0.1125 par pied linéaire pour l'entretien de la rue

Gélinas, \$0.0126 par pied linéaire pour l'entretien de la rue

Boulevard Pratte, \$0.314 par pied linéaire pour l'entretien de la rue, ceci comprend la 1ère tranche de la confection du boulevard.

Val-Mauricie, \$0.1369 par pied linéaire pour l'entretien des rues et \$0.252 par \$100.00 d'évaluation pour l'éclairage.

Bettez & Gagnon, \$0.131 par l'entretien des rues, ceci comprend la deuxième année de la 3ième tranche de la répartition.

Boulevard St-Jean, \$0.0444 par pied linéaire pour l'entretien de la rue et \$0.296 par \$100.00 d'évaluation pour l'éclairage.

Rang Ste-Marguerite, \$0.1389 par \$100.00 d'évaluation pour l'entretien de rue et \$0.1328 par \$100.00 d'évaluation pour l'éclairage.

Rue des Ormes, \$0.04335 par pied linéaire pour l'entretien de la rue.

Rue Auguste Bettez, \$0.0505 par pied linéaire pour l'entretien de la rue.

Demontigny, \$0.0544 par pied linéaire pour l'entretien de la rue.

Rang du Petit Village, \$0.364 par \$100.00 d'évaluation pour l'entretien du chemin.

Lacerte, secteur Gélinas, \$0.0782 par pied linéaire pour l'entretien de la rue et \$0.077 par \$100.00 d'évaluation pour l'éclairage.

Lacerte, secteur Cinq-Mars, \$0.111 par pied linéaire pour l'entretien de la rue et \$0.077 par \$100.00 d'évaluation pour l'éclairage.

Route à Bureau \$2.3645 par \$100.00 d'évaluation pour l'entretien de la route.

Rue Roberge, \$0.0927 par pied linéaire pour l'entretien de la rue et \$0.145 par \$100.00 d'évaluation pour l'éclairage.

L'Enfouissement sanitaire \$3.32 par propriétaire.

Le fossé Ste-Catherine \$0.248 pour l'évaluation contributive du terrain seulement.

Le fossé Ste-Catherine-Dominicains, \$0.3036 pour l'évaluation contributive du terrain seulement.

MARGE DE LA RELIURE

10 avril, 1960.



Pour le fossés Bellemare & Toronto Trust, \$0.159 pour l'évaluation du terrain Seulement.

Pour le fossé Bourassa & Duval \$0.0503 pour l'évaluation du terrain seulement.

Pour le fossé Val-Mauricio- Dementigny \$0.1362 pour l'évaluation du terrain seulement - répartition en deux ans,

Pour le fossé Ricard-Dementigny \$0.347 pour l'évaluation du terrain seulement.

Pour le fossé Bernard Montour, \$0.162 pour l'évaluation du terrain seulement.

Pour le fossé Belduc-Mathon, \$0.225 pour l'évaluation du terrain seulement.

PROPOSE Par. M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR. M. Edmond Proulx,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

- 1- Ricard & Charpentier, Pour enfouissement Sanitaire ✓ 2,675.00
- 2- T. Grenier, - Garage pour camion incendie Fev. & Mars ✓ 80.00
- 3-

ADOPTÉ.

Le Conseil après avoir pris connaissance des besoins de Terrace Duvernay pour l'aqueduc autorise Mons. Gilles Gagnon, à poursuivre le travail qui nécessitera 200' de tuyau.

Lecture de la lettre de la Régie des Alcools à l'effet qu'il ne peuvent nous fournir de renseignements au sujet de la tenue ou non de Référendum ceci n'étant pas la coutume du département.

Après avoir discuté de la manière de faire la demande de soumissions pour l'extension du réseau d'égout pour le Centre D'Achat et le centre domiciliaire au nord de celui-ci

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,  
SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"QUE des demandes soient faite pour avoir des soumissions séparées pour l'achat des matériaux et la pose de ces matériaux.

ENTRE CONTRE-PROPOSITION, Par M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

QUE les demande de soumissions soient faites de la même manière que lors du contrat précédent.

Le vote est pris sur cette question et le résultat est le Pour l'amendement MM. Ouellette, Proulx, Lévasseur et Blais, Contre MM. Guilbert et Charbonneau,

La proposition de Mons. Charbonneau est défaite, mais Son Honneur le Maire fait remarquer qu'il pourrait user de son Droit de Veto, mais que ce geste ne ferait que retarder l'affaire étant donné que la majorité c'était pencher en faveur de l'amendement.

Les soumissions seront demandées pour le 24 avril à 5 hres p.m.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE la sessionsoit ajournée au 24 avril 1961 à 8 hres p.m.

ADOPTÉ.

*Paul Montour*  
.....Maire  
*Edmond Proulx*  
.....Sec. Trés.

MARGE DE LA RELIURE

Sessied'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 24 avril, 1961 à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle session étaient présents Son Honneur le Maire et tous les conseillers,



Le secrétaire-Trésorier procède à l'ouverture des soumissions qui sont au nombre de 4 qui sont comme suit:

1- Ricard & Charpentier,	\$65,068.25
2- Nap. Casaubon	79,982.00
3- Noé Veillette,	69,991.00
4- Labelle & Frères,	87,727.75

PROPOSE PAR m. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. Armand Charbonneau,

"que les soumission soient étudiés avec l'ingénieurs, et que les les cheques des soumissions mises de coté lors de l'étude de celles-ci soient retournés aussit^et que possible.

ADOPTÉ.

Locture d'une lettre du Syndicat de Ste-Marguerite s'opposant à la route tel que suggorée c.a.d. qui couperait les terres en deux.

Un contribuable se plaint que les répartitions pour son fossé devraient ^etre changées étant donné qu'il paie trop cher et que le cultivateur ne paie pratiquement rien, mais le conseil décide que c'êtait le meilleur moyen de le faire et qu'il y avait plus de justice de cette manière-l'a.

Certains contribuables ont ômis l'opinion qu'ils (les fossés devraient fermés. Monsieur le Conseiller Guilbert fait remarquer qu'il trouve cela curieux et qu'il ~~est~~ reçoit une foule de téléphone pour demander de faire les fossés.

Monsieur Pierre Puzó demande le service d'aqueduc pour ce construire sur la rue Bellemare nord, mais la rue appartenant à Laviollette Dev. une réponse lui sera donnée d'es que ~~un~~ réponse aura été reçue de Laviollette Dev.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

QUE le règlement de c onstruction tel que préparé par Benoit Bôgin, Urbaniste soit et est adopté tel que préparé.

ADOPTÉ.

PROPOSE Par M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QU'UNE assemblée des ôlecteurs municipaux soit tenue le mercredi le 3 mai, 1961 afin de leur prés enter le r'eglement de construction . à 8 hres p.m. à la salle du conseil.

Terrace Duvernay demandant une extension du service d'aqueduc après discussion sur le sujet Monsieur Gilles Gagnon, est autorisé à faire le prolongement de \$ 500 pieds .

Puis il est question de l'achat du coupe tuyau le conseil demande à Mons. Gagnon de lui soumettre des prix à la prochaine assemblée.

Puis il est question d'ôgouts se déversant dans le chemin Ste-Marguerite, il est

24 avril, 1961



PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,  
SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

QUE demande soit faite à la Ville des Trois-Rivières,  
d'accepter l'égout des 15 riverains dans l'égout du Père Daniel  
et ceci au point de vue Hygiène.

AMENDEMENT PROPOSE PAR M. P.E. Ouellette,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

QUE demande soit faite au minist`ere de la Santé au lieu  
de la ville des Trois-Rivières pour régler cette question étant  
donné que demande avait déjà été faite à ce sujet.

ADOPTE.

Le vote est pris sur l'amendement et le résultat est le suivant  
MM. Ouellette, Proulx, et Blais, pour.

LE vote est pris pour la Proposition le résultat est le suivant MM.  
Charbonneau et Guilbert, pour

Monsieur René Levasseur s'abstient de voter.

Donc L'amendement est adopté.

Son Honneur le Maire met le conseil au courant et pour rassurer  
les conseillers et les gens que nous avons un règlement de dépotoir  
et qu'il sera observé.

Des démarches seront faites pour obtenir la vitesse maximum c.a.d.  
une Zone de 30 milles pour la Banlieue jusqu'à chez Bonturi.

Monsieur le conseiller Armand Blais donne avis de motion à l'effet  
qu'il présentera un règlement pour régler la vitesse dans les  
rues de la municipalité.

Monsieur le Conseiller Proulx demande si le conseil est prêt à dis-  
cuter Police dans la Paroisse, mais la majorité sont d'avis d'atten-  
dre.

Puis il est encore question des égouts de Val-Mauricie et Son  
Honneur le Maire met le public au courant que la chose sera étudiée  
avec l'ingénieur dès que cela sera possible.

La session est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire,  
*Proulx*  
.....Sec. Trés.

1 mai, 1961.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Parois-  
se des Trois-Rivières, tenue le premier mai, mil neuf cent soixante  
et un, à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle  
assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et  
tous les conseillers.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,  
SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE les minutes du 4 - 10 & 24 avril, 1961 soient et sont

MARGE DE LA RELIURE

1 mai, 1961.

acceptées tel que lues.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement tel que présenté.

1- Shaw. Water & Power Co. (Le Calvaire)	9.62 ✓
2- Jan. Banville - Papeterie pour bureau	20.14 ✓
3- Shaw. Water & Power Co. Pour le bureau	5.60 ✓
4- Ricard & Charpentier - Entretien des rues	43.85 ✓
5- Ricard & Charpentier, - Enté rue Carillon	30.35 ✓
6- Le Nouvelliste - Annonce pour Assemblée électeurs	8.50 ✓
7- B. Gilbert - Char pour voyage pour referendum	5.00 ✓
8- Petite Caisse - Timbres postes,	50.00 ✓
9- Coopérative Fédérée de Québec, ( Bien-Etre)	10.20 ✓
10- J. Badeaux - Aide au Secrétariat	30.00 ✓
11- Shaw. Water & Power Co. - Lampes de Rues	325.98 ✓
12- Cie. de Bell Téléphone - Pour Bureau & Controles	41.61 ✓
13- Bourassa & Fils - Ent. rues Val-Mauricie	56.50 ✓
14- Bernard Gélinas, - Ent. rues Mathon-Doucet	19.60 ✓
15- Armand Bourassa - Ent.- Mathon-Doucet	39.00 ✓
16- Can. Pacific Railway - Droit de passage (Vieil Aqueduc)	1.00 ✓
17- B. Gilbert - Affichages	1.50 ✓
18- Ricard & Charpentier - service des vidanges	892.00 ✓
19- Ricard & Charpentier - Service d'Aqueduc	123.00 ✓
20- Shaw. Water & Power Co. - Puits No. 2	67.10 ✓
21- " " " " - Puits No. 1	46.98 ✓
22- " " " " - Puits No. 3	60.91 ✓
23- Le Nouvelliste - Annonce demande de soumissions	21.25 ✓
24- La Cie de Téléphone Bell - Appels d'urgence	8.16 ✓
25- G.G. Garceau, - Achat Vieil Aqueduc	49.00 ✓
26- Armand Roy & Fils - Dégeler l'aqueduc	15.00 ✓
27- Launier Ltée - Matériaux pour service d'aqueduc	161.50 ✓
28- Loranger & Molesworth, - Tuyaux pour aqueduc	689.71 ✓
29- The Shaw. Water & Power Co. - Ajustement Boulv.S-Jean	2.81 ✓
30- Gilles Gagnon - Salaire pour aqueduc	178.03 ✓
31- Gilles Gagnon - 4 semaines a 15.00	60.00 ✓
32- Georges Levasseur - Salaire service d'aqueduc	17.60 ✓
33- Pierre Ayme - salaire service aqueduc	19.80 ✓
34- Alphonse Roch, " " "	22.00 ✓

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le Plan de resubdivision No. D-725-6 de Riverton Development soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTE.

Lecture de la lettre de remerciements de la Chambre de Commerce de la Paroisse des Trois-Rivières, au conseil pour la réception civique donnée par la Municipalité lors de l'assermentation du Conseil de direction de cette Chambre.

Lecture d'une lettre du Ministère de la Voirie Provinciale en date du 28 avril, 1961, avisant le conseil que ce Ministère absorbera le coût de déplacement de la X-ing de la Route du Calvaire en vue de l'élargissement de cette dernière.

PROPOSE PAR M. René Levasseur,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,



1 mai, 1961.



"QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières complète l'achat de terrains pour la Route du Boulevard Mauricien et que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cet effet.

ADOPTE.

LECTURE d'une lettre de la compagnie B. & M. Construction Ltd., demandant la permission de se servir du système de Well Points pour faciliter la pose des tuyaux étant donné les difficultés rencontrées vu les conditions spéciales du sol.

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE la Compagnie B. & M. Construction Ltd. soit et est autorisée à se servir du Système de Well Points au prix de \$2.50 le pied en remplacement de la cage d'acier et du boisage et ce sur acceptation de l'Ingénieur René A. Robert et sans frais additionnel au contrat.

ADOPTE.

Le Conseil ayant demandé des prix pour un coupe-tuyau les prix suivants ont été obtenus:

LORANGER & MOLESWORTH LTD.	\$522.00
LAUNIER LTEE.	549.00

Etant donné qu'une démonstration peut être donnée sur les chantiers d'aqueduc dans le secteur Duvernay, il est

PROPOSE PAR M. Edmond Proulx,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE l'achat du coupe tuyau soit remise après la démonstration quicavété offerte par l'un des vendeurs de ces coupe-tuyaux.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE A L'UNANIMITE

"QU'UN VOTE de sympathies soit fait à l'endroit de monsieur le conseiller Edmond Proulx et sa famille cruellement éprouvés par la mort de Madame Proulx, mère de monsieur le conseiller Proulx.

ADOPTE.

PROPOSE Par M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE Messieurs Clément Ricard, Réal Fleury et Roger Guilbert, soient réengagés comme Evaluateurs pour la Revision de Juin prochain.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour, met l'assemblée au courant que l'étude des soumissions pour la construction du réseau d'égout pour le Centre d'achat et le centre domiciliaire en arrière de ce dernier avait été faite en caucus et que les deux soumissionnaires du dehors de la Municipalité avaient été écartés étant donné qu'ils étaient plus haut que les deux soumissionnaires de la Municipalité et qu'il restait deux soumissions celle de Ricard & Charpentier au montant de \$65,068.25 et celle de Veillette au montant de \$69,991.00.

MARGE DE LA RELIURE

1 mai, 1961.



PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE la soumission de Noé veillette au montant de \$69,991.00 soit accepté.

Monsieur le Conseiller Paul Emile Ouellette, émet l'opinion que la plus basse soumission devrait être acceptée étant donné qu'elle répond aux données de l'ingénieur et qu'elle permet d'économiser un certain montant pour les contribuables.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Edmond Proulx,

"QUE la soumission de Ricard & Charpentier au montant de \$65,068.25 soit acceptée.

LE vote est pris sur l'amendement à la proposition le vote est

En faveur de l'amendement Messieurs Paul Emile Ouellette, Edmond Proulx, Henri Guilbert et Armand Charbonneau,.

Contre Messieurs Armand Blais et René Levasseur.

la soumission de Ricard et Charpentier est donc accepté.

Monsieur le conseiller Guilbert dit que la seule raison d'acceptation de la soumission Ricard & Charpentier est l'épargne pour les contribuables.

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le secrétaire soit et est autorisé à faire paraître une annonce pour l'assemblée des électeurs qui sera tenue mercredi le 3 mai, pour présenter le Règlement de construction.

ADOPTE.

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour la construction d'un réseau d'égout pour le centre d'achat et le centre domiciliaire.

Un Groupe de contribuables de la rue des Ormes demande au conseil de faire nommer Mons Normand Paquette inspecteur de cette rue chose qui sera faite lors de la réglementation de cette rue.

La question des rues du Centre domiciliaire en arrière du Centre d'achat est discutée et est reportée à une prochaine séance.

PROPOSE PAR Mons. Armand Charbonneau,

SECONDE PAR Mons. Paul Emile Ouellette,

QUE demande soit faite au Ministère de la Voirie afin d'obtenir son aide pour l'ouverture de la rue Bellefeuille.

ADOPTE.

PROPOSE PAR Mons. Henri Guilbert;

SECONDE A L'UNANIMITE,

"QUE Mons. Paul Emile Ouellette soit et est nommé Pro-Maire pour les prochains 3 mois.

ADOPTE.



1 mai, 1961  
8 mai, 1961.

Monsieur le conseiller Edmond Proulx, exprime sa reconnaissance à l'endroit du conseil pour le vote de sympathies à son endroit et sa famille et

PROPOSE

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE L'assemblée soit et est ajournée au lundi 8 mai, 1961 à 8 hres p.m..

ADOPTE.

*Jules Montour*  
.....Maire

*Robert*  
.....Sec.-Trés.

3 mai, 1961.

Assemblée des électeurs tenue à 8 hres p.m. aux lieux ordinaires des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et le secrétaire-Trésorier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Comme le Règlement est assez volumineux, Mons. Robert, assistant de Mons. Bégin Urbaniste est présent et se charge d'expliquer le règlement aux contribuables.

Dès le début les contribuables demandèrent un référendum sur ce règlement étant donné qu'il était trop dur et qu'il n'était même pas accepté et acceptable par la ville des Trois-Rivières encore moins par la municipalité.

Après discussion les contribuables demandèrent que le règlement soit retiré et soumis à l'étude pour être de nouveau soumis aux électeurs.

Ont demandé le rejet du règlement les contribuables suivant:

Messieurs Gérard Laroche, Ernest Plamondon, Robert Lupien, Ls. George Chainé, Réal Fleury, Raymond Ricard, Lindor Jutras, Julien Cinq-Mars Léonard Beaulieu, Ubald Gélinas, Julien Normandin, Marcel Pâquin, Benoit Massicotte, Isidore Bolduc, Rosaire Maheu.

Monsieur le Maire et les conseillers présents assurèrent les contribuables que le règlement serait retiré dès la prochaine session du conseil, et sur ce l'assemblée est levée.

*Jules Montour*  
.....Prés.& Maire

*Robert*  
.....Sec.-Trés.

8

Le Référendum sur le règlement de la Prohibition fut tenu les 5, 6 & 8 mai, 1961. et le résultat fut le suivant:

Pour le Règlement de Prohibition 105

Contre le Règlement de Prohibition 302

Le Règlement de Prohibition est donc rejeté et la Régie

MARGE DE LA RELIURE

8 mai, 1961.

des Alcools pourra donc émettre des permis pour la vente des liqueurs alcooliques.



R. Prévost, Président.

8 Mai, 1961.

Assemblée d'ajournement du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres p.m. le 8 mai, 1961. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

Son Honneur le Maire fait un rapport de l'assemblée des électeurs tenue le 3 mai, 1961 et qu'il est d'avis que le règlement devrait être retiré et qu'après informations le règlement pouvait être rescindé pour deux raisons, que la date de la tenue du Référendum n'ait pas été fixé et sur ce ce, il est

PROPOSE PAR M. Armand Charbonneau,

SECONDE A L'UNANIMITE

"QUE LA résolution en date du 24 avril, 1961 ayant trait à l'acceptation du Règlement de construction soit et est rescindée.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. PAUL EMILE OUELLETTE,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- Léonard Beaulieu, Ent. de rues	142.10 ✓
2- Imprimerie Lacoursière - Papeeterie	53.99 ✓
3- Lucien Dupont & Fils - Comptes et enveloppes	45.80 ✓
4- Castel des Prés, - Réception civique	206.00 ✓
5- Le Nouvelliste - Annonce Référendum Prohibition	72.00 ✓
6-	

ADOPTÉ.

La question de la rue pour les quadrex est discutée, et il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. René Levasseur,

"QUE le conseil procède par soumission-invitation pour la confection de cette rue.

ADOPTÉ,

La longueur de rue à faire devra être établie et l'on procédera de la même façon que le boulevard Pratte.

PROPOSE PAR Mons. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE la municipalité achète les rues du Développement domiciliaire de Riverton Development et que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à cet effet.

ADOPTÉ.

8 mai, 1961



Lecture d'une lettre du Maire de la ville des Trois-Rivières d'appuyer que la route Trans-Canada soit dévié et passe par le pont projeté sur le St-Laurent.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE A L'UNANIMITE

QUE DEMANDE soit faite au Ministère de la Voirie de bien vouloir faire en ce que la Route Trans-Canada soit déviée à proximité de notre territoire et qu'elle passe par le pont projeté sur le St-Laurent.

ADOPTE.

Mons. Beauchamp demande au conseil de bien vouloir notifier l'ingénieur et le contracteur de faire diligence avec les rues Jacques Cartier et Maisonneuve afin de profiter le plus possible des octrois des travaux d'hiver.

Lecture d'une lettre de la Société St-Jean-Baptiste demandant un octroi pour la célébration de la Fête Nationale,

PROPOSE PAR Mons. René Levasseur,

SECONDE PAR Ms. Armand Charbonneau,

"QU'UN octroi de \$25.00 soit donné à la Société St-Jean-Baptiste pour la célébration de la Fête Nationale du 24 juin, 1961.

ADOPTE.

Une demande de fermeture d'une partie du fossé près de la propriété de Mons. Marius Guilbert, le conseil enverra l'inspecteur agraire pour enquêter sur ce sujet.

L'Idée de faire une carte montrant le plan du système d'aqueduc est mise de l'avant afin de prévenir tous retards pour rétablir le service dans les secteurs non affectés par un bris, ce plan montrerait toutes les valves, ce plan pourrait être fait en collaboration avec l'ingénieur qui a fait les plans d'aqueduc et les surveillants de l'aqueduc.

L'Assemblée est levée.

Jules Montour.....Maire

.....Sec.-Trés.

10 mai, 1961.

Assemblée des électeurs pour la mise en nomination pour les prochaines élections.

L'Assemblée s'ouvrit à 10 hres A.m. au lieu ordinaire des sessions, sous la présidence du Président de l'élection le secrétaire-Trésorier.

A LA MAIRIE: Le bulletin de présentation de Jules Montour, Cultivateur est présenté par Messieurs Alem Bourassa et Arthur Guilbert tous deux contribuables de la Municipalité.

MARGE DE LA RELIURE

10 mai, 1961



Le bulletin de présentation de Mons. Jos. Rivard, Papetier est présenté par Messieurs Roméo Houle, Aurèle Lemay, Nap. Vézina, Louis Blanchette, R. Ebacher, Louis Garon, Raymond Pidgeon, Edmond Girard et Léonar. Martin, propriétaires de la Municipalité

SIEGE No. 3

Le bulletin de Mons. Jacques Dugré, Cultivateur est présenté par Messieurs. Auguste Bettez & Arthur Dufresne tous deux propriétaires de la Municipalité

Le Bulletin de Mons. Armand Charbonneau, Cultivateur de la Municipaplité est présenté par Messieurs. Walter Dupont et Bernard B. Quessy, Propriétaire de la Municipalité

SIEGE No. 4

Le Bulletin de présentation de Mons. Edmond Proulx Horticulteur est présenté par Messieurs, Hervé Levasseur et Henri Paul Pleau, Propriétaires de la Municipalité.

Le Bulletin de présentation de Mons. Alfred E. Gagnon Horticulteur de la Municipalité est présenté par Messieurs Abel Charbonneau & Wilfrid Beauchamp, Propriétaires de la Municipalité

SIEGE No. 5

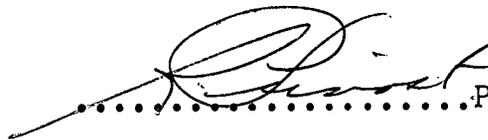
Le Bulletin de présentation de Mons. René Levasseur, Industriel est présenté par Messieur Bernard Montour et Bernard Gélinas, propriétaires de la Municipalité.

Le Bulletin de présentation de Mons. Pierre Gouin, Pharmacien est présenté par Messieurs Réal Fleury, Wilfrid Beauchamp, Robert Lupien, P.E. St-Armault, Jean-Guy Gamache et Ls. George Chainé.

Le Bulletin de présentation de Mons. Gerry Gaulin Epicier -Boucher-Restaurateur est présenté par Messieurs Nap. Vézina, Aurèle Lemay, et Roméo Houle.

A midi comme il y a plus qu'un candidats à chaque siège qui sont mis en nomination, le président ordonne la tenue d'élection au scrutin secret qui sera tenue entre 8 hres A.M. et 7 hres p.m. le lundi 15 mai, 1961.

L'Assemblée est levée.

.....Président.

PROVINCE DE QUEBEC,  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS-RIVIERES,

Conformément à l'ordre donné par le soussigné, président de l'élection, lors de l'assemblée des électeurs de cette municipalité tenue le 10 mai, 1961, la votation a eu lieu dans cette municipalité le lundi 15 mai, 1961, de 8 hres A.M. à 7 hres p.m.

Le relevé du scrutin fait le 15 mai, 1961 a donné le résultat suivant,

Pour la charge de Maire, Mons. Jules Montour a obtenu 796 votes et Mons. Jos Rivard, 385. Mons. Jules Montour proclamé élu.

Pour la Charge de conseiller au Siège No. 3, M. Jacques Dugré a obtenu 690 votes

MARGE DE LA RELIURE



M. Armand Charbonneau, 482 votes. Monsieur Jacques Dugré est proclamé élu.

Pour la charge de conseiller au siège No; 4 Monsieur Alfred E. Gagnon a obtenu 625 votes et Monsieur Edmond Proulx, 549 votes, Monsieur Alfred. E. Gagnon, est Proclamé élu.

Pour la charge de conseiller au siège No. 5, Mons. Pierre Gouin, a obtenu 527 votes, Monsieur René Levasseur, 470 votes et Mons. Gerry Gaulin, 173 votes. Monsieur Pierre Gouin est proclamé élu.

En foi de quoi j'appose ma signature au présent procès-verbal.

  
.....  
Prés. de l'élection.

29 mai, 1961.

Assemblée spéciale du conseil de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres p.m. le 29 mai, 1961, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle session étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

Lecture de l'avis de convocation et le certificat de signification est donné et comme il appert à l'avis de convocation la présente session a pour but l'étude et la prise en considération des sujets suivants:

- 1- REGLEMENT D'EGOUT DU CENTRE D'ACHAT
- 2- AQUEDUC DU CALVAIRE.
- 3- ACHAT DES RUES DE RIVERTON DEVELOPEMENT

Lecture du Règlement No. 89-A concernant les égouts du centre d'achat

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE le règlement No. 89-a soit et est accepté tel que lu.

ADOpte.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE L'assemblée des électeurs concernés par le règlement No. 89-A. soit tenue le 6 juin, 1961, à 8 hres p.m..

ADOpte.

La question de l'aqueduc du Calvaire est abordée mais les propriétaires étant absents la question est reportée à une autre session.

Le contrat des rues du centre domiciliaire de Riverton Development étant encore à Montréal, la chose est reportée à une prochaine session.

Mons. Charles E. Lamothe demandant que la municipalité pose un tuyau dans le fossé entre sa propriété et la Copp. Scolaire, l'avis est émis que nous n'avons aucune autorité pour faire ce travail sur un terrain privé.

La chose est reportée à une autre session pour permettre au conseil

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE  
DES TROIS-RIVIERES.



Je, Jules Montour, soussigné, de la Banlieue des Trois-Rivières, ayant dûment été élu maire de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité, Ainsi que Dieu me soit en aide.

Jules Montour

Assermenté devant moi,  
ce 24<sup>ième</sup> jour de mai, 1961,  
à Trois-Rivières, Qué.

[Signature]  
Sec.-Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DES TROIS-RIVIERES.

Je, Jacques Dugré, soussigné, du Rang Ste-Marguerite, ayant dûment été élu conseiller au siège No. 3 de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Jacques Dugré

Assermenté devant moi à  
Trois-Rivières, ce 24<sup>ième</sup>  
jour de mai, 1961.

[Signature]  
Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE PAROISSE DES TROIS RIVIERES

Je, Alfred E. Gagnon, soussigné du Rang Ste-Marguerite, ayant été dûment élu conseiller au siège No. 4 de cette municipalité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Alfred E. Gagnon

Assermenté devant moi à  
Trois-Rivières, ce 24<sup>ième</sup>  
jour de mai, 1961.

[Signature]  
Sec.-Trés.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE PAROISSE DES TROIS-RIVIERES.

Assermenté devant  
moi, à Trois-Ri-  
vières, ce 24<sup>ième</sup>  
jour de mai, 1961

Je soussigné, Pierre Guin, de la Banlieue Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller au siège No. 5 de cette municipalité jure que je remplirai avec Honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en Aide.

Pierre Guin

[Signature]  
Sec.-Trés.

29 mai, 1961



de prendre connaissance de l'entente prise par Mons. JÉG. Gamache et Mons. Lamothe,

Mons. le Conseiller Pierre Guin, donne avis de Motion à l'effet qu'il présentera un Règlement pour le nettoyage de ce fossé d'un bout à l'autre, à partir des maisons jusqu'au fleuve.

Quelques uns des propriétaires de l'aqueduc du Calvaire, étant arrivés la question est ramenée et après information à l'effet des arrangements pour la vente de cet aqueduc,

Il EST PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Pierre Guin,

"QUE LA municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières se porte acquéreur des droits d'exploitation de l'aqueduc du Calvaire pour tout le réseau, les conditions étant un crédit de 5 ans d'eau à l'individu et la propriété, ce crédit cessant dès qu'il y a changement d'individu et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cet effet.

ADOPTE.

Le fossé ayant été détourné dans le secteur Demontigny & Armand Bourassa demande sera faite à Mons. Demontigny de bien vouloir à l'écoulement des eaux dans ce fossé

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR Mons. Jacques Dugré,

"QUE les contrats des 20 propriétaires <sup>de Riverview</sup> cédant le terrain en vue de l'élargissement de la route Ste Marguerite soit résiliés. Que demande à cet effet soit faite à Me. G.G. Garceau, Notaire.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre sur les cours pour les estimateurs qui seront tenus les 19-20-21 & 22 juin prochain à l'Université de Montréal.

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

QUE les trois estimateurs et Mons. B. Gilbert du Secrétariat soient et sont autorisés à assister à ces cours.

Une plainte à l'effet qu'un contribuable construisait son entrée de maison en blocs de ciment dans la rue Girard et refusait d'enlever ces installations sur demande de l'inspecteur de la rue, il est

PROPOSE PAR Mons. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

Que l'inspecteur spécial se rende avertir ce contribuable d'enlever cette installation dans le plus bref délai possible et qu'au cas de celui-ci de se rendre à la demande de l'inspecteur spécial, la Municipalité fera enlever celle-ci aux frais de ce propriétaire.

ADOPTE.

Monsieur Henri Georges Gauthier soumet un projet d'ouverture d'une rue pour se rendre du boulevard Royal au terrain de la Corp. Scolaire afin de leur permettre de construire l'école projetée, cette rue aurait 43 pieds de largeur jusqu'à l'établissement de Mons. Gauthier et redeviendrait à 60 pieds, Monsieur Gauthier explique que les Pères ne veulent pas céder plus que 30 pieds de leur côté.

MARGE DE LA RELIURE

*le nouveau fossé*

29 mai, 1961  
5 juin, 1961.

Ne voulant pas faire d'équerre dans la rue projeté  
il est proposé. par M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,



"Que le conseil rencontre les autorités de la communauté  
à cet effet et que le conseil est autorisé à faire les dépenses  
voulu qui s'avéreront nécessaires à la réalisation de l'ouverture  
de cette rue.

ADOPTE.

La session est levée.

.....*Jules Montour*..... Maire

.....*Paul Emile Ouellette*..... Sec.-Trés.

5 Juin, 1961.

Assemblée Régulière du Conseil de la Municipalité de la Parois-  
se des Trois-Rivières, tenue, à 8 hres p.m. le 5 juin, 1961, au lieu  
ordinaire des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur  
le Maire Jules Montour et tous les Conseillers,

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE les minutes des assemblées du 1 mai, 3, 8, 10 et 29  
mai, 1961 soient acceptées en apportant la correction suivante:  
Page 570, 5ième para. en ajoutant les mots suivants: "Ecoulement  
des eaux dans le nouveau fossé".

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paie-  
ment, tel que présenté.

ADOPTE.

1- Noé Veillette & Frère .....Ent. rue Bourassa	160.44 ✓
2- J. Badeaux - Aide au Secrétariat	30.00 ✓
3- Bourassa & Fils - Ent. Rues	80.30 ✓
4- Verret Radio & Télévision Enrg. - Service Haut-Parleurs	15.00 ✓
5- Shaw. Water & Power Co. - Lampes de rues	332.51 ✓
6- L. Beaulieu Transport Enrg. - Ent. Rues	343.72 ✓
7- Léo Bergeron - Ent. Salle du Conseil	7.50 ✓
8- Normandin & Frère - Souder boîte à scrutin	3.00 ✓
9- Yves Robichaud - Ent. rues & Fossés	112.36 ✓
10- Benoit Massé - Aide aux nécessiteux	20.34 ✓
11- Imprimerie Lacoursière Inc. - Sacs d'élections	32.51 ✓
12- Les Produits de Ciment St-Maurice Ltée. - Fossé Val-Mauricie	55.08 ✓
13- Jean Banville Inc. - Papeteries & ent. de Machines	47.81 ✓
14- P.H. Marineau Ltée. - Papeterie	21.30 ✓
15- Jean Banville - Insp. machine	5.51 ✓
16- Lucien Dupont & Fils. - Imp. comptes	13.12 ✓
17- B. Gilbert - Usage de char pour élections	2.00 ✓
18- Le Nouvelliste - Annonce re: Elections	40.00 ✓
19- La cie. de Téléphone Bell - Re: Bureau,	44.21 ✓
20- Ricard & Charpentier - Ent. rue Val-Mauricie	261.50 ✓
21- Mme. Gaston Panneton - Vice-Président de Poll	12.00 ✓
22- Léo Bergeron " " "	12.00 ✓
23- Mme. Arthur Bélanger " " "	12.00 ✓

5 juin 1961.



24-	Léon Montour - Vice Président de Poll	√12.00
25-	Georges Levasseur " "	√12.00
26-	Roger Guilbert " "	√12.00
27-	Mme Armand Dufresne - Greffier	√8.00
28-	Jules Dugré " "	√8.00
29-	Mme Royal Beaudoin " "	√8.00
30-	Mme Robert Badeaux " "	√8.00
31-	Mme Raymond Normandin " "	√8.00
32-	Mme André Montour " "	√8.00
33-	Armand Dufresne - Bureau de Votation	√10.00
34-	Eddy Dugré " "	√10.00
35-	Léo Bellemarre " "	√10.00
36-	Edouard Bourassa " "	√10.00
37-	Paul Bourassa " "	√10.00
38-	André Montour..... " "	√10.00
39-	Ricard & Charpentier - Service d'aqueduc	√66.00
40-	Noé Veillette & Frère - Regl. No. 89	√155.08
41-	Pharmacie Leblanc - Re: Premiers Secours- Camion Incendies	√5.57
42-	Garage Dufresne. - - Re. Service Aqueduc	√2.50
43-	Herman Lyonnais, - Service Aqueduc	√6.90
44-	La Cie de Tél. Bell - Appels d'urgence	√8.16
45-	Shaw. Water & Power - Compte final No. 1	√16.16
46-	Shaw. Water & Power - Station No. 2	√63.22
47-	Shaw. Water & Power - Station No. 3	√58.74
48-	Shaw. Water & Power - Station No. 1	√38.76
49-	Shaw. Water & Power - Re: Veille Aqueduc	√47.83
50-	Loranger & Mothesworth Ltée. - Aqueduc	√1,098.65
51-	Germain & Frère - Bris aqueduc	√370.93
52-	Launier Ltée. - Service d'aqueduc	√1,469.01
53-	T. Grenier - Loyer pour camion incendie	√80.00
54-	Gilles Gagnon - Salaire mai, 1961 Aqueduc	√252.50
55-	Gilles Gagnon- 4 semaines 'a \$15.00 "	√60.00
56-	Pierre Ayme - salaire mai, 1961 "	√179.30
57-	Alphonse Roch, - " " " "	√192.50
58-	Horace Mainville " " " "	√26.40

ADOPTÉ.

Son Honneur le Maire exprime les sentiments de sympathies du Conseil et de la Population toute entière à l'occasion du décès accidentel de Mons. G. Wilson, contre-maitre de B.M. Construction Ltd., électrocuté sur les chantiers de la municipalité,

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"Que le conseil de la Municipalité exprime en son nom et au nom de la Population entière ses sincères condoléances à l'endroit de Madame G. Wilson et sa famille cruellement éprouvées par le décès accidentel de Mons. Wilson, sur les chantiers de la Municipalité.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QU'un vote de sympathies soit adressé à la Compagnie B & M Construction Ltd. durement éprouvé par la perte de leur contre-maitre Mons. G. Wilson, décédé accidentellement sur les chantiers de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Lecture d'une réclamation en dommages au montant de \$50.00 causés à Mons. J.M. Paulin, dommages causés par le bris de l'aqueduc par la Cie. B. & M. Const. Ltd., Monsieur le conseiller Blais suggère que cette réclamation soit envoyée par mons. Paulin au contracteur, le secrétaire l'avisera en conséquence.

MARGE DE LA RELIURE

5. juin, 1961.

Lecture d'une lettre de mons. Antoine Biron demandant que la compensation pour l'année 1960 et 1961 soient réduite de \$60.00 au lieu de \$30.00 étant donné qu'il n'y a qu'un logement et aussi la taxe de vidanges.



PROPOSE Par Mons. Henri Guilbert,

SECONDE PAR Mons. Armand Blais,

"QUE le compte de taxe d'eau et de vidanges soit réduit de moitié étant donné que seulement un loyer existe dans cette propriété.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre du procureur général du Québec avisant qu'il a transmis copie des documents et du règlement No. 95 permettant la vente de liquers alcooliques dans la municipalité, à Mons. Lucien Dugas président de la Régie, Au Pied du Courant à Montréal, de qui relève la question d'émettre des permis.

Lecture d'une lettre de Mons. Marcel Dufresne du Boulv. Gagnon demandant à la municipalité de poser un tuyau à son entrée étant donné qu'il avait fait étendre du sable pour faire son entrée et ce jusque dans la rue, après discussion il fut décidé de laisser l'entrée tel quelle pour le moment étant donné que ceci ne nuit en rien pour le présent.

Lecture d'une lettre d'invitation de la Cie. Betonite Inc. invitant le conseil à visiter l'usine de Betonite Inc., après consultation il est décidé que le conseil se rendrait à St-Jerome le 14 juin.

Lecture d'une lettre de l'ingénieur proposant de changer le cours des égouts sur la rue Ste-Catherine.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE l'entrepreneur B. & M. Construction Ltd., soit et est autorisé à procéder à la confection du réseau d'égout dans les rues Ste-Catherine et Des Dominicains selon les modifications suggérées par Mons. René A. Robert, Ingénieur-Conseil, à savoir: de faire passer la conduite principale de 18" de Dia. par la rue Des Dominicains suivant le profil convenable aux prix unitaires du contrat de substituer une conduite de 12" de Dia. à celle de 18" de Dia. prévue sur la rue Ste-Catherine jusqu'au regard No. 8. Les coupes transversales à la route nationale seront payées, l'une de 18" de dia. au prix de \$55.00 inclus dans le contrat, l'autre de 12" de dia. au prix unitaire de \$5.95 pour la fourniture et la pose du tuyau de béton de 12" de dia. tel que convenu au contrat. Que copie de cette résolution ainsi que la proposition de l'ingénieur soient transmises à B. & M. Construction Ltd., pour signature et acceptation.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE DEMANDE soit faite à l'Ingénieur Mons. René A. Robert, de bien vouloir préparer les plans et estimé pour les travaux d'égouts pour le Boulv. Lacerte, le secteur Demontigny et de Radisson Construction, pour ce qui a trait à Radisson Construction, faire l'estimé de l'égout actuel afin de permettre à la Municipalité de compléter le règlement pour l'achat de celui-ci.

ADOPTE.

5 juin, 1961.



à 10.25 hres p.m. Monsieur le Pro-Maire remplace Son Honneur le Maire pendant la période de 10 minutes.

Mons. Gélinas demande de se faire décharger de la taxe spéciale d'aqueduc étant donné que la municipalité ne lui fournirait jamais l'eau la plus grande partie de sa propriété étant dans la ville des Trois-Rivières, après discussion il fut décidé de laisser les évaluateurs régler la question.

L'affaire du fossé en arrière de Mons. Nadeau, revient et un règlement pour faire ce fossé sera préparé.

Monsieur Chamberland demandant qu'un ponceau soit fait pour lui permettre d'entrer chez-lui entre les deux rues Bellemarre, il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

QUE l'inspecteur de cette rue soit et est autorisé à faire faire ce ponceau.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre demandant le remboursement à la Maison Pierre Thibeau de la balance du camion-incendie, le secrétaire est autorisé à faire le paiement.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE la Municipalité achète la rue des Quadrex et que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cet effet.

ADOPTE.

Monsieur le conseiller Ouellette parle des gens qui sont en haut du réservoir et qui ne peuvent avoir l'eau.

La question de la vitesse est discutée étant donné que plusieurs automobilistes et camionneurs font trop de vitesse dans les secondaires et il est décidé de permettre à l'inspecteur de la rue Demontigny de faire faire 2 annonces à 20 milles à l'heure.

PROPOSE PAR M. Armand Blais

ET RESOLU A L'UNANIMITE,

"QUE LE Ponceau de la rue Lemieux soit fait et que l'inspecteur de cette rue soit autorisé à faire faire les travaux nécessaires à cet effet.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE la Municipalité de la Paroisse achète le réseau d'aqueduc du Calvaire dont Messieurs Bernard Gélinas, Emile Bourassa, Jos. Levasseur, Adélarde Gouin et Léo Bellemarre sont propriétaires actuels de ce réseau, aux conditions suivantes, c.-à-d. que la Municipalité s'engage à fournir l'eau gratuitement pour une période de cinq (5) années, à l'individu et à l'établissement et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de contrat à cet effet.

ADOPTE.

La session est levée.

MARGE DE LA RELIURE

5 juin, 1961.  
20 juin, 1961

Jules Montour  
.....Maire

.....Sec.-Trés.



20 Juin, 1961.

Session Spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 20 ième jour de juin, 1961, à huit hre p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle session étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

Le certificat et l'avis de convocation son produits et la présente session a pour but l'étude et la prise en considération des sujets suivants:

- 1- EGOUTS CENTRE D'ACHAT
- 2- EGOUTS CENTRE DEMONTIGNY
- 3- RUE RE: MONS. GAUTHIER.
- 4- EGOUTS RADISSON CONSTRUCTION
- 5- SERVICE DE LA POLICE
- 6- VOYAGE A QUEBEC
- 7-AQUEDUC TERRASSE DUVERNAY, - NOM DE RUES ET NUMÉROTAGE.
- 8- AFFAIRE RAOUL DUPONT & SHAW. WATER & POWER & CORPORATION.

Lecture du certificat de l'assemblée des électeurs en rapport des égouts du Centre d'Achat est donnée et démontre qu'aucun propriétaire ne s'est présenté pour demander que le règlement No. 89-a soit soumis à l'approbation des électeurs par voix de référendum.

Dans L'affaire des égouts de Demontigny, le relevé est présentement fait par L'Ingénieur et un rapport sera soumis sous peu.

La rue de Mons. Gauthier c.-à-d. la rue des Quadrex est abordée et il faudra que la Municipalité demande des soumissions pour faire faire la rue mais auparavant la terre arable devrait être enlevée.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

QUE des soumissions-invitation des contracteurs de la paroisse soient demandées pour donner forme à la rue contruire 2 ponts, charger la rue de 6" de sable sur une largeur de 60'.

ADOPTE.

Le rapport de l'ingénieur René A. Robert est présenté par lui-même sur les égouts Radisson Construction et il appert que la valeur actuelle est de \$42.200.00, avant la rencontre avec le Syndic et les intéressés les dépenses faites par la Municipalité pour l'amélioration de cet égout devront être sorties pour que ce montant soit déduit de la valeur de cet égout.

La Question de l'établissement de la Police dans la Municipalité est abordée, après l'émission des points de vues des conseillers pour et contre il est

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE LA Municipalité engage un policier à temps plein, vu le grand nombre d'accidents.

ADOPTE.

20 juin, 1961.



Mons. Guilbert & Mons. Blais sont d'avis qu'il est peut-être trop tôt pour songer à l'engagement d'un policier, mais ne sont pas contre la Proposition de l'engagement d'un policier.

Des Demandes d'application pour constable municipal seront demandées par la voix du Nouvelliste et ce jusqu'à la date limite du 28 juin, 1961.

Son Honneur le Maire dit qu'il est d'avis que le conseil devrait ajourner l'assemblée régulière à 15 jours et avoir un caucus entre chaque session.

Etant que plusieurs conseillers ne connaissent pas le Ministre et le Sous-Ministre des Affaires Municipales et qu'un grand nombre de question doivent leur être soumises, il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, soit et est autorisé à se rendre à Québec et que la Municipalité défraie le coût des dépenses.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de Mons. J. M. Marcel Laflamme de Terrasse Duvernay suggérant des noms de rues pour son secteur ainsi que le numérotage il est

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE les noms de rues soumis par Terrasse Duvernay pour son secteur soit acceptés

ADOPTE.

L'affaire Raoul Dupont et autres intéressés sera transmise à l'aviseur légal.

Etant donné qu'il sera nécessaire de faire un By-pass pour l'aqueduc étant donné que le réseau d'égout arrive juste au milieu du tuyau d'égout la cie B. & M. et Mons. Rocheleau contre-maitre de cette dernière cie. seront avisés de ce travail sera fait à leur frais.

PROPOSE PAR Mons. Paul E. Ouellette,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

QUE la Municipalité achète de Doranger & Molesworth le coupe tuyau Hydraulique au prix de \$522.00. ✓

ADOPTE.

Lecture du Contrat d'achat du vieil aqueduc du Calvaire.

PROPOSE PAR Mons. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"Que la Cie. Riverton Development soit est autorisé à faire des travaux d'améliorations dans les rues du Centre d'achat et du Centre Domiciliaire, et que le montant dépensé sera inclus lors de la préparation du règlement d'emprunt pour ces rues.

ADOPTE.

Après discussion sur la pose d'asphalte dans la rue Demontigny,

MARGE DE LA RELIURE

20 juin, 1961

22 juin, 1961

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,



D'autoriser la pose de l'asphalte dans la rue Demontigny en autant que Mons. Géo Demontigny s'engage à payer le cout du compte à l'échéance de celui-ci et ce jusqu'à l'émission des obligations du Règlement d'emprunt pour la seconde dure.

La session est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire

*Alfred E. Gagnon*  
.....Sec.-Trés.

22 juin, 1961.

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 22 juin, 1961, à 8 hres P.M. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle sessions spéciale sont présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

La présente session est tenue en conformité de l'article 119-A du Code Municipal.

Cet Appendice fait partie intégrale des minutes de l'assemblée du 22 juin, 1961 à la page No. 577.

CONSIDERANT que la Commission des Affaires Municipales recommande de remplacer le tableau des échéances sous l'article No. 7 du règlement par le tableau ci-joint:

CONSIDERANT qu'il y a lieu de modifier l'article 7 du règlement pour ces motifs il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert

SECONDE PAR M. P.E. Ouellette,

"QUE le règlement No. 89-A soit modifié comme suit:

- 1- En remplaçant dans l'article 7, les mots "comme suit" par les mots suivants:- et remboursables conformément au tableau ci-joint au présent règlement et en fera partie comme s'il était ici au long reproduit:
- 2- En remplaçant sous l'article 7 par le tableau joint au présent règlement:
- 3- en abrogeant l'article 14.

ADOPTÉ.

*J.M.*  
*A.E.G.*



22 juin, 1961  
27 juin, 1961

Une rencontre aura lieu le lundi 26 juin, à 8hres au secrétariat entre Mons. Mongrain, Melle Beauchesne, syndic et le comité de surveillance de Radisson Construction avec le Conseil de la Municipalité.

La session est levée

*Jules Montour*  
.....Maire  
*P. Guin*  
.....Sec.-Trés.

27 juin, 1961.

Session Spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 9 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions le 27 juin, 1961, et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

La présente session est tenue après avis verbal de Son Honneur le Maire Jules Montour aux conseillers lors de l'assemblée du 22 juin et en conformité de l'article 119-A du Code Municipal.

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE la municipalité accepte le prix de \$39,360.00 offert par les intéressés dans la vente du réseau d'égout de Radisson Const. Inc. offre faite à la municipalité lors de la rencontre du Conseil avec ces derniers

ADOPTE.

Monsieur le Conseiller Pierre Guin, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour l'achat du réseau d'égout de Radisson Construction.

Après discussion sur l'achat des rues du Secteur de Val-Mauricie et des parcs dans ce secteur, il est

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon, que la Municipalité achète de Radisson construction Inc., les rues au prix de \$1.00 et les parcs pour la somme de \$2,052.99 et ce purvu que les taxes dues soient acquittées immédiatement et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé pour et au nom de la Municipalité le contrat à cet effet.

ADOPTE.

Monsieur le conseiller Paul E. Ouellette, demande à faire enregistrer sa dissidence sur cette dernière résolution.

L'ouverture des soumissions de construction de la rue des Quadres:

- 1- Yves Robichaud \$2,290.00
- 2- L.- Beaulieu 1,998.53
- 3- Ricard & Charpentier, 2,700.00

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE LA plus basse soumission soit et est accepté.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

27 juin, 1961  
4 juillet, 1961.



PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Guin,

"QUE demande soit faite à l'ingénieur René A. Robert de préparer les Plans pour le réseau d'égout pour les Quadrex et le secteur de Val-Mauricie et ce jusqu'à la voie ferrée.

Adopte.

PROPOSE Par M. Alfred E. Gagnon

SECONDE PAR M. P.E. Ouellette

"QUE les dépenses du voyage du conseil à Québec au montant de \$50.50 soit et est accepté pour paiement.

Adopte.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré.

"QUE demande soit faite aux autorités concernées pour l'installation de signaux lumineux pour protéger la circulation à la traverse à niveau de la route du Calvaire.

ADOPTÉ.

L'affaire du chemin Ste-Marguerite revient sur le tapis et une rencontre sera organisée en vue de rencontrer l'ingénieur de la Voirie à ce sujet.

La session est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire  
*Paul Emile Ouellette*  
.....Sec.-Trés.

4 juillet, 1961.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres p.m., le 4 juillet, 1961, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les Conseillers, Henri Guilbert, Pierre Guin, Alfred E. Gagnon, Paul Emile Ouellette et Jacques Dugré. Absent Monsieur le conseiller Armand Blais au travail.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE les minutes des assemblées des 5, 20, 22 et 27 juin, 1961, soient acceptées en apportant la correction suivante: à la page 577, dernier para. en ajoutant qu'à la suggestion de Son Honneur le Maire" avant les mots photographies .

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

MARGE DE LA RELIURE

4 juillet, 1961.



QUE LES COMPTES SUIVANTS soient et sont acceptés pour paiement tel que présentés:

1- Petite Caisse	\$	✓	48.72
2- Yves Robichaud - Re: Service d'aqueduc		✓	132.50
3- Raymond Charpentier - Ent. rue Carillon,		✓	10.00
4- P.A. Guoin, - Service d'aqueduc		✓	27.06
5- Loranger & Molesworth - service d'aqueduc		✓	666.80
6- P. H. Marineau Ltée. Re: Elections & Papeterie.		✓	132.36
7- Ricard & Charpentier - Ent. Rues		✓	45.00
8- Loranger & Molesworth - Fac. 46173 Re: B. & M. Const.		✓	71.97
9- J.P. Gravel - Affiches pour vitesse		✓	8.00
10- Bureau d'enregistrement - Mutations Mai, 1961		✓	13.10
11- Antoine Biron - Re: Camion Incendies		✓	10.90
12- Imprimerie Lacoursière Inc. - Papeterie		✓	5.03
13- Cie Bell Telephone - Appels d'urgence		✓	8.16
14- Cie Bell Telephone - Pour le Bureau & Contrles		✓	49.21
15- Shaw. Water & Power Co. - Pour le Bureau		✓	5.66
16- " " " " " Calvaire		✓	10.12
17- " " " " " lampes de rues		✓	334.90
18- " " " " " Boulv. St-Jean		✓	1.53
19- " " " " " Station Doucet		✓	65.21
20- " " " " " Station Giroux		✓	59.59
21- Roger Guilbert - Cours d'estimation foncière		✓	45.75
22- Bertrand Gilbert - " " "		✓	45.75
23- Réal Fleury - " " "		✓	55.75
24- R.J. Levesque - Moteur à gazoline pour puits		✓	1,852.88
25- Kimball Automobile Ltée. - Towing Camion Cremerie		✓	5.00
26- Welly Ayotte - Ent. Boulv. Mauricien		✓	21.50
27- Joseph Paquette - Ent. Bellemarre & Duval		✓	495.00
28- Launier Ltée. - Aqueduc & Pour ponceau		✓	889.54
29- Bernard Gélinas - Ent. Mathon- Doucet (Ponceau Lemieur)		✓	85.00
30- Léonard Beaulieu - Ent. Mathon-Doucet		✓	73.40
31- Armand Bourassa - Re: Service Aqueduc		✓	220.50
32- Gilles Gagnon - Salaire Juin 61		✓	281.25
33- Gilles Gagnon - Pour char 5 semaines		✓	75.00
34- Alphonse Roch - Salaire juin 1961		✓	237.60
35- Herace Mainville - " " "		✓	211.20
36- Bourassa & Fils - Egouttement Val-Mauricie		✓	168.50
37- R. Prévost - Re: Loi des jurés		✓	28.60

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés tel que payés.

1- Yvon Landry - Service d'incendies		✓	13.00
2- Emilien Launier, " "		✓	26.00
3- Paul Turbide " "		✓	2.00
4- Claude Launier, " "		✓	15.00
5- Jos. Rochon " "		✓	5.00
6- Robert Boucher, " "		✓	2.00
7- Alphida Trempe, " "		✓	17.00
8- Gilles Gagnon, " "		✓	4.00
9- Claude Launier, " "		✓	1.00
10- Emilien Launier, " "		✓	1.00
11- Pierre Thibeault Canada Ltée, dernier paiement camion		✓	4,148.67
12- René A. Robert, Surveillance Regl. No. 89 Egout		✓	3,534.75

ADOPTE.

Pour faire suite à une demande des employés temporaires du service d'aqueduc il est

PROPOSE PAR M. Pierre Guoin,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

MARGE DE LA RELIURE

4 juillet, 1961.

"QUE le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à faire les chèques de paie à toutes les semaines pour le salaire des employés de l'aqueduc.



ADOPTÉ.

Sur demande de l'inspecteur des rues Bellemarre et Duval, Mons. Léonard Garceau, pour faire poser des tuyaux devant l'entrée de certains contribuables qui se sont construits des ponts de bois empêchant l'écoulement des eaux de surface dans le fossé de ces rues, il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Guin,

"QU'UN avis soit envoyé aux six contribuables mentionnés dans la demande de l'inspecteur des rues Bellemarre et Duval, de bien vouloir poser un tuyau de 12" vis-a-vis leur entrée respective afin de permettre à l'eau de surface des rues de s'égoutter normalement.

ADOPTÉ.

Lecture d'une requête de contribuables demeurant dans le boulevard St-Jean, en haut du réservoir demandant l'eau à leur maison privée.

Pour faire suite à cette demande, il est

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE Mons. Gilles Gagnon soit et est autorisé à faire les travaux d'aqueduc nécessaires pour donner le service d'aqueduc aux contribuables demeurant dans les limites de la Paroisse, et en haut du réservoir.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR M. P.E. Ouellette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE des soumissions soient demandées aux fournisseurs locaux, pour la pompe recommandée par l'ingénieur René A. Robert, en faisant son rapport pour desservir les contribuables en haut du réservoir.

ADOPTÉ.

Lecture d'une lettre signée par neuf propriétaires des rues Duval & Bourassa se plaignant qu'un certain propriétaire de la rue Bourassa n'avait pas de fosse septique,

Comme il n'y a pas de règlement municipal à cet effet, Monsieur le Conseiller Henri Guilbert, n'est pas d'avis de passer un règlement pour régler cette question, mais que les plaintes soient faites directement au Bureau d'Hygiène.

Monsieur le Conseiller Paul Emile Ouellette, exprime l'opinion que le cas devrait être soumis à l'Unité Sanitaire. Monsieur le conseiller Pierre Guin se dit du même avis que mons. Ouellette.

PROPOSE PAR M. PIERRE GOUIN,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

4 juillet, 1961.

" QUE le cas du propriétaire qui n'a pas de fosse septique sur la rue Bourassa soit soumis à l'Unité Sanitaire.

ADOPTE.

Mons. Eddie Béland, un contribuable qui désire installer une piscine sur son terrain Place Deschesne, pourra le faire, mais il sera avisé que la municipalité installera un compteur comme c'est le cas pour toutes les piscines.

Lecture du contrat d'achat des rues de Riverton Development.

Monsieur Napoléon Vézina, fait demande au conseil de l'appuyer afin d'obtenir son permis de vente de bière dans une épicerie-licenciée, il est:

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE le conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, n'a aucune objection à ce que la Régie des Alcools émette un permis d'épicier-licencié au nom de Mons. Napoléon Vézina du Rang Ste-Marguerite, Trois-Rivières.

ADOPTE.

Monsieur le Conseiller Ouellette fait remarquer que cette épicerie devra être aménagée dans un endroit convenable.

Monsieur Paul Jacob demande s'il pourrait être desservi par l'égout Demontigny, étant situé sur le terrain de Siméon Ricard, malheureusement ce plan n'étant pas cadastré, il sera impossible de faire la pose des égouts sur cette terre, et Mons. le Conseiller Pierre Guoin, n'est pas d'avis qu'il pourrait être desservi par l'égout Demontigny.

Demande de la part de Mons. E.M. Rivard, un contribuable du boulev. Gagnon, demandant le service d'aqueduc, étant situé du côté opposé de la vieille aqueduc, monsieur Gagnon, le surintendant d'aqueduc fera rapport au conseil lundi prochain.

Lecture de l'avis de Revision du Rôle de juin, les évaluateurs font part au conseil qu'il ne sont pas prêts à procéder, il est donc,

PROPOSE PAR Mons. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

QUE la revision du rôle soit reportée à l'ajournement du 17 juillet 1961 prochain.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire Jules Montour se dit d'avis que la session régulière du mois devrait être ajournée à 15 jours étant donné le travail à être accompli et ceci éviterait de convoquer une session spéciale, Tous les membres du Conseil sont du même avis.

Son Honneur le Maire fait part du caucus avec Monsieur Duchesne et l'ingénieur de la Voirie Provinciale, et dit que la nouvelle route Ste-Marguerite sera faite cette année, mais que l'amélioration du chemin actuel Ste-Marguerite devra attendre au prochain budget de même que le boulevard St-Jean et la Route du Calvaire, mais que le chemin Ste-Marguerite ne sera pas négligé et que les ponceaux seront débouqués.

Présentation d'un mémoire de la Chambre de Commerce, préparé, Par le Comité des Affaires Municipales, qui est présidé par Mons. Louis-Georges Chainé, sur le règlement de Construction après étude approfondie dudit règlement.



MARGE DE LA RELIURE

4 juillet, 1961.



Monsieur le conseiller Pierre Gouin, félicite chaleureusement la Chambre de Commerce et spécialement le secrétaire Mons. Fleury, qui se dévoue sans compter

Monsieur le Conseiller Pierre Gouin, donne Avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement de Construction tel que soumis par la Chambre de Commerce.

Mémoire de la Chambre de Commerce, qui a été soumis à l'Hon. Bernard Pinard, Ministre de la Voirie Provinciale pour le pavage de la balance de la Route du Calvaire.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE A L'UNANIMITE,

QUE LE conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, appuie la Chambre de Commerce en ce qui a trait au mémoire soumis pour le pavage de la Route du Calvaire (Boulevard Mauricien)

ADOPTE.

Mémoire de la Chambre de Commerce, qui a été soumis à l'Hon. Léon Balcer au sujet du Boulevard Des Ormes, demandant au Ministre des Transports à Ottawa à prendre sous ses charges l'entretien dudit boulevard.

Mons. le Conseiller Paul Emile Ouellette, félicite la Chambre de Commerce pour le beau travail fait et dit que ces études et la présentation des mémoires démontrent l'utilité d'une Chambre de Commerce et des services qu'elle peut rendre à la Municipalité. Il félicite le Président du comité des Affaires Municipales pour les sacrifices qu'il s'impose pour conduire à bien son comité.

Son Honneur le Maire félicite à son tour la Chambre de Commerce en soulignant l'aide qu'elle apporte au développement de la Paroisse et félicite également Mons. Fleury, secrétaire de la Chambre pour le beau travail fait en vue de conduire les activités de celle-ci à bien.

Monsieur le conseiller Pierre Gouin, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement en vue de la construction d'un réseau d'égout et de la fabrication de la fondation de la rue pour la deuxième rue du Secteur Demontigny.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE A L'UNANIMITE

"QUE DEMANDE soit faite au ministère des postes afin d'obtenir une boîte à malle pour chaque rue pour le secteur de Val-Mauricie au lieu de concentrer ces boîtes au même endroit, ceci pour éviter des erreurs, et des retards à la réception du courrier.

ADOPTE.

Vient la question de l'hôtel de Ville, sur cette question Mons. le Conseiller Guilbert dit ~~qu'il n'a pas fait le voyage à Québec~~ qu'il n'a pas fait le voyage à Québec; mais qu'il croit que le site n'a pas été discuté avec le Sous-Ministre, sur ce,

Son Honneur le Maire que le cas a été discuté avec le Sous-Ministre, mais pas le site, et que le Sous-Ministre nous avait suggéré le Statut de Cités et Villes, que la loi était plus souple, pour l'engagement d'un gérant municipal pour l'imposition de taxes d'affaires, de vente et tous les avantages à s'organiser les services chez-nous.

Monsieur le Conseiller Guilbert émet l'opinion que le poste

4. juillet, 1961



de pompier ne devrait influencer le choix d'un site pour l'Hôtel de Ville. Monsieur le Conseiller Pierre Gouin, propose de trouver un terrain possible pour l'Hôtel de Ville, des sites possibles avec des options.

Les opinions sont partagées sur le site, quelques-uns sont favorables à Ste-Catherine de Sienna, d'autres Val-Mauricie. Monsieur le conseiller Henri Guilbert dit que lorsque l'on parle d'Hôtel de ville on envisage une dépense de 40 à \$50,000.00 et qu'il faudra trouver un candidat de valeur pour le poste d'ingénieur, 7 à \$8,000.00 mais pas à \$5,000.00

Lettre du Centre D'Achat Riverton Development à l'effet que les autorités du Centre sont prêts à verser un minimum de 20 hres à \$1.50 par semaine pour l'engagement d'un policier et espère que cette offre hâtera les procédures pour l'engagement d'un policier municipal pour qu'il soit en fonction à l'ouverture du 3 août prochain.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE A L'UNANIMITE

"QUE des soumissions soient demandées pour l'achat d'une automobile pour la police avec l'équipement et l'Habillement.

ADOPTE.

Il est question du taux d'électricité dans la Paroisse Monsieur le Conseiller Paul Emile Ouellette mentionne le fait qu'il y a actuellement deux taux d'électricité dans la Paroisse et

PROPOSE

SECONDE A L'UNANIMITE

"QUE demande soit faite à la Shawinigan Water & Power Co. afin d'obtenir le taux 80 pour toute la Municipalité.

ADOPTE.

Messieurs Ricard & Charpentier feront un prix pour la pose du tuyau d'aqueduc dans le centre domiciliaire du Centre d'Achat.

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert retire Son Avis de Motion pour la Préparation d'un règlement pour l'entretien de la rue des Ormes et,

Monsieur le Conseiller Pierre Gouin donne un avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour l'entretien de la rue des Ormes et ceci à la superficie.

Monsieur Gilles Gagnon fait rapport sur le coupe-tuyau et félicite le conseil d'avoir acheter cet outil qui rend de très grands services et parle aussi de l'achat par la municipalité d'un petit camion pour transporter les outils et tout ce qui est nécessaire pour le service d'aqueduc, chose qui sera pris en considération peut-être dans un avenir rapproché.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE A L'UNANIMITE

"QUE l'assemblée soit et est ajournée au lundi le 17 juillet 1961 prochain.

ADOPTE.

X  
Jules Montaut  
Maire

Paul Emile Ouellette  
Sec. Trés.

MARGE DE LA RELIURE

17 juillet, 1961.

Séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le dix-septième jour de juillet, 1961, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle session était présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les Conseillers.



Présentation d'un mémoire pour l'imposition d'une taxe de vente de 2%.

PROPOSE PAR Mons. Henri Guilbert,

SECONDE PAR Mons. Pierre Gouin, et résolu unanimement

10- Il est, par la présente résolution, imposé et il sera perçu en conformité des dispositions de la Loi 8-9 Elizabeth II, chapitre 78, une taxe spéciale dite "Taxe de Vente" de même nature et sujette aux mêmes dispositions que celle constituée par la Loi de l'Impôt sur la vente au détail (S.R.Q. 1941, chapitre 88 et ses amendements) dans tout le territoire de la municipalité.

20- La dite taxe sera perçue en même temps, de la même manière aux mêmes conditions, et avec les mêmes sanctions et exemptions, mutatis mutandis, que la taxe perçue en vertu de la Loi de l'Impôt sur la vente au détail et ses amendements, et ce, à compter du jour que fixera le conseil après l'approbation de la présente résolution par le lieutenant-gouverneur en conseil.

30- Le conseil est également autorisé à faire une ou des conventions avec le Ministre des Finances de la Province pour la perception de cette taxe, le tout conformément aux dispositions des articles 5, et suivants de la Loi concernant la Taxe municipale de vente et la taxe scolaire d'éducation.

40- Son Honneur le Maire, ou, en son absence, le pro-maire et le Secrétaire-Trésorier sont autorisés à signer pour et au nom de la corporation telles conventions et, dans ces conventions, autoriser le Ministre des Finances de la Province à exercer tous les droits de la corporation municipale relativement à la perception de la taxe de vente et aux poursuites pour infractions à la présente résolution.

50- Le produit de la taxe revenant à la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières sera versé annuellement dans le fonds général pour pourvoir au paiement des dépenses annuelles de l'administration et de celles nécessitées par le progrès rapide de la municipalité, au cours d'une année financière.

60- Le conseil soumet l'approbation de cette résolution au lieutenant-gouverneur en conseil.

ADOPTÉE.

Des démarches devant faites immédiatement auprès du Gouvernement à Québec, IL EST

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE le Conseil soit et est autorisé à faire un voyage à Québec afin de piloter la résolution pour la taxe de vente et que les frais soient payer par le fond général.

ADOPTÉ

Monsieur le Conseiller Pierre Gouin, demande que la résolution en date du 20 juin, 1961 qui est inscrite à la page 575 du livre des minutes soit avec l'autorisation du secondeur Mons. le conseiller Paul Emile Ouellete soit ~~révoquée~~ rescindée.

17 juillet, 1961.

Après l'approbation du Secondaire et des membres du conseil ladite résolution est rescindée.

Monsieur le conseiller Pierre Guin, donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il proposera l'adoption d'un règlement pour maintenir, armer, loger et habiller une force de police dans la municipalité et déterminer les devoirs des membres qui constitueront ce corps.

Lecture de l'option prise chez Mons. Edouard Bourassa qui offre à la municipalité un terrain de 190 x 500' de profondeur au prix de \$0.20 le pied carré pour un montant total de \$19,000.00.

Mons. Blais dit qu'il avait un terrain mais que l'option n'était pas prête, elle sera présentée dès qu'elle aura été signée.

Mons. le Conseiller Guilbert est d'avis que les agents d'immeubles devraient prendre des options sur la route du Calvaire.

Lecture d'une lettre de l'Ingénieur René A. Robert, recommandant le remboursement d'un montant de \$25,000.00 sur le chèque de dépôt de B & M. Construction. La chose est reportée à jeudi soir lors du caucus.

Rapport du réseau d'égout pour les quadres préparé par Mons. René A. Robert, cette question est aussi reportée à Jeudi soir lors de la rencontre avec l'ingénieur.

Lecture d'une lettre de l'Hon. Léon Balcer avisant le Conseil que pour faire suite à leur demande pour que le Ministère des Transports prenne à ses charges l'entretien du Boulev. des Ormes, que ce serait créer un précédent étant donné que la voirie n'est pas du ressort du Fédéral et par le fait même ne peut prendre l'entretien de cette rue aux frais du ministère des Transports.

MONSIEUR le Conseil Ouellette est d'avis que le Fédéral devrait au moins accordé un octroi pour réparer au moins les dégats qui ont été faits lorsque la Municipalité n'était pas propriétaire de cette rue.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE DEMANDE soit faite à l'Hon. Léon Balcer, Ministre des Transports à Ottawa, d'accorder un dédommagement pour les dégats faits à la rue des Ormes, par les lourds camions lors de la construction du quai des Pilotes, avant que la municipalité devienne propriétaire de ladite rue.

ADOPTE.

Lecture du règlement No. 97, concernant l'entretien de la rue des Ormes.

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE LE règlement No. 97 soit et est accepté tel que lu,

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce demandant la Municipalité de fournir à la Chambre un Code Municipal ainsi qu'une copie du Bill 130 afin de leur faciliter le travail dans l'étude de questions municipales.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,



MARGE DE LA RELIURE

17 juillet, 1961.

"QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières fournisse gratuitement à la Chambre de Commerce locale un code municipal et une copie du Bill 130.



ADOPTE.

Lecture d'une lettre de Mons. Garceau inspecteur de la rue Duval pour certains travaux et le paiement de ces travaux, Monsieur le Conseiller P.E. Ouellette est d'avis de retarder cette question jusqu'à réception d'une requête signée par les propriétaires de cette rue, l'affaire est donc remise.

PROPOSE PAR M. Pierre Guoin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE l'ingénieur M. René-A. Robert, soit et est autorisé à présenter les plans No. R-3-21, tel que préparés, aux autorités concernées à Québec afin d'en obtenir les autorisations nécessaires.

ADOPTE.

Pour faire suite à l'affaire de Mons. Garceau, demandant si le conseil avait objection à ce que les dépenses faites soient réparties sur les taxes pour la rue Duval, il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE les dépenses qui seront faites sur la rue Duval soient réparties sur les taxes.

ADOPTE.

L'affaire des eaux de surface, c'est à dire l'égouttement des eaux de surface pour le centre domiciliaire de Riverton Development sera discutée avec l'ingénieur. Ceci pour faire suite à l'exigence de la Central d'Hypothèque pour permettre le début de la construction au centre domiciliaire.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

QUE le surintendant d'aqueduc soit et est autorisé à remplacer le tuyau de plastique pour un tuyau de deux pouces dans la rue Roberge.

ADOPTE.

Pour faire suite à la demande de la Corp. Scolaire il est

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon.

"QUE le surintendant d'aqueduc soit et est autorisé à faire le prolongement d'aqueduc pour desservir la nouvelle école.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- P.H. Marineau - papeterie pour bureau

7.16 ✓

17 juillet, 1961



2- Villeneuve & Lambert - mutations Juin & avril	✓ 21.10
3- R. Prévost - dépenses d'élection	✓ 38.00
4- St-Maurice Paper Waste & Metal Inc. - pour ponceau	✓ 15.20
5- La Revue Municipale - 8 abonnements	✓ 20.00
6- J.R. Lemire Inc. - filière et panier a papier	✓ 85.28
7- Pruneau Inc. - matériaux pour ponceaux (rue H. Montour)	✓ 28.47
8- P.V. Ayotte - papeterie	✓ 4.03
9- Maurice Matteau - Salle du Conseil et déménagement tribune	✓ 20.00
10- Gilles Montour - Revision du rôle	✓ 162.00
11- Clément Ricard - " " "	✓ 144.00
12- Roger Guilbert, " " "	✓ 169.00
13- Réal Fleury " " "	✓ 179.00
14- Poliquin Inc. - Taxe d'eau pour bureau	✓ 42.00
15- Shaw, Water & Power - Boulv. St-Jean	✓ 1.53
16- Loranger & Molesworth - service aqueduc	✓ 721.76
17- Clément & Levass eur - service aqueduc	✓ 3.00
18- Horace Mainville - sal aqueduc	✓ 96.80
19- Alphonse Roch - " "	✓ 101.20
20- Armand Bourassa Service Aqueduc	✓ 119.00
21- Gilles Gagnon - Sal. Aqueduc	✓ 113.75

ADOPTÉ

Monsieur Gagnon fait rapport sur la question pour le service d'aqueduc pour le boulv. Gagnon, et dit qu'il en coûterait \$225.00 du ~~\$100.00~~ 100 pieds pour le tuyau de 6" posé, cette question est remise à une autre session.

Les Evaluateurs remettent les records ayant servis pour la revision. La revision apporte une augmentation de \$818,543.00 ce qui porte l'évaluation totale à \$5,536,609.00.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE la revision du Rôle soit et est adoptée avec l'exception de Mons. Charbonneau.

ADOPTÉ

PROPOSE PAR M. Alfred. E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Henri Guibert,

"QUE LES Mutations de juin, 1961 soient et sont acceptées tel que présentés.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE le règlement de construction soit et est adopté tel que soumis par la Chambre de Commerce avec les amendements apportés.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le règlement de Construction soit soumis aux électeurs à l'assemblée des électeurs qui sera tenue le 17 août, 1961 prochain, à huit hres p.m. au lieu ordinaire des session.

ADOPTÉ.

La séance est levée.

MARGE DE LA RELIURE

*Rescindé Res. 14 août 1961*

*Rescindé 14 août 1961*

X

*Jules Monseau*

*Robert de F...*

24 juillet, 1961.

Session Spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue, le 24<sup>ème</sup> jour de juillet, 1961, à 8 hres P.M. au lieu ordinaire des sessions et à la quelle session étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les conseillers Henri Guilbert, Pierre Gouin et Jacques Dugré,



Lecture de l'avis de convocation, la présente session à pour but, tel qu'il appert à l'avis de convocation la prise en considération des sujets suivants:

- 1- Résolution autorisant l'ingénieur René A. Robert à préparer un profil de la rue Bellefeuille et du Centre d'Achat.
- 2- Avis de motion pour la préparation d'un règlement pour les mêmes rues.
- 3- Résolution autorisant l'ingénieur René A. Robert à préparer un profil pour l'égouttement des eaux de surface du centre domiciliaire et du centre d'achat de Riverton Development.
- 4- Résolution autorisant Ricard & Charpentier à continuer les travaux dans les rues applicable au règlement.
- 5- Egout terre Siméon Ricard,
- 6- Egout de Val-Mauricie (Quadrex)
- 7- Projets futurs d'égouts dans la Banlieue.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE l'ingénieur René A. Robert, soit et est autorisé à préparer un profil pour la confection des Rues du Centre d'Achat de Bellefeuille.

ADOPTE.

Monsieur Robert dit qu'il a préparé un certain travail pour ce profil et donne une estimation des travaux à être fait dans ces rues.

Messieurs Ricard & Charpentier présente une soumission pour faire le travail tel que demandé par l'ingénieur au Montant de \$5,772.00, et à une question s'il engagerait les trucks de la municipalité, dit qu'il l'a toujours fait quand ce fut nécessaire.

Sur PROPOSITION de M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE des demandes de soumissions soient faites aux contracteurs locaux pour exécuter le travail des rues du Centre d'Achat et Bellefeuille, que la date fixée pour la réception des soumissions soit lundi le 31 juillet prochain.

ADOPTE.

Monsieur l'ingénieur préparera un profil et devis pour ces rues pour jeudi.

Monsieur le Conseiller Pierre Gouin, donne Avis de motion à l'effet qu'il fera préparer un règlement d'emprunt pour les rues du Centre d'Achat et Bellefeuille, ainsi que du Centre domiciliaire en arrière du Centre d'Achat.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE l'ingénieur René A. Robert, soit et est autorisé à préparer un profil pour l'égouttement des eaux de surface des rues du Centre d'Achat et Bellefeuille et du Centre Domiciliaire pour permettre de préparer un règlement en vue de la construction de ce réseau d'égouttement pour ces rues.

ADOPTE.

24 juillet, 1961.  
31 juillet, 1961.



PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, fournisse les services d'aqueduc et d'égout lorsque les terres seront cadastrées et les travaux de construction commencés sur le lot P-40, qui est présentement la propriété de Mons. Siméon Ricard.

ADOPTE.

Pour faire suite à la demande de Mons. Gauthier Pour l'égout pour ses Quadrex,

Monsieur le Conseiller Pierre Gouin, donne Avis de motion à l'effet de préparer un règlement pour la construction d'un réseau d'égout dans Val-Mauricie.

La session est levée.

*Jules Montour* Maire  
*P. Gouin* Sec.-Trés.

31 juillet, 1961.

Session Spéciale du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à huit hres p.m. le 31 i<sup>ème</sup> jour de juillet, 1961, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle session étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Pierre Gouin, Armand Blais, Armand Blais, Paul Emile Ouellette, et Jacques Dugré. Absent Mons. Alfred E. Gagnon,

La présente session a pour but la considération des sujets suivants:

- 1- REGLEMENT DE CONSOLIDATION DE LA SORTIE AU FLEUVE SECTEUR DEMONTIGNY
- 2 - REGLEMENT D'EGOUT POUR SECTEUR DEMONTIGNY
- 3- AQUEDUC BOULEVARD GAGNON
- 4- OUVERTURE DES SOUMISSIONS POUR RUES DU CENTRE D'ACHAT ET BELLE-  
FEUILLE.
- 5- HOTEL DE VILLE.

Les plans pour le Règlement de consolidation et du règlement d'égout du Centre Demontigny n'étant pas revenus de Québec cet item est remis à une prochaine session.

pour ce qui a trait à l'aqueduc du Boulv. Gagnon,

IL EST PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE le Surintendant d'aqueduc soit et est autorisé à faire le prolongement sur le boulv. Gagnon sur une longueur de 800 pieds du réseau d'aqueduc et d'y installer les bornes-fontaines.

ADOPTE.

L'Ouverture des soumissions pour les rues centre D'Achat et Bellefeuille donne le résultat suivant:

1- Yves Robichaud

\$5,275.00

MARGE DE LA RELIURE

31 juillet, 1961.  
7 août, 1961

- 2- Trois-Rivières Paving
- 3- Léonard Beaulieu
- 4- Noé Veillette & Frères,
- 5- Ricard & Charpentier

\$6,700.00  
5,879.95  
5,140.95  
5,772.00



PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Guoin,

"QUE la Soumission de Veillette & Fr`ere qui est la plus basse soit et est acceptée.

ADOPTE.

Les offres pour terrains ou autres pour l'Hôtel de ville sont les suivantes:

- 1- H.G. Gauthier un terrain de 100,000 pieds carrés au prix de \$38,000.00
- 2- Club de Pétanque, offre la Salle Capri un terrain de 165' x 210' batisse de 48x96 en avant et le boulo-drome 36x 96 ~~xxx~~. ameublement divers etc. au montant de \$50,000.00, \$15,000.00 comptant la balance ~~xx~~ répartie en dix ans au taux de 5% l'an.

Après discussion il est

PROPOSE PAR M. Pierre Guoin,

SECONDE PAR Mons. Jacques Dugré,

"QUE Monsieur Oscar Babin soit et est engagé par la municipalité pour faire l'expertise afin de déterminer la valeur de la batisse et des réparations à faire pour en faire un H^otel de Ville.

ADOPTE.

Après différents points de vues émis par les membres du conseil Son Honneur le Maire soumet que la Salle Capri ferait l'affaire pour au moins dix ans et que nous irions suivant nos moyens et qu'après nous serions peut-être en mesure d'en construire un autre sur un autre site et que le veill H^otel de ville pourrait servir pour établir les services.

Un Contribuable Mons. Gamache offre des félicitations au Conseil qui de son opinion veut aller de l'avant.

Un Propriétaire de Motel fait des représentations au Conseil pour faire déboucher la calvette près de son Motel et après discussion le surintendant d'aqueduc de concert avec les employés de la voirie fera le travail pour nettoyer cette calvet.

La session est levée.

Jules Montour Maire

.....Sec.-Trés.

7 Août, 1961

Assemblée régulière du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le septième jour d'août, mil neuf cent soixante et un à l'heure et au lieu ordinaire des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les Conseillers, Pierre Guoin, Armand Blais, Paul Emile Ouellette et Jacques Dugré. Messieurs les Conseillers, Henri Guilbert et Alfred E. Gagnon, absents, Monsieur le Conseiller Guilbert présentement en voyage.

MARGE DE LA RELIURE

7 août, 1961.



PROPOSE Après constatation du Quorum suivant l'article du Code Municipal No. 111, l'assemblée débuta par la lecture des minutes.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE les minutes des assemblées des 4, 17, 24, & 31 juillet, 1961, soient et sont acceptées tel que lues.

ADOPTÉ.

Le contracteur Thomas Bellemare & Fils Ltée. ayant soumis une demande de renouvellement de son contrat pour l'entretien des rues en hiver au même prix que l'an dernier, c'est-à-dire \$450.00 du mille

IL EST PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE le contrat d'entretien des chemins en hiver soit et est accordé à Thomas Bellemare & Fils Ltée., pour le même prix que l'an dernier soit \$450.00 du mille et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières le contrat à cet effet.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE LES comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

1- Léo Bergeron - Ent. Salle du Conseil	✓ 20.00
2- Robichaud Inc. - Ent. Route à Bureau	✓ 121.25
3- La cie de Télé. Bell du Canada - Pour les puits et bureau	✓ 43.36
4- The Shawinigan Water & Power Co. - lampes de rues	✓ 341.47
5- Bourassa & Fils - Ent- rues de Val-Mauricie	✓ 76.00
6- Anatole Blais, - Ent. Boulv. Gagnon & Bettez	✓ 34.35
7- Caribonum Co. - Papier Carbon	✓ 66.46
8- Jacques Girard - Ent. Route du Calvaire	✓ 15.00
9- Le Nouvelliste - Annonce re: constable	✓ 17.00
10- P.V. Ayotte Ltée - Papeterie	✓ .85
11- Robichaud Inc. - Ent. Mathon-Doucet & des Pilotes	✓ 159.00
12- Bernard Gélinas, - Ent. Mathon - Doucet	✓ 35.00
13- Ricard & Charpentier - Ent. Bourassa & Val-Mauricie	✓ 85.00
14- Wilson & Lafleur Limitée - 4 Codes Municipaux	✓ 38.65
15- Villeneuve & Lambert - Mutations Juillet, 1961	✓ 16.00
16- Lucien Dupont & Fils - Papeterie	✓ 10.28
17- Léopold Duplessis - Re: Pont rue Des Dominicains	✓ 31.70
18- Imprimerie Ovila Lacoursière Inc. - Convocation	✓ 18.86
19- Notaire G.G. Garceau - Achat rue des Quadrex.	✓ 45.00
20- Jules Montour - Dépenses Re: Cours d'Eau Lacerte - Voy. Qué.	✓ 54.00
21- Robert Louis-Gouin, - Frais légaux	✓ 200.00
22- R. Prévost, - Re: Timbres Postes	✓ 102.00
23- Cie Bell Téléphone du Canada - Re: Bureau	✓ 19.36
24- Ricard & Charpentier - Service d'aqueduc	✓ 174.00
25- Garage Dufresne - Re: Service aqueduc	✓ 2.00
26- La Cie. Bell Tel. du Canada - Re: Appels d'urgence	✓ 8.32
27- Shaw. Water & Power Co. - Re: puit No. 3 Doucet	✓ 70.11
28- " " " " " " " " No. 2 Giroux	✓ 61.89
29- " " " " " " " " Aqueduc, Levasseur	✓ 32.50
30- " " " " " " " " Boulv. St-Jean	✓ 1.53
31- La Cie de Téléphone du Canada - Controles pour puits	✓ 24.00
32- P.A. Gouin Limitée - Service Aqueduc	✓ 6.41

MARGE DE LA RELIURE

7 août, 1961.



33- Loranger & Molesworth Ltée. Service Aqueduc	439.15 ✓
34- G.G. Garceau - Accord Aqueduc Levasseur	21.00 ✓
35- Pierre Thibault Canada Ltée. - Intérêt sur compte	24.20 ✓
36- Launier Ltée - Re: Service Aqueduc	909.04 ✓
37- Launier Ltée - Re: Regl. No. 89-A	972.40 ✓
38- René A. Robert - Surveillance Regl. 89	3,163.10 ✓
39- Ricard & Charpentier - Regl. 89-A Est. No. 1	1,099.18 ✓
40- B. & M. Construction Ltée. Regl No. 89 Est. 6	27,663.59 ✓
41- Gilles Gagnon - Sal 16 juillet - 5 août 61	150.00 ✓
42- Alphonse Roch - " " "	145.20 ✓
43- Horace Mainville " " "	145.20 ✓
44- Maurice Chabot Re: Val-Maurice	17.60 ✓

ADOPTÉ.

Mons. Jean Cloutier, Gérant du Centre D'Achat remercie le Conseil d'avoir bien voulu assister à l'ouverture du Centre d'Achat et demande au conseil s'il n'y aurait pas moyen d'être avisé lorsque le besoin de fermer l'eau se ferait sentir afin de prendre les précautions nécessaires. Sur ce Mons. Gagnon, surintendant de l'aqueduc donne des explications sur ce qui s'est produit vendredi le 4 août, dernier. Il y a question de la pression de l'eau qui n'est pas constante, cette question est à l'étude.

Monsieur Cloutier demande de faire pression auprès de Ricard & Charpentier afin qu'ils pressent les travaux afin de poser les tuyaux d'égout dans les rues du centre domiciliaire afin de permettre de commencer la construction, 9 étant prêts à commencer leur construction.

L'affaire de l'engagement de polices revient sur le tapis, ceci pour faire suite au vol qu'il y a eut dans le centre d'achat, Un représentant de la Maison Philips qui est un service de police indépendant et qui assure présentement la protection dans un autre centre d'achat dans la Métropole, donne des précision sur le service qu'ils ont présentement.

Après discussion, monsieur le conseiller Pierre Gouin est d'avis que le Centre d'Achat s'organise pour la période de 2 à 3 mois ceci jusqu'à la préparation du Règlement et de l'organisation de la police ce convenablement et

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"Que demande soit faite à l'aviseur légal de préparer un règlement pour le corps de police dans la Municipalité.

CONTRE-PROPOSITION PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE la demande de préparation du règlement pour le corps de police soit remise pour étude au cucus de Jeudi soir et que la demande soit faite lundi soir prochain.

Le Conseil étant divisé également sur cette question, Son Honneur enregistre son vote pour la motion principale la contre-proposition est donc défaite.

L'Aviseur légal présentera son règlement pour jeudi soir alors qu'il sera étudié.

7 août, 1961.



A une demande de M. le conseiller Paul Emile Ouellette, à savoir quel aviseur légal préparerait le règlement de police réponse lui est faite, qu'il serait préparé par l'avocat dans la salle, ce à quoi M. le conseiller Ouellette répond que c'est ce qu'il n'aime pas et que le conseil ne devrait pas délaissé l'aviseur légal de la Municipalité qui nous donne un très bon service. Monsieur le conseiller Gouin dit que l'aviseur légal qui est présentement dans la salle a été engagé par Son Honneur le Maire Jules Montour et qu'il n'avait pas influencé le choix de Me. Robert Louis Gouin, mais se dit heureux si le choix est tombé sur un membre de sa famille, et demande à Mons. le conseiller Ouellette de donner ses raisons s'il en avaient pour s'objecter au choix de Me. Gouin, devant les pressions du conseil et même de la salle Monsieur le conseiller Ouellette dit que s'est justement pour ne pas faire une affaire de famille des affaires du conseil, Son Honneur le Maire demande s'il y en avait parmi les membres du conseil qui avait un aviseur légal à suggérer bien entendu que ce n'était seulement pour préparer le règlement de police, c'est alors que

M. LE CONSEILLER JACQUES DUGRE, PROPOSE

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE DEMANDE soit faite à Me. Pierre Garceau, avocat de préparer le règlement de police pour la municipalité, pour jeudi soir alors que le conseil l'étudiera.

ADOPTE.

Monsieur le Conseiller Paul Emile Ouellette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un amendement au règlement No. 94 dit Règlement de construction, pour empêcher les gens de l'extérieur de faire la cueillette des vidanges dans la Municipalité.

La question des égouts pour la rue Lacerte ainsi que des Quadrex est abordée, et à une question de Monsieur Gauthier à savoir quand il peut avoir le prolongement de ses égouts, Monsieur le Conseiller Pierre Gouin dit qu'il est à faire des calculs et que le conseil essaie de trouver la meilleure solution afin d'éviter la construction d'usines de pompes qui sont très dispendieuses, et qui seraient un lourd fardeau pour les contribuables affectés par ces égouts.

Lecture est faite d'une requête signée par les 24 propriétaires des Quadrex demandant au Conseil de bien vouloir nommer Mons. André Tourigny inspecteur de la rue des Quadrex.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"que Mons. André Tourigny soit et est nommé inspecteur de la rue des Quadrex.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire met Monsieur Tourigny au courant que l'inspecteur est autorisé à faire une dépense de \$50.00 par mois sans pour cela être obligé d'avoir l'autorisation par résolution du conseil, mais dans les travaux majeurs dépassant la somme de \$50.00 par mois ces travaux devaient être acceptés et autorisés par le Conseil à une assemblée.

Monsieur le Conseiller Pierre Gouin, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour l'entretien de la rue des Quadrex et que la répartition du coût d'entretien sera à la superficie.

MARGE DE LA RELIURE.

7 août, 1961.



Monsieur Laflamme demandant l'extension du service d'aqueduc dans le secteur de terrasse Duvernay, la question est remise à lundi prochain.

Lettre du Ministère de la Santé à l'effet que l'inspecteur de ce ministère rendrait visiter les endroits demandés par le conseil au sujet des fosses septiques et que cet inspecteur proposera aux intéressés la meilleure solution dans les circonstances.

Lecture d'une lettre de monsieur Léo Chagnon, Inspecteur des ruisseaux de la Paroisse, se plaignant que Mons. Wellie Desaulniers ne se rendait pas à ses nombreuses demandes à l'effet de relever les pierres qui étaient tombées de sont terrain dans le ruisseau et qui empêchait l'écoulement des eaux dans le ruisseau et que de ce fait des odeurs fort désagréables se dégageaient. Pour faire suite à cette demande l'inspecteur agraire sera avisé d'aller visiter les lieux.

Une résolution de la Corp. Scolaire de la Banlieue demandant au Conseil Municipal d'appuyer la demande de Mons. Viateur Crête auprès de la Régie des Transports, il est

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE le Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, appuie et est favorable à la demande de Mons. Viateur Crête pour le transport des écoliers le midi dans tout le territoire de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Me. Jacques Lacoursière, procureur de dix contribuables du rang Ste-Marguerite ayant fait parvenir une demande d'incorporation d'une corporation civile sous le nom " LE CENTRE SPORTIF DU RANG STE-MARGUERITE", est remise et sera retournée pour correction étant donné que la requête était faite à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières au lieu de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières.

Lecture d'une résolution de la Cité de Longueuil, visant à généraliser la taxe de vente de 2% dans les Municipalités et demandant au Conseil de passer une résolution pour les appuyer, l'affaire est classée comme lue.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré.

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le compte de Mons. René A. Robert Ing.-P. s'élevant de \$3,163.10 pour surveillance des travaux d'égout soit et est accepté pour paiement.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

"Que la Municipalité achète de ~~Mons.~~ Georges Demontigny Ltée, le réseau d'égout de l'ancien rue Demontigny au prix de \$22,000.00 lorsque complété suivant les plans de l'ingénieur.

Monsieur le Conseiller Ouellette demande à voir les plans étant donné qu'il ne les a pas vus, étant au travail lors de la réunion du conseil pour étudié ces plans, et demande de remettre cette

7 août, 1961.  
14 août, 1961.



question à lundi prochain,

Son Honneur le Maire fait remarquer que ces travaux pressent, mais la proposition n'ayant pas de secondeur, la question est reportée à lundi prochain.

Monsieur Paquin, un contribuable demandant la remise des taxes qu'il avait payées en trop pour les années précédant le règlement de sa demande pour la répartition pour les chemins, est informé que le conseil ne peut faire remise des taxes pour les années antérieures.

La séance est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire

*R. Proulx*  
.....Sec.-Trés.

14 août, 1961

Session Spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 14 août, 1961, à 8 heures p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle session étaient Présents Son Honneur le Maire Jules Montour, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Pierre Gouin, Paul Emile Ouellette et Jacques Dugré. Absent messieurs les conseillers Armand Blais et Alfred E. Gagnon.

La présente session tel qu'il appert à l'avis de convocation a pour but la prise en considération les sujets suivants savoir:

- 1- SECTEUR DEMONTIGNY
- 2- REGLEMENT DE POLICE
- 3- RUE DE L'ÉCOLE
- 4- RUE BELLEFEUILLE
- 5- REGLEMENT DE CONSTRUCTION
- 6- AQUEDUC
- 7- AMENDEMENT REGLEMENT DES VIDANGES
- 8- INCORPORATION LOISIRS STE-MARGUERITE.

L'Avis de convocation et de signification sont lus.

Son Honneur le Maire fait une mise au point à l'incident qui a eut lieu au sujet de l'aviseur lors de la dernière assemblée et dit que les affaires du Conseil n'étaient pas une affaire de famille et que le conseiller impliqué se devait d'être loyal envers lui-même et les intéressés étant donné que le travail demandé à l'avocat en question était du travail urgent et que c'était à la connaissance de tous les membres du conseil, que la demande d'exécution de ce travail avait été faite.

Etant donné que les travaux d'égouts sont déjà en cours pour la deuxième rue Demontigny et que ces travaux étaient urgents, Son Honneur le Maire dit qu'il s'est rendu sur les lieux avec monsieur le conseiller Jacques Dugré et que les travaux sont très bien faits, les rues n'appartenant pas encore à la Municipalité le contrat à cet effet est en préparation et sera prêt mercredi.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières s'engage à acheter, lorsque complètement terminé, au prix de \$22,000.00, de Geo. Demontigny Ltée., le réseau d'égout que cette compagnie cons-

14 août, 1961

truira, conformément aux plans et devis préparés par M. René A. Robert, ingénieur professionnel, aux fins de desservir les immeubles sur les lots ou parties de lots apparaissant au cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières et portant les numéros suivants, à savoir: les subdivisions 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, du lot originaire No. 42 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières,



ADOPTÉ.

Monsieur le Conseiller Pierre Guoin, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un Règlement pour régler la deuxième rue Demontigny, et que le mode de répartition pour tous travaux de confection et d'entretien seront suivant le mode de superficie.

Le Règlement de Police étant assez volumineux, ce projet de règlement ainsi que des amendements apportés seront étudiés en caucus et une décision sera prise à une prochaine session.

PROPOSE PAR M. Pierre Guoin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE le plan préparé par Mé Georges Gariépy, Arpenteur-Géomètre, daté le 20 juillet, 1961 et portant les numéros de subdivision P-11-36 et P-12-2, formant une rue de soixante (60 pieds de largeur, soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Pierre Guoin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE le plan soumis par M. Georges Gariépy, Arpenteur-Géomètre, daté le 20 juillet, 1961, montrant le prolongement de la rue Bellefeuille sur les parties de lots portant les numéros du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières comme suit: P-15-162, P-15-163, P-15-179, P-15-180, P-15-185, P-15-186, P-15-201, P-15-202 & P-15-203 soit et est accepté comme rue ayant une largeur de soixante et six (66) pieds, tel que présenté.

ADOPTÉ.

Sur demande du proposeur et du secondeur des résolutions en date du 17 juillet, 1961, à la page 588, les deux derniers paragraphes, se rapportant au règlement de construction sont rescindées.

PROPOSE PAR M. Pierre Guoin,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le Règlement No. 98 dit règlement de construction soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Pierre Guoin,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QU'UNE assemblée des électeurs soit tenue le mardi 22 août, 1961, à 7 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions, pour leur soumettre le règlement de construction.

ADOPTÉ.



14 août, 1961.  
21 août, 1961

Pour faire suite à une demande de Terrasse Duvernay pour le service d'aqueduc, pour desservir 30 maisons il est

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré

"QUE Monsieur Gilles Gagnon, surintendant d'aqueduc soit et est autorisé à faire le prolongement du réseau d'aqueduc pour desservir ces maisons du développement Terrasse Duvernay.

ADOPTE.

L'amendement du règlement des vidanges n'étant pas prêt cette question est remise à lundi prochain le 21 août, 1961.

L'incorporation des loisirs Ste-Marguerite revient sur le tapis et monsieur le conseiller Paul Emile Ouellette, demande que la question soit reportée à une autre session étant donné que les intéressés n'ont pas encore été rencontrés.

Monsieur Cloutier demandant de presser le contracteur qui fait présentement la rue du Centre d'achat et Bellefeuille, avis a été donné au contracteur de hâter les travaux.

Monsieur le Conseiller Ouellette, fait suite à la mise au point que Son Honneur le Maire avait faite au début de la session et dit qu'il n'avait aucunement l'intention de faire une telle déclaration en public, mais que la pression faite de la part du conseil et de l'assemblée, l'y avait forcée et qu'il n'était nullement dans son intention de causer de tort à qui que se soit.

LA SESSION EST LEVEE.

*Jules Montour*  
.....Maire

*E. Provost*  
.....Sec.-Trés.

21 août, 1961.

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue, le 21<sup>ème</sup> jour d'août, 1961., à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle session étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers.

Présentation d'un plan de subdivision d'une partie du lot No. 40 après examen par les membres du conseil dudit plan, il est:

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Guoin,

"QUE le plan de subdivision d'une partie du lot No. 40, soit les subdivisions 1 à 30 inclusivement, tel que préparé par Monsieur Edouard Lair, en date du 2 août, 1961, soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Pierre Guoin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

MARGE DE LA RELIURE

21 août, 1961.

"QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, achète de Geo. Demontigny Ltée, les rues désignées dans le contrat préparé à cet effet par Me. J.A. Donat Chagnon, notaire, ainsi que la partie de lot connue sous le nom de Parc Vert P.42-92 et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat à cet effet.



ADOPTÉ.

Lecture de l'amendement et de l'avis public au sujet du règlement pour l'établissement d'un terrain servant à l'enfouissement sanitaire,

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE Le règlement No. 94-A amendant le règlement No. 94 Pour l'établissement d'un terrain servant à l'enfouissement sanitaire, soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

QUE le plan soumis par M. René A. Robert, Ing. P., Ingénieur-conseil, pour l'égouttement des eaux de surface du Centre domiciliaire en arrière du Centre d'achat soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Après information de monsieur Gilles Gagnon, à savoir combien il faudrait étendre le service d'aqueduc pour le centre domiciliaire extension qui nécessiterait une longueur de 3,500' de tuyaux il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE Monsieur Gilles Gagnon, soit et est autorisé à prolonger le réseau d'aqueduc dans le secteur domiciliaire en arrière du centre d'achat.

ADOPTÉ.

Des soumissions aux contracteurs de la Paroisse seront demandées pour la confection des rues du centre domiciliaire ainsi que pour les égouts de surface, mais la partie chargeable au Centre D'achat et celle du centre domiciliaire devront être séparées par l'ingénieur.

Lecture du rapport financier pour l'année se terminant au 31 décembre, 1960, par Monsieur Bernard Lorrain, qui démontre un déficit de \$2,327.18 au compte-général.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE le rapport financier pour l'année fiscale se terminant le 3 décembre, 1960, soit et est accepté tel que présenté par la maison René De Cotret, Ferron, Nobert & Cie.

ADOPTÉ.

21 août, 1961.



Pour faire suite à une requête comportant 33 signatures de résidents du centre DeMontigny, c'est-à-dire la première rue Demontigny pour la construction de dallots dans cette en même temps que la pose de l'asphalte dans cette rue, le coût de ces dallots seraient de \$1025.00, il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE LE COÛT des dallots dans la première rue Demontigny soit réparti sur une période de trois ans.

ADOPTE.

La requête d'incorporation des Loisirs Ste-Marguerite est remise à la prochaine session.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

QUE DEMANDE soit faite au Ministère des Postes de bien vouloir installer des casiers à l'entrée de chaque rue dans Val-Mauricie et aussi à l'entrée des rues des Quadrex.

ADOPTE.

Monsieur le conseiller Pierre Gouin, demande que le secrétaire-Trésorier fasse une demande au Ministère de la Voirie Provinciale à Trois-Rivières, afin de faire placer des affiches avec vitesse maximum de 30 milles à l'heure sur le Boulevard Mauricien.

Pour faire suite à une requête des résidents de la rue des Ormes il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE demande soit faite à la Shawinigan Water & Power Co. d'installer douze (12) lampes de rues sur la rue des Ormes (Des Pilotes) comme suit: six (6) 20,000 lumens et six (6) 4,000 lumens tel que suggéré à Monsieur Bellefeuille, inspecteur de ladite rue.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

1- Roland Beaudoin. - Entretien Route à Bureau	✓ 8.00
2- B. Gilbert, - Affichages,	✓ 9.75
3- Le Numérique	✓ 3.00
4- Le Nouvelliste, - Avis pour conservation de l'eau	8.50
5- Gilles Gagnon - Salaire 6-19 août, 1961	✓ 128.75
6- A. Roch - Salaire 6-19- août, 1961	✓ 106.70
7- Horace Mainville - Salaire 6-19 août, 1961	✓ 106.70

ADOPTE.

Un contribuable demande si le surintendant d'aqueduc pourrait demander des prix chez Pascal dans le centre d'achat, ce à quoi monsieur Gagnon, dit que la chose est déjà faite et cela sera à l'occasion

MARGE DE LA RELIURE

21 août, 1961.  
22 août, 1961.



PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, la priant de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire de \$18,225.68 en attendant l'émission des obligations pour le règlement No. 88.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QU'UN emprunt temporaire au montant de \$11,774.32, soit contracté à la Banque Provinciale du Canada, tel qu'autorisé par la Commission Municipale de Québec et ce jusqu'à l'émission des obligations du Règlement No. 88, et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le billet à cet effet.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QU'UN emprunt temporaire au montant de \$18,225.68, soit contracté à la Banque Provinciale du Canada, tel qu'autorisé par le règlement No. 88, et ce après avoir reçu l'approbation de la Commission Municipale de Québec, et que Son Honneur le Maire Jules Montour et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le billet à cet effet.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à faire imprimer les obligations pour les règlements No. 88, 89 & 89-A de la maison J.B. Deschamps Inc.

ADOPTE.

La question de l'Hôtel de Ville est abordée, et il appert d'après l'estimation des travaux à être fait pour la transformation de la Salle Capri et l'ameublement seraient de l'ordre de \$20,000. ce qui porterait le coût total à \$70,000.00

Plusieurs opinions sont émises au sujet de l'Hôtel de ville et Monsieur le conseiller Ouellette, appuyé par Monsieur le conseiller Blais dit que pour la satisfaction du public c'est-à-dire des contribuables il serait bon de voir les deux cotés de la médaille en demandant de faire préparer par un architecte une esquisse pour une bâtisse neuve. Son Honneur le Maire dit qu'il pensait que le prix de \$70,000.00 était suivant les moyens de la Municipalité dans le moment et que bâtir serait de 150,000.00 à \$200,000.00, puis finalement l'on s'entend pour demander la préparation d'une esquisse pour une bâtisse neuve.

LA session est levée.

.....*Jules Montour*.....Maire

.....*Paul Emile Ouellette*.....Sec.-Trés.

MARGE DE LA RELIURE



Assemblée des électeurs tenue le 22 août, 1961 à 7 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions sous la présidence de Monsieur le conseiller Henri Guilbert, le secrétaire-Trésorier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

La session  
L'assemblée débuta à 7 hr es précises.

Lecture des avis de convocation et du certificat de publication de l'avis public à cet effet.

Puis demande est faite au Président de l'assemblée par le Secrétaire-trésorier pour assermenter deux contribuables comme secrétaire-adjoints étant donné le document assez volumineux à être lu ce qui fut permis:

Je soussigné, Louis-Georges Chainé, résident de Val-Mauricie dans la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, ayant été assermenté pour agir comme secrétaire-adjoint pour l'assemblée des électeurs tenue le 22ième jour d'août, 1961, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de ma connaissance et de mon jugement, ainsi QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

*Louis-Georges Chainé*  
.....  
Louis-Georges Chainé.

Assermenté devant moi en la Paroisse des Trois-Rivières, ce vingt-deuxième jour d'août, mil neuf cent soixante et un.

*R. Prévost*  
.....  
R. Prévost,  
Secrétaire-Trésorier.

Je, soussigné, Réal Fleury, résident de Val-Mauricie dans la Paroisse des Trois-Rivières, ayant été assermenté comme secrétaire-adjoint pour l'assemblée des électeurs tenue le 22ième jour d'août, 1961, jure que je remplirai les devoirs de cette charge au meilleur de ma connaissance et de mon jugement, ainsi QUE DIEU ME SOIT EN AIDE.

*Réal Fleury*  
.....  
Réal Fleury,

Assermenté devant en la Paroisse des Trois-Rivières, ce vingt-deuxième jour d'août, mil neuf cent soixante et un.

*R. Prévost*  
.....  
R. Prévost,  
Secrétaire-Trésorier.

La lecture du règlement se termina à 10.45 p.m. et monsieur le président avisa l'assemblée qu'ils avaient une heure pour demander que le règlement soit soumis au peuple par voie de Référendum.

A la fin de la lecture du règlement il y avait dans la salle 7 contribuables, 1 Conseiller en la personne de monsieur Pierre Gouin 2 journalistes et deux constables spéciaux.

Après quelques remarques d'un contribuable les explications lui furent données et aucune demande de soumettre le règlement à l'approbation des électeurs par voie de Référendum ne fut faite.

L'assemblée fut levée à 11.45 hres p.m.

MARGE DE LA RELIURE

22 août, 1961.  
5 septembre, 1961.



*Henri Guilbert*  
Henri Guilbert, Président  
de l'assemblée des électeurs.

*R. Prévost*  
R. Prévost, Secrétaire-Trésorier.

5 septembre, 1961.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue, le 5 ième jour de septembre, 1961, à l'heure et au lieu ordinaires des sessions à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Pierre Gouin, Paul Emile Ouellette et Jacques Dugré. Absent Messieurs les conseillers Alfred E. Gagnon et Armand Blais. Monsieur le conseiller Blais étant au travail.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE les minutes des assemblées des 7, 14 et 21 août, 1961 ainsi que les minutes de l'assemblée des électeurs du 22 août, 1961 soient et sont acceptées tel que lues.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

ADOPTE.

1- Benoit Massé - Aide aux nécessiteux	58.61 ✓
2- Gilles Gagnon, - Salaire 20 août - 2 septembre,	133.75 ✓
3- Alphonse Roch, - Salaire " " "	103.40 ✓
4- Pierre Ayme - " " "	39.60 ✓
5- Hector Dumont - " " "	48.40 ✓
6- Raoul Bélanger - " " "	103.40 ✓
7- Marcel Loranger - " " "	42.90 ✓
8- Rolland Morrissette - Transport de tuyau Aqueduc	10.00 ✓
9- Armand Bourassa - pour service d'aqueduc	492.00 ✓
10- Robichaud Inc. - Entretien de rues	152.50 ✓
11- Ricard & Charpentier - entretien rues & Aqueduc	108.50 ✓
12- Leonard Beaulieu - Ent. rue Mathon	13.84 ✓
13- Le Nouvelliste Inc. - Annonce et cliché	219.11 ✓
14- Anatole Blais, - Ent. rue Gagnon- Bettez & Dufresne	193.48 ✓
15- Shawinigan Water & Power - Pour le Calvaire	10.32 ✓
16- Shawinigan Water & Power - Boulv. St-Jean	1.70 ✓
17- Jean Banville - Service & réparations machines bureau	79.69 ✓
18- Cie de construction Laviolette Ltée, - Aqueduc	6.25 ✓
19- Cie de Téléphone Bell - Service incendies	8.32 ✓
20- Cie de Téléphone Bell- Pour le Bureau et puits	42.06 ✓
21- Launier Ltée. - Regl. No. 89-a -	1,895.77 ✓
22- Launier Ltée. - Matériaux service Aqueduc	1,765.21 ✓
23- Service de Protection Inter-Provincial - Constables	15.00 ✓
24- Three Rivers Press Ltd. - Annonce	60.00 ✓
25- René De Cotret, Ferron, Nohert & Cie- Rapport Fin.	1,750.00 ✓
26- Robert Louis Gouin, - service aviseur légal	34.80 ✓
27- Leonard Beaulieu - rue des Quadres	2,256.68 ✓
28- Noé Veillette - rue Centre d'Achat	4,590.00 ✓

ADOPTE.

5 septembre, 1961.



PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE le compte suivant soit et est accepté tel que payé.

Marcel Rioux - faire plan & changement au plan re: Hotel de Ville  
\$121.00. ✓

ADOPTE.

Faisant suite à une requête des contribuables de la rue Girard, demandant à refaire le ponceau à la vieille route, le Secrétaire-Trésorier est prié d'en faire la demande au Ministère de la Voirie à Trois-Rivières de refaire ce ponceau étant donné que c'est une route publique à l'entretien du Provincial.

Lecture d'une lettre de l'Honorable Balcer avisant que le Ministre des Travaux Publics avait demandé à ses ingénieurs de lui fournir un rapport concernant la confection et l'entretien de la rue des Pilotes.

Lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales informant la Municipalité que le Lieutenant-Gouverneur en conseil avait approuvé et adopté un arrêté en conseil autorisant la paroisse des Trois-Rivières à imposer et à prélever une taxe municipale de vente de 2%.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QU'UNE taxe dite taxe de vente de 2% soit et est imposée dans tout le territoire de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, à compter du premier octobre, mil neuf cent soixante et un tel qu'autorisé par un arrêté en conseil en date du 18 août, 1961, et que cette taxe soit perçue par l'Honorable Ministre du Revenu de la Province.

ADOPTE.

Pour faire suite aux instructions du Ministère des Affaires Municipales en ce qui a trait à l'émission des obligations des règlements N o. 88, 89 & 89-A, il est

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

ET RESOLU A L'UNANIMITE,

"QUE le règlement No. 88 au montant de \$38,302.15 soit et est amendé à l'article 3 en remplaçant "5%" par "6%".

L'article 4 est remplacé par le suivant:

"4.- Lesdites obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada, dans la province de Québec. Elles seront datées du 1er octobre 1961".

Le tableau d'amortissement, à la fin de l'article 7, est modifié pour que les échéances de capital se lisent du 1er octobre 1962 au 1er octobre 1981.

L'article 8 est modifié en remplaçant "1er juin" et "1er décembre" par "1er avril" et "1er octobre".

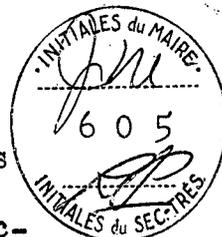
L'article 15 est remplacé par le suivant:

"15.- Les dites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

QUE le règlement No. 89 au montant de \$409,080. soit et est modifié à l'article 3 en remplaçant "5%" par "6%".

MARGE DE LA RELIURE

5 septembre, 1961.



L'Article 4 est remplacé par le suivant:  
"4.- Lesdites obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada, dans la province de Québec. Elles seront datées du 1er octobre 1961".

Le tableau d'amortissement, à la fin de l'article 7, est modifié pour que les échéances de capital se lisent du 1er octobre 1962 au 1er octobre 1981.

L'article 8 est modifié en remplaçant "1er juin" et "1er décembre" par "1er avril" et "1er octobre".

L'Article 15 est remplacé par le suivant:  
"15.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation."

QUE LE REGLEMENT No. 89a. tel que modifié soit et est de nouveau modifié en remplaçant l'article 4 par le suivant:

"4.- Lesdites obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada, dans la Province de Québec. Elles seront datées du 1er octobre 1961".

L'article 8 est amendé en remplaçant "1er janvier" et "1er juillet" par "1er avril" et "1er octobre".

L'article 14 abrogé par la résolution du 22 juin 1961 est remplacé par le suivant:

"14.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation".

ADOPTE.

Monsieur le conseiller Pierre Gouin dit qu'il lui a été demandé de changer le mode de répartition du règlement No. 88 concernant les rues secondaires du secteur de Val-Mauricie au lieu du pied linéaire qu'il soit fait à l'évaluation, des démarches sont présentement faites auprès de la Commission Municipale afin de savoir si le règlement peut être amendé par résolution.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le compte de l'Imprimeur de la Reine pour la demande de soumissions pour les obligations au montant de \$48.85 soit et est accepté pour paiement. ✓

ADOPTE.

Une demande de Mons. le Conseiller Armand Blais pour l'achat de numéros et de plaques de rues pour les nouvelles rues au montant de \$537.70,

IL EST PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE les numéros et plaques nécessaires pour les nouvelles constructions et rues soient achetés afin d'en faire l'installation.

ADOPTE.

Vu le changement apporté pour la cueillette des vidanges, afin de donner un meilleur service,

5 septembre, 1961.



IL EST PROPOSE Par M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire paraître une annonce dans le journal Le Nouvelliste en page 2 pour la période d'une semaine, afin que tous les contribuables soient au courant des changements de journées pour la cueillette des vidanges.

ADOPTE.

Pour faire suite à la demande des contribuables de Ste-Marguerite désirant l'incorporation du Centre Sportif Ste-Marguerite, cette question ayant été remise deux fois,

IL EST PROPOSE PAR M. PAUL EMILE OUELLETTE,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré.

"QUE la demande des contribuables demandant l'incorporation du Centre des Loisirs Ste-Marguerite, soit et est acceptée telle que présentée.

ADOPTE.

Afin de pouvoir faire une distribution des octrois pour les loisirs plus équitablement et ainsi éviter de longues discussions à ce sujet, il est suggéré et discuter avec quelques membres de la Chambre de Commerce sur la possibilité de former ou d'aider à la formation d'un organisme formé de membres des différents secteurs de la Municipalité qui administrerait favorablement les différents centres de loisirs. Le secrétaire est prié d'écrire à la Chambre afin de demander à Chambre d'étudier ce problème.

Un rapport de Normandin & Frère sur le moteur endommagé du puit, étant donné qu'un moteur neuf serait beaucoup plus dispendieux, et que le moteur actuel réparé donnerait un aussi bon service,

IL EST PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE demande soit faite à Normandin & Frère de bien vouloir réparer ledit moteur ainsi de faire les réparations au tableau pour ce moteur.

ADOPTE.

Pour faire suite à une demande d'installer des lampes de rues,

IL EST PROPOSE Par M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE DEMANDE soit faite à la Shawinigan Water & Power de bien vouloir installer les lumières de rues nécessaires dans la rue du Centre d'Achat et Bellefeuille, et que ces lumières soient chargées au Centre d'Achat par la municipalité

ADOPTE.

Six soumissions furent reçues pour la confection des rues du centre domiciliaires ainsi que pour la construction du réseau d'égout pour les eaux pluviales du Centre d'Achat et du Centre domiciliaires, et qui sont les suivantes:

Pour les rues du Centre domiciliaires; seulement,

Leonard Beaulieu

\$ 7,862.00

Aucun chèque n'accompagnait la soumission.

MARGE DE LA RELIURE

5 septembre, 1961.



2- ROBICHAUD Inc.	Pour les rues	\$8,044.00
	Pour les égouts Centre Achat	11,879.70
	Pour les égouts Centre domiciliaire	23,694.00

Aucun chèque n'accompagnait les soumissions.

3- NOE VEILLEITTE & FRERE:	Pour les rues	\$ 7,270.38
	Pour les égouts du centre achat	12,535.00
	Pour les égouts centre domiciliaire	25,482.50

Un chèque de 10% accompagnait les soumissions.

4- RICARD & CHARPENTIER:	Pour les rues	\$ 9,250.00
	Pour les égouts du Centre d'achat	10,025.90
	Pour les égouts du Centre domiciliaire	21,488.00

Un chèque de 10% accompagnait les soumissions.

5- GILLES PAQUIN:	Pour les rues	\$ 8,180.00
	Pour les égouts du centre d'achat	14,950.00
	Pour les égouts du centre domiciliaire	31,847.50

Aucun chèque n'accompagnait les soumissions.

6- BOURASSA & FILS:	Pour les rues	\$ 7,285.00
---------------------	---------------	-------------

Aucun chèque n'accompagnait la soumission.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE la soumission de Noé Veillette & Frère au montant de \$7,270.38 pour les rues étant la plus basse soumission soit et est acceptée.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE les soumissions de Ricard & Charpentier pour les égouts du centre d'achat et du centre domiciliaire qui sont les plus basses soient et sont acceptées.

ADOPTE.

Son Honneur le Maire prendra une option de trois mois pour le terrain offert par M. Léon Pagé, en vue d'y construire l'Hôtel de Ville.

Les Règlements pour les rues du centre d'achat, celui du centre domiciliaire et de la deuxième rues Demontigny devant être préparés, celui de la rue Demontigny sera pour le montant de 45,000.

IL EST PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

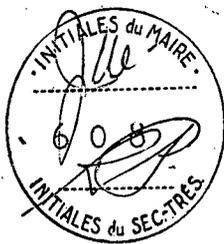
SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à faire préparer les règlements pour les rue du Centre d'achat, du Centre domiciliaire et de la deuxième rue Demontigny chez Me. Ludovic Laperrière, aviseur légal, qui devra les préparés dans les 15 jours.

ADOPTE.

Demande sera faite à la maison Panneton & Lajoie de bien vouloir préparer un estimé du coût des assurances pour la Municipalité.

MARGE DE LA RELIURE



5 septembre, 1961.

8 septembre, 1961. & 11 septembre, 1961.

Daudemande de Monsieur Auguste Bettez pour faire annuler le numéro de la rue sur laquelle passera la nouvelle route du Chemin Ste-Marguerite ainsi qu'une demande de subdivision d'une partie du lot P-162 est remise à 15 jours pour étude.

La session est ajournée au 18 septembre.

.....*Jules Montour*.....Maire

.....*P. Gouin*.....Sec.-Trés.

8 septembre, 1961.

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 7.30 p.m. le huitième jour de septembre, 1961, au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Pierre Gouin, Jacques Dugré et Alfred E. Gagnon.

La présente session est convoquée par Son Honneur le Maire Jules Montour sous l'autorité de l'article 119-A du Code Municipal, et a pour but l'étude et la prise en considération des sujets suivants:

1- Amendement au règlement No. 88.

2- Déplacement du réseau d'aqueduc dans la côte de Terrasse Duvernay.

Monsieur le conseiller Pierre Gouin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à la prochaine session un Règlement pour amender le mode de répartition des dépenses pour le règlement No. 88.

Après discussion sur la situation actuelle dans la côte Terrasse Duvernay, du réseau d'aqueduc, qu'il y aura lieu de déplacer le "main" il est:

PORPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le secrétaire re-Trésorier soit et est autorisé à demander des prix de la maison Pierre Thibault et de Launier Ltée. pour l'achat de 500 pieds de boyaux de 2 $\frac{1}{2}$ " qui serviront temporairement pour le déplacement du réseau d'aqueduc et que ces boyaux pourront servir pour le camion incendies étant donné qu'il est présentement urgent de pourvoir le camion incendies d'un autre 500 pieds de boyaux de 2 $\frac{1}{2}$ ". La livraison devant être faite pour lundi matin.

ADOPTÉ.

.....*P. Gouin*.....

La session est levée.

11 septembre, 1961.

Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le onzième jour de septembre, mil neuf cent soixante et un, à l'heure et au lieu ordinaires des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Pierre Gouin, Armand Blais, Paul Emile Ouellette et Jacques Dugré, et Alfred E. Gagnon.

L'avis de convocation et le certificat de signification sont lus et la présente session comme il appert à l'avis de convocation a pour but l'étude et la prise en considération les sujets suivants:

MARGE DE LA RELIURE

11 septembre, 1961.



- 1- REGLEME NT NO. 88-A.
- 2- LIMITE DE VITESSE DE LA POINTE A LACERTE A CHEZ BONTURI.
- 3- REGLEMENTS DE FOSSES
- 4- NOMINATION D'UN SURINTENDANT
- 5- NOMINATION D'UN INSPECTEUR DE CONSTRUCTIONS.
- 6- REGLEMENT DEMONTIGNY - DU CENTRE D'ACHAT & DU CENTRE DOMICILIAIRE.
- 7- REGLEMENT D'ACHAT D'EGOUT RADISSON CONSTRUCTION INC

Lecture du Règlement No. 88-A amendant le mode de répartition du règlement N o. 88, concernant les rues secondaires de Val-Mauricie, changeant du pied linéaire à l'Evaluation.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le Règlement No. 88-A, amendant le règlement No. 88, changeant le mode de répartition du pied linéaire à celui de l'évaluation soit et est adopté tel que lu.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE l'assemblée des électeurs concernés par le règlement No. 88-A, c'est-à-dire les électeurs propriétaires de Val-Mauricie soit tenue à 7 hres p.m. le 18 septembre, 1961, en la Salle de la Coopérative Fédérée, Rang Ste-Marguerite, lieu ordinaire des sessions.

ADOPTE.

Etant donné le danger qui existe présentement par la grande vitesse sur la route nationale, il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE demande soit faite au Ministère de la Voirie Provinciale de bien vouloir déclarer Zone de 30 milles de la Pointe à Lacerte à Chez Bonturi et que des lumières de trafic soient installées à la Route du Calvaire.

ADOPTE.

Plusieurs contribuables ayant demandé que les fossés qui n'ont pas encore été creusés le soient, pour faire suite à cette demande,

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement pour chacun des fossés suivants:  
Val-Mauricie-Weiner - Fossé Mme Dufresne - Doucet & Henri Montour.  
Les intéressés dans ces fossés feront parvenir une requête à cet effet. Le fossé de la rue Bourassa étant déjà règlementer les travaux seront complétés aussitôt que possible.

L'inspecteur de la première rue Demontigny se plaignant que de lourds camions passaient par la première rue Demontigny pour se ren-

11 septembre, 1961.



dre sur la deuxième rue Demontigny, endommagée à l'asphalte par la vitesse excessive, plusieurs opinions sont émises et à un moment donné il fut question d'engager une police et d'en charger le coût à la deuxième rue. La simple coopération des camionneurs faciliteraient grandement les choses. Le secrétaire-Trésorier prendre avis de l'aviseur légal sur cette question.

Deux des règlements demandés à l'aviseur légal pour le 18 sept. sont prêts, il s'agit des règlement No. 78-A deuxième rue Demontigny et No. 100 pour les rues du Centre domiciliaire en arrière du Centre d'Achat. Le règlement pour les rues du centre 'achat et Bellefeuille n'a pu être complété vu que le montant pour l'asphalte n'avait pu être fourni à l'aviseur légal.

Lecture du Règlement No. 78-A concernant la confection de la deuxième rue Demontigny, ainsi que la construction du réseau d'égout pour cette rue au montant de \$45,000. est faite et il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le Règlement No. 78-A, concernant la deuxième rue Demontigny soit et est accepté tel que lu.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE l'assemblée des électeurs-propriétaires de la deuxième rue Demontigny, concernés par le Règlement No. 78-A, soit tenue à 8 hres p.m., le jeudi 21 septembre, 1961, en la Salle de la Coopérative Fédérée, Rang Ste-Marguerite, lieu ordinaire des sessions.

ADOPTE.

Lecture du Règlement No. 100, concernant la confection des rues du Centre Domiciliaire en arrière du Centre d'Achat ainsi que la construction d'un réseau d'égout pour les eaux pluviales dans ces rues, est faite et il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE le Règlement No. 100, concernant les rues du Centre domiciliaire en arrière du Centre d'Achat soit et est adopté tel que lu.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés par le règlement No. 100, concernant les rues du centre domiciliaire en arrière du Centre d'Achat, soit tenue à 9 hres. p.m. le jeudi 21 septembre, 1961, en la Salle de la Coopérative Fédérée, Rang Ste-Marguerite, lieu ordinaire des sessions.

ADOPTE.

La nomination d'un inspecteur en Construction est portée à l'étude.

MARGE DE LA RELIURE

11 septembre, 1961.  
18 septembre, 1961.



La session est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire .....Sec.-Trés.  
18 septembre, 1961.

Assemblée des électeurs-propriétaires de Val-Mauricie, concernés par le Règlement No. 88-A, tenue à 7 hres. p.m., le lundi 18 septembre, 1961, au lieu ordinaire des sessions, sous la présidence de Monsieur le Pro-Maire Paul Emile Ouellette.

Le Secrétaire-Trésorier agit comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture de l'Avis de convocation des propriétaires intéressés ainsi que du Règlement No. 88-A, amendant le Règlement No. 88.

Les électeurs suivants; demandèrent que le règlement No. 88-A soit soumis aux électeurs par voie de Référendum, ce sont:

M. Raymond Pidgeon, ayant une évaluation de \$ 4,500.00  
M. Edmond Girard, ayant une évaluation de \$ 5,175.00  
M. Lauréat Côté, ayant une évaluation de \$ 4,075.00  
M. P.E. Champagne, ayant une évaluation de \$ 3,900.00  
M. Léonard Martin, ayant une évaluation de \$ 3,900.00  
M. Armand Langlois, ayant une évaluation de \$ 3,925.00

Ces contribuables ont une évaluation totale de \$ 25,475.00

Le nombre de contribuables demandant que le règlement soit soumis au peuple par voie de Référendum étant de six comme prescrit par la loi, Monsieur le Président de l'assemblée des électeurs fixe le scrutin au 4 & 5 octobre prochain, mil neuf cent soixante et un.

*Paul Emile Ouellette*  
.....Président

*Revest*  
.....Secrétaire.

18 septembre, 1961.

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres. p.m. le 18ième jour de septembre, 1961, au lieu ordinaire des sessions et à laquelle session sont présents messieurs les conseillers Henri Guilbert, Pierre Gouin, Armand Blais, Alfred E. Gagnon, Paul Emile Ouellette et Jacques Dugré.

En l'absence de Son Honneur le Maire Jules Montour présentement en congrès en dehors de la Municipalité, Monsieur le Pro-Maire Paul Emile Ouellette occupe le fauteuil présidentiel.

Trois soumissions pour l'achat des obligations pour les règlements 88 - 89 et 89-A, furent reçues pour l'heure mentionnée dans la demande de soumissions soit 3.30 hres p.m. le 18 septembre, 1961.

Un courtier s'étant informé si sa soumission était entrée, sur réponse négative du Secrétaire-Trésorier, faisait parvenir un télégramme confirmant que la soumission avait été mise à la poste le vendredi 15 septembre, 1961, et réitérait son offre pour l'achat des obligations, son offre n'a pas été considéré étant donné que c'était contraire à la loi.

Les trois soumissions reçues sont les suivantes:

Syndicat formé comme suit:

18 septembre, 1961.



- 1- CLEMENT, GUIMONT INC.
- 2- CORPORATION DE PRETS DE QUEBEC
- 3- OSCAR DUBE & CIE INC.
- 4- GARNEAU, BOULANGER LIMITEE.
- 5- J.T. GENDRON INC.
- 6- J.E. LAFLAMME LIMITEE.
- 7- JACQUES LEGARE & CIE LIMITEE
- 8- LAGUEUX & DESROCHERS LTEE.

Offrait un prix de 97.62% de la valeur nominale des obligations pour l'achat de la totalité de l'émission de \$ 497,000.00 au taux suivant:

- 1- l'intérêt de 5% pour les échéances du 1er octobre 1962 au 1er octobre 1971 inclusivement.
- 2- 5 $\frac{1}{2}$ % pour les échéances du 1er octobre 1972 au 1er octobre 1975 inclusivement.
- 3- 5 $\frac{3}{4}$ % pour l'échéance 1976.

Un chèque de \$ 4,970.00 soit un pour cent du montant de l'emprunt accompagnait la soumission.

SYNDICAT FORME COMME SUIVANT:

- 1- CREDIT QUEBEC INC.
- 2- GRENIER, RUEL & CIE INC.
- 3- FLORIDO MATTEAU & FILS ENRG.
- 4- MORGAN, OSTIGUY, & HUDON LIMITEE.
- 5- BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Offrait un prix de 97.90% de la valeur nominale des obligations

- 1- L'intérêt de 5 $\frac{1}{4}$ % pour les échéances de 1962 à 1971 inclusivement
- 2- 5 $\frac{3}{4}$ % l'an de 1972 à 1975 inclusivement.
- 3- 5 $\frac{3}{4}$ % l'an à l'échéance de 1976.

Un chèque de \$ 4,970.00 accompagnait la soumission.

SYNDICAT FORME COMME SUIVANT:

- DUROCHER, RODRIGUE & CIE LTEE.  
SOCIETE DE PALCEMENTS INC.,  
VEILLET, LANGLOIS & COURTEMANCHE,  
LABANQUE PROVINCIALE DU CANADA.

Offrait un prix de 98.13% de la valeur nominale des obligations.

- 1- l'intérêt 5% du 1er octobre 1962 à 1971 inclusivement
- 2- 5 $\frac{3}{4}$ % du 1er octobre 1972 à 1975 inclusivement
- 3- 6% 1er octobre 1976.

Un chèque de \$ 4,970.00 accompagnait la soumission.

Ces prix seront soumis à la Commission Municipale de Québec, afin d'informer la Municipalité du prix le meilleur pour l'adjudication de la vente.

La compagnie Alfa-Gama Construction Corp. présenta au nom de cette compagnie un projet de subdivision de la balance du lot P-40 et après avoir discuté du projet il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

QUE le plan soumis par Alfa-Gama Construction Corp., soit et est accepté tel que préparé par Mons. Edouard Lair, Ing. P., A.G., de Nicolet en date du 23 juillet, 1961, concernant la subdivision d'une partie du lot P-40, montrant les rues, parc et sortie au fleuve et que ce plan ne sera changé d'aucune façon.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

18 septembre, 1961.

PROPOSE PAR M. Pierre Guoin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE la Municipalité s'engage à entretenir les rues, parc public et espace ouvert, de fournir les services d'aqueduc et d'égout dès qu'elle sera devenue propriétaire des rues, parc public et espace ouvert.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Pierre Guoin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QU'un plan d'égouttement devra être soumis pour la subdivision du lot P-40. Les détails requis sont les flèches montrant la direction dans laquelle l'eau de surface devra couler, indiquant les endroits collecteurs et les fossés; l'élévation des endroits collecteur et fossés et niveau des rues à 200'-0" d'interval de la lignede centre. Ces plans devront être soumis pour approbation au Branch Landscaper et quand donné, certification devra être obtenu que la subdivision se conformera à ces niveaux.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Pierre Guoin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le secrét aire-Trésorier soit et est autorisé à demander à Mons. René A. Robert Ing. P. Ingénieur Conseil de bien vouloir préparer un plan pour le réseau d'égout pour le lot P-40.

ADOPTE.

Lecture du Règlement No. 102, concernant l'établissement d'une force policière dans la Municipalité.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Pierre Guoin,

"QUE le Règlement No. 102, concernant le corps de police, les salles de danse, le bain et la conservation de la paix et du bon ordre dans la Municipalité, et abrogeant les règlements 55 et 55-A de la municipalité, soit et est adopté tel que lu.

ADOPTE.

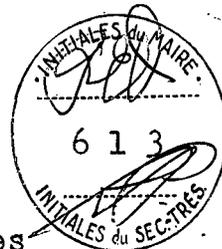
Les Représentants de la Firme P.E. Panneton & Pierre Lajoie compagnies d'assurances étant présents dans la Salle Monsieur le Pro-Maire invite l'un de ses représentants à venir donner des explications sur les besoins d'assurances dans la Municipalité et du coût de la prime, Monsieur Pierre Lajoie donne les détails pour les différentes assurances requises par la Municipalité et ayant répondu aux questions des conseillers à ce sujet, il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Guoin,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE demande soit faite à la Maison P.E. Panneton & Pierre Lajoie Inc., de bien vouloir émettre la police d'assurances telle que suggérée par leur soumission en date du 15 septembre, 1961, pour qu'elle devienne en force immédiatement et ce jusqu'au 15 janvier, 1962, alors qu'elle sera renouvelée annuellement à tous les budgets qui se font à cette date.

ADOPTE.



18 septembre, 1961.



Les plans de subdivision d'une partie du lot 162 et de l'annulation du lot P-15-309, ne pouvant être pris en considération étant donné qu'il faudrait avoir la subdivision originale pour prendre une décision cette question est remise à la prochaine session.

Lecture d'une lettre de l'inspecteur de la rue des Quadrex demandant des informations, celles-ci lui sont données afin qu'il puisse ~~se~~ procéder suivant les règles d'usage.

Pour faire suite d'une lettre de Ricard & Charpentier à l'ingénieur M. René A. Robert Ing. P., Ing. Conseil, demandant l'autorisation de se servir de pointes de succion pour les premiers 700 pieds près de l'usine de Pompage, pour la pose du tuyau d'égout, Monsieur l'ingénieur Robert ayant acquiescé à leur demande, il est:

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE Ricard & Charpentier soient et sont autorisés à se servir de pointes de succion tel que recommandé par l'Ingénieur René A. Robert et ce au prix unitaire de \$2.50 le pied linéaire tel que soumis par le contracteur Ricard & Charpentier.

ADOPTE.

Lecture d'une résolution de la Chambre de Commerce de la Paroisse des Trois-Rivières, demandant au Conseil de prévoir un espace pour la Chambre locale dans le nouvel Hôtel de Ville.

Cette question sera prise en considération par les membres du Conseil.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

QUE demande soit faite à Mons. Roger Villemure de Leclerc & Villemure, Architectes Associés, de bien vouloir préparer une esquisse pour Hôtel de Ville pour la Municipalité.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de félicitations à l'endroit du Conseil par la Chambre de Commerce locale, pour l'heureuse initiative qu'il a eue en demandant des soumissions aux contracteurs de la Municipalité pour la confection des rues du Centre domiciliaire et du réseau d'égout pour les eaux pluviales pour ce dernier développement ainsi que pour les rues du Centre d'achat et Bellefeuille.

Lecture d'une lettre d'un contribuable Mons. Julien Normandin, offrant ses services comme inspecteur de la construction à temps partiel aux conditions discutées à l'assemblée du conseil le 11 septembre 1961 soit pour la moitié du prix du permis de construction.

Monsieur le conseiller Henri Guilbert est d'avis que quelqu'un du secrétariat soit Mons. Bertrand Gilbert assume les responsabilités pour quelques temps étant donné que les permis sont émis au bureau. Monsieur le Conseiller Pierre Gouin se dit du même avis.

Monsieur le conseiller Jacques Dugré, préconise l'engagement de monsieur Julien Normandin comme inspecteur de la Construction étant donné le surcroît de travail demandé au secrétariat et

PROPOSE QUE Monsieur Julien Normandin soit engagé comme inspecteur de construction.

Après discussion et entent Monsieur le conseiller Dugré retire sa

MARGE DE LA RELIURE

18 septembre, 1961



sa proposition et l'affaire est remise pour étude et Monsieur Bertrand Gilbert ~~agira comme inspecteur de construction jusqu'à ce que la question ait été réglée définitivement.~~

Monsieur Auguste Rouleau demandant un crédit de \$1.20 pour la taxe spéciale d'aqueduc 1960 lui ayant été chargé par erreur étant donné que le lot P-37-6 apparaît à son nom et qu'il n'est pas propriétaire de ce lot.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert, ✓

"QU'un crédit de \$1.20 soit donné à Mons. Auguste Rouleau pour la taxe spéciale qui lui a été chargé par erreur.

ADOPTE.

L'on revient sur la question de l'inspecteur de construction après en être venu à une entente, il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE Monsieur Bertrand Gilbert, aide au Secrétariat soit et est nommé temporairement Inspecteur de la Construction.

ADOPTE.

Des recherches seront faites afin d'établir si Monsieur Arthur Rousseau a été nommé Inspecteur de la Route à Bureau sur toute sa longueur.

Le contracteur Ricard & Charpentier se plaignant que des étrangers ramassent le carton et les vidanges de marchands du centre d'Achat, ceci contrairement au Règlement existant, sur réception des noms de ces gens par le Secrétaire, ces mêmes personnes seront avisées par lettre de discontinuer la ramasse de vidanges etc. dans le Centre d'achat ou tout autre endroit dans la Municipalité.

Monsieur Armand Martel, ayant transmis au conseil une lettre l'enjoignant de cesser immédiatement les travaux qu'il a entrepris pour s'assurer le service d'égout pour sa maison, le Conseil ne peut rien faire étant donné que cette rue n'appartenait pas à la Municipalité et que c'était à lui d'obtenir un droit de passage des intéressés.

Un avis de la Régie de l'Electricité et du Gaz du Québec, avisant la Municipalité que la Shawinigan avait fait une demande à l'effet de construire une ligne de raccordement No. 8 depuis la sous-station Terminus vers le Cap de la Madeleine, l'emplacement: De la Sous-Station Terminus de Trois-Rivières, comté St-Maurice.

Le Secrétaire-Trésorier prendra les informations à ce sujet.

Des plaintes ayant été formulées à l'effet que Mons. Herman Lyonnais remplissait le fossé le long de sa propriété à partir de l'ancienne route nationale (et qu'il posait un tuyau de 6" seulement pour faire ce travail) le tuyau à l'embouchure du fossé étant de 24", le conseil prie le secrétaire-Trésorier de faire parvenir un avis à Mons. Lyonnais qu'il pourrait remplir ce fossé à la condition de poser un tuyau de 24" de dia. avant de le remplir.

Deux compteurs n'ayant pu être installés pour les piscines de messieurs Jolin & Piché l'eau leur sera chargée suivant le cubage de leur piscine respectivement.

18 septembre, 1961.



PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Guin,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- Gilles Gagnon - Salaire pour Service Aqueduc 3-16 sept.	✓ \$113.75
2- Alphonse Roch - " " " " " "	✓ \$ 74.80
3- Raoul Bélanger- " " " " " "	✓ 74.80
4- Armand Bourassa - machinerie pour service Aqueduc	✓ 159.00
5- The Shawinigan Water & Power Co. - Puit No. 2	✓ 66.15
6- " " " " " " " "3	✓ 64.50
7- Villeneuve & Lambert, - Mutations août, 1961	✓ 21.50
8- Petite Caisse - Timbres postes	✓ 16.00

ADOPTÉ.

Monsieur Walter demandant le service d'aqueduc pour sa maison, cette maison étant située dans la Municipalité des Forges, le Conseil ne voulant pas créer de précédent et avoir une foule de demandes de contribuables de cette municipalité, Monsieur Chamberland sera avisé qu'il est impossible de lui fournir de l'eau étant donné qu'il est situé dans la Municipalité voisine.

Certaines rumeurs et même une nouvelle dans les journaux à l'effet que la Cité des Trois-Rivières établirait son service d'enfouissement de vidanges dans la municipalité, il est:

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE la Cité des Trois-Rivières soit avertie à l'effet que la municipalité possède un Règlement qui défend l'établissement de dépotoir ou d'enfouissement sanitaire sur tout autre terrain que celui autorisé par la municipalité à cet effet, ceci dans le but de prévenir des dépenses inutiles à la cité des Trois-Rivières.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE mons. Gilles Gagnon, Surintendant d'aqueduc soit et est autorisé à faire l'entrée pour les égouts d'un contribuable en même temps qu'il fera l'entrée d'aqueduc. Ce contribuable est situé sur la rue Ste-Catherine.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE Monsieur Gilles Gagnon soit et est nommé Surintendant des fossés, pour faire exécuter les travaux décrétés par les règlements à cet effet.

ADOPTÉ.

la séance est levée.

*Henri Guilbert*  
.....Maire

*Pierre Guin*  
.....Sec.-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

21 septembre, 1961.  
2 octobre, 1961.

Assemblée des électeurs propriétaires concernés par le Règlement No. 78-A, soit de la deuxième rue Demontigny, tenue à 8 hres p.m., le 21ème jour de septembre, 1961, au lieu ordinaire des sessions, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, le secrétaire-Trésorier agissant comme Secrétaire- de l'assemblée.



Lecture de l'Avis de l'avis de convocation des intéressés ainsi que du Règlement No. 78-A décrétant la confection de la deuxième rue et la construction du réseau d'égout dans cette rue.

Personne ne se présenta à l'assemblée et par conséquent à 9 hres p.m. Monsieur le Président en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour déclara le règlement adopté.

*Jules Montour*  
..... Président

*[Signature]*  
..... Secrétaire.

21 septembre, 1961.

Assemblée des électeurs-propriétaires concernés dans les rues du centre domiciliaire en arrière du Centre d'Achat et affectés par le règlement No. 100, décrétant la confection de ces rues et la construction d'un réseau d'égout pour les eaux pluviales, tenue à 9 hres p.m., le 21 ième jour de septembre, 1961, au lieu ordinaire des sessions, sous la Présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, le secrétaire-trésorier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

Lecture de l'Avis de convocation des intéressés ainsi que du règlement No. 100.

Personne ne se présenta à l'assemblée et par conséquent à 10 hres p.m. Monsieur le Président en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour déclara le règlement adopté.

*Jules Montour*  
..... Président

*[Signature]*  
..... Secrétaire

2 Octobre, 1961

Assemblée régulière du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le deuxième jour d'octobre, mil neuf cent soixante et un, à l'heure et au lieu ordinaires des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les Conseillers.

L'assemblée débuta par la lecture des minutes des assemblée des 5, 8, 11, 18, septembre 1961 et des assemblées des électeurs tenues le 21 septembre, 1961.

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert demande à ce que les mots "et qu'il posait un tuyau de 6" seulement pour faire ce travail" soient retranchés à la page 614A.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

MARGE DE LA RELIURE

2 octobre, 1961.

"QUE les minutes des assemblées des 5, 8 11 et 18 septembre, 1961 et des deux assemblée des électeurs tenues le 21 septembre, 1961 soient et sont acceptées tel les qu'amendées.

ADOPTÉ

Son Honneur le Maire dit que Mons. Thibeault avait offert de changer gratuitement le flash et miroirs en conduisant le camion à la Maison Pierre Thibeault Ltée.

PROPOSE PAR M. Armand Blais,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE LES comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

1- Bertra nd Gilbert - Affichages	✓ \$11.00
2- Aidé au Secrétariat -	✓ \$45.00
3- Léonard Beaulieu - Ent. Boulv. Pratte	✓ 41.12
4- The Shaw. Water & Power Co. - lampes de rues	✓ 341.17
5- The Shaw. Water & Power Co. - Station de Pompage(egout)	✓ 6.29
6- " " " " - Ajustement Place Pothier	✓ 33.10
7- Petite Caiss e	✓ 10.58
8- Bell Téléphone - re: Bureau & puits	✓ 60.91
9- Bourassa & Fils - Ent. rues	✓ 134.00
10- Anatole Blais - Ent. Bettez-Gagnon & Dufresne	✓ 51.21
11- Le Nouvelliste - Annonce re: vidanges	✓ 51.00
12- Béton Vibré Ltée - Tuyau rue Duval	✓ 152.36
13- Lucien Dupont & Fils - Livrets de reçus	✓ 21.88
14- Benoit Massé - Re; Bien-Etre	✓ 54.55
15- B. Gilbert - Remboursement re: dépôt pour injoonction	✓ 221.00
16- Canadian Pacific Railway - Re: route à Bureau	✓ 5.00
17- Pharmacie Poliquin - Bien Etre	✓ 8.75
18- Launier Ltée - Re: numéros de portes	✓ 45.24
19- François Rouette Inc. - Lampes pour le bureau	✓ 22.18
20- Ministre des Finances - Québec - Impôt sur le Revenu	✓ 25.35
21- " " " " " " - Taxe d'amusement	✓ 80.69
22- Imprimeur de la Reine - Demande soumission Obligations	✓ 45.85
23- Launier Ltée - Matériaux pour Regl. 89-A	✓ 6,157.12
24- Gilles Gagnon - Salaire 17-30 septembre, 1961	✓ 107.25
24-Raoul Bélanger " " " "	✓ 71.50
25- Alphonse Roch - " " " "	✓ 71.50
26- Bell Téléphone - Re: Appels d'urgence	✓ 8.32
27- Shaw. Water & Power Co. Boulv. St-Jean	✓ 53.98
28- Corp. Scolaire de la Banlieu pour Puits No. 1	✓ 34.05
29- Normandin & Frère Enrg. - réparations aux puits	✓ 215.93
30- M. Electricque - Reparation Moteur	✓ 95.00
31- Léopold Duplessis - Re: Aqueduc	✓ 16.31
32- Léonard Beaulieu - Re: Aqueduc Boulv. Dominicains	✓ 11.37
33- P.A. Gouin, - Matériaux re: Aqueduc	✓ 11.28
34- Ministre des Finances : Impôt sur le Revenu	✓ 13.40

ADOPTÉ:

Me. Robert Louis Gouin, présente un Plan de Subdivision pour le lot P-40, dont la Compagnie Alpha Construction est propriétaire d'une partie, pour acceptation.

Le Secrétaire donne lecture d'une lettre de protestation de la part de messieurs les docteurs Baril & Casavant par l'entremise de Me. Chateaufort, à l'effet que ces messieurs étaient lésés par cette subdivision.

L'Urbaniste engagé par la Compagnie Alpha Construction explique ici que l'Urbaniste ne peut par ses fonctions définir le droit de propriété mais bien de faire un plan d'urbaniste pour un terrain donné. Après discussion, il est

PROPOSE PAR Mons. Henri Guilbert,

MARGE DE LA RELIURE



2 octobre, 1961.

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE le projet de subdivision soumis par Alpha Construction Corp., pour le lot P-40, préparé par Soudre & Latté, Urbanistes et Conseils en Matières d'Habitation, soit accepté à partir de la Route No.2, jusqu'au Sud de la rue transversale en ligne droite avec le boulevard Pratte.



ADOPTE:

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE les trois résolutions en date du 18 septembre 1961, et qui apparaissent aux pages 612 et 613 et qui ont trait au plan de subdivision d'Alpha Construction pour le lot P-40 soient et sont rescindées.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE la Municipalité s'engage à entretenir les rues, parc public et espace ouvert, et de fournir les services d'aqueduc et d'égouts dès qu'elle sera devenue propriétaire des rues, par public et espace ouvert, par la subdivision du lot P-40.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QU'un plan d'égouttement devra être préparé pour la subdivision du lot P-40. Les détails requis seront mentionnés aux plans et devis de l'ingénieur, montrant la direction dans laquelle l'eau de surface devra couler, indiquant les endroits collecteurs et des fossés; L'élévation des endroits collecteurs et des fossés et niveaux des rues à 200'0 d'interval de la ligne du centre, Ces plans devront être soumis pour approbation au Branch Landscaper et quand donné, certification devra être obtenu à l'effet que la subdivision se conformera à ces niveaux.

ADOPTE.

Une requête portant la signatures de 23 contribuables dont 5 appartiennent à la deuxième rue Demontigny, demandant le renvoi de Monsieur Rondeau comme inspecteur de la première rue Demontigny, après l'émission des points de vue des conseillers, Son Honneur le Maire suggère que l'affaire soit reportée au Mois de Mars alors que la nomination d'inspecteurs de rues se fait habituellement.

Demande sera faite à Pagé Equipment (Regional Asphalt) afin de remédier à l'eau qui demeure dans la rue.

Une requête portant la signature de 16 contribuables du secteur de Val-Mauricie demandant à faire nommer M. Raymond Pidgeon et Mme. Edmond Girard, représentants pour le Référendum qui sera tenu les 4 & 5 octobre prochain, le Conseil ne voit aucune objection et la chose sera faite.

Lecture d'une lettre de Noé Veillette & Frère demandant au Conseil quand il leur sera possible de commencer les travaux dans les rues du Centre domiciliaire en arrière du Centre d'Achat étant donné que leur soumission a été acceptée depuis un mois étant donné qu'il serait à l'avantage de tous si ces travaux débutaient le plus

MARGE DE LA RELIURE

2 octobre, 1961



tôt possible étant donné que l'automne avance et qu'il sera difficile de le faire avec les difficultés que la température pourraient apporter.

Demande sera faite à Ricard & Charpentier de faire diligence avec les travaux d'égouts et d'aqueduc.

Lecture d'une lettre du Ministère de la Voirie Provinciale avisant que le Ministère de la Voirie avait donné suite à notre demande pour décréter une Zone de 30 milles de la Pointe à Lacerte à Bonturi et suggérait de s'adresser au Service Technique de la circulation pour obtenir des feux de circulation à la route du Calvaire.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE A L'UNANIMITE,

"QUE demande soit faite au Service Technique de la circulation à Québec, de bien vouloir étudier la demande du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, afin de faire installer des feux de circulation à l'intersection de la Route Nationale et de la Route du Calvaire, (Boulevard Mauricien).

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de Mons. Hubert Gouin, de Gouin Lumber Co. Ltd., demandant ou en sont rendues les démarches pour l'achat des égouts de Radisson Construction.

Le Syndic ayant avisé qu'il n'y aurait aucun remboursement du \$310. payé par les contribuables comme droit d'entrée, et que la préparation d'un compte pour ces contribuables pour \$1.00 par mois pour l'usage des égouts, était en préparation. Ce à quoi Mons. le conseiller Pierre Gouin, dit que le Conseil s'en tenait aux conditions faites lors de la rencontre avec les intéressés dudit égout, soit le remboursement du \$310. moins \$1.00 par mois pour l'usage des égouts.

Etant donné que Gaston Bourassa Ltée. fait présentement des travaux d'égout dans nos rues sans avoir obtenu la permission ou le permis pour faire ces travaux, après discussion, il est:

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE le secrétaire-Trésorier fasse paraître une annonce pour avertir les gens qu'un permis de construction soit être obtenu avant tous travaux de construction etc., avant de commencer ces dits travaux.

ADOPTE:

Puis il est question de demander à Mons. Bertrand Gilbert de faire arrêter les travaux jusqu'à rencontre avec le Conseil et avoir des explications à ce sujet, mais il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE demande soit faite à l'aviseur légal de bien vouloir envoyer une injonction à Gaston Bourassa Ltée. pour faire arrêter les travaux d'égouts dans la route du Calvaire.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de Normandin & Frère Enrg., avisant le Conseil qu'ils avaient obtenu et d'étaient engagés par contrat pour faire l'installation électrique de la station de pompage à l'arrière du Centre d'achat, ceci des entrepreneurs généraux Ricard & Charpentier.  
Lettre de la Corp. Scolaire de la Banlieu demandant d'accélérer les procédures en vue de l'achat de la rue à côté de la serre Gau-

MARGE DE LA RELIURE

2 octobre, 1961.

thier étant donné que la nouvelle école sera prête à être habitée le 20 octobre, 1961.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Blais,



"QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, achète de Guathier et des Pères Dominicains la rue au côté de la serre et menant à la nouvelle école et que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à cet effet.

ADOPTÉ.

Monsieur le Conseiller Henri Guilbert, s'oppose à l'achat de cette rue étant donné que le conseil n'avait été consulté auparavant afin de savoir si l'on pouvait leur donner cette rue, et demande au Proposeur Monsieur le conseiller Ouellette de retirer sa proposition.

Monsieur le Conseiller Ouellette dit qu'il est prêt à la retirer pourvu que le second soit du même avis, la motion est donc retirée pour permettre au Conseil d'étudier la situation.

Monsieur Edouard Bourassa offre à la Municipalité de vendre un terrain de la route No. 2 à la rue transversale projetée qui serait à peu près 10 arpents de long par 240 pieds de large à \$0.11 le pied, pour la construction de l'Hôtel de Ville.

Lecture de l'option de Mons. Léon Pagé pour la vente à la municipalité d'un terrain de 280 pieds de largeur par 1193 pieds de profondeur soit environ 9 arpents et 1 dixième sur le lot 17 pour le prix global de \$37,500.00, pour la construction de l'Hôtel de ville. cette option se terminera à minuit le 12 décembre, 1961.

Lettre de la Chambre de Commerce à l'effet que le Comité des Affaires Scolaires a déjà commencé l'étude de la formation d'un comité pour s'occuper des Loisirs dans la Municipalité et avisant le Conseil que ce comité fera rapport dès que la Direction aura pris connaissance des recommandations, de ce comité.

Lecture d'une lettre de Me. G.G. Garceau, Notaire, demandant à la municipalité de prendre une décision au sujet du terrain de Mons. Aimé Pelletier situé sur la route projetée Bellefeuille, étant donné que son client avait voulu obtenir un permis de construction et que ce permis lui avait été refusé étant donné que sa construction aurait été dans la rue Bellefeuille projetée et acceptée par le Conseil.

Le Conseil demande que ce contribuable fasse établir le prix de vente et que sa demande sera étudiée.

Le Règlement de Zonage pour la Terrasse Duvernay sera étudié en caucus.

La Société St-Jean-Baptiste demandant un octroi pour le Prêt d'Honneur, il est:

PROPOSE PAR Mons. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE dix (10.00) soit voté pour le Prêt d'Honneur de la Société St-Jean-Baptiste.

ADOPTÉ.

Lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales avisant le Conseil que cette année encore l'octroi des Travaux d'Hiver serait de 90% comme l'an dernier.

2 octobre, 1961.



PROPOSE PAR M. P. E. Ouellette,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE la subdivision d'une partie du lot P-161 soit et est acceptée tel que présentés.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre du Ministère de la Santé à l'effet qu'un permis pour enfouissement sanitaire avait été accordé à la Cité des Trois-Rivières, et ce sur les lot P-93 et 162 et 164, il est:

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE cette lettre soit remise à l'Avisseur légal afin de faire respecter les règlements municipaux.

ADOPTE.

Monsieur Marcel Paquin faisant une réclamation endommages à la suite de la construction du réseau d'égout, cette réclamation sera transmise à la Cie. B. & M. Construction Ltd.,

La question de la pose de l'asphalte sur le Boulevard Des Dominicains est abordée, mais l'on doit ajourner pour 5 minutes, étant donné qu'il est minuit.

A la reprise de l'assemblée il est:

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE Monsieur Paquin de Trois-Rivières Paving pose l'asphalte dans les trous des trois boulevards au prix de \$1.60 la verge carrée.

ADOPTE.

A une demande de Monsieur Gérald Leblanc du Rang Ste-Marguerite, pour un permis pour vente de bière dans son épicerie, il est:

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE la demande de Mons. Gérald Leblanc, Epicier du Rang-Ste-Marguerite, pour l'obtention d'un permis pour la vente de bière dans son épicerie, soit et est acceptée et que le Conseil n'a aucune objection à ce que la Régie des Alcools du Québec émette un permis pour Monsieur Leblanc.

ADOPTE.

Demande d'un contribuable de St-Michel des Forges à l'effet de faire réparer la route à Bureau dans les limites de la Municipalité, Monsieur Gilles Gagnon se rendra visiter ladite route et faire les réparations qui s'imposent.

Puis Mons. Gagnon dit qu'il est prêt à assumer l'entretien des égouts ainsi que de la station de pompage, Place Pothier, mais qu'il lui faudra un petit camion pour faire ce travail et demande une légère augmentation de salaire pour assumer ces responsabilités,

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QU'UNE augmentation de(\$0.25) Vingt-cinq sous l'heure soit

MARGE DE LA RELIURE

2 octobre, 1961.

4 & 5 octobre, 1961.

et est accordée à Mons. Gilles Gagnon.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin

SECONDE PAR M. Alfred. E. Gagnon.

et est accordée à monsieur Gilles Gagnon.

"QUE le numéro d'ordre 2300 soit rayé du rôle et l'évaluation étant donné, que c'est un duplicata.

ADOPTÉ.

Sur l'honneur le Maire demande à Mons. Gagnon s'il pouvait patienter jusqu'après les fêtes et que prévoirait le montant pour un camion neuf d'une demie tonne ou trois-quart de tonne. Ce à quoi Monsieur Gagnon est consentant.

La rue Demontigny étant plus haute que le niveau du bord de l'eau ceci étant dangereux pour les automobilistes, demande sera faite à monsieur Rondeau de faire poser une barrière, mais monsieur Gagnon dit qu'il fera le nécessaire.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE A L'UNANIMITE

"QUE demande soit faite à la Voirie Provinciale, la priant de bien vouloir redresser les courbes les plus dangereuses dans les limites de la Municipalité.

ADOPTÉ.

La séance est levée.

JULES MONTOUR, Maire

R. PREVOST, Sec.-Trés.

4 & 5 octobre, 1961.

Assemblée des électeurs tenue les 4 & 5 octobre, 1961 en la Salle de la Coopérative Fédérée, Rang Ste-Marguerite.

L'Assemblée fut ouverte à 8 hres A.M.

PROPOSE PAR Mons. Jules Montour,

SECONDE PAR Mons. Raymond Pidgeon,

"QUE Mons. Roland Prévost, soit et est nommé Président du scrutin secret qui sera tenu les 4 & 5 octobre, 1961 sur l'amendement du Règlement No. 88 soit le règlement No. 88-A.

ADOPTÉ.

Le président procéda à l'assermentation de Melle Hélène Jutras comme secrétaire du Scrutin, puis assermenta Mons. Raymond Pidgeon comme agent du côté négatif.

La lecture du règlement No. 88-A fut faite et les contribuables invités à voter.

Le résultat du vote fut le suivant:

Affirmatif	30	valeur de \$119,300.00
Négatif	31	valeur de \$138,300.00

3 bulletins furent gâtés et 14 de rejetés.

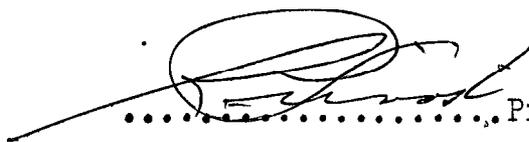


MARGE DE LA RELIURE

4 & 5 octobre, 1961.  
16 octobre, 1961.



Le règlement No. 88-A est donc battu.

  
.....Président

......Secrétaire

16 octobre, 1961.

ASSEMBLEE D'AJOURNEMENT, du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue, le 16ième jour d'octobre, 1961, à l'heure et au lieu ordinaires des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Pierre Gouin, Alfred. E. Gagnon, Paul Emile Ouellette et Jacques Dugré. Absent Mons. le conseiller Blais étant au travail.

Lecture d'une lettre reçue de Mons. C. Pintal Gérant de Gaston Bourassa Ltée, pour faire suite à celle-ci, il est:  
PROPOSE

PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE vu l'autorisation postérieure à l'institution de l'injonction, obtenue par Radisson Construction Inc., du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, il est résolu d'autoriser le Procureur de la Paroisse des Trois-Rivières, de régler hors Cour la cause entre la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières et Gaston Bourassa Ltée., à la condition toutefois que Gaston Bourassa Ltée paie les frais.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE, une demande ayant été faite de la part de Radisson Construction Inc., pour effectuer des travaux de réfection à son réseau d'égout sur la route du Calvaire et la rue dite des Quadrex et qu'une servitude soit consentie pour établir un système de pompes de refoulement pour ces égouts sur la subdivision 170 du lot originaire 38 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, il est: résolu que le Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières accorde la présente demande.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

" QUE des soumissions soient demandées pour 5 hres le vendredi, 20 octobre, pour la confection de la deuxième rue Demontigny.

ADOPTE.

La question de l'ancienne route et du boulevard des Dominicains entre l'ancienne et la nouvelle route est remise à vendredi prochain.

Des contribuables devant entrer dans leur maison sous peu dans le centre domiciliaire en arrière du Centre d'achat, il est:

MARGE DE LA RELIURE

16 octobre, 1961



PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QU'UN boyau de 1" soit installé temporairement pour donner l'eau aux deux contribuables devant entré dans leur maison sous peu.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de Noé Veillette & Frère à l'effet qu'il ne pouvait exécuter la confection des rues du centre domiciliaire en arrière du Centre d'achat au même prix étant donné que les niveaux étaient changés, l'affaire est remise à vendredi prochain.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE le Plan de subdivision d'une partie du lot P-40 soit les terrains des docteurs Baril & Casavant soit et est accepté tel que présenté et préparé par Mons. R. Houde Arpenteur-

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE le Plan de subdivison du lot P-40 préparé par Mons. Edouard Lair, Arpenteur-Géomètre soit accepté tel que corrigé en ce qui regarde la rue du fleuve.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE demande soit faite à Mons. René A. Robert, de bien vouloir préparer les plans et devis pour les rues du lot P-40.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de Me. Garceau offrant à la Paroisse l'aqueduc Levasseur. Après discussion, il est:

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE l'offre de vente de l'Aqueduc Levasseur ne soit pas acceptée, étant donné que l'on ne prévoit pas l'utilité pour le moment de l'achat par la Paroisse de cette installation.

ADOPTE.

Une délégation de la Corp. Scolaire demande au Conseil s'il y aurait possibilité d'obtenir un chemin carrossable au moins pour se rendre à la nouvelle école, après discussion il est:

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, achète la rue sur les lots 11 & 12 et que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité les contrats à cet effet.

ADOPTE.

16 octobre, 1961.



PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE demande soit faite à Mons. René A. Robert, de bien vouloir préparer les plans et devis pour la rue de l'école.

ADOPTE:

Lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce au sujet de l'organisation des loisirs, le travail d'étude de cette organisation sera tout probablement terminé le printemps prochain et que la Fédération demandera sous peu un octroi et suggère d'être généreux car les besoins sont grands.

Lecture d'une demande de Messieurs Joseph Dionne et Paul Chassé pour l'obtention de 5 permis de taxi dans la Municipalité, après avoir discuté de l'affaire,

Monsieur le Conseiller Pierre Gouin, Donne Avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement, pour régler le commerce de Taxi dans la municipalité, que dix permis seulement seront émis limité à 5 chars par propriétaire à des contribuables résidents dans la Paroisse et une charge de \$10.00 par permis.

Lecture d'une lettre du Ministère de la Santé incluant copie d'une lettre adressée à Mons. Wellie Levasseur au sujet de son poulailler.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

" QUE LES mutations du mois de septembre, soient et sont acceptées telles que présentées et que la demande de Mons. Marcel Dubé, pour être inscrit au rôle d'évaluation pour le lot 37-26 et que madame Marcel Dubé soit inscrite au rôle comme conjoint, tel que la lettre du bureau d'enregistrement en date du 4 octobre, 1961.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre d'un contribuable Mons. Louis Blanchette, du Boulv. des Ormes, se plaignant d'un trou en façade de sa demeure et demandant au conseil de faire remplir ce trou. Cette lettre sera transmise à l'inspecteur de la rue.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE monsieur Bertrand Gilbert, soit et est autorisé à consulter l'aviseur légal sur les points légaux du règlement de construction.

ADOPTE.

Monsieur Jean Paul Normandin ayant été chargé \$30.00 pour le service d'aqueduc pour l'année 1958 alors qu'il aurait dû être chargé \$10.00 il est:

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le montant de \$20.00 soit rayé des livres pour service d'aqueduc 1958 pour le contribuable Mons. Jean Paul Normandin.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

16 octobre, 1961.



ATTENDU que le Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, a adopté un règlement en vertu du chapitre 13, article 3 des règlements du Ministère de la Santé de la Province de Québec aux fins d'interdire l'établissement d'enfouissement sanitaire pour les vidanges dans la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières;

ATTENDU que malgré l'adoption du règlement pour prohiber l'établissement d'enfouissement sanitaire, le Ministère de la Santé a autorisé la cité des Trois-Rivières à établir un enfouissement sanitaire dans le territoire de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières;

ATTENDU que la cité des Trois-Rivières, depuis l'annexion de St-Michel des Forges, possède dans son territoire annexé des terres en nombre et quantité suffisantes pour pourvoir à l'établissement d'un enfouissement sanitaire dans le territoire annexé;

ATTENDU que le Ministère de la Santé en contournant le règlement adopté par l'autorité locale de la Paroisse des Trois-Rivières, viole l'autonomie municipale de la Paroisse des Trois-Rivières;

ATTENDU que la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières désire assurer la salubrité des contribuables et résidents de son territoire;

ATTENDU que depuis l'annexion de la Paroisse de St-Michel des Forges à la cité des Trois-Rivières, la cité des Trois-Rivières peut se procurer des terres dans cette paroisse annexée pour établir un enfouissement sanitaire si elle le juge opportun et ce sans violer les droits et prérogatives de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette, conseiller,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré, conseiller,

DE porter à la connaissance du Sous-Ministre et du Ministre de la Santé ces faits nouveaux particulièrement l'annexion de la Paroisse St-Michel des Forges à la cité des Trois-Rivières, de façon à ce que le Ministère de la Santé rescinde les bornes accordées à la cité des Trois-Rivières pour utiliser une partie du lot 93 et une partie des lots 163-164 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières pour les fins d'un enfouissement sanitaire et que le Ministère de la Santé fasse en sorte de donner suite aux règlements municipaux accordés le 15 décembre, 1960, interdisant l'établissement d'enfouissement sanitaire dans le territoire de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Cette résolution fait partie intégrale des minutes de l'assemblée d'ajournement du Conseil de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 16ième jour d'octobre, mil neuf cent soixante et un.

  
R. Prévost,  
Secrétaire-Trésorier.



*[A large diagonal line is drawn across the page, with a handwritten signature written over it.]*

MARGE DE LA RELIURE

16 octobre, 1961.



PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QU'UN don de \$10.00 soit fait à l'Hopital Ste-Justine, pour répondre à leur demande de souscription annuelle de cet hopital.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. PAUL Emile Ouellette,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

1- R. Prévost,	- Re. Convention	\$85.00 ✓
2- R. Prévost,	- Re: Referendum	55.00 ✓
P.V. Ayotte - Papeterie		24.81 ✓

ADOPTE.

Monsieur le conseiller Paul Emile Ouellette donne Avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement concernant le Zonage dans le secteur de Terrasse Duvernay,

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE demande soit faite à la Shawinigan Water & Power de bien vouloir installer les lampes de rues requises tel que le plan soumis par cette compagnie, dans le secteur Terrasse Duvernay.

ADOPTE

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE pour l'emprunt total de \$497,000., autorisé par les règlements 88, 89 et 89-A, des obligations sont émises pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de quinze ans, au lieu du terme de vingt ans, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt."

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE A L'UNANIMITE,

"QUE demande soit faite à la Voirie Provinciale pour prévoir une entrée pour la rue située du côté ouest du motel Deauville.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE A L'UNANIMITE

QUE DMANDE soit faite à Carrier & Frère de bien vouloir mettre un service d'autobus aux heures de fermeture du Centre d'Achat, soit les jeudis et vendredis soir s.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE A L'UNANIMITE,

MARGE DE LA RELIURE

16 octobre, 1961.  
20 octobre, 1961.



"QUE demande soit faite à la Compagnie de Transport St-Maurice de bien vouloir étendre son service jusqu'aux limites de la Municipalité dans le rang Ste-Marguerite.

ADOPTE.

Le Secrétaire s'informerait auprès des autorités de la Sahwinigan Water & Power afin de savoir où en étaient les négociations pour le taux d'électricité, c'est-à-dire l'ajustement pour le taux uniforme dans la Paroisse, ceci à une demande de mons. le conseiller Ouellette.

Monsieur Gilles Gagnon informe le Conseil que la route à Bureau est en état carrossable depuis qu'il a fait les travaux qui s'imposent.

PROPOSE PAR M. PAUL EMILE Ouellette,

SECONDE A L'UNANIMITE

QUE la Municipalité revienne à l'heure normale le samedi 28 octobre, 1961 et que la première assemblée de novembre ait lieu à l'école de Val-Mauricie soit le 6 novembre, et ce pour les prochains six mois.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE A L'UNANIMITE

"Que l'assemblée soit ajournée à 9 hres p.m. vendredi 20 octobre, 1961.

ADOPTE:

*Jules Montour*  
.....Maire

*P. Guin*  
.....Sec.-Trés.

20 octobre, 1961.

Assemblée d'ajournement du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 20 octobre, 1961 à 9 hres p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Jacques Dugré, Paul Emile Ouellette et Alfred E. Gagnon, et Pierre Guin.

Il eut trois soumissions pour la rue Demontigny qui sont les suivantes:

1- Bourrassa & Fils	7,196.25 plus 237.00 <u>646</u>
2- Ricard & Charpentier	7,433.25
3- Léonard Beaulieu	7,412.50
	total 10,234.00

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

MARGE DE LA RELIURE

20 octobre, 1961



SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE la soumission de Ricard & Charpentier au montant de \$7,412.50 soit et est accepté pour la confection de la deuxième rue Demontigny.

ADOPTE.

La question des rues du centre domiciliaire en arrière du Centre d'Achat est abordée, puis il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE des nouvelles soumissions soient demandées pour lundi le 24 octobre, à 5 hres p.m..

ADOPTE.

AVIS de Motion par M. Alfred E. Gagnon, à l'effet qu'il présentera un règlement en vue de faire annuler les contrats pour l'élargissement des propriétaires et riverains, pour l'élargissement du Rang Ste-Marguerite.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE le plan de subdivision de la rue Xavier Rouette, soit accepté tel que présenté par Mons. R. Houde Arpenteur-Géomètre.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

Que demande soit faite à l'Honorable Ministre des Affaires Municipales, la permission d'ouvrir une rue d'une largeur de 30 pieds étant donné qu'il y a présentement des constructions qui empêchent l'ouverture de cette rue à une largeur plus grande le tout conformément au plan préparé par M.R. Houde Arpenteur-Géomètre en date du 19 octobre, 1961, sur une partie du lot 17 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"Que le plan de resubdivision de Mons. Auguste Bettez soit et est accepté tel que soumis,

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de Mons. Y. Rocheleau, demandant un permis pour 5 voitures de taxi dans la Municipalité, voitures enregistrées sous le nom de Centre D'Achats Taxi Enrg., la question est mise à l'étude en caucus.

Lecture du Règlement No. 103 concernant le zonage dans terrasse Duvernay est faite et il est:

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

20 octobre, 1961.



"QUE le règlement no. 103 soit et est accepté en changeant le montant de l'amende de \$40.00 à 20.00, et que l'assemblée des électeurs soit tenue à 7 hres le 6 nov. 1961 à l'école de Val-Mauricie.

ADOPTE.

Deux contribuables ne se conformant pas aux règlement de construction suivant une lettre de Mons. Gilbert à cet effet, il est:

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE ces deux cas soient soumis à l'aviseur légal pour que ces gens soient informer par lettre ee se conformer au Règlement.

ADOPTE.

Une nouvelle demande sera faite pour l'obtention de casiers postaux pour les Quadrex - rue Gélinas, Terrasse Duvernay et dans les rues de Val-Mauricie.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert

SECONDE A L'UNANIMITE

QUE demande soit faite au Ministère de la Voirier de bien vouloir préparer un nouveau projet de route pour le tronçon de la Pointe du Lac aux limites de la cité des Trois-Rivières, ainsi que de l'éclairage de route 2 dans les limites de la Municipalité.

ADOPTE.

Ceci à une demande de Son Honneur le Maire Jules Montour,

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE demande soit faite à l'Office du Drainage, afin d'obtenir l'aide de ce département pour la construction d'un pont sur la Rivières Milette, étant donné la construction d'un chemin pour se rendre à la nouvelle école de la Corporation Scolaire, sur le lot P-11 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE PR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR Mons. Paul Emile Ouellette,

"QUE l'assemblée soit ajournée à 8hres mardi le 24 octobre 1961.

ADOPTE.

.....*Jules Montour*.....Maire

.....*Paul Emile Ouellette*.....Sec.-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

24 octobre, 1961.



Assemblée d'ajournement du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 24 octobre, 1961 à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Pierre Guoin, Paul Emile Ouellette, Alfred E. Gagnon, et Jacques Dugré.

L'Ouverture des soumissions pour les rues du centre domiciliaire donna le résultat suivant:

1- Gilles Paquin,	\$8,180.00
2- Yves Robichaud	8,075.00
3- Bourassa & Fils	7,543.47
4- Ricard & Charpentier,	9,250.00

Etant donné certaines anomalies dans les devis de l'ingénieur il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Guoin,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE toutes les soumissions soient et sont rejetés et que de nouvelles soumissions soient demandées sur des plans et devis corrigés.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de Ricard & Charpentier dégageant leur responsabilité pour certains dégats survenus aux Centre d'Achat lesquels selon leur dire ne sont aucunement responsables.

Monsieur Garon sera notifier de faire enlever la nuisance qu'il a fait construire dans l'emprise de la rue Demontigny.

Demande sera faite à Geo. Demontigny de bien vouloir déplacer l'annonce à l'entrée de la rue Demontigny qui s'avère un danger pour les automobilistes sortant de cette rue.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE L'assemblée soit et est ajournée à lundi le 30 octobre, 1961.

ADOPTE.

Jules Montour, Maire  
Alfred E. Gagnon, Sec.-Trés.

30 octobre, 1961.

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres p.m. le 30 ième jour d'octobre, 1961, et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et tous les conseillers, à l'exception de mons. le conseiller Amand Blais au travail.

L'Ouverture des soumission pour les rues du centre domiciliaire en arrière du centre d'achat donna le résultat suivant:

1- Bourassa & Fils	7,967.00
--------------------	----------

MARGE DE LA RELIURE

30 octobre, 1961.



- 2- Ricard & Charpentier 9.250.00
- 3- Yves Robichaud 10,150.00

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Alfred. E. Gagnon,

"QUE la soumission de Bourassa & Fils au montant de \$7,967.00 soit et est accepté.

ADOPTE.

Lecture du Règlement No. 104 pour les fossés est lu et il est PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE le règlement No. 104 concernant les fossés soit et est accepté tel que lu.

ADOPTE.

Lettre de Mons. J. Garceau au sujet des égouts de Mons. Armand Martel, cette question sera soumise à l'ingénieur pour savoir si les tuyaux sont convenables à l'ensemble du réseau.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE le secrétaire fasse paraître une annonce dans le journal demandant à tous ceux qui ont des réclamations contre B. & M Construction de bien vouloir les faire parvenir au secrétariat dans un délai de 15 jours.

ADOPTE.

Cette annonce paraîtra après consultation avec l'ingénieur.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE le service d'aqueduc soit fourni aux 8 nouveaux logements pour les Quatre dres soit en étendant le service de 150' de chaque côté.

Lecture de la lettre de démission du sous-chef pompier Arthur Dufresne,

PROPOSE Par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE la démission de Mons. Arthur Dufresne soit et est acceptée et que Mons. Gilles Gagnon, soit et est nommé à sa place.

ADOPTE.

Des plaintes ayant été reçues au sujet d'une machine à nettoyer les tuyaux sur la rue Lemieux, la personne concernée sera avisée de bien vouloir faire cesser ce bruit dans les 8 heures.

Demande de Mons. Blanchette pour faire remplir le trou en avant sa maison, réponse lui fut faite que tout ce qui était possible pour remédier à cet état était fait et que l'inspecteur de la rue s'occupait de cette affaire.

Lecture d'une lettre de remerciements de la Corp. Scolaire à l'endroit du Conseil pour l'achat de la rue de la nouvelle école.

MARGE DE LA RELIURE

30 octobre, 1961

6 novembre, 1961.



Lecture de la lettre de la Régie des Transports siégeant le 2 novembre, 1961. Son Honneur le Maire représentera le conseil à cet te occasion.

Lecture de la lettre de Mons. Gour avisant qu'une étude du taux de l'électricité était présentement faite pour la municipalité.

Lecture de la lettre de Carrier et Frère avisant qu'il y a vait un service d'autobus via Louiseville aux heures de fermeture du Centre d'Achat.

Monseur Gilles Gagnon est autorisé à faire le prolongement du réseau d'aqueduc sur le lot P-161 dans terrasse Duvernay.

La demande de Mons. J.N. Garceau au sujet de ces égouts sera soumise à L'Ingénieur.

Mons. Gagnon dit qu'il a assez de 2 ~~XXXXXX~~ pouces pour desservir 2 maisons pour Mons. CinqMars sur le boulevard Lacerte.

La s ession est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire,

*[Signature]*  
.....Sec.-Trés.

6 novembre, 1961.

Assemblée des électeurs du Secteur de Terrasse Duvernay, tenue le 6 novembre, à 7 hres p.m. sous la Présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour le secrétaire-trésorier agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débuta par la lecture de l'avis de convocation ainsi que du règlement No. 103, concernant le Zonage dans le secteur connu comme Terrasse Duvernay, puis Son Honneur le Maire invita les contribuables concernés à se prononcer sur le règlement.

En aucun temps durant la période entre 7 hres p.m. et 8 hres. p.m., aucun contribuables concernés ne se présenta pour demander que ledit règlement No. 103 soit soumis à l'approbation des contribuables électeurs, par voie de référendum.

A 8 hres p.m. le Président en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour déclara le Règlement adopté par les contribuables.

*Jules Montour*  
.....Président  
*[Signature]*  
.....Secrétaire.

MARGE DE LA RELIURE

6 novembre, 1961.



Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue à 8 hres p.m. le 6 ième jour de novembre, 1961, au lieu ordinaire des sessions Sous la Présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle assemblée sont présents Messieurs les conseillers Henri Guilbert, Pierre Gouin, Armand Blais, Alfred E. Gagnon, Paul Emile Ouellette et Jacques Dugré.

PROPOSE PAR Mons. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR Mons. Henri Guilbert,

"QUE les minutes des assemblées des 2, 16 20, 24 et 30 octobre, 1961, ainsi que le rapport du Référendum tenu les 4 & 5 octobre 1961, soient adoptées tel que lues.

ADOPTE.

Les membres du Conseil discutent la demande de Carrier & Frères pour l'annulation de leur permis et Monsieur le conseiller Henri Guilbert se dit d'avis que Pointe du Lac devrait être consulté en ce qui regarde le service par le rang Ste-Marguerite afin de connaître leur intention à ce sujet.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- Gilles Gagnon, Salaire Dept. Aqueduc	✓ \$232.50
2- Alphonse Roch, " " "	✓ 155.10
3- Raoul Bélanger, " " "	✓ 143.00
4- Horace Mainville, " " "	✓ 26.40
5- Ministre des Finances - Impôt Provincial (Employés)	✓ 3.75
6- Receveur du Canada - Impôt Fédéral (Employés)	✓ 56.10
7- Roland Levasseur, - Travail pour service Aqueduc	✓ 10.46
8- Armand Bourassa - Service Aqueduc,	✓ 294.00
9- La Cie de Téléphone Bell du Canada - Contrôles & Bureau	✓ 61.01
10- The Shaw. Water & Power Co. - Puits Doucet	✓ 66.24
11- " " " " " Puits Giroux	✓ 58.63
12- " " " " " Boulv. St-Jean	✓ 1.56
13- Lucien Dupont & Fils - Imprssion comptes Aqueduc	✓ 42.54
14- Loranger & Molesworth Co. Ltée. - Re: Service Aqueduc	✓ 100.42
15- Launier Ltée. - service Aqueduc	✓ 442.41
16- Petite Caisse - Dépenses pour le bureau	✓ 17.44
17- Léo Bergeron - Concierge Salle du Conseil	✓ 12.50
18- Les Produits de Ciment St-Maurice - tuyau re: fossés	✓ 89.11
19- Armand Bourassa - Fossé Bourassa-Duval	✓ 108.00
20- Roland Ebacher - Ent. Rues Mathon-Doucet	✓ 39.05
21- Maxime Gélinas - Ent. du Calvaire	✓ 100.00
22- Yves Robichaud - Ent. rue Demontigny	✓ 45.25
23- B. Gilbert, - Dépenses d'automobiles	✓ 12.75
24- Yves Robichaud - Ent. rues Duval & Bellemarre	✓ 200.00
25- " " - Ent. Boulv. Lacerte Secteur Cinq-Mars	✓ 174.90
26- La Cie de Téléphone Bell du Canada - Appels d'urgence	✓ 8.48
27- The Shawinigan Water & Power - Eclairage Bureau	✓ 5.22
28- The Shawinigan Water & Power - Ecl. station Pompage Pothier	✓ 3.37
29- " " " " - Elclairage Le Calvaire	✓ 10.38
30- P.H. Marineau - Pour le Bureau & Référendum Regl. 88-A	✓ 26.41
31- Yves Robichaud - Ent. rue Des Ormes	✓ 205.87
32- Noé Veillette & Frère - Remb. dépôt pour rues	✓ 900.00
33- René A. Robert, - Surveillance rues du Centre d'Achat	✓ 510.00
34- Corp. Municipale de Comté - Cotisation 1961	✓ 2,167.67
35- Launier Ltée. - Numérotage des Maisons	✓ 577.00
36- Launier Ltée. - Matériaux pour service incendies	✓ 835.02
37- Georges Gariepy - Servitude pour égouts Regl. 89-A	✓ 75.00

MARGE DE LA RELIURE

*x of Jacques*

6 novembre, 1961.

INITIALES DU MAIRE

684

INITIALES DU SEC-TRES

38- J.B. Deschamps Inc., Impressions Obligations	✓ \$1,685.79
39- Pierre Garceau - Préparation Reglement No. 102	✓ 100.00
40- Me. L. Laperrière, - Préparation Regl. 89-A	✓ 125.00
41- Me. G.G. Garceau - Préparation Contrat Regl 89 etc.	✓ 829.50
42- Launier Ltée. - Matériaux Regl. 89-A	✓ 919.52
43- Loranger & Molesworth, - Tuyaux aqueduc	1,635.65
44- Loranger & Molesworth, - " "	2,965.41

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. A. E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE le dépôt-garantie de Ricard & Charpentier pour le règlement No. 89-a, leur soit retourné tel que recommandé par l'ingénieur Mons. René A. Robert, Ing-Conseil,

ADOPTÉ.

Lecture du Bail qu'offre Mons. Julien Cinq-Mars à la Municipalité pour un loyer situé à 433 Boulv. Lacerte, lequel pourrait servir de bureaux à la Municipalité.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE le Conseil de la Municipalité des Trois-Rivières, accepte le bail qui est offert par Mons. Julien Cinq-Mars, pour le loyer situé à 433 Boulv. Lacerte, le prix du loyer étant de \$65.00 par mois et que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité le Bail à cet effet.

ADOPTÉ.

Me. G.G. Garceau, notaire par lettre, informe le Conseil que Monsieur Aimé Pelletier fixe le prix de son terrain à \$2,000.00, ce terrain étant situé sur le boulevard Ste-Catherine dans la rue Bellefeuille projetée.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE monsieur le conseiller Armand Blais, soit et est autorisé pour faire les démarches nécessaires pour trouver un terrain, en vue d'un échange avec Monsieur Aimé Pelletier.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Jacques Dugré.

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE le plan de subdivision d'une partie des lots 161 et 162 soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

Lecture de la lettre de L'INGénieur René A. Robert, Ing. -P. Ing.-Conseil, présentant les plans et estimé pour le réseau d'égout du lot P-40.

6 novembre, 1961.

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le plan d'égout tel que présenté par Mons. René A. Robert, Ing. P., Ing.-Conseil, soit et est accepté tel que présenté, et que Mons. René A. Robert, soit et est autorisé à présenter à la Régie d'Épuration des Eaux ces plans afin d'en recevoir les autorisations nécessaires.

ADOPTE.

Présentation d'une requête de Me. G.G. Garceau, notaire au sujet du Cours d'Eau Ste-Marguerite.

PROPOSE PAR M. A.E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, appuie la requête de Me. G.G. Garceau, tel que présenté.

ADOPTE.

Une requête de résidents du boulev. des Ormes demandant de faire faire le fossé dans ce secteur, Avis de motion ayant été donné à cet effet, ledit fossé sera fait sur les lots P-37 & 36 et P-37 & 38.

Lecture de la lettre de Mons. Jos. Matte, Sous-Ministre suppléant du Ministère de la Voirie à Québec, avisant le Conseil qu'il avait reçu notre demande pour redresser les courbes dangereuses de la route No. 2, et qu'il demandait à l'ingénieur du District d'étudier le problème et d'en faire rapport.

Lecture d'une lettre de Bureau & Bureau, Avocats se plaignant au nom de clients que la dite route était en très mauvais état, sur ce Monsieur Gilles Gagnon, dit que les travaux pour remplir les trous ont été faits, mais que c'était simplement une route de terre et qu'elle était présentement en état carrossable.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à déposer le chèque au montant de \$50.00, pour le loyer du terrain pour son chalet qui est situé sur le terrain de la Municipalité sur le lot P-15, partie de lot qui a été acheté par la Municipalité pour la construction de la station de pompage et pour l'usine d'épuration des eaux.

ADOPTE.

Une réclamation de Melle Naud s'étant blessée sur la route 2, ancienne route nationale, lors des travaux d'égout par B. & M. Construction Ltd., sera envoyée à cette dernière compagnie.

Lettre de Me. L. Laperrière au sujet de la demande de prolongement du service d'autobus jusqu'au limite de la paroisse par le rang Ste-Marguerite. Il découle de cette lettre que la compagnie tient pour le moment à limiter son service jusqu'à la coopérative Fédérée, mais vu le développement prodigieux de la Paroisse, il y avait lieu de croire à un prolongement de ce service sous peu.

Lecture d'une lettre du Ministère des Affaires Municipales à l'effet que le Règlement No. 100 était accepté par ce Ministère.

6 novembre, 1961.

INITIALES DU MAIRE

686

INITIALES DU SECRÉTAIRE

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE l'offre du Nouvelliste pour la publication des souhaits des fêtes au montant de \$119.00 soit et est acceptée tel que présentée.

ADOPTÉ

Un contribuable Mons. Ubald Gélinas, ne voulant pas se conformer au règlement de construction et ce après toutes les formalités requises par le règlement de construction, par l'inspecteur de construction, demande est faite par ce dernier de bien vouloir autorisé l'aviseur légal, par résolution afin de prendre les procédures nécessaires afin de faire respecter le règlement par ce contribuable.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE demande soit faite à l'aviseur légal de bien vouloir réclamer l'amende prévue, dans le cas de Mons. Ubald Gélinas.

ADOPTÉ.

L'inspecteur en construction ayant fait parvenir une lettre à l'effet que Mons. Geo. Lord du boulevard St-Jean est prêt à construire un solage et renforcer les soliveaux afin d'être conforme au règlement de construction.

Cette bâtisse étant construite sur un lot non subdivisé officiellement, il est

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

QUE le permis de construction émis pour monsieur Lord soit annulé et que le propriétaire en question en soit averti.

ADOPTÉ.

Monsieur Géo. Demontigny, ayant déclaré qu'il ne fournirait pas de plans pour ces constructions, tel que l'y oblige le règlement de construction, le secrétaire-trésorier avisera Mons. Demontigny de se conformer audit règlement.

Le rapport de l'Inspecteur de construction Mons. Gilbert démontre qu'au cours du mois d'Octobre que:

14 permis furent émis pour une valeur déclarée de \$131,000.00 soit: 10 résidences privées, 2 volaillers et 2 pour garages privés.

Son Honneur le Maire offre en son nom et au nom du Conseil des félicitations à Mons. Gilbert pour le magnifique rapport qu'il vient de soumettre au conseil.

Une réclamation de Mons. Télémère Grenier, par l'entremise de Me. Pierre Trudel, avocat, contre B. & M. Construction, sera transmise aux autorités de cette dernière compagnie.

Une autre réclamation de Mons. L.P. Mongrain contre B. & M. Construction Ltd., leur sera envoyée.

Les réclamations de Messieurs Raoul Lamy et Nap. Casaubon et leur compagnie Spino, subiront le même sort.

6 novembre, 1961.

J.M.  
687  
INITIALES DU SECRÉTAIRE

Lecture de l'estimation No. 8, pour les travaux d'égout faits par B. & M. Construction Ltd., qui se chiffre au montant de \$64,762.30.

Puis il est question de l'asphalte sur la rue Notre Dame, mais cette affaire est remise à la réception de la pétition pour travaux d'extra et la rencontre avec la compagnie à ce sujet.

Le Département de la Voirie Provinciale demandant à retrancher le Rang Ste-Marguerite et le Boulevard St-Jean de nos travaux d'entretien d'Hiver, étant donné que le Gouvernement fera le déneigement à ses frais pour ces deux chemins, il est:

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE demande soit faite à l'entrepreneur de bien vouloir retrancher le Rang Ste-Marguerite et le Boulevard St-Jean du contrat d'entretien de chemins d'hiver, étant donné que le Gouvernement Provincial se chargeait du déneigement de ces deux chemins.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Armand Blais,

"QUE demande soit faite aux évaluateurs municipaux de bien vouloir faire la revision du rôle durant le cours de novembre afin de pouvoir la présenter pour la première séance de décembre, 1961.

ADOPTE.

Pour faire suite à la demande de Mons. Marcel Mineau pour obtenir le service d'aqueduc dans le boulevard St-Jean, comme il n'est pas contribuable dans la municipalité, il est impossible de lui fournir ce service.

A une demande de contribuables pour obtenir une conduite d'eau pour les patinoires de Val-Mauricie et de la rue Demontigny, il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Alfred. E. Gagnon,

"QUE monsieur Gilles Gagnon, soit et est autorisé à faire des sorties convenables pour fournir l'eau pour l'arrosage de ces patinoires.

ADOPTE.

Les rues du centre domiciliaire ne pouvant être confectionnées maintenant étant donné que les tuyaux d'aqueduc ne sont pas encore posés, et demande étant faite pour obtenir l'eau pour permettre de continuer la construction dans ce secteur, selon l'avis de certains conseillers il serait préférable de ne pas donner deux contrats en même temps au même contracteur et il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Paul Emile Ouellette,

"QUE demande soit faite aux contracteurs Ricard & Charpentier de bien vouloir hâter les travaux dans le centre domiciliaire en arrière du Centre d'Achat, étant donné qu'ils causent un préjudice à la Municipalité l'empêchant de prendre de l'évaluation dans ce secteur et que copie de cette résolution soit envoyée à l'ingénieur afin de faire hâter ces travaux.

ADOPTE.

6 novembre, 1961,  
13 novembre, 1961.

INITIALES DU MAIRE:

*J.M.*  
688  
*J.P.*  
INITIALES DU SECRÉTAIRE:

PROPOSE PAR M. Pierre Gouin,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE les dépenses au montant de \$1,298.00 faites dans la rue des Ormes soit réparti sur une période de trois ans.

ADOPTE.

Monsieur Gilbert demande s'il ne serait pas possible à Mons. Gagnon, de poser des "bolts" pour retenir le couvercle du regard d'égout pour le tuyau de traverse du Boulv. Dominicains pour le fossé cet item ayant été oublié lors des travaux. Monsieur Gagnon s'en occupera.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE l'assemblée soit et est ajournée au lundi 13 novembre 1961, à 8 hres p.m.

ADOPTE.

*Jules Montour*  
.....Maire

*J.P.*  
.....Sec. Trés.

13 novembre, 1961.

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 13ième jour de novembre, 1961, à 8 hres p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les conseillers Henri Guilbert, Pierre Gouin, Alfred E. Gagnon, Paul Emile Ouellette et Jacques Dugré. Absent Mons. le Conseiller Armand Blais étant au travail.

Lecture d'une lettre de l'Office du Drainage, faisant suite à la demande d'aide du Conseil pour la construction d'un pont qui traverse la rue de l'école, par laquelle l'Office du Drainage avise le Conseil qu'aucun item à son budget n'est prévu pour la construction de ponts ou ponceaux. Copie de cette lettre sera transmise à la Corporation Scolaire de la Banlieue.

Lecture de l'avis de la Régie des Transports à l'effet qu'elle siègera le 28 prochain à 10.30 hres A.M. au Palais de Justice à Trois-Rivières.

Son Honneur le Maire Jules Montour, annonce que lors d'une entrevue avec Mons. Gour, Gérant de la Shawinigan Water & Power Co., ce dernier avait annoncé que le tarif d'éclairage serait le même dans toute la municipalité.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE demande soit faite à la Compagnie Shawinigan Water & Power Co., de bien vouloir faire l'étude de l'éclairage des principales rues dans la municipalité.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

*Revisé par résolution  
4 décembre 1961 page  
699*

13 novembre, 1961.

INITIALES DU MAIRE

*J.M.*  
689

INITIALES DU SECRÉTAIRE

Une réclamation de Mons. Légaré sera transmise à la Cie. B. & M. Construction Ltd.

Lecture de l'avis de convocation des intéressés du Règlement No. 104, soit les contribuables intéressés dans le fossé de la Rue Bourassa & Jardin Trois-Rivières, lot P-36, ainsi que du règlement à cet effet.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE le Règlement No. 104 soit et est adopté tel que lu.

ADOPTE.

Lecture de l'avis de convocation des intéressés du Règlement No. 105, soit les contribuables intéressés dans le fossé Henri Montour et du boulevard Doucet lots P-29 & P-32, ainsi que du règlement à cet effet.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

"QUE le Règlement No. 105 soit et est accepté tel que lu.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Paul Emile Ouellette,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE l'Aviser légal Me. Ludovic Laperrière soit et est autorisé à prendre les procédures légales nécessaires contre Mons. Ubald Gélinas, propriétaire du lot P-16-95, en vue de lui faire respecter le Règlement de Construction portant le No. 98.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. A.E. Gagnon,

"QUE Les mutations pour le mois d'octobre, soient et sont acceptées tel que présentées.

ADOPTE.

Lecture du contrat d'achat de la rue de l'école lots P-11-36 et P-12-2 est faite, l'opinion est émise de faire la rue cette année qu'à partir du boulevard Royal au pont projeté seulement.

PROPOSE PAR M. A.E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE LES COMPTES suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- Loranger & Molesworth, tuyaux pour aqueduc	\$358.48
2- P.H. Marineau, - Impression formules Reglement Construction	177.69
3- P.V. Ayotte - pour le Bureau	✓ 9.36

ADOPTE.

A une demande d'un contracteur, par l'entremise de l'Inspecteur de Constructions à l'effet de lui permettre de ne pas fournir les plans pour les dix maisons actuellement en constructions tel que l'y oblige le règlement de construction, messieurs les conseillers Paul Emile Ouellette et Pierre Gouin sont d'avis ne n'avoir de tolérance pour personne. Le contracteur sera donc avisé de la chose.

MARGE DE LA RELIURE

13 novembre, 1961.  
20 novembre, 1961.

INITIALES DU MAIRE

*J.M.*  
690

INITIALES DU SEC. TRÉS.

Demande est faite à Monsieur Gilles Gagnon, de préparer le règlement pour le fossé entre le boulv. Pratte et des Ormes.

Messieurs Rioux et Lair se disant prêts à préparer un plan d'urbanisme pour la municipalité, le conseil rencontrera ces messieurs après la session.

- La session est ajournée à lundi prochain soit le 20 novembre, 1961 à 8 hres p.m.

*Jules Montour*  
.....Maire

*P. Gouin*  
.....Sec.-Trés.

20 novembre, 1961.

ASSEMBLEE d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 20 ième jour de novembre, 1961, à 8 hres p.m., au lieu ordinaire des sessions et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour, et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Pierre Gouin, Alfred E. Gagnon, Paul Emile Ouellette et Jacques Dugré. Absent Monsieur le conseiller Armand Blais au Travail.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

- |   |           |
|---|-----------|
| 1- Petite Caisse - dépenses pour le bureau            | \$14.55 ✓ |
| 2- Cie de Téléphone Bell du Canada - Appels d'urgence | 8.48 ✓    |
| 3- " " " " " " - pour le Bureau                       | 52.61 ✓   |
| 4- Lucien Dupont & Fils - 500 entêtes de lettres      | 7.18 ✓    |
| 5- Robichaud Inc. - Ent. différentes rues -           | 92.50     |

ADOPTE.

Après étude du Budget de l'Aqueduc et des dépenses faites pour l'extension du réseau d'aqueduc il est nécessaire de faire un règlement pour rencontrer les sommes dépensées,

Monsieur le Conseiller A.E. Gagnon, donne Avis de Motion à l'effet qu'il présentera un règlement au montant de \$30,000.00 pour couvrir les dépenses faites pour l'extension du réseau d'aqueduc.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin,

"QUE le taux de la taxe spéciale d'aqueduc soit le même que l'an dernier \$0.30 par Cent dollars d'évaluation.

ADOPTE.

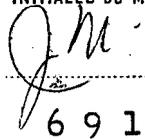
PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Pierre Gouin, ✓

"QU'IL soit résolu que la somme de \$1,500.00, provenant de ventes de terrains et autres est par la présente résolution, appropriée pour servir à acquitter une partie des dépenses effectuées pour les travaux de prolongement d'aqueduc.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

  
 691

INITIALES DU SEC-TRES

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE demande soit faite à la Commission des Affaires Municipales de Québec, de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de soixante-et-dix-neuf mille, huit cent dollars (\$79,800.00) pour défrayer le coût des travaux décrétés par les règlements Nos. 78-A et 100, et ce jusqu'à émission des obligations pour ces règlements.

ADOPTÉ.

Le secrétaire-trésorier avise le Conseil qu'il a reçu de Québec l'acceptation de notre demande pour les travaux d'Hiver.

Lecture de la Lettre du Ministère des Affaires Municipales à l'effet que la rue du lot P-17 était acceptée pour ouverture à 30 pieds au lieu de 36 comme le stipule le code municipal.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE Par M. Pierre Gouin,

"QUE la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, achète de Xavier Rouette sur le lot P-17 la rue d'une largeur de 30 pieds pour la somme de \$1.00, et que le contrat relatif à cet effet soit soumis au conseil avant d'être signé.

ADOPTÉ.

Les plans de l'école ayant été soumis par l'Ingénieur Mons. René A. Robert, pour une rue de 34 pieds, demande sera faite à Mons. Robert de bien vouloir corriger les plans et devis pour une rue de 24 pieds seulement.

ADOPTÉ.

Lecture d'une copie de la lettre de l'ingénieur René A. Robert, à Messieurs Ricard & Charpentier afin de hâter les travaux dans le centre domiciliaire en arrière du Centre d'Achat.

Monsieur Gilles Gagnon fera les travaux d'aqueduc si les travaux n'avaient pas assez vite dans le centre domiciliaire du centre d'achat.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. A.E. Gagnon,

"QUE la demande de souscription pour le timbre de Noël soit et est acceptée et qu'un montant de \$2.00 soit donné comme par le passé.

ADOPTÉ.

La question de la répartition des tâches est abordée qui se compose comme suit:

Greffier - pas de titulaire pour le moment  
 Secrétaire-trésorier - M. Roland Prévost,  
 Inspecteur Municipal - M. Bertrand Gilbert,  
 Surintendant Municipal - M. Gilles Gagnon.

Monsieur Ouellette dit qu'il est d'opinion que la chose devrait être remise à la prochaine session, étant donné qu'il prend connaissance de l'affaire présentement et qu'il aimerait à l'étudier avant de prendre une décision, et qu'il n'avait pas été invité au voyage à Tracy.

Son Honneur le Maire donne rapport sur le voyage à Tracy, pour voir le mode d'administration dans cette ville.

Le conseiller  
 Henri Guilbert  
 donne avis de  
 motion à l'effet  
 qu'il présentera  
 un règlement por-  
 tant le No. 104  
 concernant l'en-  
 tretien du fossé  
 Bourassa et Jardin  
 Trois-Rivières.

20 novembre, 1961.

INITIALES DU MAIRE:

692

INITIALES DU SECRÉTAIRE:

Monsieur le conseiller Dugré dit qu'il était sous l'impression que c'était un ingénieur que la municipalité avait besoin, et que cet ingénieur pourrait prendre quelques petites tâches du Greffier.

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

SECONDE PAR M. A.E. Gagnon,

"QUE la répartition des tâches soit et est acceptée en principe tel que présenté.

Monsieur le Conseiller Paul Emile Ouellette, demande à faire enregistrer sa dissidence.

Monsieur le Conseiller Jacques Dugré, demande à faire enregistrer sa dissidence.

La PROPOSITION est donc ADOPTÉE.

Son Honneur le Maire Jules Montour donne lecture de la lettre d'application de Mons. Réal Fleury comme Greffier au salaire de \$75.00 par semaine avec possibilité d'être augmenté à \$85.00 par semaine après 6 mois.

X PROPOSE PAR M. A.E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Pierre Guin,

"QUE Monsieur Réal Fleury soit et est engagé comme Greffier à un salaire de \$75.00 par semaine.

ADOPTÉ.

X PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le bureau du Secrétariat soit déménagé de 1625 rue Royale à 433, Boulv. Lacerte, mardi le 21 novembre, 1961.

ADOPTÉ.

Mons. Ubald Gélinas, proteste de la réception de la lettre de l'Aviseur légal et admet avoir reçu la lettre de l'Inspecteur de Construction et du Secrétaire-Trésorier et mentionne le fait qu'il a fait enlever une partie du Garage, mais le Conseil décide de laisser l'affaire entre les mains de l'Aviseur Légal et les procédures suivent leur cours.

L'Affaire Garon dans la rue Demontigny revient sur le tapis et cette fois l'inspecteur Municipal se rendra pour régler la question.

L'Inspecteur de la rue Demontigny, monsieur J.A. Rondeau demande au conseil de faire enlever le sable avant les neiges, il dit qu'il pourrait le faire faire pour \$15.00 à la mécanique et à la petite pelle à \$1.50 l'heure. Le Conseil lui suggère de le faire faire au meilleur marché, ceci dans l'intérêt du contribuable.

Demande sera faite à Mons. Géo. Demontigny de faire remonter son annonce ou d'en enlever une partie du bas afin de faciliter la vue pour les automobilistes qui se servent de cette rue.

Monsieur Georges Lord du Boulevard St-Jean ayant payé les frais de lettre de l'Aviseur Légal demande la permission au conseil de lui accorder un laps de temps de 6 mois pour débâter la maison en construction étant donné que ce travail se ferait du soir seulement. Ce à quoi le Conseil consent.

Monsieur Ls. Georges Chainé, Président du Comité des Affaires Municipales de la Chambre de Commerce, demande une copie du rapport financier, afin d'étudier le changement de statut de la municipalité

20 novembre, 1961.

27 novembre, 1961.

Une copie pourra être obtenue du secrétaire-Trésorier.

La session est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire

*Pierre Gouin*  
.....Sec.-Trés.

27 novembre, 1961.

Assemblée Spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 27 ième jour d e novembre, 1961, à 8 hres p.m., au lieu ordinaire des sessions à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les conseillers Henri Guilbert, Pierre Guin, Alfred E. Gagnon, Paul Emile Ouellette et Jacques Dugré.

Lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification et la présente session spéciale comme il appert à l'avis de convocation a pour but et la prise en considération des sujets suivants:

- 1- SOUMISSIONS POUR LA CONFECTION DE LA RUE DE L'ECOLE.
- 2- AMEUBLEMENT DE BUREAU ET ACCESSOIRES POUR LE BUREAU
- 3- REGLEMENT B & M CONSTRUCTION LTD.
- 4- REGLEMENT NO. 106, CONCERNANT L'AQUEDUC.
- 5- REGLEMENT PEAN DIRECTEUR.
- 6- COMPTES.

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE des soumissions pour la confection de la rue de l'école, soit à partir de la route No. 2 au pont projeté, soient demandées pour mercredi soir 5 hres p.m., aux contracteurs de la Paroisse.

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. A.E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

"QUE le compte de \$322.40 pour l'achat d'ameublement de bureau soit et est accepté tel que payé.

ADOPTE.

Lecture du Règlement No. 106, concernant l'aqueduc, est faite et il est:

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

"QUE le règlement No. 106, soit et est adopté tel que lu

ADOPTE.

PROPOSE PAR M. Pierre Guin,

SECONDE PAR M. A. E. Gagnon,

27 novembre, 1961.

INITIALES DU MAIRE:

*J.M.*  
694  
INITIALES DU SECRÉTAIRE:

"QUE l'assemblée des électeurs concernés par le règlement No. 106, concernant l'emprunt de \$30,000. soit tenue à 7 hres p.m., le 4 ième jour de décembre, 1961, à l'école de Val-Mauricie, lieu ordinaire des sessions.

ADOPTE.

Lecture du Mémoire de la Chambre de Commerce au sujet du Plan Directeur d'Urbanisme et du Règlement de Zonage pour la Municipalité et différentes opinions sont émises à ce sujet.

PROPOSE PAR M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. A.E. Gagnon,

"QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement.

1- Roger Paquette, pour service d'aqueduc	7.00 ✓
2- Roland Levasseur Enrg. - pour service aqueduc	2.00 ✓
3- Armand Bourassa - pour service d'aqueduc	243.00 ✓
4- Léonard Beaulieu - pour service d'aqueduc	9.00 ✓
5- P.V. Ayotte - pour serviette de cuir	5.95 ✓
6- Trois-Rivières Paving pour Asphalte re: Boulevards	2,055.00 ✓
7- Léonard Beaulieu - entretien rues (Boulev. Lacerte)	63.53 ✓
8- Léonard Beaulieu - " " (Boulev. Pratte)	63.53 ✓
9- Caribonum - Papier Carbon	31.98 ✓
10- Armand Roy & Fils Ltée - Pour fossés.	6.05 ✓
11- Jean Banville Inc. - 6 rubans pour machine à écrire	6.36 ✓
12- Imprimerie Lacoursière - Feuilles de ledger	5.12 ✓

ADOPTE.

L'agenda de la session spéciale étant épuisé, lecture d'une lettre de la Chambre de Commerce au sujet du service d'autobus est reportée après la session.

La Session est levée.

*Jas. Hennein*  
.....Maire.

*R. Rivest*  
.....Sec.-Trés.

*[Signature]*

MARGE DE LA RELIURE

INITIALES DU MAIRE

-----  
-----

INITIALES DU SEC-TRES

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a horizontal base line.

MARGE DE LA RELIURE

29 novembre 1961,

INITIALES DU MAIRE

Assemblée Spéc.

29 novembre 1961.

Session spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le vingt-neuvième jour de novembre 1961, au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les Conseillers Henri Guilbert, Pierre Gouin, Jacques Dugré et Alfred E. Gagnon.

INITIALES DU SEC-TRÉS

La présente session est convoquée par son Honneur le Maire Jules Montour sous l'autorité de l'article 119-A du Code Municipal, et a pour but l'étude et la prise en considération des sujets suivants:

Agenda.-

- 1- Assermentation de l'Assistant-Secrétaire.-
- 2- Ouverture des soumissions pour la rue de l'école.-
- 3- Autorisation pour transférer \$15,000 dollars du compte général au compte Aqueduc pour rencontrer les échéances du premier décembre 1961, montant qui sera retourné au compte général lorsque la taxe spéciale sera perçue.-
- 4- Discussion pour accessoires de bureau.-

Lettre du Sec-Tr.

Le Secrétaire-Trésorier, fait lecture d'une lettre au membres du Conseil dans laquelle il suggère de rescinder le mot "GREFFIER" dans la résolution se rapportant à l'engagement de monsieur Réal Fleury et de le remplacer pour les mots "ASSISTANT-SECRETARE".

Par la même occasion le Secrétaire-Trésorier, monsieur Roland Prévost, remercie le Conseil de lui avoir allégé le fardeau de sa tâche en engageant monsieur Réal Fleury pour le seconder.

Le Secrétaire-Trésorier, fait lecture des articles nos. 119 et 119-A du Code Municipal, traitant des séances spéciale du Conseil.

Greffier pour Assistant-Sec.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,  
 SECONDE par M. Pierre Gouin,  
 QUE le mot "GREFFIER" dans la résolution concernant l'engagement de M. Réal Fleury, en date du vingt novembre 1961, (20 novembre) soit et est rescindé, et que les mots "ASSISTANT-SECRETARE" lui soient et lui sont substitués.

ADOPTÉ.

Assermentation Réal Fleury.

M. Roland Prévost, Sec-Trés. de la Municipalité, procède à l'assermentation de M. Réal Fleury comme "ASSISTANT-SECRETARE".

Le 29 novembre 1961.

Je, Réal Fleury, soussigné de Val-Mauricie, Paroisse des Trois-Rivières, ayant été dûment nommé "Assistant-Secrétaire" de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

ASSERMENTE devant moi, à la Banlieue, Paroisse des Trois-Rivières, ce vingt neuvième jour de novembre, mil neuf cent soixante et un.

R. Prévost,  
Secrétaire-Trésorier.

MARGE DE LA RELIURE

29 novembre 1961.

A la suite de son assermentation, M. Réal Fleury, Ass.-Sec., prend place à la table des délibérations pour prendre note des délibérations.

Quatre soumissions, concernant la confection d'une partie de la rue de l'école, sont parvenues à l'heure et à la date requises au bureau de la Municipalité, savoir:

- Trois-Rivières Paving au montant de.....\$4976.50
- Ricard & Charpentier.....\$2481.25
- Genial Construction & Renovation.....\$3380.00
- Robichaud Inc.....\$2576.50

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

QUE le contrat de la confection d'une partie de la rue de l'école, soit et est octroyé à Robichaud Inc. au montant de \$2576.50 et que le Maire soit et est autorisé à signé le contrat pour et au nom de la Municipalité.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

QUE le contrat de la confection d'une partie de la rue de l'école, soit octroyé à Ricard & Charpentier, le plus soumissionnaire.

Cette résolution n'ayant pas de secondeur, la résolution principale est ADOPTÉE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QU'un montant de \$15,000. dollars du compte général, soit transféré au compte aqueduc pour rencontrer les échéances du 1er décembre 1961, montant qui sera retourné au compte général lorsque la taxe spéciale d'aqueduc sera perçue.

ADOPTÉ.

Une liste des articles nécessaires au secrétariat est énumérée et il est

PROPOSE par M. Pierre Gouin,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE le Secrétaire-Trésorier, soit et est autorisé à acheter les articles suivants:

- 3 lampes de bureau & 3 ampoules 40 watts.....\$13.51
- 2 "plate Glass" pour dessus de bureau.....\$19.82
- 6 cendriers.....\$3.31
- 3 coussins pour chaise.....\$4.68
- 5 abat-jour.....\$10.50
- 1 pelle pour la neige.....\$3.13
- 3 brocheuses.....\$12.09
- Draperies pour fenêtres du Secrétariat.....\$9.93

ADOPTÉ.

Et l'assemblée est levée.

*J. Fleury*.....Maire.  
*Réal Fleury*.....Ass-Sec.

MARGE DE LA RELIURE

Soumissions re:  
partie rue de  
l'école.

Contrat re: rue  
de l'école.

\$15,000. du compte  
général au compte  
aqueduc.

Nécessaire pour  
le Secrétariat.

4 décembre 1961.

INITIALES DU MAIRE

Assemblée des  
électeurs.  
Règ. No. 106

Assemblée des électeurs du secteur de l'aqueduc, tenue le 4 décembre 1961, à 7.10 heures, p.m. sous la présidence de M. Paul-Emile Ouellette, Pro-Maire, l'Assistant-Secrétaire agissant comme secrétaire de l'assemblée.

*J.M.*  
*A.H.*  
INITIALES DU SEC-TRES

L'assemblée débuta par la lecture de l'avis de convocation ainsi que du règlement No. 106, concernant un emprunt pour rencontrer des sommes dépensées pour la construction d'extensions du réseau d'aqueduc, puis le président invita les contribuables concernés à se prononcer sur le règlement.

En aucun temps durant la période entre 7.10 heures, p.m. et 8.10 heures, p.m. aucun contribuables concernés ne se présenta pour demander que ledit règlement No. 106 soit soumis à l'approbation des contribuables électeurs, par voie de référendum.

A 8.10 heures, p.m. le président en l'occurrence monsieur Paul-Emile Ouellette, Pro-Maire, déclara le règlement adopté par les contribuables.

*P. Ouellette*  
.....Président.

*A. H.*  
.....Secrétaire.

4 décembre, 1961.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 4 décembre 1961, à 8.10 p.m. au lieu ordinaire des sessions et à laquelle assemblée étaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les Conseillers Pierre Guoin, Henri Guilbert, Alfred E. Gagnon, Armand Blais, Jacques Dugré et Paul-Emile Ouellette.

Adoption des  
minutes.

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE les minutes des assemblées des 6, 13, 20, 27 et 29 novembre 1961, ainsi que les minutes de l'assemblée des électeurs de Terrasse Duvernay, tenue le 6 novembre 1961, soient et sont acceptées tel que lues.

ADOPTÉ.

M. le Conseiller Paul-Emile Ouellette, dit qu'il aurait mieu valut que le Conseil s'en tienne au Code Municipal pour l'engagement de M. Réal Fleury de cette manière nous n'aurions pas été obligés de rescinder la première résolution.

À la suite de la lecture d'une <sup>note</sup> de M. J. Marcel Laflamme de Terrasse Duvernay concernant la bession des rues de ce Secteur, il est convenu de convoquer M. Laflamme à un caucus afin d'établir tous les numéros des rues à acheter.

Résiliation du  
cautionnement  
de fidélité. rt.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Armand Blais,

QUE le Maire soit et est autorisé à signer la formule de résiliation de cautionnement de fidélité fournie par la Firme P.E. panneton & Pierre Lajoie Inc. étant donné que de nouvelles polices d'assurances garantie ont été émises.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

4 décembre, 1961.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

QUE les comptes suivants soient et sont adoptés pour paiement:

✓1-	Petite caisse du Sec.-Trés.	\$ 28.08
✓2-	1 estampe de caoutchou pour le bureau (P.H. Marineau)	✓ 6.36
✓3-	P.H. Marineau 400 formulés pour permis de construction.	✓ 64.72
✓4-	P.H. Marineau 250 Reçus pour permis construction.	✓ 9.42
✓5-	P.H. Marineau 400 formules et pancartes pour construction.	✓ 49.42
✓6-	P.H. Marineau 400 formules et pancartes pour démolition.	✓ 54.13
✓7-	Elco Construction entretient rues Doucet et Matton.	✓ 56.00
✓8-	Roland Ebacher Fossé Doucet et Matton.	✓ 31.99
✓9-	Robichaud Inc. Entretien Doucet et Matton.	✓ 20.00
✓10-	Robichaud Inc. Entretien de rues.	✓ 92.50
✓11-	Alphida Trempe, service des incendies.	✓ 2.00
✓12-	Claude Launier, " "	✓ 3.00
✓13-	Joachim Rochon, " "	✓ 2.00
✓14-	Emilien Launier, " "	✓ 2.00
✓15-	Gilles Montour, revision du rôle d'évaluation.	✓ 76.00
✓16-	Roger Guilbert, " " "	✓ 72.00
✓17-	Réal Fleury, " " "	✓ 72.00
✓18-	Clément Ricard, " " "	✓ 97.00
✓19-	Joseph Paquette, entretient de rues,	✓ 82.50
✓20-	Vitrerie du Cap, vitres de bureau,	✓ 19.82
✓21-	Ricard et Charpentier, entretient de rues,	✓ 72.94
✓22-	Léonard Beaulieu, rues Matton et Doucet,	✓ 22.00
✓23-	Jean Banville, papier pour machine à additionner,	✓ 5.09
✓24-	Maurice Matteau, concierge aux assemblées.	✓ 25.00
✓25-	Bertrand Gilbert, dépenses automobile. (novembre)	✓ 13.50
✓26-	Launier Ltée, matériel pour égouts.	181.12
✓27-	B.&M. Construction, égouts règlement no. 89.	✓ 1645.25
✓28-	Lucien Dupont & Fils, 500 entêtes de lettres,	7.18
✓29-	Loisirs de Val-Mauricie, programme souvenir,	10.00
✓30-	<del>Ricard &amp; Charpentier, remboursement de dépôt,</del>	<del>3892.64</del>
✓31-	Ricard & Charpentier, confection de rues reg. 78-A,	✓ 8542.06
✓32-	René A. Robert, Ing. P. reg. no. 78-A,	1709.09
✓33-	Ludovic Laperrière, Avocat, reg. no. 106.	✓ 225.00
✓34-	Bell Téléphone, bureau.	52.61
✓35-	Bell Téléphone, appels d'urgence (feu).	8.48
✓36-	Shawinigan, Lampes de rues.	✓ 392.95
✓37-	" Puits no. 1.	✓ 57.19
✓38-	" Boul. St-Jean.	✓ 1.20
✓39-	" Puits no. 2. Giroux.	✓ 60.25
✓40-	" Puits no. 3 Doucet.	✓ 58.98
✓41-	Garage Dufresne, huile et gasoline pour pompes.	✓ 2.25
✓42-	Gilles Gagnon, salaire.	✓ 145.12
✓43-	Alphonse Roch, salaire.	✓ 95.48
✓44-	Raoul B. langer, salaire.	✓ 96.58
✓45-	Horace Mainville, salaire.	✓ 67.12
✓46-	Loranger & Molesworth, extension d'aqueduc.	✓ 18.82
✓47-	Lucien Dupont & Fils, 1000 enveloppes & 20 pads.	✓ 14.95
✓48-	Pascal Hardware, matériel d'aqueduc.	✓ 8.77
✓49-	Launier Ltée, fournitures pour aqueduc,	✓ 938.49
✓50-	" " boîte de service aqueduc,	✓ 571.39

ADOPTÉ.

B.&M. Construction. Son Honneur le Maire Jules Montour met le Conseil au courant qu'il a reçu la visite de représentants de la Compagnie B. & M. Construction et que ceux-ci désirent rencontrer de nouveau le Conseil pour ré-étudier la question des extras concernant les travaux d'égouts effectués par cette compagnie.

Le Conseiller Pierre Gouin dit qu'il ne sert à rien d'avoir une autre rencontre puisque le sujet a été longuement discutée samedi le 2 décembre et que nous avons l'opinion de l'aviseur légal de la Municipalité et de l'ingénieur-conseil et que le conseil doit suivre la

Comptes.

X voir résolution  
page  
701

MARGE DE LA RELIURE

4 décembre, 1961.

INITIALES DU MAIRE:

*[Signature]*  
699A

la ligne de conduite tracée par ces derniers et surtout celle dictée par l'aviseur légal qui a préparé une résolution qui se lit comme suit:

INITIALES DU SEC-TRES:

ATTENDU que la compagnie B. & M. Construction limitée, à la suite de travaux, entend réclamer une somme de \$44,265.53;

ATTENDU que les membres du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières et le Maire ont rencontré à cette fin des officiers de la compagnie pour discuter de cette réclamation;

ATTENDU que suivant les recommandations du Procureur de la Paroisse des Trois-Rivières et des ingénieurs de celle-ci préposés à la surveillance des travaux, il y a lieu de décider de cette réclamation:

IL EST PROPOSE par Pierre Gouin,

SECONDE par Henri Guilbert,

et RESOLU QUE: Sans préjudice aux droits de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières et plus particulièrement quant à son droit de réclamation d'une somme de \$1,500.00 pour le retard apporté pour terminer les travaux, que la corporation offre de payer sur la réserve mentionnée ci-dessus à l'entrepreneur B. & M. Construction Limitée, les sommes suivantes:

- a) Poteaux d'appui sur les rues  
Notre-Dame et Lacerte: 13 à \$150.00.....\$1950.00
  - b) Changement d'élévation des regards  
d'égout: 19 à \$25.00..... 475.00
  - c) Enlèvement d'asphalte pour raccordement:  
322.6 verges carrées à \$1.25..... 403.25
  - d) Traverse de ruisseau, 2 tuyaux  
additionnels..... 317.00
- TOTAL: \$3145.25

ET QUE l'amende de \$1,500. pour retard apporté pour terminer les travaux soit imposée et est déduite du total précité. Le montant payable à B. & M. Construction Limitée, sera donc de \$1645.25

ADOPTE.

A la suite d'une conversation téléphonique que l'Assistant-Secrétaire à eu avec le bureau des ingénieurs de la Shawinigan Water & Power concernant l'éclairage des rues de la Municipalité il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE demande soit faite à The Shawinigan Water & Power Company de bien vouloir faire l'étude complète de l'éclairage des rues afin de soumettre un plan pour approbation.

ADOPTE.

La Compagnie Steinberg's Limited, fait une demande de 3 plans de cadastre de la Municipalité, comme la réserve est épuisée il est:

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE l'Assistant-Secrétaire soit et est autorisé à écrire

Extras B.&M.  
Construction.  
(extras)

Eclairage des  
rues. (Etude)

Plans de Cadastre  
Ministère des  
Terres & Forêts.

MARGE DE LA RELIURE

4 décembre, 1961.

au Ministère des Terres et Forêts pour faire venir 12 plans du cadastre de la Municipalité.

ADOPTE.

Le Maire demande à l'Assistant-Secrétaire, d'écrire à la compagnie Alpha Gama Construction pour les mettre au courant de la procédure à suivre dans la cession des rues s'ils veulent obtenir les services publics dans leur secteur domiciliaire, connu sous le nom de Domaine Bellevue.

Trois offres de service sont parvenues au Secrétariat en ce qui concerne le travail de concierge aux Bureaux de la Municipalité, savoir:

Mme. Normand Roch.....\$30.00 par mois.

M. Robert Poulin.....\$20.00 par mois plus \$4.00 pour les mois d'hiver pour le déblaiement de la neige.

M. Maurice Bergeron.....\$25.00 par mois.

Les Conseillers sont d'avis que nous devrions encourager d'abord les résidents de la Municipalité, de ce fait M. Maurice Bergeron qui demeure aux Trois-Rivières est éliminé.

M. Le Conseiller Armand Blais demande si Messieurs Roch et Poulin travaillent dans le moment sur ce l'Assistant-Secrétaire donne les informations suivantes: M. Normand Roch est un employé d'une manière saisonnière à la St-Lawrence Corporation et dans le moment il est en chômage; M. Robert Poulin a un emploi de \$40.00 à \$45.00 par semaine ayant à sa charge une famille de 5 enfants.

Après ces informations M. Armand Blais, Conseiller, est d'avis que la Municipalité devrait encourager d'abord les sans-travail; M. Henri Guilbert réplique qu'une économie de \$10.00 par mois reste à considérer et que l'autre soumissionnaire est ~~le~~ père d'une nombreuse famille tout en étant un petit salarié, sur ce il est;

PROPOSE par M. Pierre Guin,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

QUE M. Robert Poulin, soit et est engagé comme concierge au Secrétariat de la Municipalité et ce au salaire de \$20.00 dollars par mois. De plus M. Poulin recevra un \$4.00 dollars par mois durant la période des neiges pour le déblaiement des galeries et escaliers extérieurs.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

QU'UN emprunt temporaire au montant de \$79,800. soit contracté à la Banque Provinciale du Canada, tel qu'autorisé par la Commission Municipale de Québec et ce jusqu'à l'émission des obligations des règlements nos. 78-A et 100, et que son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité le billet à cet effet.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de M. J.P. Normandin, Sec-Trés. de l'association sportive de Val-Mauricie, demandant au Conseil d'acheter une annonce dans le programme-souvenir qui sera émis lors du fes-

MARGE DE LA RELIURE

INITIALES DU MAIRE  
700  
INITIALES DU SEC-TRÉS

Offres de service  
(Concierge)

M. Robert Poulin  
(Concierge)

Emprunt temporaire  
règ. nos, 78-A et  
100.

4 décembre, 1961.

INITIALES DU MAIRE

*[Signature]*  
INITIALES DU SEC-TRES

tival du 17 décembre 1961. Les annonces se vendent aux prix de \$10.00, \$5.00, \$3.00 et \$2.00.

Annnonce dans programme-souvenir. Ass. Sportive.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,  
SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

QU'UN montant de \$10.00 dollars soit et est alloué à l'association sportive de Val-Mauricie, pour une annonce dans le programme-souvenir du festival du 17 décembre 1961.

ADOPTE.

Egout pour Couvent et annexe.

La Corporation Scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières, par son Secrétaire, M. André Montour, demande qu'une sortie d'égout soit faite à la première Avenue du Bld. Ste-Catherine jusqu'à la ligne de leur terrain afin de collecter les égouts du Couvent et de l'annexe. Le Maire demande à l'Assistant-Secrétaire de soumettre le problème à l'Ingénieur-Conseil, pour étude.

Rue Jolliet vs Gaston Bourassa.

M. André Tourigny, Inspecteur de rues dans le Secteur des Quadrex, fait rapport que le Contracteur qui a fait des travaux d'égouts sur la rue Jolliet, n'a pas remis la rue dans le même état qu'elle était avant lesdits travaux.

M. Tourigny fait remarquer aussi que les plaques indicatrices de rues ne sont pas encore posées sur la rue Jolliet.

L'Assistant-Secrétaire, écrira au contracteur Gaston Bourassa pour le mettre en demeure de remettre la rue Jolliet dans l'état qu'elle était avant qu'il entreprenne des travaux dans cette rue.

Pour ce qui est des plaques indicatrices, M. Gilles Gagnon, Surintendant des Travaux, dit qu'elles sont arrivées et que c'est que le facteur temps qui l'a empêcher de les poser; aussitôt qu'il le pourra, le travail sera fait.

Remboursement de dépôt à Ricard & Charpentier pour règ. nos. 78-A et 100.

Après lecture d'une lettre de l'Ingénieur-Conseil, René A. Robert recommandant le remboursement des chèques de dépôt à Ricard & Charpentier, pour les règlements nos. 78-A et 100, il est;

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Armand Blais,

QUE les chèques de dépôt au montant de \$3892.64 soient et sont remboursés à Ricard & Charpentier. Ces dépôts étaient pour les règlements nos. 78-A et 100.

ADOPTE.

Démission de Réal Fleury comme évaluateur.

M. Réal Fleury fait parvenir au Conseil Municipal, une lettre de démission comme évaluateur municipal, vu ses nouvelles fonctions d'Assistant-Secrétaire.

PROPOSE par M. Pierre Guin,

SECONDE par M. Armand Blais,

QUE la démission de M. Réal Fleury aux fonctions d'évaluateur municipal, soit et est acceptée.

ADOPTE.

Gilles Montour Application comme évaluateur.

M. Gilles Montour, fait parvenir une lettre d'application aux fonctions d'évaluateur municipal pour remplacer M. Réal Fleury. Il fait remarquer qu'il agit déjà comme secrétaire des évaluateurs depuis 5 ans et que ses connaissances acquises lui seront certainement utiles. Le Maire dit que le remplacement de l'évaluateur démissionnaire se fera lors de la prochaine sortie de ceux-ci au mois de mars prochain.

MARGE DE LA RELIURE

4 décembre, 1961.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

Résiliation du  
contrat René A.  
Robert.

QUE le notaire G.G. Garceau soit et est autorisé à préparer un document de résiliation de convention d'engagement concernant M. René A. Robert, Ingénieur-Conseil, et la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, convention passée le 17 octobre 1957 et portant le no. 1380 des minutes du notaire ci-haut mentionné.

ADOPTÉ.

A la suite de demande répétées des propriétaires du Secteur Démontigny, demandant une protection pour leurs terrains contre l'érosion du printemps, il est;

Remblai de pierre  
Secteur Démonti-  
gny.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

QUE demande soit faite à l'Honorable Léon Balcer, C.R. Député des Trois-Rivières et Ministre des Transports, pour qu'un remblai de pierres soit fait le long du fleuve St-Laurent à la hauteur du Secteur Démontigny afin de protéger les propriétés et les rues de ce quartier domiciliaire.

QUE copies de cette résolution soient envoyées à l'Honorable Léon Balcer, C.R. et à Me. Yves Gabias, C.R. Député provincial de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Chemin Ste-Margue-  
rite.

Le Conseiller Alfred E. Gagnon, s'informe où en est rendu la préparation du règlement de résiliation de cession de terrains qui avient été consenties pour l'élargissement du Chemin Ste-Marguerite. L'Assistant-Secrétaire ~~St-M~~ au Conseil que le Notaire G.G. Garceau a promis le document pour la mi-décembre.

Régie des Trans-  
ports.

Son Honneur le Maire Jules Montour fait part aux Membres du Conseil de la séance de la Régie des Transports du Québec. La Municipalité a eu gain de cause au sujet du Chemin Ste-Marguerite en ce sens que les résidents de ce Secteur seront desservis par la Compagnie Ste-Maurice Transport pour remplacer la Compagnie Carrier & Frères qui discontinue son service sur ce parcours. Les Chemins Ste-Marguerite sera donc desservis, par autobus jusqu'aux limites de la Municipalité.

(Autobus)

Son Honneur le Maire averti le Conseil que la Régie des Trnsports siégera de nouveau à Québec le 12 décembre 1961, pour discuter la question des tarifs et fait part qu'il aimerait à se rendre à Québec à cette occasion pour défendre les intérêts de la Municipalité et cela avec le concours d'un aviseur légal.

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à se rendre à Québec le 12 décembre 1961, pour prendre les intérêts de la Municipalité devant la Régie des Transports du Québec. Le Maire demandera les services de Me. François Lajoie, avocat à cette occasion. Les dépenses seront payées par la Municipalité.

ADOPTÉ.

L'Assistant-Secrétaire écrira pour avertir la Régie des Transports pour leur faire part que la Municipalité sera représentée à Québec le 12 décembre 1961.

*François Lajoie*

4 décembre 1961.

INITIALES DU MAIRE.

*[Signature]*  
INITIALES DU SEC-TRES

Revision du rôle d'évaluation.

Les estimateurs municipaux ayant déposé les documents qui ont servis à la revision du rôle d'évaluation, l'Assistant-Secrétaire donne lecture de l'avis public qui avait été donné à tous les contribuables de constructions nouvelles, en date du 16 novembre 1961.

Les estimateurs font remarquer au Conseil que le numérotage des maisons facilite énormément leur travail et souhaite que le système s'étende à toute la Municipalité. Remarque est faite aussi que les permis de construction ne sont pas affichés partout sur ce M. Bertrand Gilbert, Inspecteur Municipal fait remarquer qu'il y a beaucoup d'autres items plus importants à faire respecter par les contribuables mais que à la longue tous les points du règlement de construction seront observés.

Comme suggestion les estimateurs demandent que les écritures sur les permis de construction, soient protégées par du ruban gommé transparent afin que les inscriptions demeurent lisibles.

M. Julien Cinq-Mars demande des explications sur un compte de taxe spéciale d'aqueduc pour une propriété qui a été bâtie sur la fin de l'année 1960. M. Roland Prévost, Secrétaire-Trésorier, explique que la taxe spéciale est imposée d'après le rôle d'évaluation en vigueur et comme la taxe spéciale d'aqueduc est imposée à la fin de l'année, c'est le rôle qui a subi les revisions qui est la base de cette taxe.

M. Pierre Gouin Conseiller, dit qu'il est impensable de faire des remises de taxes à ceux qui ont bâti dans l'année à cause du grand nombre de constructions dans le même cas et que par ce fait le budget serait débalancé d'une façon inquiétante.

M. Gilles Montour, secrétaire des évaluateurs, fait un court rapport sur la revision. Après un comptage sommaire il a constaté une augmentation d'évaluation de \$135,233, environ ce qui porterait l'évaluation totale à \$5,671,842.

Comme il n'y a aucune plainte apportée à la revision il est:

Adoption de la revision.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

QUE la revision du rôle d'évaluation soit et est adoptée tel que présentée par les évaluateurs municipaux.

ADOPTÉ.

Il est question de faire imprimer des chèques au nom de la Municipalité, étant donné que les banques ne fournissent plus ces imprimés comme elles en avaient l'habitude. A la demande du Conseil des cotations seront demandées aux imprimeurs.

Rapports des Officiers Municipaux.

Le Maire demande aux officiers municipaux de faire rapport de leurs activités comme spécifié dans la repartition des tâches.

Sec.-Trés.

Le Secrétaire-Trésorier, M. Roland Prévost, fait part qu'il a reçu un premier chèque en rapport avec la taxe de vente:

Montant perçu:	\$157.60
Frais de perception:	7.88 soit 5%
Montant du chèque:	\$149.72

Premier chèque taxe de vente.

Pour ce qui en est de la taxe spéciale d'aqueduc, 786 comptes ont été mallés aux contribuables et il y a \$492.69 de perçu à date.

M. R. Prévost déclare que le déménagement a bien dérangé des choses et que son prochain rapport sera certainement plus complet.

MARGE DE LA RELIURE

4 décembre 1961.

*J.M.*  
702  
*H*  
INITIALES DU SEC-TRES

Inspecteur-Munic.  
Bertrand Gilbert.

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur-Municipal, commence son rapport sur la question du règlement des chiens. Il a essayé pendant 3 jours à communiquer avec M. J. Louis Servant, l'inspecteur actuel du règlement des chiens mais il semble que malgré sa bonne volonté M. Servant ne semble pas avoir le temps de s'occuper des plaintes concernant les chiens.

Chiens.

Ce qui semble un autre problème, c'est l'endroit où enterrer les chiens à être abattus. Référant au règlement des vidanges, ils ne peuvent être enterrés ailleurs qu'au terrain de l'enfouissement sanitaire actuel.

Licences de Chiens

Aucun règlement de licences de chiens n'existe dans la Municipalité, sauf un avis de motion de M. Henri Guilbert, Conseiller daté du 25 janvier 1960, à cet effet.

Permis de construction.

Au cours du mois de novembre 1961, 46 permis de construction ont été émis.

Le montant perçu pour l'émission de ces permis est de \$466.00 La valeur déclarée sur les formules de demandes de permis se chiffre à \$524,400. Les permis émis se groupent comme suit:

- 1 permis pour classe commerciale;
- 2 permis maisons à logements.
- 3 " pour garages privés.
- 40 " pour classe résidentielle ou maison 1 étage.

Des avis légaux ont été envoyés à deux contribuables, pour constructions dérogatoires. Un de ces contribuables dont le permis a été annulé a fait suite à l'avis légal; la structure de sa construction non conforme a été démolie, le terrain nettoyé et l'avis légal payé. L'autre contribuable concerné, a personnellement soumis son cas à votre étude au dernier ajournement de l'assemblée régulière de novembre.

Annonce Démontigny.

M. Bertrand Gilbert fait ensuite rapport sur ses démarches au sujet de l'annonce de M. Georges Démontigny à l'entrée du Secteur du même nom. Selon M. Démontigny cette annonce n'obstue pas la visibilité et qu'il est impossible d'enlever la partie horizontale d'environ 20 pouces sans affaiblir dangereusement la structure complète de l'annonce. Selon M. Démontigny cette annonce est sujette à être changée d'endroit éventuellement.

Rapport.  
Surintendant des travaux.  
Gilles Gagnon.

M. Gilles Gagnon, Surintendant des travaux, fait rapport sur les travaux accomplis durant novembre:  
Secteur Démontigny: 10 entrées d'eau et d'égouts, cinq réparations. L'entretien des pompes a été fait régulièrement.  
Terrasse Duvernay: 6 entrées d'eau, 800 pieds de tuyaux collecteur ont été posés et 2 bornes-fontaine. 350 pieds sont demandés pour 2 + maisons. La réfection des fossés qui sont autorisés, est en marche.  
Centre domiciliaire Centre d'Achats: 4 entrées d'eau.

M. Chagnon, du service de la Voirie Provinciale, demande que les pierres qui obstruent le ruisseau Bettez soient enlevées.

M. Lévesque, puisatier, a fait l'installation d'un moteur à gasoline au- au puits no. 2.

Pierres dans le ruisseau Bettez.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

QUE M. Gilles Gagnon, Surintendant des travaux, soit et est autorisé à enlever les pierres qui obstruent le ruisseau Bettez.

ADOPTE.

4 décembre 1961.

INITIALES DU MAIRE

Son Honneur le Maire Jules Montour, remercie les officiers municipaux pour leurs rapports complets et précis qu'ils ont présentés et les invite à continuer dans cette ligne de conduite.

INITIALES DU SEC-TRES

Le Maire fait remarquer que la nouvelle distribution des tâches porte déjà des fruits et se remarque par un travail plus complet et mieux fait. Les rapports des officiers municipaux renseignent les Membres du Conseil de ce qui se fait dans la Municipalité.

Préparation d'un règlement sur les chiens.

PROPOSE par Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

QUE Me. Ludovic Laperrière, avocat, soit et est autorisé à préparer un règlement sur les chiens en vertu de l'article 406 du Code Municipal, et que ce dit règlement comporte une taxe ou licence sur chaque chien au montant de \$2.00 comme le permet la loi.

ADOpte.

Demande d'octrois statutaires.

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE l'Assistant-Secrétaire écrive au Ministère des affaires Municipales pour demander les octrois statutaires concernant les règlements nos. 78-A, 89, 89-A et 100.

ADOpte.

Loyer camion-incendies de \$40. à \$50.00

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

QUE le loyer pour le camion-incendies soit et est porté de \$40.00 par mois à \$50.00 par mois pour les mois d'hiver savoir: les mois de décembre, janvier, février, mars et avril.

ADOpte.

En ce qui concerne la chauffage à l'endroit où le camion-incendies est remisé, M. Bertrand Gilbert, Inspecteur-Municipal, verra à ce que la température soit maintenue à 65° F. durant la période d'hiver.

Sympathies René Thibault.

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE A L'UNANIMITE,

QUE le Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières, fasse parvenir en son nom et au nom de toute la Population de la Municipalité, ses plus sincères sympathies à Monsieur René Thibault et à toute sa Famille à l'occasion du décès de Monsieur Pierre Thibault.

ADOpte.

Sympathies Léo Bellemare.

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE A L'UNANIMITE,

QUE LE Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières, fasse parvenir en son nom et au nom de toute la Population de la Municipalité, ses plus sincères sympathies à la Famille Léo Bellemare à l'occasion du décès de Monsieur Léo Bellemare.

ADOpte.

4 décembre & 11 décembre 1961.

La Corporation Scolaire fait une demande de raccordement d'égouts; le problème sera soumis à l'Ingénieur-Conseil.

A la demande du Maire, l'Assistant-Secrétaire préparera le contrat de la confection des rues derrière le Centre D'Achats par Edouard Bourassa et Fils.

Un contribuable de la rue Lacerte soumet un problème d'égouts qui existe sur cette rue, une partie de cette rue n'étant pas desservie par le réseau actuel d'égouts. Le problème sera soumis à l'Ingénieur-Conseil, pour étude.

M. Pierre Gouin, Conseiller, entame une discussion avec un résident du Secteur Val-Mauricie au sujet des égouts de ce secteur et de l'achat de ces égouts par la Municipalité. Durant cette discussion le Conseiller Paul-Emile Ouellette, demande au Conseiller Pierre Gouin de quitter son siège étant donné qu'il a intérêt dans cette affaire. Le Conseiller Gouin ne quitte pas son siège.

Un contribuable du Secteur de Val-Mauricie M. Raymond Pigeon, annonce qu'il va faire signer une requête parmi les résidents de Val-Mauricie. Il s'agit de faire une offre à Radisson Constuction afin de hâter les procédures d'achat.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières demande la permission au Syndic Mlle. Alice Beauchesne, de faire des travaux de réparations aux égouts de Val-Mauricie à leur sortie au fleuve afin d'éviter les refoulements dans les sous-sols des résidences de ce secteur. Les travaux seront sous la surveillance de l'Ingénieur-Conseil de la Municipalité.

ADOPTE.

A la suite de plaintes de résidents de la rue Carillon, M. Paul-Emile Ouellette, Conseiller, dit qu'il va rencontrer M. Auguste Bettez pour voir à faire les réparations qui s'imposent sur cette rue.

M. Armand Blais, Conseiller, avertit le Conseil que M. Aimé Pelletier a fait une offre de \$2000.00 pour son terrain mais il est prêt à considérer toute offre de la Municipalité.

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur-Municipal, verra les propriétaires des lots vacants dans ce secteur afin de connaître les prix des terrains en vue de proposer un échange à M. Pelletier.

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE la séance soit et est ajournée à lundi, le 11 décembre 1961, à 8 heures, p.m.

ADOPTE.

*Jules Montour*.....Maire.

*Alfred E. Gagnon*.....Ass.-Sec.

11 décembre 1961.

Séance d'ajournement du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le onzième jour de décembre 1961, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle session étaient présents son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les Conseillers Henri Guilbert, Pierre Gouin, Paul-Emile Ouellette et Jacques Dugré.

INITIALES DU MAIRE

*JM*  
706  
INITIALES DU SEC-TRES

Egouts Lacerte.

Egouts Val-Mauricie.

Rue Carillon.

Affaire Aimé Pelletier.

Ajournement.

MARGE DE LA RELIURE

11 décembre 1961.

INITIALES DU MAIRE

*[Signature]*  
707  
INITIALES DU SEC-TRES

Mise au point du  
Conseiller Pierre  
Gouin.

Le Conseiller Pierre Gouin demande au Maire le privilège de faire une mise au point; sur l'approbation de son Honneur le Maire, M. Gouin Conseiller dit qu'il n'avait pas à quitter son siège lors de la discussion sur le réseau d'égouts de Val-Mauricie, à la séance du 4 décembre dernier. S'appuyant sur l'article no. 124 du Code Municipal il fait la remarque qu'il n'a pas plus d'intérêt dans le réseau d'égouts de Val-Mauricie que tout autre contribuable de ce secteur.

M. Paul-Emile Ouellette, Conseiller réplique qu'il avait déjà dû quitter son siège dans des circonstances semblables, sur ce le Conseiller Gouin promet de produire l'avis de quelques avocats au sujet de cette affaire.

M. Gouin demande ensuite aux journalistes de donner plus d'importance aux belles réalisations du Conseil qu'à des peccadilles qui peuvent se produire entre membres du Conseil. Comme réalisations il cite: Le Plan Directeur D'urbanisme sur lequel la Chambre de Commerce a produit un volumineux mémoire et les nouvelles procédures des assemblées qui a été passée sous silence. De plus l'affaire des extras B. & M. Construction où il était question d'une demande de \$44,265.53 laquelle demande a été réduite à \$3,145.25; les Conseillers qui avaient favorisé l'engagement du Contracteur sont restés vraiment silencieux sur ce sujet ajoute M. Pierre Gouin. Le réplique que s'il n'a pas parlé au sujet des extras c'est qu'il n'est pas à la table du Conseil pour défendre la Compagnie mais pour prendre les intérêts des contribuables. Sur ce son Honneur le Maire clos la discussion.

*Conseiller P. E. Ouellette*

Terrasse Duvernay. (Cession des rues)

L'Assistant-Secrétaire fait lecture d'un contrat qui a déjà été préparé sur une demande antérieure au sujet de la cession des rues de Terrasse Duvernay et il est:

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Jacques Digré,

QUE le Notaire G.G. Garceau soit et est autorisé à préparer le contrat concernant la cession des rues de Terrasse Duvernay. Le contrat devra être lu à une prochaine assemblée du Conseil de la Municipalité pour approbation.

ADOPTE.

Avis de Motion  
Conseiller  
Henri Guilbert  
(Chiens)

Le Conseiller Henri Guilbert, donne avis de motion qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement sur les chiens qui comportera l'imposition d'une taxe sur les chiens et abrogera le règlement no. 54.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

Mutations Nov. 61. SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

QUE les mutations de propriétés soient et sont adoptées tel que présentées par le bureau d'enregistrement.

ADOPTE.

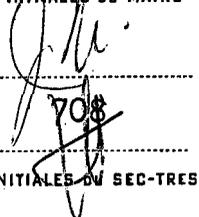
Au sujet de l'impression de chèques au nom de la Municipalité, il est convenu que des cotations soient demandées pour une prochaine assemblée.

Aimé Pelletier.

M. Aimé Pelletier, par son procureur, Me. G.G. Garceau, notaire réduit le prix de son terrain de \$2000.00 à \$1600.00.

Après renseignements obtenus de M. Bertrand Gilbert, Inspecteur-Municipal, à l'effet que la Municipalité pourrait obtenir un terrain dans ce même secteur pour un prix beaucoup moindre, il est:

MARGE DE LA RELIURE


  
 708

11 décembre 1961.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, fasse et fait une offre de \$1,200. à M. Aimé Pelletier pour son terrain de la rue Ste-Catherine, (lot 15-185) et que si ce prix ne convient pas à M. Pelletier la Municipalité soit et est prête à faire un échange pour un terrain plus avantageux c'est-à-dire, un terrain plus rapproché du boulevard Royal.

ADOPTÉ.

Il est question de l'option Léon Pagé qui sera périmée à minuit le 12 décembre 1961, et une longue discussion s'engage.

Le Conseiller Gouin dit qu'il n'a jamais eu dans l'idée de bâtir un vaste Hotel de Ville mais plutôt quelque chose de sommaire pour décongestionner le Secrétariat et qui sera adéquat pour quelques années à venir et qui pourra servir ensuite de station de police et pompiers.

Le Conseiller Guilbert est d'avis que ce serait déplorable de laisser tomber une option à ce prix; que du point de vue Ste-Catherine de Sienna il n'y a pas de terrain de jeux public.

Le Conseiller Ouellette demande de prolonger l'option si possible pour voir venir le développement.

Le Conseiller Gouin est d'avis que le Conseil devrait laisser le choix du site de l'Hotel de ville aux Urbanistes qui feront le Plan Directeur.

Le Conseiller Guilbert dit que l'acquisition du terrain Pagé à ce prix, serait un bon placement pour la Municipalité.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, se prévale de l'option Pagé pour acheter le terrain au prix de \$37,500.00 à la condition expresse que M. Léon Pagé attende les procédures normales qui sont à prendre au sujet d'un règlement d'emprunt.

ADOPTÉ.

M. Henri Guilbert, Conseiller, donne avis de motion, qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$40,000.00 pour l'achat du terrain de M. Léon Pagé et pour l'aménagement d'une partie de ce même terrain en terrain de jeux.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

QUE le Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières donne son appui au club social "LA BASTILLE" concernant sa demande de permis à la Régie des Alcools de la Province de Québec.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

QUE les comptes suivants soient et sont autorisés pour paiement:

Maurice Buist pour entretient de rues  
 Shawinigan Water & Power; Place Pothier  
 Lucien Dupont papetterie  
 Coopérative Fédérée; Huile (Hormidas Dufour)

\$15.00 ✓  
 42.03 ✓  
 14.24 ✓  
 9.50 ✓

Aimé Pelletier.

Option Pagé.

Avis de Motion  
 Henri Guilbert  
 (Emprunt pour  
 terrain Pagé)

La Bastille.

Comptes.

## Dépenses.

11 décembre 1961. 18 déc.61.  
 Loranger & Molesworth, tuyauterie usine de pompage \$75.14 ✓  
 Loranger & Moleworth, tuyauterie 3.17 ✓  
 Mutation de novembre 1961. 22.50 ✓  
 Me. Ludovic Laperrière (B.&M.) 45.00 ✓  
 Petite Caisse Sec-Trés. 24.53 ✓  
 Gérald Martineau, Paniers à Correspondance. 10.92 ✓  
 Pascal Hardware, tuyauterie. 4.77 ✓  
 Pascal Hardware, tuyauterie. 12.56 ✓

## ADOPTÉ.

Cas Hormidas  
Dufour.

Un cas d'assistance est soumis au Conseil par son Honneur le Maire Jules Montour. Le cas sera soumis au Centre Social pour fin d'enquête. Il s'agit de l'affaire Hormidas Dufour.

Le Maire fait rapport que M. Barakatt se plaint que les autobus en passant sur le boulevard Beaudry, font vibrer sa maison d'une manière inquiétante. Une mince couche de gravier sera étendu afin de boucher les trous dans le but de diminuer la vibration, et qu'au printemps cette rue sera réparée plus adéquatement.

## B.&amp;M. Extras.

A la suite d'un appel téléphonique de la part de B. & M. Construction, Ltée., il est:

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

QUE les pourparlers au sujet des extras de B. & M. Construction soient et sont terminés et que l'Assistant-Secrétaire communique avec l'aviseur Légal.

## ADOPTÉ.

## Rue Carillon.

L'Assistant-Secrétaire cherchera dans le livre des Minutes pour trouver la résolution concernant la cession de la rue Carillon et si elle existe fera préparer le contrat de cession d'après cette résolution.

ET la séance est levée.

*Jules Montour*  
 .....Maire.

*J. M. Gouin*  
 .....Ass.-Sec.

18 décembre 1961.

## Ass. Spéciale

18 décembre 1961 Assemblée spéciale du Conseil Municipal de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 18 décembre 1961, à 9 heures p.m. au lieu ordinaire des sessions; cette séance est convoquée par son Honneur le Maire Jules Montour.

## Présences.

Etaient présents à cette assemblée, son Honneur le Maire Jules Montour et Messsieurs les Conseillers, Pierre Gouin, Jacques Dugré, Paul-Emile Ouellette, Henri Guilbert, Alfred E. Gagnon et Armand Blais.

## Avis de convoc.

Après constatation des présences, l'avis de convocation et le certificat de publication sont produits.

## Agenda.

La présente session spéciale a pour but, la prise en considération des affaires suivantes tel qu'il appert à l'avis de convocation, savoir:

- 1- Garage Armand Bourassa.- Tolérance pour construction.
- 2- Affaire B.&M. Construction.- Offre légale de paiement et avis de l'avocat.

18 décembre 1961.

Agenda.

- 3- Cession de rue Alfa Construction. (Désigner un nom à cette rue)
- 4- Contrat d'achat deuxième rue Démontigny.
- 5-Avis de motion pour régler la deuxième rue Démontigny.
- 6- Contrat d'énergie électrique. (Usine de pompage Centre d'Achats)
- 7- Terrasse Duvernay. (Contrat d'achat des rues.
- 8- Avis de motion pour régler les rues de Terrasse Duvernay.
- 9- Règlement sur les chiens.
- 10-Autorisation pour faire préparer un règlement pour terrain Pagé.
- 11- Autoriser la Sec.-Trés. à mettre les arrérages de taxes en collection.
- 12- Annonce de localisation du Secrétariat.
- 13- Plan Directeur d'Urbanisme. (Procédures à suivre)
- 14- Impression de chèques.
- 15- Fêtes légales le 26 décembre 1961 et le 2 janvier 1962.
- 16- Nomination d'un Pro-Maire.

Affaire Armand Bourassa.

Un contribuable, M. Armand Bourassa, s'est vu refuser un permis de construction parce qu'il ne produit pas de plan de la bâtisse qu'il a l'intention de construire, soit un garage.

Le Maire Jules Montour dit qu'il a rencontré M. Bourassa et que ce contribuable avait l'intention de bâtir quelque chose de bien pour remiser son automobile et un tracteur et qu'il ferait disparaître toutes les autres petites bâtisses qui existent déjà sur sa propriété.

M. Bertrand Gilbert, Inspecteur-Municipal, à la demande du Maire donne les précisions suivantes: La bâtisse aurait les dimensions de 32' x 36' par 30' de hauteur avec comble français, deux portes doubles seraient installées sur la façade et une simple sur le côté, sur ce le Maire demande si le Conseil est prêt à accorder le permis sans déposition de plan.

Le Conseiller Pierre Gouin réplique que cette tolérance a été refusée à d'autre déjà et qu'il ne voyait pas pourquoi le Conseil agirait dans le sens contraire dans le présent cas.

L'Assistant-Secrétaire avertira M. Armand Bourassa de voir à produire un plan de sa future bâtisse s'il veut obtenir son permis de construction; il est entendu qu'il n'est pas nécessaire que le plan soit préparé par un spécialiste.

Affaire B.&M.  
(Extras)

L'aviseur légal de la Municipalité, Me. Ludovic Laperrière, étant dans la salle sur convocation, donne son opinion basée sur des points légaux au sujet de l'affaire des extras de B. & M. Construction, Ltée.

Il conseille fortement au Conseil de ne pas nommer d'arbitre comme le demande la compagnie en se référant à l'article 7 du contrat la liant à la Municipalité parce que la décision des arbitres serait finale et sans appel et que c'est trop risqué. Si la compagnie a des droits, dit Me. Laperrière qu'elle les fasse valoir par le recours de la loi où la Municipalité pourra se défendre sur des points de loi et où il existe un droit d'appel si nous ne sommes pas satisfaits du jugement.

Au sujet du refus de la compagnie d'accepter le chèque en paiement des extras réels, l'avocat suggère de faire faire une offre légale par l'entremise du notaire de la Municipalité et là s'il y a refus le seul recours que la compagnie aura sera celui des tribunaux et la Municipalité a tout en main pour se défendre adéquatement.

A la suite des conseils de Me. Ludovic Laperrière, il est  
PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE A L'UNANIMITE,

QUE Maître Gilles Guy Carceau, Notaire, soit et est autorisé pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, à

18 décembre 1961.

INITIALES DU MAIRE

*J.M.*  
*711*

INITIALES DU SEC-TRES

faire une offre légale à B. & M. Construction, Limitée, de Sweetsburg, Québec, en conformité de la résolution adoptée le quatre décembre 1961, vu le refus de la compagnie ci-haut mentionnée d'accepter le montant mentionné à la dite résolution, savoir: \$1,645.25

ADOPTE.

Plan Directeur d'Urbanisme.

Profitant de la présence de Me. Laperrière, son Honneur le Maire demande son opinion concernant la confection d'un Plan Directeur d'Urbanisme.

Me. Laperrière lit l'article no.1 du Bill 130 qui a son avis contient tout ce qui regarde la confection d'un plan Directeur d'Urbanisme.

Alfa Construction (Cession de rues)

Sur demande de l'aviseur légal de la Compagnie Alfa Construction, Me. G.G. Garceau, notaire a préparé une ébauche d'un contrat concernant la cession des rues situées sur le lot p-40 et appartenant à la dite compagnie.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE Me. G.G. Garceau, notaire, soit et est autorisé à préparer un contrat concernant la cession des rues de Alfa Construction sur le lot P-40 et que son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer le dit contrat pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

2<sup>e</sup> rue Démontigny.

Le contrat de cession de la deuxième rue Démontigny, n'étant pas prêt, l'affaire est reportée à une séance ultérieure.

Energie électrique; usine de pompage Centre d'Achats.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE son Honneur le Maire Jules Montour et le Secrétaire-Trésorier, M. Roland Prévost, soient et sont autorisés à signer le contrat d'énergie électrique produit par la compagnie Shawinigan Water & Power, afin de desservir l'usine de pompage située derrière le Centre d'Achats, et ce pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTE.

Le contrat concernant la cession des rues de Terrasse Duvernay n'étant pas prêt, l'affaire est reportée à une séance ultérieure.

Avis de motion pour rues Terrasse Duvernay. (étardée)

Le Conseiller Jacques Dugré veut donner un avis de motion pour régler les rues de Terrasse Duvernay suivant l'évaluation mais après une courte discussion, décide de retarder son avis de motion dans le but de s'informer auprès des contribuables de ce secteur afin d'avoir leur opinion sur le mode de répartition.

Chiens.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

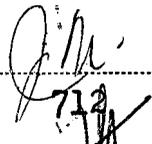
QUE le règlement no. 54-A concernant la garde des chiens dans la Municipalité et l'imposition d'une taxe annuelle de \$2.00 sur tout chien existant dans la Municipalité, soit et est adopté.

Le Conseiller Alfred E. Gagnon demande que la taxe annuelle sur les chiens soit réduite à \$1.00 pour les cultivateurs, mais après explication à l'effet que la chose serait illégale, tous conviennent de s'en tenir au texte du règlement.

ADOPTE

MARGE DE LA RELIURE

18 décembre 1961.

  
 712  
  
 INITIALES DU SEC-TRES

Le Secrétaire-Trésorier, demandera des prix pour la confection des médailles pour les chiens.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Guin,

Avis publics sur les chiens.

QUE l'Assistant-Secrétaire fasse publier quatre avis publics dans le journal "Le Nouvelliste" pour avertir la population qu'un règlement sur les chiens a été adopté pour la municipalité. Ces avis seront publiés à raison de un par semaine durant le mois de janvier 1962, dans la section des annonces classées.

ADOPTÉ.

Affaire Pagé.

Comme l'option sur le terrain Pagé est périmée, M. Henri Guilbert, Conseiller, qui avait donné un avis de motion pour passer un règlement d'emprunt pour l'achat de ce terrain et pour l'aménagement d'une partie de ce terrain en parc de jeux, dit qu'on devrait attendre pour voir si la Municipalité ne pourrait pas encore faire prolonger l'option.

Arrérages de taxes (collection)

M. Roland Prévost, Sec.-Trés., fait rapport qu'il a été approché par une compagnie de collection qui serait prête à collecter les arrérages de taxes de la Municipalité, sans frais pour celle-ci.

Lors d'une longue discussion qui suivie ce rapport, le Conseiller Pierre Guin est d'avis que notre aviseur légal devrait être informé de la chose pour connaître la légalité de mettre les comptes de taxes en collection par une agence de collection.

Le Secrétaire-Trésorier fera rapport à la prochaine assemblée.

Indication du Secrétariat.

PROPOSE par M. Pierre Guin,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

QUE M. J.P. Gravel, lettreur, du chemin Ste-Marguerite soit et est autorisé à faire des panneaux indicateurs et une flèche indicatrice pour localiser le Secrétariat et ce au prix d'environ \$20.00

ADOPTÉ.

Urbanisme.

La Question de l'Urbanisme, revient sur le tapis. Le Conseiller Henri Guilbert est d'avis que l'Assistant-Secrétaire entre en communication avec M. Camille Blier, du Ministère des Affaires Municipales en le mettant au courant de l'article 1 du Bill de la Municipalité no. 130, pour savoir si cet article nous permet réellement de faire un Plan Directeur d'Urbanisme.

Soumissions pour impression de chèques.

Deux soumissions sont parvenues au Secrétariat en ce qui concerne l'impression de chèques, savoir:

Lucien Dupont & Fils.....\$25.20 pour 1000.

P.H. Marineau, Ltée.....\$24.00 pour 1000.

PROPOSE par M. Pierre Guin,

SECONDE par M. Armand Blais,

QUE la plus basse soumission soit et est acceptée, et que le Secrétaire-Trésorier fasse imprimer les chèques de la Municipalité chez P.H. Marineau, Ltée., au prix de \$24.00 du 1000.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Fêtes légales  
26/12/61 &  
2/1/62-

18 décembre 1961.

INITIALES DU MAIRE

QUE le 26 décembre 1961 et le 2 janvier 1962, soient  
et sont décrétés fêtes légales à toutes fin pratiques.

INITIALES DU SEC-TRES.

ADOPTE.

Pro-Maire.  
(Pierre Gouin)

M. le Conseiller Paul-Emile Ouellette, Pro-Maire sortant de charge, remercie les membres du Conseil de la confiance qu'ils lui manifestée pendant son terme un peu long de pro-maire.

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE M. Pierre Gouin soit et est nommé pro-maire pour les trois prochains mois.

ADOPTE.

Le nouveau pro-maire, remercie le Conseil de la marque de confiance qu'ils lui témoigne et tout particulièrement M. Ouellette qui l'a propose pour lui succéder. M. Gouin est certain de la collaboration de tous les membres du conseil dans ses nouvelles fonctions.

Son Honneur le Maire Jules Montour, félicite le nouveau pro-maire de sa nomination et en profite pour remercier M. Ouellette pour le travail qu'il a accompli durant son terme.

Sablage des côtes et coins de rues. Comme le Conseil est au complet et que tous donne leur assentiment, l'étude d'autres sujets est abordé.

M. Jacques Dugré, Conseiller, dit que les côtes du Bld. St-Jean et de Terrasse Duvernay, sont très dangereuses à cause de la glace qui recouvre la chaussée à ces endroits.

M. Gilles Gagnon, surintendant des travaux, dit que la côte du Bld. St-Jean est maintenant au frais du Gouvernement et qu'une boîte de sable y est instalée.

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE M. Gilles Gagnon, Surintendant des Travaux, soit et est autorisé à faire une boîte qui servira de contenant pour un mélange de sable et de sel, qui devra être placée à la côte de Terrasse Duvernay, pour servir au besoin.

M. le Conseiller Armand Blais fait remarquer que les coins des boulevards deviennent très glissants et qu'un peu de sable ferait un grand bien pour la sécurité.

Le Maire dit que les inspecteurs de rues devraient s'occuper de faire sabler les intersections au besoin; c'est dans leurs attributions.

M. Gilles Gagnon ajoute que si la Municipalité avait son camion il lui serait facile de faire ce travail.

La Question du camion sera étudiée à un prochain caucus.

Fossé Démontigny.

Son Honneur le Maire Jules Montour, demande à l'assistant-secrétaire, d'écrire à M. Georges Démontigny pour l'avertir que la Municipalité prévoit des dégats causés par le fossé excavé par lui cet automne entre la première rue Démontigny et la deuxième. Les dégats s'il y a, seront à sa responsabilité.

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

*[Handwritten initials]*  
INITIALES DU SEC-TRES

18 décembre 1961.  
3 janvier 1962.

QUE la résolution passée le 3 octobre 1960, concernant la cession de la rue Bettez et enregistrée à la page 508 du livre des minutes de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières soit et est rescindée.

ADOPTE.

Rue Bettez.  
(3 rues)

QUE le Conseil accepte le plan de subdivision d'une partie du lot P-15 et que les rues portant les nos. P-15-272, P-15-261 et P-15-273, appartenant à M. Auguste Bettez, soient et sont acceptées et que son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer le contrat à cet effet, préparé par Me. G.G. Garceau, notaire.

ADOPTE.

B. & M. Construc-  
tion.  
(Rue Notre-Dame)

Lecture d'une copie de lettre que la compagnie Régional Asphalté Ltée, où il est question du compte que la compagnie B. & M. Construction, Ltée, doit pour la confection du pavage de la rue Notre-Dame. La lettre sera gardée en filière pour référence.

Eau à Terrasse  
Duvernay.  
(M. Jacob)

M. Gilles Gagnon avertira M. Jacob, contracteur, que la résidence qu'il construit à Terrasse Duvernay, sera desservit par l'aqueduc au mois de mai 1962.

Nom de la 2<sup>e</sup>  
rue Démontigny.

M. Armand Blais, Conseiller, dit que la 2<sup>e</sup> rue Démontigny, sera baptisée du nom de Camirand lorsque la Municipalité en sera propriétaire.

Sur ce la séance est levée.

*[Signature]*.....Maire.

*[Signature]*.....Ass.-Sec.

3 janvier 1962.

Assemblée sans  
quorum.

Les 1 et 2 janvier 1962 étant jours de fête, l'assemblée régulière du mois de janvier 1962 devait être tenue le jour suivant, soit le 3 janvier suivant l'article 114 du Code Municipal.

Le 3 janvier 1962, à 8 heures, p.m. l'Assistant-Secrétaire, Réal Fleury, étant seul à se présenter au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, le quorum ne fut pas établi comme le prescrit l'article 111 du Code Municipal; l'assemblée fut donc remise, au lundi 8 janvier 1962 à 8 heures, p.m.

*[Signature]*.....Maire.

*[Signature]*.....Ass.-Sec.

*[Large handwritten signature]*

MARGE DE LA RELIURE

8 janvier 1962.

Séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 8 janvier 1962, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions et à laquelle assemblée étaient présents; son Honneur le Maire Jules Montour et messieurs les Conseillers Jacques Dugré, Pierre Gouin et Henri Guilbert.

Absences motivées M. Armand Blais est retenu par son travail. M. Alfred E. Gagnon est hospitalisé et M. Paul-Emile Ouellette est retenu par ses affaires personnelles.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Minutes.

QUE les minutes de l'assemblée des électeurs du secteur de l'aqueduc tenue le 4 décembre 1961 ainsi que celles des assemblées des 4, 11 et 18 décembre 1961 ainsi que la constatation de non-quorum du 3 janvier 1962 soient et sont adoptées telle lues par l'assistant-Secrétaire.

ADOPTE.

Rapports des Officiers non-inscrits au livre des minutes.

Vu la longueur des procès verbaux M. Henri Guilbert suggère que les rapports des Officiers Municipaux ne soient pas inscrits dans le livre des minutes. Avec l'assentiment des Membres du Conseil présents les rapports des Officiers Municipaux seront versés aux archives pour références futures.

H. Dufour. Bien-être.

Dans le cas de Mme. Hormidas Dufour, l'Assistant-Secrétaire, fait rapport que le cas a été soumis au Centre Social pour enquête et que le résultat est attendu incessamment.

Comptes.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

QUE les comptes soient et sont adoptés pour paiement:

Maurice Matteau: Entretien salle du Conseil pour décembre,	\$ 15.00
Camion incendie: Antoine Biron, gasoline,	3.80
Launier Ltée: camion incendie, matériel,	27.59
Launier Ltée: service d'égout,	20.44
Leonard Beaulieu: entretien de rues,	461.25
Petite Caisse Secrétaire-Trésorier,	40.01
Réal Fleury: dépenses automobile pour décembre,	10.50
Bertrand Gilbert: dépenses automobile pour décembre,	9.75
René A. Robert: règlement no. 89,	2,207.96
Gérald Martineau: articles de bureau,	6.60
P.V. Ayotte: 500 feuilles de record,	9.36
G.G. Garceau, notaire: Offres réelles à B. & M.	132.10
The Shawinigan Water & Power: éclairage,	487.91
La Cie. de Téléphone Bell du Canada: bureau et appels d'urgence	111.86
V. Caron: Fossé Bellemarre & Toronto Trust,	35.00
J.P. Gravel: panneaux et flèche pour annoncer le bureau,	20.00
Pruneau Inc: bois pour boîte de sable et poteaux indicateurs,	18.94
Larose & Fils Ltée: équipement d'entretien du bureau,	114.11
Commission des Ecoles Catholiques des Trois-Rivières: taxes,	19.80
Imprimerie Lacoursière Inc: carte d'évaluation, perception,	12.51
Coopérative Fédérée de Québec: aide aux nécessiteux,	37.07
Me. Ludovic Laperrière, avocat: règlement des chiens,	15.00
Lucien Dupont & Fils: papeterie,	18.00
Normandin & Frère: système de sonnettes pour bureau,	33.93
Leonard Beaulieu: égout,	8.00
Pascal Hardware: accessoires de bureau,	41.20
Loranger & Molesworth: égouts Démentigny,	2.81
P.A. Gouin: Station Pompage Pothier,	2.16
Yves Robichaud Inc: entretien rue Bourassa,	88.37
Les Produits De Ciment St-Maurice Ltée: fossé Bourassa-Duval,	63.40

8 janvier 1962.

Julien Cinq-Mars: confection comptoir du bureau,	\$ 76.32✓
Alphida Trempe: service des incendies,	2.00✓
Claude Launier: service des incendies,	4.00✓
Emilien Launier: service des incendies,	11.00✓
Benoit Massé: service des incendies,	2.00✓
Yvon Massicotte: service des incendies,	6.00✓
Germain Massicotte: service des incendies,	3.00✓
The Shawinigan Water & Power; puits3	58.59✓
" " " " ; puits2	66.28✓
" " " " ; Bld. St-Jean,	2.61✓
Roland Levasseur: 3 couverts pour aqueduc,	6.24✓
R.J. Lévesque & Fils:Nettoyage des puits et installation de moteur à gazoline, réparation de moteur,1301.96✓	
Pascal Hardware: matériel d'aqueduc,	13.05✓
Delisle Auto Ltée: jack oil, aqueduc,	3.73✓
Launier Ltée: tuyauterie pour aqueduc,	28.84✓
ADOPTÉ.	

## Dépenses.

Les comptes reçus avant l'agenda seront considérés pour paiement. Il est suggéré par les membres du Conseil présents, qu'à l'avenir, seulement les comptes reçus avant la préparation de l'agenda seront présentés pour approbation vu que les assemblées sont assez fréquentes.

Octrois refusés.  
Affaires-Municipales.

Le Ministère des Affaires Municipales regrette de ne pouvoir accéder à notre demande d'octroi pour les règlements nos. 89, 89-A, 78-A et 100, mais il y a possibilité d'en obtenir au prochain budget. L'Assistant-Secrétaire gardera la lettre à vue dans le but de faire la demande de nouveau un peu plus tard.

Démission:  
Léon Bellefeuille.  
Insp. rues.

Monsieur Léon Bellefeuille fait parvenir au Conseil sa démission comme inspecteur de rues pour le Secteur de la rue Des Ormes. Sur demande du Conseiller Pierre Gouin, Réal Fleury, ass.-Sec. écrira à monsieur Bellefeuille pour lui demander de rester en fonction jusqu'à la fin de son terme, soit jusqu'au mois de mars 1962, et pour lui demander de faire une suggestion tant qu'à son remplaçant.

Option Pagé:  
Close.

Monsieur Léon Pagé fait part par lettre au Conseil que des faits nouveaux l'obligent à refuser de renouveler ou prolonger son option sur son terrain. L'affaire est considérée comme close.

Résiliation du  
bail Poliquin Inc.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

QUE la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières, résilie le contrat de location de bureaux, signé conjointement avec la Corporation Scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières et Poliquin, Incorporé, et ce pour le 1<sup>er</sup> mai 1962.

QUE cette résolution serve et sert d'avis officiel conformément à l'article du contrat stipulant que les locataires devront donner un avis d'au moins quatre#vingt dix jours avant le 1<sup>er</sup> mai de chaque année.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la Corporation Scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Demande d'augmentation de salaire.  
Mlle. H. Jutras.

Mlle. Hélène Jutras, employée au Secrétariat, demande une augmentation de salaire de \$10.00 par semaine. L'affaire est reportée à l'étude du budget.

Égout de Val-Mauricie.  
Demande de réparation.

L'Assistant-Secrétaire, fait rapport que Mlle. Alice Beauchesne, Syndic de l'affaire des égouts de Val-Mauricie, dicte de faire la demande de réparation aux égouts de Val-Mauricie directement à Radisson inc.

M. J.A. Mongrain a été informé de la demande et lors des rendontres du jour de l'an a donné verbalement la permission désirée par le Conseil. M. le Conseiller Pierre Gouin, demande de faire confirmer cette

8 janvier 1962.

Rues Terrasse  
Duvernay.  
(cession)

autorisation par écrit.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE A L'UNANIMITE,

QUE la Corporation accepte la cession de rues portant les nos. 160-34, 5, 6, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 150, 151, 152, 153, 154 et 155 et 161-1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 77, 78, 79, 80 et 82 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières appartenant actuellement à Terrasse Duvernay Inc. et ce au prix de UN DOLLAR (\$1.00) avec réserve en faveur du cédant au droit de propriété des tuyaux d'égout pouvant se trouver dans ces rues ou qui y seront installés par Terrasse Duvernay Inc. ou représentants à l'avenir, et avec réserve en faveur du cédant du droit d'y installer à l'avenir des tuyaux d'égout et d'en demeurer propriétaire et d'y faire tous travaux d'entretien nécessaires sans dédommagement pour la Municipalité, mais à charge par le cédant ou représentants de dédommager toute personne ou corporation pouvant subir des dommages lors de la construction de tels égouts.

QUE le cédant se réserve la propriété des travaux (d'asphaltage, pavage et autres améliorations) faits ou à faire dans les rues cédées et il aura droit d'en faire exécuter à l'avenir suivant les règles de l'art et il demeurera propriétaire.

QUE ces biens réservés feront l'objet d'une transaction future entre les parties dont les conditions seront alors établies et discutées.

QUE la rue (161-8) ne pourra être ouverte à la circulation publique que sur l'assentiment de la majorité des résidents du Secteur Terrasse Duvernay.

QUE son Honneur le Maire M. Jules Montour est par les présentes, autorisé à signer au nom de la Municipalité, le contrat préparé à cette fin, par Me. Gilles-Guy Garceau, notaire, dont lecture a été donnée ce jour au Conseil.

\* ADOPTE.

Achat de médailles pour chiens.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,  
SECONDE par M. Henri Gilbert,

QUE la Municipalité achète de Launier Ltée., 200 médailles pour les chiens, au prix de \$16.00 le cent tel que soumis par la maison ci-haut mentionnée. Les médailles seront de laiton et devront porter les inscriptions appropriées et les nos. de 1 à 200.

ADOPTE.

Chiens.

Son Honneur le Maire Jules Montour avertit le Conseil qu'un contribuable s'est offert pour faire le recensement des chiens dans la Municipalité. Sur ce une longue discussion s'engage.  
M. le Conseiller Pierre Gouin s'affirme contre le recensement et qu'à son avis les licences doivent se vendre au Secrétariat et que les inspecteurs appliqueront le règlement.  
M. le Conseiller Henri Gilbert dit qu'il n'est pas question de partir en guerre avec les chiens. Que l'on commence comme ça et à la longue on pourra appliquer le règlement.

Inspecteurs pour reg. chiens.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Henri Gilbert,

QUE Monsieur Bertrand Gilbert, du Secrétariat, soit et est nommé inspecteur pour le règlement sur les chiens.

ADOPTE.

*voir avenant*  
*AK.*

8 janvier 1962.

Il est question des arrérages de taxes. Le Secrétaire-Trésorier, M. Roland Prévost dit que la question devra être étudiée en caucus car l'avis l'égal n'est pas encore arrivée concernant la collection des arrérages de taxes par un bureau de collection.

Stationnement  
dans les rues.

Le stationnement dans les rues est discuté, et le Conseiller Pierre Gouin dit qu'il voulait donner avis de motion pour la préparation d'un règlement mais après information de l'assistant-Secrétaire un article du règlement de la police couvre cet item, soit le chapitre 2 article 14 section f).

Déneigement.

Plusieurs plaintes sur le déneigement des rues étant parvenues au Secrétariat ainsi qu'aux membres du Conseil. M. le Conseiller Gouin dit que la machinerie s'est mise à l'oeuvre trop tard après le début de la tempête c'est la raison pour laquelle les rues étaient encombrées d'automobiles. Les gens ne pouvant plus circuler laissent leurs autos en panne où ils peuvent. Si la même chose se reproduit, le contracteur devra être averti sérieusement de la chose.

Quais.  
(demande Ing.)

ATTENDU que le port des Trois-Rivières s'avère, d'année en année, un des plus rentables du Canada;

ATTENDU que la canalisation du St-Laurent, va occasionner un trafic maritime, toujours croissant, dans ce même port;

ATTENDU qu'il y a ou qu'il y aura certainement des crédits de votés pour l'expansion du port des Trois-Rivières;

ATTENDU qu'il y a lieu de prévoir cette expansion, par la construction de nouveaux quais;

ATTENDU que ces nouveaux quais doivent être prévus dans une continuité avec ceux déjà existants, soit vers la Paroisse Trois-Rivières;

ATTENDU que le transbordement des marchandises doit se faire assez loin du chenal afin que le va et vient des navires ne nuise pas à la circulation maritime;

ATTENDU qu'il est préférable que le port demeure sur la rive nord, à la hauteur des Trois-Rivières, pour plusieurs raisons connues du Ministère des Transports, dont celle des vents;

ATTENDU que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, connaît un développement considérable mais incomplet vu le manque d'industries;

ATTENDU que des quais apportera certainement de l'activité industrielle dans notre Municipalité;

ATTENDU que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, est à préparer un Plan Directeur d'Urbanisme et que les Urbanistes doivent connaître les vues du Ministère des Transports, afin de situer les différentes zones de construction;

ATTENDU qu'il y a beaucoup d'autres raisons qui militent en faveur de la construction de quais, à la hauteur de la Paroisse des Trois-Rivières;

POUR toutes ces raisons, et pour beaucoup d'autres non-énoncées ici, il est en conséquence:

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, demande au

X

-AVENANT-

Trois cotations sont rentrées au Secrétariat, en ce qui concerne les médailles pour les chiens, savoir:

Pascal Hardware: \$6.00 le cent (aucune inscription.)

P. A. Gouin: \$12.00 à 15.00 le cent suivant le nombre. (environ)

Launier, Ltée: \$16.00 le cent avec inscription émaillée et numérotée.

CET AVENANT FAIT PARTIE INTEGRALE DE LA PAGE 717 DU LIVRE DES MINUTES DE LA MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DES TROIS-RIVIERES.

*Jus Moulon  
Vraie*

*[Signature]*  
Réal Fleury, Ass.-Sec.

8 janvier 1962.

INITIALES DU MAIRE

Quais. (suite)

Ministère des Transports du Canada, dont le Titulaire est l'Honorable Léon Balcer, c.r. Député des Trois-Rivières, de bien vouloir faire déterminer par les ingénieurs du Gouvernement, l'emplacement des futurs quais à la hauteur de notre Municipalité et:

INITIALES DU SEC-TRES

QUE ce même Ministère prévoit des argents pour la construction de ces quais, dans un avenir très prochain.

ADOPTE.

M. le Conseiller Pierre Guoin, demande à l'Assistant-Secrétaire, de demander à la Chambre de Commerce de faire une étude approfondie de l'affaire des quais et d'alerter la population sur le sujet ainsi que de se faire appuyer par la Chambre de Commerce des Trois-Rivières

Félicitaitons  
Hon. L. Cliche.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

ET RESOLU A L'UNANIMITE, que le Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, fasse parvenir à L'Honorable Lucien Cliche, Ministre des Affaires Municipales, ses plus sincères félicitations à l'occasion de sa nomination au poste de Ministre des Affaires Municipales, et ce au nom de toute la Population de la Municipalité.

ADOPTE.

Code de Cités &  
Villes, (Achat)

PROPOSE par M. Pierre Guoin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

QUE l'Assistant-Secrétaire, soit et est autorisé à commander un Code des Cités & Villes afin que le Secrétariat se mette au courant de la loi qui est appelée à nous régir un jour ou l'autre, et cela au prix de \$13.50.

ADOPTE.

Transfert compte  
aqueduc à Banque  
Impériale de  
Commerce.

Avant de faire imprimer les chèques le Sec.-Trés. M. Roland Prévost, veut savoir si le Conseil a dans l'idée de faire transférer le compte d'aqueduc à la Banque Impériale de Commerce qui a une succursale dans la Municipalité.

Le Conseiller Henri Guilbert, dit qu'il ne voit pas pourquoi toutes les affaires de la Municipalité ne seraient pas transférées chez-nous. On doit encourager les nôtres avant les étrangers, dit-il. Son Honneur le Maire Jules Montour, dit pour sa part qu'il est assez difficile de délaissier la Banque Provinciale vu que nos coupons et obligations son à cette banque.

Le Conseiller Pierre Guoin dit que faire affaire avec deux banques à peut-être du bon en ce sens que les banquiers vont s'efforcer à tout obtenir par un meilleur service, sur ce il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Guoin,

QUE Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier sont par les présentes autorisés pour et au nom de l'organisation, de temps à autres et jusqu'à nouvel avis à la Banque Canadienne Impériale de Commerce;

a) à tirer, accepter, signer, faire, endosser, négocier et aliéner toutes lettres de change, billets promissoires, chèques et mandats d'argent; et

b) à payer et recevoir toutes sommes d'argent et en donner quittance et,

c) à emprunter de l'argent ( par voie de découvert ou de toute autre manière) de la Banque Canadienne Impériale de Commerce et déposer,

8 janvier 1962.

remettre, transporter, hypothéquer, donner en gage ou nantissement, céder, délivrer ou donner à ladite Banque en garantie de toute somme empruntée ou à emprunter tous et chacun des biens et droits présents ou futurs de l'organisation, de toutes sortes, meubles ou immeubles, personnels ou réels,

d) à recevoir de ladite Banque tous effets négociables ou autres biens et droits de l'organisation et en donner quittance et,

e) à signer tout contrat ou convention avec la Banque relativement aux affaires de banque de l'organisation, soit d'une façon générale, soit au sujet d'une opération particulière;

f) d'une façon générale, à effectuer avec ladite Banque toutes les opérations qu'il leur semblera bon:

2. Aussi que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier, sont par les présentes autorisés pour et nom de l'organisation, de temps à autre et jusqu'à nouvel avis à ladite Banque;

A louer des coffrets de sureté, à y avoir accès et à remettre ceux-ci.

Transfert à la  
Banque C. I. C.

3. Aussi que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier, sont par les présentes autorisés pour et nom de l'organisation, de temps à autre et jusqu'à nouvel avis à ladite Banque;

a) à escompter, négocier, déposer ou transporter à ladite Banque (mais seulement pour le crédit du compte de l'organisation) toutes lettres de change, billets promissoires, chèques ou mandats de paiement d'argent et autres effets négociables et pour lesdites fins à les endosser tous et chacun, et

b) à recevoir tous les chèques payés et autres pièces de débit portés à tout compte de l'organisation et en accuser réception.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

QUE le compte d'aqueduc soit transféré à la Banque Canadienne Impériale de Commerce et que le compte général reste et demeure à la Banque Provinciale.

ADOPTE.

Contrat de résiliation. René A. Robert.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

QUE Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer le contrat de résiliation concernant les services professionnels de monsieur René A. Robert, Ing. P. Ing.-Conseil, contrat préparé par Me. G.G. Garceau, notaire, et ce pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Bris de borne-fontaine.  
(André Guillet & Wawanesa)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

QUE réclamation soit faite à Monsieur André Guillet et à la Wawanesa Mutual Insurance Co., conjointement, pour le remplacement d'une borne-fontaine brisée par Monsieur André Guillet; le coût de remplacement est de \$188.50 après le rapport de Monsieur Gilles Gagnon, Surintendant des travaux.

ADOPTE.

8 janvier 1962.

INITIALES DU MAIRE

Loisirs.  
(octroi.)

Monsieur Robert Caron, Président Municipal de la Fédération des Loisirs de la Municipalité, fait la demande d'octroi pour les loisirs.

Il reste un montant de \$903.00 sur le budget de 1961 à l'item des octrois mais comme nous sommes rendus en 1962 l'affaire est reportée au prochain budget.

M. Pierre Gouin Conseiller dit qu'il est en faveur de donner immédiatement une somme de \$1000.00.

M. Henri Guilbert pour sa part dit qu'il est préférable d'attendre le prochain budget et que le montant sera peut-être plus élevé. Il s'agit d'un retard de quelques jours.

Tous se rallient à la suggestion de Monsieur Guilbert pour reporter la demande d'octroi au prochain budget.

Numérotage Alfa  
et nouveaux centres  
domiciliaires.

A la suite d'une demande de la Cie. Alfa Construction à l'effet de faire le numérotage des rues de ce secteur, l'Assistant-Secrétaire soumettra le cas de tous les nouveaux secteurs domiciliaires au comité de numérotage.

Les Officiers Municipaux font rapport de leurs activités et demande est faite à l'Assistant-Secrétaire de placer le rapport des Officiers immédiatement à la suite de la lecture des comptes pour faciliter les procédures.

Défournement de  
\$8722.67

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

QUE le Secrétaire-Trésorier, soit et est autorisé à distraire temporairement la somme de \$8,722.67 du montant réservé aux règlements, pour payer une partie des dépenses pour le règlement no. 106 et ce jusqu'à la réception de la Commission Municipale de Québec de l'autorisation pour contracter l'emprunt pour ledit règlement no. 106.

ADOPTE.

Avis de Motion  
rues Terrasse  
Duvernay.  
(J. Dugré)

Le Conseiller Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement pour régler les rues du Secteur Terrasse Duvernay, suivant le mode de l'évaluation.

Un contribuable se trouvant dans la salle demande au Conseil s'il n'y aurait pas moyen de poser les plaques indicatrices de rue dans le Secteur de Terrasse Duvernay.

Monsieur Gilles Gagnon, va s'informer si elles sont arrivées et si oui il les posera au printemps aussitôt que les conditions le permettront.

Copie du plan  
Egout de Terras-  
se Duvernay.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

QUE l'Assistant-Secrétaire, soit et est autorisé à s'adresser à Monsieur J. Marcel Laflamme de Terrasse Duvernay Inc. afin d'obtenir une copie du plan du réseau d'égout du Secteur de Terrasse Duvernay, dans le but de faciliter la tâche du préposé au service d'aqueduc.

ADOPTE.

Egout Lacerte.  
Demande Plans.

Un contribuable parle du problème des égouts dans la rue Lacerte disant que la chose ne peut pas demeurer longtemps comme dans le moment; sur ce il est

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

QUE Monsieur René A. Robert, Ing. P, Ing.-Conseil, soit et est auto-

8 janvier 1962.

risé à préparer des plans pour le prolongement des égouts sur la rue Lacerte, dans la partie non comprise dans le réseau actuel et où il y a des habitations, afin de desservir ces habitations le plus tôt possible.

ADOPTE.

Eclairage des  
rues.

M. Pierre Gouin, Conseiller demande à l'Assistant-Secrétaire de communiquer avec Monsieur Béliveau de la Shawinigan Water & Power pour savoir où ils en sont rendus avec l'étude de l'éclairage des rues de la Municipalité. Ceci dans le but d'avoir un aperçu du coût à prévoir au budget à cet item.

Permis de construc-  
tion.  
(sans aqueduc)

M. Le Conseiller Henri Guilbert demande que les permis de construction concernant les maisons où les services de l'aqueduc ne sont pas rendus, soient soumis au Conseil pour approbation.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Taxes biffées.  
(Lucien Poisson)

QUE les taxes chargées à Monsieur Lucien Poisson pour les lots 143-37/264 et 143-38/263 soient biffées aux livres de la Municipalité pour raison d'inscription en double. Cette annulation concerne les années 1959-60-61 pour les taxes foncières et de répartition et les années 1958-59-60-61 pour les taxes d'aqueduc. Et que la subdivision lot P-40 (Alpha soit portée au rôle d'évaluation.

ADOPTE.

Deamnde augmenta-  
tion de salaire.  
B. Gilbert.

Monsieur Bertrand Gilbert, Inspecteur Municipal, fait une demande d'augmentation de salaire de \$15,00 par semaine vu les charges supplémentaires qui lui été attribuées et vu son expérience acquise depuis qu'il est au service de la Municipalité. La demande est référée à l'étude du budget.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

Faire approuver  
plans égout  
Alfa.

QUE l'ingénieur René A. Robert, de Ste-Thérèse, Co. de Terrebonne, soit et est autorisé à présenter les plans de prolongement d'égout à être construit sur le lot P-40 du Cadastre officiel de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, aux autorités concernées, pour recevoir les approbations nécessaires. Les plans à être soumis portent les nos. R-3-27.

ADOPTE.

Voeux de rétablis-  
sement.  
Alfred E. Gagnon.

Il est PROPOSE et SECONDE,  
A L'UNANIMITE

QUE des souhaits de prompt rétablissement soient adressés à Monsieur Alfres E. Gagnon, Conseiller, présentement hospitalisé, et ce par l'entremise de l'Assistant-Secrétaire, pour et au nom de tous les Membres du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Reg. aqueduc de  
Ste-Thérèse.

Les Membres du Conseil demande à l'Assistant-Secrétaire de communiquer avec Son Honneur le Maire René A. Robert, de Ste-Thérèse, Co. de Terrebonne afin d'obtenir une copie du règlement de cette ville concernant l'aqueduc.

Roulottes. Parc.  
Informations.

L'assistant-Secrétaire devra s'informer auprès des Municipalités où il existe des parcs de roulottes afin de savoir les règlements qui peuvent régir de tels établissements.

8 janvier 1962.  
22 janvier 1962.

INITIALES DU MAIRE

*J. M.*  
72  
INITIALES DU SEC-TRES

Ajournement.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

QUE la séance soit et est ajournée au lundi 22 janvier 1962 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions.

ADOPTE.

*Jules Montour*  
.....Maire.

*Paul-Emile Ouellette*  
.....Ass.-Sec.

22 janvier 1962.

Présences.

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 22 janvier 1962 à l'heure et au lieu ordinaires des sessions, sous la présidence de Monsieur, Pierre Gouin, Pro-Maire, et à laquelle assemblée étaient présents messieurs les Conseillers Jacques Dugré, Paul-Emile Ouellette et Henri Guilbert.

Son Honneur le Maire Jules Montour et monsieur le Conseiller Alfred E. Gagnon sont absents pour raison de maladie. Monsieur le Conseiller Armand Blais est absent en raison de son travail.

Voeux de rétablissement au Maire Jules Montour.

PROPOSE et SECONDE  
A L'UNANIMITE,

QUE des voeux de prompt et complet rétablissement soient adressés à Son Honneur le Maire Jules Montour, retenu chez-lui par la maladie, et ce au nom du Conseil et de la Population de la Municipalité.

ADOPTE.

Affaire B&M vs Regional Asphalt.

Lecture d'une lettre de Régional Asphalt Limited à l'effet que cette compagnie va prendre des procédures judiciaires pour ce faire payer un compte de \$7,586.48 que la Cie. B & M Construction leur doit. L'Assistant-Secrétaire répondra à cette firme que les retenues sont gardées afin de couvrir ce que la Municipalité peut être appelée à payer par la faute de B & M Construction.

Application Antonio Bellemare (évaluateur)

Monsieur Antonio Bellemare, par lettre, fait application au poste d'évaluateur municipal. L'application sera gardée en filière jusqu'au mois de mars, où la nomination se fera.

Lucien Lamy non-participation au fossé B. Montour.

Monsieur Lucien Lamy avertit le Conseil qu'il a été chargé dans la répartition du fossé Bernard Montour injustement étant riverain d'un autre fossé. Ayant payé la répartition pour 1961, ce contribuable demande une remise sur son compte de taxe de 1962. Enquête devra être faite pour vérifier la véracité de cette réclamation pour décision à la prochaine assemblée.

Egout de Val-Mauricie. Approbation de J.A. Mongrain.

Lecture d'une de Monsieur J.A. Mongrain, Président de Radisson Construction, autorisant la Municipalité à faire des réparations aux égouts de Val-Mauricie. L'Assistant-Secrétaire demandera à Monsieur René A. Robert, Ing. P. s'il y a possibilité de détourner cet égout vers la sortie du Secteur Démontigny via le Secteur Bellevue.(Alfa)

Réclamation Lise Naud.(\$1407.35)

Lecture d'une lettre de réclamation de l'avocat Marcel Crête, C.R. de Grand'Mère, procureur de Mlle. Lise Naud, au sujet d'une chute que sa cliente aurait faite dans une excavation lors des travaux d'égout conduits par B & M Construction. Le montant de la réclamation est de \$1407.35 Le tout sera référé aux assureurs de la Municipalité.

22 janvier 1962.

Remblai de pierres (Démontigny)  
Construction de quais. (Balcer)

Lecture de deux lettres de l'Honorable Léon Balcer, Ministre des Transports et député des Trois-Rivières aux Communes.

La première pour nous annoncer que le ministre des Travaux publics a donné instruction à ses officiers de voir à entreprendre une étude approfondie de la question du remblai de pierres le long du fleuve à la hauteur du Secteur Démontigny.

La deuxième pour répondre à la demande des Autorités Municipales concernant la demande de quais dans la Municipalité. L'étude de la question a été ordonnée par le Ministre.

B & M Lettre d'avocat demandant de nommer arbitre

La traduction d'une lettre de la firme d'avocats Howard Stalker & McDougall, procureurs de B & M Construction mettant la Municipalité en demeure de nommer un arbitre pour régler le différent qui existe au sujet des extras. Dix jours sont donnés pour nommer un arbitre comme spécifié à l'article 7 du contrat que cette firme de construction a signé avec la Paroisse. Après ce délai des procédures seront prises devant les tribunaux. Le tout sera conservé pour servir à l'aviseur légal.

Réclamation du Centre d'achats (Ricard & Charpentier)

Lecture d'une lettre du Gérant du Centre d'Achats, Mons. Jean Cloutier demandant de faire une retenue au montant payable à la Firme de Construction Ricard & Charpentier pour bris d'asphalte de clôture ainsi que pour la location d'une pompe. Il sera répondu à Mons. Cloutier que des reteues sont toujours faites à tous contrats pour parrer à ces sortes de réclamations.

Démontigny. Fossé.

La cie. Georges Démontigny Ltée., par son procureur Me. Jacques Lacoursière demande de régler le fossé que cette firme a déplacé. Réponse sera faite en demandant de remettre ce fossé en bon ordre et ensuite la Paroisse pourra songer à le régler.

Aimé Pelletier. Accepte offre de \$1200.00

Me. Gilles Guy Garceau Notaire, procureur de Monsieur Aimé Pelletier, répond que l'offre de \$1200.00 faite à son client pour l'achat du lot P-15-185 est acceptée.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, achète de monsieur Aimé Pelletier, un terrain connu et désigné comme étant le lot numéro CENT QUATRE-VINGT-CINQ de la subdivision officielle du lot numéro QUINZE (15-185) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières.

QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières paie à Monsieur Aimé Pelletier une somme de DOUZE CENTS DOLLARS (\$1200.00) pour l'immeuble ci-haut mentionné.

QUE Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat préparé à cet effet par Me. Gilles Guy Garceau, Notaire.

ADOPTE.

Wawanesa Bris de borne-fontaine. Reçu paiement. \$188.50

L'Assistant-Secrétaire rend compte que la Municipalité a reçu paiement d'une réclamation faite à la Compagnie d'assurance Wawanesa au sujet du bris d'une borne-fontaine brisée par Mons. André Guillet client de cette firme d'assurances. Le montant reçu est de \$188.50 soit le total de la réclamation faite par la Municipalité.

Affaire H. Dufour (Bien-être)

Un rapport d'une enquête du Centre Social, concernant le cas de Mme. H. Dufour, avait été remis à tous les membres du Conseil avant l'assemblée par l'assistant-secrétaire.

M. Le Conseiller Henri Guilbert dit que cette personne possède une propriété d'environ \$6000.00 et que l'hypothèque n'est que de \$1200. d'après le rapport. Il ne voit pas pourquoi la Municipalité aiderait une personne à payer une propriété. Il y a beaucoup de contribuables qui n'ont pas le bien que cette personne a et ils ne demandent pas d'aide. Sur ce il est décidé que la Paroisse ne donnera plus d'aide à Mme. Hormidas Dufour.

22 janvier 1962.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC-TRES

Lignes de rues.

Le Conseiller Pierre Gouin avait inscrit à l'agenda un avis de motion pour régler les lignes de rues, mais comme il préside l'assemblée il ne peut donner cet avis de motion, de plus il dit que la question demande encore des recherches et de l'étude. L'Assistant-Secrétaire relèvera la correspondance engagée avec Mons.-Benoit Bégin Urbaniste au début de l'année 1961, pour guider le Conseil sur la préparation d'un tel règlement. L'affaire est donc reportée à une prochaine assemblée.

Alfa. Prolongement d'aqueduc. Egout.

L'Assistant-Secrétaire avertit le Conseil que les plans d'égout pour le secteur d'Alfa Construction sont prêts et que nous en sommes rendus à la demande de soumissions. Il est question du prolongement d'aqueduc pour ce même secteur,

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

QUE Monsieur René A. Robert, Ing. P. soit et est autorisé à préparer des plans de prolongement d'aqueduc pour le Secteur Bellevue(Alfa) afin d'obtenir les autorisations d'emprunt nécessaires.

ADOpte.

Avis de Motion refuser permis construction sans services publics. H. Guilbert.

Le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement dans le but de refuser les permis de construction sur des terrains en front desquels une rue n'a pas été ouverte à la circulation publique ou sur les rues où il n'y a pas encore de conduite d'eau ou d'égout.

Incendies. Demandes de rapports

Le Pro-Maire Pierre Gouin demande que le chef des pompiers, mons. Emilien Launier fasse rapport, à la prochaine assemblée de la condition de l'équipement du service des incendies et sur les besoins de ce service. Par la même occasion il est demandé au chef des pompiers de faire un rapport sur les activités de son département aux mois de mai et novembre de chaque année. Il est demandé aussi à ce service qu'à chaque incendie, il y est un rapport du taux de perte causé par l'incendie dans le but de réduire l'évaluation de l'immeuble incendié.

Incendie Marcel Loranger. Biffer évaluation. Demande d'aide.

Un grave incendie a eu lieu dernièrement dans la municipalité, où monsieur Marcel Loranger a vu sa demeure complètement détruite.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

QU'un montant de \$1000.00 soit biffé du rôle d'évaluation de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières. Ce montant représente l'évaluation de la maison de monsieur Marcel Loranger, qui fut entièrement détruite par une incendie.

ADOpte.

Par lettre, mons. Marcel Loranger, fait une demande d'aide pour réorganiser son foyer ayant tout perdu dans l'incendie de sa demeure et étant sans emploi, la demande consiste à lui payer trois mois de loyer. Mais le conseil ne veut pas s'engager aussi loin et il est,

PROPOSE par Jacques Dugré,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

QUE la Municipalité paye à Monsieur Marcel Loranger du Chemin Ste-Marguerite une somme de \$55.00 qui devra être envoyée à son propri-

22 janvier 1962,

étaire Monsieur Denis Rivard, pour paiement d'un mois de loyer et ce dans le but d'aider cette famille si durement éprouvée par un désastreux incendie.

ADOPTE:

Eclairage des rues  
Rapport incomplet.

Il est question d'éclairage des rues de la Municipalité. La cie. Shawinigan Water & Power a produit un rapport que sur la route no. 2. Comme l'éclairage semble être trop dispendieux de la manière que la compagnie l'a agencé, l'Assistant-Secrétaire avertira Mons. Béliveau de cette cie. pour le mettre au courant des vues du Conseil sous ce rapport.

Affaire Cadorette  
Blessure.

L'Assistant-Secrétaire fait part au Conseil qu'il a reçu par téléphone qu'un résidant de la rue Lacerte, Mons. Eddy Cadorette, s'était blessé en tombant sur la chaussée glacée. Le Conseil est d'avis d'attendre une réclamation officielle et qu'alors le cas sera référé aux assureurs.

Comptes.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

✓ Shawinigan Water & Power. Puits no. 1.....	\$ 65.28
✓ " " " Puits no. 2.....	74.24
✓ " " " Puits no. 3.....	71.34
✓ " " " Station de pompage Centre d'Achats	61.23
✓ Bourassa & Fils: 4 factures Bld. Mauricien et Centre D'Achats	103.50
✓ Royal Valois: Déménagement du Secrétariat.....	28.00
✓ René A. Robert: Reg. no. 89-A.....	4943.53
✓ " " : Reg. no. 100.....	2122.02
✓ G.G. Garceau, notaire: Cession rues Bettez, cession rues Alfa, Convention René A. Robert.....	74.00
✓ Bureau D'enregistrement: Mutations décembre.....	14.50
✓ Lucien Dupont & Fils: papeterie.....	31.56
✓ Ministère des Terres & Forêts: 12 plans de cadastre.....	18.00
✓ Wilson & Lafleur: 1 Code Cités & Villes.....	13.35
✓ Coö. Fédérée de Québec: Huile Re: Bien-Etre.....	8.78
✓ " " " : Huile Re: Bien-Etre.....	9.52
✓ Roland Prévost: 369 avis à \$0.25 art. 717 C. M.....	92.25
✓ Ricard & Charpentier: Reg. No. 106.....	2039.50

ADOPTE.

Bld. St-Jean.  
Chaussée Glissante.

A la suite de nombreuses plaintes à l'effet que la chaussée du Bld. St-Jean est très glissante, l'assistant-secrétaire, écrira à la Voie Provinciale pour faire améliorer la situation.

Egout Scolaire.

Il est question de l'égout du Couvent et de l'annexe. Les niveaux seront pris et l'ingénieur donnera alors son point de vue final. La Commission Scolaire sera mise au courant des données que le Conseil a déjà reçues de monsieur Gilles Gagnon.

Sur ce la séance est levée.

*Jean Gagnon*  
.....Pro-Maire.

*Paul-Emile Ouellette*  
.....Ass.-Sec.

5 février 1962.

INITIALES DU MAIRE

*J.M.*  
727

INITIALES DU SEC-TRÉS

Assemblée régulière du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 5 février 1962, à l'heure et au lieu ordinaires des sessions, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montourna à laquelle session étaient présents Les Conseillers Jacques Dugré, Pierre Guoin, Paul-Emile Ouellette et Henri Guilbert.

Minutes.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Guoin,

QUE les minutes des assemblées du 8 et du 22 janvier 1962, soient et sont adoptées tel que lues.

ADOPTE.

Compte de E. Duplessis pour piquetage.  
(Val-Maurice)

Un compte produit par Ernest Duplessis, Arpenteur, soulève une courte discussion à savoir si ce compte devait être payé par le fonds général au repartit au Secteur de Val-Mauricie.

M. Pierre Guoin est d'avis que le dit compte devrait être payé par le fonds général vu qu'il s'agit du piquetage d'un parc municipal.

M. Ouellette est d'avis qu'il s'agit d'une installation pour égout et que le compte doit être acquitté par le Secteur de Val-Mauricie.

M. Henri Guilbert règle la question en disant de le faire payer par le fonds général et que lors de la reddition des comptes du Secteur de Val-Mauricie en ce qui à trait aux égouts il sera chargé au secteur.

Une note sera inscrite au dossier pour faire le changement le temps venu.

Dépenses.

PROPOSE par M. Pierre Guoin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

- 1- Jacques Girard: Déblaiement des puisards Bld. Mauricien..\$ ✓ 5.00
- 2- Me. G.G. Garceau: Cession rues Terrasse Duvernay..... ✓ 54.60
- 3- Incendie (Marcel Loranger).....7 pompiers..... ✓ 33.00
- 4- Incendies: Séchage de boyaux, travail sur pompe etc..... ✓ 13.00
- 5- Normandin & Frère: Connection séchoir à boyaux..... ✓ 23.69
- 6- Imprimerie Lacoursière: Papeterie Officielle..... ✓ 14.27
- 7- Le Nouvelliste: 4 avis pour reg. des chiens..... ✓ 50.00
- 8- Ricard & Charpentier: 3 heures de pipine..... ✓ 18.00
- 9- " " : 3 heures de grader..... ✓ 30.00
- 10- Me. G.G. Garceau: Vente par Aimé Pelletier..... ✓ 26.00
- 11- Léonard Beaulieu: Sable Doucet & Mathon..... ✓ 8.25
- 12- Réal Fleury: Dépenses d'automobile..... ✓ 7.25
- 13- Bertrand Gilbert: Dépenses d'automobile..... ✓ 8.75
- 14- Petite Caisse Sec.-Trés..... ✓ 29.45
- 15- Bell Téléphone: Bureau..... ✓ 65.49
- 16- " " : Appels d'urgence..... ✓ 8.48
- 17- Shawinigan Water & Power:....Bureau..... ✓ 23.13
- 18- " " " : Eclairage de rues..... ✓ 410.81
- 19- " " " : Usine de pompage Pothier..... ✓ 1.26
- 20- " " " : Bld. St-Jean..... ✓ 2.08
- 21- " " " : Usine de pompage Pothier..... ✓ 78.87
- 22- Bureau d'enregistrement: Mutations de janvier..... ✓ 12.00
- 23- Ernest Duplessis: Piquetage de parc..... ✓ 125.00
- 24- Garage Dufresne: Gazoline pour puit 2..... ✓ 2.00
- 25- Corporation Municipale du Co. St-Maurice..... ✓ 2766.38
- 26- Pascal: 1 pelle..... ✓ 2.35
- 27- Nécessaire de réception (Pascal..... ✓ 11.43

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

*J.M.*  
728

INITIALES DU SEC-TRÉS

## Conseil de Comté.

A la suite de la lecture du compte du Conseil de Comté Son Honneur le Maire fait un cours rapport de l'assemblée de ce Conseil où le budget a été établi. Mons. Montour a tenté de faire soit baisser l'évaluation de notre Municipalité ou hausser celle des autres Municipalités du Comté mais sans succès. Monsieur le Maire Montour les a averti que cette contribution au Conseil de Comté pourrait être la dernière car notre Municipalité songe à aller chercher le Statut de ville et leur manque de coopération, pourrait activer les procédures. Sur ce le compte tout en étant approuvé devra être payé un peu plus tard dans l'année.

Rapports des  
Officiers.  
Signaux lumineux  
Blvd. Mauricien.

A la lecture d'une lettre des Autorités du Pacifique Canadien concernant la sécurité aux passages à niveau Le Conseiller Pierre Gouin se dit d'avis qu'il serait bon de renouveler notre demande pour des signaux lumineux au passage à niveau du Blvd. Mauricien. Ce qui sera fait en répondant à la lettre ci-haut mentionnée.

## Fossé Démontigny.

Une lettre de Me. Jacques Lacoursière concernant le fossé Démontigny est produite. Le Conseiller Pierre Gouin dit que ce fossé sera réglé lorsque la partie déplacée sera bien faite. Il sera dit dans la réponse de voir à régler les litiges qui existent déjà avec les riverains de la partie déplacée.

## B &amp; M.

L'affaire B & M rebondit une fois de plus par la production d'une lettre concernant le sous-contrat d'asphaltage de la rue Notre-Dame. L'assistant-Secrétaire met le Conseil au courant d'un appel téléphonique qu'il a eu de la part de Monsieur Héroux de Régional Asphalt, annonçant que des procédures judiciaires seront prises. Il est convenu d'attendre les événements.

## Autobus.

Une ordonnance de la Régie des Transports du Québec est produite. Une cause seulement concerne la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières soit le parcours du Chemin Ste-Marguerite. Après une longue discussion sur les tarifs d'autobus le Conseiller Henri Guilbert demande soit faite afin d'obtenir l'ordonnance sur les tarifs dans la Paroisse.

## B &amp; M.

Une lettre de réclamation des avocats de Canadian Petrofina en rapport avec le contrat B & M a été reçue. Copie de la lettre a été envoyée à B & M. les procureurs de Canadian Petrofina ont été avisés de ce fait.

Offre de service  
d'ingénieur.  
(Denis Couillard)

Mons. Denis Couillard, Ing. P. de Québec offre ses services pour la préparation de plan d'extension d'aqueduc dans le Secteur Alfa. La préparation des plans en question est déjà confiée à Mons. Robert. La lettre sera conservée pour référence.

Reg. no. 107.  
Terrasse Duvernay.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que le règlement portant le numéro 107 concernant la répartition des travaux des rues de Terrasse Duvernay sur le mode de l'évaluation soit et est adopté tel que lu.

ADOpte.

Reg. no. 98-A.  
Retardé.

Un règlement préparé à la demande du Conseiller Henri Guilbert, est produit. Il s'agit du règlement no. 98-A. Comme il n'est pas assez clair dans sa nomenclature, ce règlement est reporté à une assemblée ultérieure.

Rétrocession de  
lisière de terre  
le long du Chemin  
Ste-Marguerite.

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

Que le règlement portant le no. 108 concernant la rétrocession de lisière de terre le long du Chemin Ste-Marguerite soit et est adopté tel que lu.

ADOpte.

5 février 1962.

INITIALES DU MAIRE



INITIALES DU SEC-TRES

Acte de dépôt du  
reg. 108.

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Pierre Guin,

QUE Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer un acte de dépôt du règlement no. 108 des règlements de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, et ce, devant Me. Gilles Guy Garceau, notaire, pour fins d'enregistrement.

ADOPTE.

Conseiller Alfred  
E. Gagnon.  
Absence.

Le secrétariat fait une demande de permission d'absence pour le Conseiller Alfred E. Gagnon. Le Conseiller Paul-Emile Ouellette dit d'attendre une demande écrite de la part de Monsieur Gagnon.

Lucien Lamy,  
Biffer taxe de  
fossé.

Un contribuable, monsieur Lucien Lamy, s'était plaint d'être chargé injustement dans la répartition du fossé Bernard Montour. Après enquête il a été constaté que ce contribuable avait raison, il est donc:

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Guin,

Qu'un montant de \$5.70 soit déduit sur le compte de taxes 1962 afin de rembourser le dit montant payé injustement l'an dernier par Monsieur Lucien Lamy, dans une répartition de fossé où il n'est pas concerné.

ADOPTE.

Mlle. Marguerite  
Lemerise. Evalu-  
ation diminuée.

Sur rapport du secrétariat il est,

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'un montant de \$3075.00 soit biffé de l'évaluation municipal de Mlle. Marguerite Lemerise en raison de la perte d'un immeuble par un incendie.

ADOPTE.

Félicitations  
J. E. Launier.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Guin,

QUE des félicitations soient et sont offertes à Monsieur J. Emilien Launier, à l'occasion de sa récente nomination comme homme de l'année 1961 pour la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.  
QUE copie de cette résolution soit envoyée à Monsieur J. Emilien Launier.

ADOPTE.

Ass. Groupe.

Un plan d'assurance-groupe a été étudié et une longue discussion s'engage à savoir quelle genre de protection la Municipalité va accorder à ses employés.  
Le Conseiller Paul-Emile Ouellette veut que les employés soient protégés ainsi que leurs dépendants.  
Le Conseiller Pierre Guin, en se basant sur le principe de l'égalité pour tous dit que seuls les employés doivent être inclus au contrat mais que si les employés veulent prendre de la protection additionnelle pour leur famille ils peuvent profiter du tarif de groupe.

5 février 1962.

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que le plan d'assurance-groupe des employés municipaux comprennent et les employés et leurs dépendants.  
Comme il n'y a pas de secondaire à cette résolution, elle est rejetée.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

QUE la Municipalité contribue à un plan d'assurance-groupe pour les employés municipaux sans tenir compte des dépendants et ce dans la proportion qui suit, savoir:

50% de la prime pour une assurance-vie<sup>vie</sup> montant de \$2000.00

50% de la prime pour assurance-salaire basée sur les 2 tiers du salaire de l'employé,

50% de la prime pour une assurance-hospitalisation pour l'employé.

Qu'un montant de \$31.40 soit envoyé à The Metropolitan Life Insurance Co. mensuellement pour la prime d'assurance complète; la part payable par l'employé sera déduite hebdomadairement sur son salaire.

QUE Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer le contrat d'assurance en question pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTE.

Sur l'adoption de cette dernière résolution, Mons. Roland Prévost, Sec.-Trés., dit qu'il ne participera pas au plan d'assurance pour la raison que sa famille n'est pas comprise.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

QUE le Secrétaire-Trésorier, soit et est autorisé à prendre le service de Caisse Nocturne à la Banque Canadienne Impériale de Commerce au coût de \$10.00 par an.

ADOPTE.

Shawinigan W & P  
réclamation B & M.

Sur la production d'un compte de Shawinigan Water & Power, au montant de \$1756.23 concernant le contrat de B. & M. copie du compte sera envoyée à cette dernière compagnie et le réclamant averti de ce fait.

égout Lacerte.

L'ingénieur René A. Robert, Ing. P. ayant fait parvenir les plans du prolongement d'égout de la rue Lacerte avec les estimés, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

QUE Monsieur René A. Robert, Ing. P. Ing.-Conseil, de Ste-Thérèse Co. de Terrebonne, soit et est autorisé à présenter le plan No. R-3-30 concernant un prolongement d'égout sanitaire sur la rue Lacerte, à la Régie d'Épuration des Eaux du Québec, pour approbation.

ADOPTE.

Roulottes.

L'Assistant-Secrétaire donne rapport de la communication téléphonique qu'il a eu avec Monsieur Camille Blier, du Ministère des Affaires Municipales, concernant la réglementation des roulottes.

Aucune réglementation ne peut être faite tant et aussi longtemps que la Municipalité sera régie par le Code Municipal.

Un contribuable d'un parc de roulottes remercie le Conseil de ses démarches et dit qu'il va se rendre à Québec afin d'obtenir quelque chose à ce sujet et qu'il va en faire part au Conseil.

\* Propriétaire

5 février 1962.

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC-TRES

Mutations.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que les mutations de janvier soient et sont acceptées tel que présentées par le bureau d'enregistrement.

ADOPTE.

Lignes de rue.

La réglementation des lignes de rues était à l'agenda de l'assemblée mais le Conseiller Pierre Gouin demande que le sujet soit reporté à une autre assemblée.

Quadrex.

Mons. Jules Gauthier demande la permission de continuer son développement de Quadrex. Réponse sera faite que le permis de construction sera émis si les plans sont autorisés par le Bureau d'hygiène. Tant qu'au service d'aqueduc la Municipalité lui promet les services temporaires si la température ou la condition du sol ne permet pas la construction de l'extention.

Taxe spc. Aqueduc Emile Bourassa.

Monsieur Emile Bourassa propriétaire d'une partie du lot P-131 veut faire biffer la spéciale d'aqueduc sur cet immeuble. Après vérification dans le livre des règlements il est constaté que ce terrain est compris dans la description des lots taxables. Le tout sera vérifié lors de changements qui seront apportés, prochainement, au règlement d'aqueduc.

Aqueduc Alfa.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que le plan No. R-3-27-B concernant le prolongement d'aqueduc dans le Secteur Alfa, plan préparé par l'ingénieur René A. Robert, soit et est accepté.

Que l'ingénieur René A. Robert, de Ste-Thérèse, Co. Terrebonne, soit et est autorisé à présenter le plan ci-haut mentionné, au Ministère de la Santé, pour approbation.

ADOPTE.

Egout pluvial Alfa.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Monsieur René A. Robert, Ing. P. Ing.-Conseil, de Ste-Thérèse, Co. Terrebonne, soit et est autorisé à préparer les devis pour l'égout pluvial du Secteur Alfa, ainsi que les demandes de soumissions concernant ces travaux. Dans les devis il devra être prévue une tranchée assez large afin de permettre la pose de la conduite d'eau en se servant de la même excavation.

Que le cahier des charges prévoit la collaboration du contracteur dans le remplissage de la tranchée pour permettre à nos employés de se servir de la même excavation pour la pose du réseau d'aqueduc.

ADOPTE.

Plaintes sur déneigement

Un groupe de contribuables de Terrasse Duvernay se plaint du mauvais état des rues dans ce Secteur. Le Conseiller Jacques Dugré dit qu'il s'est rendu sur place et qu'il a constaté que la situation était déplorable. Le Conseil est unanime à dire que le service laisse à désirer cet hiver au sujet de l'entretien des rues. Son Honneur le Maire renchérit en disant que le contracteur n'est pas à la hauteur de la situation cet hiver.

Sur ce l'assistant-Secrétaire est autorisé à faire parvenir à Thomas Bellemare & Fils, une plainte officielle, et lui demander de mettre les rues dans un état satisfaisant dans le plus bref délai. Pour activer les chose, un téléphone sera fait dès la première heure le lendemain avisant le contracteur des plaintes.

5 février 1962.  
12 février 1962.

INITIALES DU SEC-TRES  
732

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,  
SECONDE par M. Jacques Dugré,

Inspecteur  
Laurent Gauthier,  
Terrasse Duvernay

Que Monsieur Laurent Gauthier, soit et est nommé Inspecteur de rues pour le secteur Terrasse Duvernay, rues comprises dans le règlement No. 107.

ADOPTÉ.

Egout du Couvent.

Vu l'urgence de la situation au sujet de la connection de l'égout du Couvent, il est

PROPOSE par M. Pierre Guin,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Monsieur Gilles Gagnon soit et est autorisé à faire les travaux de raccordement d'égout du Couvent et pour se faire, se fera aider par Ricard & Charpentier, firme déjà engagée par la Corporation Scolaire pour effectuer la partie des travaux relevant de cette Corporation.

ADOPTÉ.

Reg. No. 98-A  
Reporté pour modification.

Le règlement No. 98-A présenté d'après l'avis de motion du Conseiller Henri Guilbert, est reporté à une séance ultérieure, afin d'approfondir la question. Il s'agit d'un règlement défendant la construction sur des terrains où les service publics ne sont pas rendus.

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,  
SECONDE par M. Jacques Dugré,

Ajournement au  
12 février 1962.

Que l'assemblée soit et est ajournée à lundi le 12 février 1962.

ADOPTÉ.

.....Maire.  
.....Ass.-Sec.

Présences.

Séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 12 février 1962 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Jacques Dugré, Paul-Emile Ouellette, Henri Guilbert et Armand Blais.

Quais.

Lecture d'une lettre du Ministre des Transports du Canada, Hon. Léon Balcer à l'effet que le prolongement des quais des Trois-Rivières, doivent se continuer sur la rive-nord vers notre Municipalité. Pour situer les emplacements requis suggestion est faite par le Ministre d'organiser une rencontre avec les Membres du Conseil des Ports Nationaux. L'Assistant-Secrétaire ayant communiqué avec le Gérant du port M. Lorenzo St-Pierre, les Autorités locales seront avisées du passage des Membres du Conseil des Ports Nationaux dans la Région.

B & M. vs Can.  
Petrofina.

Traduction d'une lettre de B & M Construction, à l'effet qu'ils rejettent la responsabilité dans la réclamation de Canadian Petrofina, et ceci après avoir visité le site qui fait l'objet de cette réclamation.  
L'Assistant-Secrétaire rencontrera l'aviseur-légal afin d'avoir les

MARGE DE LA RELIURE

12 février 1962.

INITIALES DU MAIRE

*[Signature]*  
7733  
INITIALES DU SEC-TRES

informations à savoir de quelle manière les procédures peuvent être prises dans le cas des réclamations faites conjointement à la Municipalité et B & M Construction. Il s'agit de savoir si la Municipalité peut être attaquée et tenue de payer.

Régie des Transports. Tarif.

L'Assistant-Secrétaire s'étant adressé à la Régie des Transports du Québec afin d'obtenir l'ordonnance émise sur les tarifs du transport en commun dans notre Municipalité, il y eu erreur de la part des fonctionnaires de la Régie car l'ordonnance qui nous est parvenue concerne les villes des Trois-Rivières et du Cap-de-la-Madeleine. Une autre demande est faite afin d'obtenir ce qui regarde notre Municipalité.

Viateur Crête. (Régie-Transports)

Monsieur Viateur Crête qui a le contrat du transport des écoliers avec la Corporation Scolaire de la Banlieue, doit comparaître à la Régie des Transports pour une demande de transport des même écoliers sur l'heure du diner et veut se faire appuyer par un représentant du Conseil lors de sa comparition fixée au 15 février 1962.

Mons. le Conseiller Henri Guilbert est d'opinion que les Autorités Municipales seraient bien mal vues pour discuter tarif et prolongement de parcourt si nous créons de la concurrence à St-Maurice Transport.

Son Honneur le Maire Jules Montour émet l'opinion que cette affaire peut amener une amélioration dans le service déjà donné par St-Maurice Transport.

Le Maire ayant intérogés les Conseillers présents à savoir si quelcun pouvait disposer d'une journée pour aller représenter le Conseil à cette occasion, personne n'étant libre cette journée; sur suggestion du Conseiller Henri Guilbert le Maire communiquera avec le Président de la Corporation Scolaire pour savoir au juste ce qui en est et ce qu'ils attendent de la Municipalité.

Reg. 98-A.

Le règlement 98-A étant sur l'agenda le Conseiller Henri Guilbert demande de rapporter l'adoption à plus tard afin d'attendre le rapport de la Chambre de Commerce au sujet de ce règlement.

Octroi de \$100. du mille pour chemins d'hiver.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Armand Blais,

QU'un octroi de \$100.00 du mille provenant du fond général soit et est alloué pour l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTE.

Constables spéc. Protection Inter-Provinciale.

Monsieur Georges Etienne Proulx, du Service de Protection Inter-Provinciale Enr. fait une demande d'assermentation et demande au Conseil d'appuyer sa demande de permis de port d'armes.

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

QUE Monsieur Georges Etienne Proulx, soit et est autorisé à prêter serment d'office pour et au nom de Service de Protection Inter-Provinciale Enr.

QUE par la même occasion les Autorités de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières sont favorables et appuient la demande de port d'armes à feu ou autres armes offensives de Monsieur Georges Etienne Proulx.

ADOPTE.

Alfa. Soumissions

Tous les documents concernant les travaux à effectuer dans le Secteur Bellevue, étant prêts, il est,

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

MARGE DE LA RELIURE

12 février 1962.

QUE des soumissions pour égout sanitaire et égout pluvial dans le Secteur Bellevue soient demandées par téléphone aux contracteurs locaux et que la période allouée pour la durée des travaux soit de 45 jours et que toute soumission soit accompagnée d'un chèque certifié représentant 10% de la valeur des travaux. Les soumissions devront parvenir au Secrétariat de la Municipalité au plus tard à 5 heures P.M. le 19 février 1962.

ADOPTE.

Le Conseiller Henri Guilbert, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée, un règlement pour la confection d'égout sanitaire, égout pluvial, confection de rues et pavage dans le Secteur Bellevue, (P-40) et pour effectuer un emprunt pour couvrir les dépenses que ces travaux occasionneront.

Avis de motion  
H. Guilbert.  
Alfa.

Loisirs. Festival.

Des représentants des Loisirs Ste-Catherine-de-Sienne font une demande de participation des Autorités au festival en payant une annonce dans le programme-souvenir. Se Festival s'étendra à toute la Municipalité. Il est,

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, verse un montant de vingt-cinq dollars (\$25.00) aux Loisirs Ste-Catherine-de-Sienne comme participation au programme-souvenir qui sera émis à l'occasion du Festival 1962 par cette organisation. Cette contribution a pour but d'encourager l'organisation des loisirs dans notre Municipalité et de donner l'exemple à d'autres souscripteurs possibles.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que les comptes suivant soient et sont acceptés pour paiement:

1- Maurice Matteau, Consierge .....	\$ 20.00
2- Robichaud Inc. Rue de l'école.....	\$2630.95
3- Armand Bourassa: Aqueduc 10 factures signées G. Gagnon.....	228.00
4- Roland Beaudoin: Route à Bureau signée A. Rousseau.....	8.00
5- Jean Banville: Accessoires de dactylo.....	3.98
6- P.V. Ayotte: 2 serviettes en cuir & accessoires bureau.....	14.54
7- Spemont Paving: Sable transport de boîte par le Maire.....	15.00
8- Bourassa & Fils: Aqueduc & fossés.....	444.00
9- Antoine Gauthier: Photostats.....	12.95
10- Bourassa & Fils: rues Centre d'Achats.....	3000.00

ADOPTE.

A la suite de plusieurs plaintes de contribuables du Chemin Ste-Marguerite, le Conseiller Paul-Emile Ouellette, demande que Monsieur Roch Gagnon soit avisé par lettre de voir à remédier à la situation intolérable de ses égouts qui se déversent sur le Chemin Ste-Marguerite.

Lettre à R. Gagnon pour égout.

Reg. des Vidanges. Faire respecter.

Le Conseiller Jacques Dugré abordé le sujet du règlement des vidanges et demande que ce règlement soit respecté si nous ne voulons pas être ridiculisés. Le règlement est bon ou il n'est pas bon. S'il est bon qu'on le fasse respecter intégralement. Le Conseiller Paul-Emile Ouellette se demande où est l'autonomie

12 février 1962

19 février 1962

INITIALES DU MAIRE

*Jules Montour*  
INITIALES DU SEC-TRES

municipale si d'autres municipalités peuvent venir contrecarrer nos règlements.

Le Conseiller Jacques Dugré dit qu'un inspecteur pour ce règlement devrait être nommé pour faire respecter les prescriptions.

Le Maire Jules Montour dit que Monsieur Bertrand Gilbert a comme attribution de faire respecter tous les règlements. Sur ce, il est,

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Paul-Émile Ouellette,

Vidanges.

QUE monsieur Bertrand Gilbert, inspecteur-municipal, voit à faire observer le règlement des vidanges et qu'il soit et est autorisé à transmettre les cas récalcitrants à l'aviseur-légal pour procédures.

ADOPTE:

Feu Ste-Marguerite.

Le Conseiller Jacques Dugré avait inscrit à l'agenda l'item de protection-incendie dans Ste-Marguerite. Il reporte l'affaire à une prochaine assemblée afin d'attendre le rapport du Chef des Pompiers.

Québec Homes Industries Inc.

Les promoteurs d'un centre domiciliaire sur le lot P-36, Québec Homes Industries Inc., demande à la Municipalité de prévoir au budget les prévisions nécessaires pour assurer les services dans le secteur. Le secteur à développer s'étend du fleuve à la route projetée portant le No. P-36-182.

Le Maire est d'avis que réponse doit être faite à ces promoteurs de voir à développer la partie partant du fleuve allant à route No. 2 pour ce qui est de la partie de la route 2 à la route projetée, ils devront attendre le Plan Directeur D'urbanisme.

Egout Val-Mauricie.

Le Conseiller Pierre Gouin demande le rapport de l'ingénieur Robert sur la sortie au fleuve de l'égout de Val-Mauricie. La profondeur de l'égout de Val-Mauricie ne permet pas de le détourner vers la sortie de la rue Démontigny. Un rapport parviendra aux Autorités, la semaine prochaine sur les détails des travaux requis pour effectuer les réparations nécessaires.

Photostats demandés par A. Blais

Le Conseiller Armand Blais, qui préside le comité de numérotage, demande des photostats des subdivisions à être numérotées afin de faciliter le travail du comité.

Le Secrétariat verra à combler cette demande.

Sur ce la Séance est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire.

*Paul-Émile Ouellette*  
.....Ass't-Sec.  
19 février 1962

Présences.

Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 19 février 1962, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Pierre Gouin, Jacques Dugré, Paul-Émile Ouellette et Henri Guilbert.

Avis de convocation.

Lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. La présente session spéciale, comme il appert à l'avis de convocation a pour but et la prise en considération des sujets suivants:

MARGE DE LA RELIURE

19 février 1962.

- 1- Budget.-
- 2- Achat d'un camion pour services municipaux.
- 3- Mutations. (5)
- 4- Ouvertures des soumissions Re: égout secteur Bellevue. (Alfa)
- 5- Rapport du chef des Pompiers.
- 6- Reg. 109 Re: confection rues, égouts, emprunt.
- 7- Egout de Val-Mauricie. Sortie au fleuve.
- 8- Ministère de la Santé Re: demande plans préparés par Ing. P. pour Aqueduc.
- 9- Slyomovics Corporation Re: Demande services sur P-36. Représentants à L'assemblée.
- 10- Riverton Development: Re: prolongement de services rue Laurentien.
- 11- Augmentation de salaire Re: B. Gilbert & H. Jutras. (\$5.00)

## Budget.

Une copie du budget préparé conjointement par l'auditeur et le Secrétaire-Trésorier, a été distribuée aux Membres du Conseil..

Les revenus prévus se chiffrent à \$137,181.96

Les dépenses prévues se chiffrent \$136,044.33

Ce qui donne un surplus de \$1,137.63

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Guin,

Que le taux de la taxe foncière pour l'année 1962 soit et est fixé à .40 cents du cent dollars d'évaluation.

ADOPTÉ.

## Emprunt Temporaire. (\$25,000.)

Le Secrétaire-Trésorier, demande au Conseil de Contracter un emprunt temporaire au montant de \$25,000.00 afin de rencontrer certaines obligations financières en attendant la perception des taxes.

PROPOSE par M. Pierre Guin, Conseiller,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Conseiller,

"QUE demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de Vingt-cinq mille dollars (\$25,000.00) pour une période de trois (3) mois afin de pourvoir aux dépenses nécessaires d'ici la collection des taxes pour l'année courante.

Adopté.

## Route du Calvaire (fond général)

Le Secrétaire-Trésorier, M. Roland Prévost, fait rapport que le coût de l'entretien de la Route du Calvaire se monte à \$290.50 et que ce montant doit être réparti sur toute l'évaluation de la Municipalité se qui fait une fraction de sous par cent dollar, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Guin,

Que le montant de \$290.50 soit le coût de l'entretien de la Route du Calvaire soit et est absorbé par le fond général afin de faciliter et simplifier l'administration des finances.

ADOPTÉ.

## Remboursement partiel au fond général.

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Henri Guilber,

QUE le Secrétaire-Trésorier, soit et est autorisé à transférer un montant de \$5000.00 dollars du compte d'aqueduc au fond général en remboursement partiel des avances faites au compte d'aqueduc.

ADOPTÉ.

*[Signature]*  
INITIALES DU SEC-TRES

Soumissions  
Camion.

L'Assistant-Secrétaire fait lecture des soumissions pour un camion  $\frac{3}{4}$  tonne qui ont été ouvertes lors de l'étude du budget:

- Kimball Auto: Camion Ford.....\$2290.00
- Trois-Rivières Chrysler Ltée: Camion Dodge...\$2372.75
- Charest & Frères Inc.:Camion International...\$2575.00
- T.-Rivers Chevrolet: Camion Chevrolet.....\$2295.00
- Sirois Auto: Camion G.M.C.....\$2350.00

Le Conseiller Jacques Dugré fait remarquer qu'il y a une différence de seulement \$55.00 entre la soumission du garage Chevrolet et celle de Sirois Auto mais qu'il faut considérer qu'en achetant chez Sirois Auto le produit de la taxe de vente va revenir à la Municipalité.

Voir correction  
page 739 ass. du  
5 mars 1962.

L'opinion de Monsieur Gilles Gagnon, qui est appelé à se servir du camion, est qu'il n'a pas de préférence mais qu'à son avis le "dessous du camion G.M.C. est plus solide que celui du Chevrolet, il est suggéré par M. Paul-Emile Ouellette que le camion soit, couleur rouge.  
PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

QUE la soumission de Sirois Automobiles, Ltée., au prix de \$2350.00 pour un camion G.M.C. -  $\frac{3}{4}$  Tonne, soit et est acceptée et que la commande en soit donnée le plus tôt possible d'après les spécifications énoncées dans la soumission acceptée et datée du 2 février 1962.

ADOPTE.

Mutations.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

Que les mutations en date du 16 février 1962, au nombre de cinq (5) soit et sont acceptées tel que présentées.

ADOPTE.

Soumissions  
Alfa.

Ouverture des soumissions pour égouts sanitaire et pluvial pour le Secteur Bellevue, (Alfa).

- Elco Construction Enr.....\$41,075.08...chèque visé...\$3829.70
- Cie. Construction Capitalal....\$84,406.75...chèque visé...\$8500.00
- Ricard & Charpentier.....\$55,964.80...chèque visé...\$5600.00
- Robichaud Inc.....\$65,244.35...chèque visé...\$6524.44

M. Antoine de la Chevrotière de Genial Construction & Renovation, remercie le Conseil de lui avoir fourni l'occasion de soumissionner mais un surcroit de travail l'oblige à décliner l'offre.

Comme les soumissions sont trop élevées et qu'avec l'addition des travaux de confection de rues la charge serait trop lourde pour les quelque 60 propriétaires éventuels, il est décidé d'avoir une entrevue avec les promoteur de ce secteur afin de connaître leurs vues et jusqu'où peut aller leur collaboration financière.

Rapport-Pompiers. Le rapport du Chef des Pompiers, qui était cédulé pour la présente assemblée, est remis à plus tard, en l'absence du Chef.

19 février 1962.

INITIALES DU SEC-TRES

738

Comme les soumissions pour la confection des égouts du Secteur Bellevue ne sont pas acceptées le règlement No. 109 concernant ce Secteur est reporté, pour adoption à une séance ultérieure.

Plans pour extensions d'aqueduc.

Lecture d'une lettre du Ministère de la Santé accusant réception de nos plans préparés par le Secrétariat. Des plans préparés par un ingénieur professionnel sont exigés accompagnés d'une estimation détaillée du coût des travaux. Comme la chose presse, demande sera faite à Mons. René A. Robert, Ing. P. de faire diligence pour la préparation des ces plans, il est,

PROPOSE par M. Pierre Guoin,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que Monsieur René A. Robert, Ing. P. Ing.-Conseil, de Ste-Thérèse Comté de Terrebonne, soit et est autorisé à préparer des plans pour les extensions d'aqueduc effectuées dans les Secteurs suivant: Dé-montigny, Quadrex, Centre Domiciliaire Centre d'Achats et Terrasse Duvernay, et ce afin d'obtenir les autorisations d'emprunt tel que décrites dans le règlement No. 106.

Québec Homes Industries Inc.

Les représentants de Québec Homes Industries Inc. viennent soumettre un plan d'ensemble du projet qu'ils veulent mettre de l'avant sur le lot P-36.

Le projet est étudié sous tous ses angles par les Membres du Conseil surtout à ce qui a trait aux services publics.

Le projet engendre une longue discussion sur le sujet des égouts qui doivent traverser une longue distance où il n'y a pas de résidences. Le projet subira des transformations avant de recevoir les approbations finales.

Prolongement Domiciliaire Centre d'achats.

Lecture d'une lettre de Monsieur Jean Cloutier, Gérant de Riverton Development Ltd. demandant le prolongement des services municipaux sur la rue Laurentien afin de desservir les lots subdivisés sur cette rue. La construction des maisons doit se faire dès cet été. Mons. Cloutier sera invité à un caucus pour discuter du projet.

Augmentation de salaire B. Gilbert H. Jutras.

A la suite des demandes d'augmentations de salaire par Mlle. Hélène Jutras et Mons. Bertrand Gilbert, il est,

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Guoin,

Qu'une augmentation de salaire au montant de \$5.00 par semaine soit allouée à Mlle. Hélène Jutras ainsi qu'à Monsieur Bertrand Gilbert. L'augmentation est effective à partir de ce jour, soit le 19 février 1962.

ADOPTÉ.

Emprunt temporaire (\$25000)

Pour faire suite à la résolution passée au début de cette assemblée lors de l'étude du budget, concernant un emprunt temporaire, il est,

PROPOSE par M. Pierre Guoin, Conseiller,

SECONDE par M. Jacques Dugré, Conseiller,

QU'UN emprunt temporaire au montant de Vingt-Cinq Mille dollars (\$25,000.00) soit contracté à la Banque Provinciale du Canada, pour une période de trois (3) mois et que Son Honneur le Maire et le Secrétaire-Trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉ.

.....Maire.

.....Ass't-Sec.

27 février 1962.  
5 mars 1962.

INITIALES DU MAIRE

*[Signature]*  
737

INITIALES DU SEC-TRES.

Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 27 février, 1962 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de Monsieur Pierre Guoin, Pro-Maire, et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Jacques Dugré, Paul-Emile Ouellette et Armand Blais.

Lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. La présente session spéciale, comme il appert à l'avis de convocation a pour but et la prise en considération du sujet suivant:  
1. Demande soumissions pour confection d'égout, sanitaire et pluvial dans le Secteur Bellevue, (Alfa) sur partie P-40.

Egouts Alfa.  
Soumissions.

Après avoir examiné les plans retouchés produits par l'ingénieur René A. Robert, il est,  
PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que L'assistant-Secrétaire, demande des soumissions par téléphone aux contracteurs-contribuables, pour des travaux à être effectués dans le Secteur Bellevue, (Alfa) égouts sanitaire et pluvial, et qu'une période de 45 jours soit allouée pour la confection de ces travaux. Les contracteurs devront faire un dépôt au montant de \$25.00 pour l'obtention des plans et devis et autres documents nécessaires, montant qui devra être remis sur retour de ces documents. Le contracteur qui aura le contrat devra fournir la liste de temps de la main d'oeuvre pour fins d'octrois des travaux d'hiver. Les soumissions devront parvenir au Secrétariat au plus tard le 5 mars 1962 à 5 heures, P.m.

ADOPTE.

La séance est levée.

*[Signature]*  
.....Pro-Maire.

*[Signature]*  
.....Ass't-Secrétaire.

5 mars 1962.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 5 mars 1962, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Jacques Dugré, Paul-Emile Ouellette, Pierre Guoin, Alfred E. Gagnon et Henri Guilbert.

Présences.

Correction du  
procès-verbal  
737 para 4.

Après la lectures des procès-verbaux, une correction est demandée aux minutes de l'assemblée du 19 février 1962 à la désignation paginale 737 4 ième paragraphe, qui devrait se lire comme suit: Sur suggestion du Conseiller Jacques Dugré, le camion devrait être de couleur rouge vu qu'il servira au service des incendies.

Minutes.

PROPOSE par M. Pierre Guoin,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que les minutes des assemblées des 5, 12, 19 et 27 février 1962 soient et sont adoptées tel que lues à l'exception mentionnée ci-haut pour l'assemblée du 19 février.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

5 mars 1962.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Guin,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:		91
1-	Bell Telephone: appels d'urgence.....	\$8,48
2-	" " : Bureau et contrôles des puits.....	66.59
3-	Shawinigan Water & Power: Bureau.....	16,10
4-	" " " : Station Centre d'Achats.....	57,00
5-	" " " : Puits No. 2.....	69,33
6-	" " " : Puits No. 3.....	64,11
7-	Anatole Blais: Gravier rue Carillon.....	27,48
8-	Gérald Martineau; 2 classeurs format légal.....	34,69
9-	Elco Construction: Déneigement court de l'école.....	24,00
10-	Gaston Bourassa Ltée.: Ciment égout Ste-Catherine.....	17,05
11-	Pascal Hardware: Une chaufferette électrique.....	12,72
12-	Imprimerie Lacoursière: 100 feuilles de perception.....	9,74
13-	" " : 2 relieurs.....	27,47
14-	Lucien Defoy: Bois de chauffage Bien-Etre.....	13,00
15-	Armand Roy & Fils: Dégel d'aqueduc. 3 factures.....	190,00
16-	Réal Fleury: dépenses d'automobile.....	9,50
17-	Robichaud Inc.: Différentes factures acceptées.....	391,50
18-	Bertrand Gilbert: Dépenses d'automobile.....	5,75
19-	Petite Caisse Sec.-Trés.:.....	19,55
20-	Shawinigan Water & PowerL: Lumières de rues.....	341,47
21-	" " " : Blvd. St-Jean.....	1,73
22-	" " " : Le Calvaire.....	9,45
23-	" " " : Place Pothier.....	61,56
24-	P.H. Marineau: Articles de bureau; 7 factures.....	35,61
25-	Ricard & Charpentier: Grader Dominicains & Beaudry.....	20,00
26-	" " : Egout du Couvent & Annexe.....	1575,00
ADOPTE.		

Dépenses.

Remarques sur  
comptes en retard.

Quelques comptes qui viennent d'être adoptés marquent un retard appréciable dans leur production et la Conseiller Pierre Guin demande que les contracteurs soient avertis de produire leurs comptes dans le plus bref délai possible afin de ne pas débalancer le budget.

Rapports des Offi-  
ciers.

Suit les rapports des Officiers Municipaux. Les Membres du Conseil présents sont unanimes à dire leur appréciation sur la nouvelle formule de rapport du Sec.-Trés. La chose est claire et les Autorités peuvent suivre mois par mois les finances de la Municipalité. M. Roland Prévost dit qu'il va préparer le même genre de formules pour les autres Officiers.

Taxes Biffées  
François Durocher.

Après rapport de Mons. Bertrand Gilbert à l'effet qu'un contribuable est chargé injustement pour une bâtisse n'existant pas sur son terrain, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que soit biffé un montant de \$3.40 sur le compte de taxe foncière et un autre de \$2.55 sur la taxe spéciale d'aqueduc, totalisant un montant de \$5.95 sur le compte de Mons. François Durocher en rapport du lot vacant P-36-9.

ADOPTE.

Demande de per-  
mis salon de  
barbier.

Mons. Georges Dallaire fait une demande de permis pour un salon de barbier à être installé dans le sous-sol d'une résidence déjà existante. A la suite d'explications de part et d'autres, il est:

PROPOSE par M. Pierre Guin,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que le permis de construction soit émis pour le salon de barbier de Mons. Georges Dallaire à la condition que le règlement de construction soit observé.

ADOPTE.

5 mars 1962.

INITIALES DU MAIRE

*[Signature]*  
41  
INITIALES DU SEC-TRES.

Avis de motion  
P. Gouin. \$8420.40  
pour Val-Mauricie

Le Conseiller Pierre Gouin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine séance un règlement au montant de \$8420.40 à être inclus à la prochaine émission d'obligations et réparti sur une période de 15 ans.

Urbaniste Robert.

Le plan directeur d'urbanisme revient sur le tapis et Son Honneur le Maire Jules Montour s'informe s'il reste encore des Urbanistes à rencontrer.  
Lecture d'une lettre de M. Benoit Bégin à l'effet qu'il ne peut plus s'occuper du travail de plan directeur mais nous réfère à Mons. Georges Robert des Trois-Rivières.  
Rencontre aura lieu avec ce dernier Jeudi le 8 mars au Secrétariat.

Régie des Transports  
(tarifs)

Lecture d'une lettre de la Régie des transports donnant les tarifs d'autobus dans la Municipalité. Des remerciements seront adressés à cet organisme.  
Un contribuable dans la salle parle des autobus des taxis et de la police. Il voudrait que la Municipalité règlemente au plus vite sur ces sujets.  
Mons. Jean Cloutier Gérant du Centre d'Achats, avait été invité à une rencontre avec les Membres du Conseil et a été empêché d'y venir mais une autre invitation lui sera faite afin de discuter de ces sujets ainsi que du prolongement de construction dans le secteur domiciliaire derrière la centre d'Achats.

Remerciements  
Com. Sport. Val-M.

Le Comité Sportif de Val-Mauricie fait parvenir des remerciements pour la participation des Autorités Municipales à leur programme-souvenir lors de leur festival.

Mise en demeure  
Bisson & Bisson  
Copie. (fossé  
Démontigny.)

Lecture d'une copie de mise en demeure des Avocats Bisson & Bisson envoyée à Goerges Démontigny Ltée. au sujet du fossé de ce secteur. Comme d'autres mises en demeure sont attendues pour la même cause un dossier serait établi pour toute cette sffaire de fossé litigieux

Signaux lumineux  
Blvd. Mauricien.

Le C.P.R. informe le Conseil que l'instalation de signaux lumineux à la traverse à niveau du Blvd. Mauricien se fera incessamment. Cette lettre est datée du 15 février 1962.

B. & M. Autorisa-  
tion payer comptes  
\$1756.23 et \$50.

Lecture d'une lettre de B. & M. autorisant la Municipalité à payer à même les retenues le Compte de Shawinigan Water & Power au montant de \$1756.23 ainsi que celui de Mons. Jean M. Poulin au montant de \$50.00. Après informations prises auprès du Secrétaire-Trésorier à l'effet de savoir s'il ces derniers montants ne dépassent pas la retenue, il est;

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

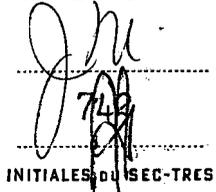
SECONDE PAR M. Alfred E. Gagnon,

Que le Secrétaire-Trésorier, soit et est autorisé à payer les comptes suivants :  
Shawinigan Water & Power: ✓ \$1756.23  
Jean M. Poulin:..... \$50.00  
Ces montants devront être pris à même les retenues faites sur le compte de B. & M. Construction.

Cham. de Commerce  
Appuie 98-A  
" Quais.  
Copies contrats  
neige & vidanges.  
Demande services  
de B. Lairin.

Lettre de la Chambre de Commerce locale concernant 4 items:  
1- La Chambre appuie le règlement No. 98-A.  
2- Appuie la demande de quais.  
3- Demande copies des contrats concernant le service des vidanges et le déneigement.  
4- Demande les services de Mons. Bernard Laurin, pour finir l'étude des avantages du statut de ville, au coût maximum de \$100.00.  
Sur ce dernier sujet une discussion s'engage. Mons. le Conseiller Paul-Emile Ouellette est d'avis que la Chambre de Commerce peut obtenir les services d'experts fournis par la Chambre provinciale.

MARGE DE LA RELIURE


  
 749

5 mars 1962.

Mons. le Conseiller Jacques Dugré abonde dans le même sens en disant qu'il ne voit pas ce que Mons. Laurin va pouvoir dire de plus que le Secrétaire-Trésorier pourrait leur dire.

Mons. Henri Guilbert, Conseiller, dit que la Chambre de Commerce a rendu d'immenses services et est appelée à en rendre encore et est d'avis que le Conseil devrait se rendre à la demande.  
Sur ce il est;

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières fournisse à la Chambre de Commerce locale, les services de Mons. Bernard Laurin auditeur municipal, et en paie les émoluments jusqu'à concurrence de CENT DOLLARS (\$100.00) et ce pour compléter l'étude sur le statut de ville.

Mons. Paul-Emile Ouellette s'oppose à cette résolution et

PROPOSE

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la proposition ci-avant énoncée soit rejetée.

Le vote est pris sur l'amendement à la proposition principale et le résultat est le suivant:

Pour l'amendement: MM. Paul-Emile Ouellette et Jacques Dugré.

Contre l'amendement: MM. Henri Guilbert, Alfred E. Gagnon et Pierre Guin.

L'amendement est donc rejeté à 3 contre deux, donc la résolution première est  
ADOPTÉE.

St-Jean-Bapt.  
Refrancisation.

La Société St-Jean-Baptiste de la région des Trois-Rivières demande l'appui du Conseil dans leur campagne de refrancisation surtout dans le domaine des enseignes commerciales.

Réponse sera faite que la chose sera faite dans la mesure du possible.

Y. Gabias, M.P.P.  
Octrois pour égouts.

Lecture d'une lettre de Me. Yves Gabias député des Trois-Rivières par laquelle il assure le Conseil de son entière coopération dans notre demande d'octrois pour les travaux d'égouts et d'aqueduc effectués.

Comme il y a d'autres choses en suspens à Québec, comme l'emprunt de \$30000.00 pour l'aqueduc, il est décidé d'envoyer une délégation à Québec pour voir à régler les choses au plus vite.

PROPOSE par M. Pierre Guin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Qu'une délégation formée de Membres du Conseil et du Secrétariat aille à Québec pour voir à régler certains problèmes financiers et que les dépenses soient payées par la Municipalité.

ADOPTÉE.

Malle à domicile  
( L. Balcer)

Lecture d'une lettre de l'Honorable Léon Balcer, mettant le Conseil au courant que le courrier sera délivré sur certaines rues de la Municipalité, à domicile aussitôt que le numérotage sera fait et que des boîtes aux lettres seront installées.

Le Comité des noms et numérotage sera averti de faire diligence afin de compléter son travail. La Chambre de Commerce sera avisée de voir à activer le sous-comité des noms pour désigner les rues nouvelles.

5 mars 1962.

INITIALES DU MAIRE

Québec Homes.  
P-36

Des plans de subdivision sont produits devant les Membres du Conseil pour une partie du lot 36. Le Secrétariat a vérifié à savoir si les rues concordent avec les développements voisins, et tout est normal de ce côté.

Avant d'accepter cette subdivision, les membres du Conseil sur suggestion de Mons. le Conseiller Pierre Guin, demandent qu'il leur soit soumis un plan définitif.

Règlement 98-A.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que le règlement No. 98-A concernant certaines restrictions dans l'émission des permis de construction, soit et est adopté tel que lu et inscrit au livre des règlements de la Paroisse des Trois-Rivières, et que le dit règlement soit soumis aux électeurs-proprétaires, en assemblée publique fixée à 7 heures P.M. le 19 mars 1962.

ADOPTE.

Aqueduc. Plans  
pour emprunt de  
\$30,000.00

PROPOSE par M. Pierre Guin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

QUE Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à présenter les plans Nos. R-3-32, R-3-33, R-3-34, R-3-35, préparés par l'Ingénieur René A. Robert et datés du 24 février 1962, pour approbation du Ministère de la Santé. Ces plans concernent des prolongements du réseau d'aqueduc.

Les plans ci-haut mentionnés seront accompagnés des estimations détaillées du coût des travaux préparées et signées par René A. Robert Ing. P. en date du 24 février 1962.

ADOPTE.

Constables spéciaux.  
Port d'armes.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Guin,

Que les autorités de la Paroisse des Trois-Rivières, appuient et sont favorables à la demande de permis de port d'armes à feu ou autres armes offensives de MM. Jean-Louis Vadeboncoeur, André Gaulin, Maurice Trempe et Léo-Paul Désilets, tous quatre assermentés comme constables spéciaux de notre Municipalité.

ADOPTE.

Comptabilité.  
Nouveau mode.

Le Secrétaire-Trésorier, Mons. Roland Prévost, a une nouvelle méthode de comptabilité à soumettre à l'approbation du Conseil. La chose sera étudiée lors de la rencontre de jeudi le 8 mars 1962.

Nomination de  
G. Montour, comme  
Évaluateur.

Comme un des évaluateurs municipaux a dû démissionner pour occuper d'autres fonctions, le Conseil prend connaissance de deux applications qui sont parvenues au Secrétariat, soit MM. Antonio Bellemare et Gilles Montour. Ce dernier ayant servi comme secrétaire des évaluateurs durant 5 ans, il est;

PROPOSE par M. Paul-Émile Quéllette,  
SECONDE par M. Pierre Guin,

Que Mons. Gilles Montour soit et est nommé évaluateur pour finir le terme de Mons. Réal Fleury.

ADOPTE.

Sortie des évaluateurs.

Se prévalant de l'article 650 du Code Municipal, il est;

PROPOSE par M. Pierre Guin,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

5 mars 1962.

Que les évaluateurs soient et sont autorisés à commencer la confection d'un nouveau rôle d'évaluation et ce dans le plus bref délai possible.

ADOPTE.

Rue Laurentien.

Mons. Jean Cloutier demande des services municipaux pour la rue Laurentien. Le tout sera étudié lors de la rencontre du 8 mars.

Magasins de liqueurs Alcooliques

Un contribuable demande s'il ne serait pas opportun de faire une demande à la Régie des Alcools du Québec pour obtenir un magasin des liqueurs dans la municipalité.

CONSIDERANT que le règlement No. 95 des règlements de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, passé et adopté le 15 décembre 1961, a aboli la prohibition dans notre territoire;

CONSIDERANT la grande distance qu'il y a entre les limites de notre Municipalité et le premier magasin de la Régie des Alcools du Québec:

Il est en conséquence;

PROPOSE par M. Pierre Guin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que demande soit faite auprès de la Régie des Alcools du Québec à l'effet d'obtenir l'établissement d'un magasin de cette Régie dans les limites de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Bien-Etre.  
M. Loranger.

Un cas de Bien-Etre est porté à l'attention du Conseil par Mons. le Conseiller Paul-Emile Ouellette.

PROPOSE par M. Pierre Guin,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la Municipalité paie le loyer d'un mois au montant de \$55.00 pour venir en aide à une famille éprouvée soit celle de M. Marcel Loranger. Le paiement se fera directement au propriétaire.

ADOPTE.

Soumissions Sect.  
Bellevue (Alfa)

L'Assistant-Secrétaire procède à l'ouverture des soumissions concernant les travaux de confection d'égouts dans le Secteur Bellevue. Elles sont au nombre de quatre:

Elco Construction Enr.....\$32,697.50...chèque...\$3269.75

Robichaud Inc.....\$26,743.00...chèque...\$2674.30

Alfa Construction Corp.....\$31,294.00...aucun chèque.

Compagnie de Const. Laviolette\$44,493.00...Police garantie.

PROPOSE par M. Pierre Guin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la soumission la plus basse soit celle de Robichaud Inc. soit et est acceptée et que le contrat des travaux concernés soit octroyé à cette firme aussitôt que les procédures légales seront accomplies, et ce au montant de \$26,743.00.

ADOPTE.

5 mars 1962.

INITIALES DU MAIRE:

Reg. No. 109.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Pierre Gouin,

QUE le règlement No. 109 concernant la confection d'égouts sanitaire et pluvial ainsi que gravellage et pavage de rues au montant de \$70,000.00 soit et est adopté tel qu'inscrit au livre des règlements de la Municipalité et qu'une assemblée des électeurs-proprétaires concernés soit tenue à 8 heures le 12 mars 1962 au lieu ordinaire des sessions., pour approbation.

ADOPTE.

Vacances du Sec.

En 1961 Mons. Roland Prévost, Sec.-Trés., n'a pu prendre de vacances à cause de nombreuses activités, il est en conséquence,

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

QU'un montant de \$95.00 soit versé à Mons. Roland Prévost, Sec.-Trés. en compensation pour les vacances non-prises en 1961.

ADOPTE.

Bertrand Gilbert  
Augmentation de  
salaire à partir  
de....

Mons. B. Gilbert, Inspecteur-Municipal, qui a obtenu une augmentation de salaire au montant de \$5.00 par semaine et ce à partir du 19 février 1962, demande pourquoi cette augmentation n'est pas rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier. Il fait remarquer au Conseil que sa demande avait été faite au courant de l'année 1961 et que la chose avait été reportée au budget de l'aqueduc. Un peu plus tard sa demande a été reportée à l'étude du budget général. Si le budget a été retardé à février je ne devrais pas en être punit dit-il. Il ajoute que pour faire du bon travail il faut avoir la conviction d'être bien payé. Sur ce le Conseiller Pierre Gouin réplique qu'il a la conviction qu'il est très bien payé. Mons. Gilbert donne alors sa démission et ~~est~~ précise que c'est officiel. Un court silence suit cette annonce à la suite duquel Son Honneur le Maire dit que l'affaire est prise en délibéré.

Protection-feu  
Ste-Marguerite.

Mons. le Conseiller Jacques Dugré aborde le sujet de la protection incendie pour le Secteur Ste-Marguerite. Il attendait le rapport du chef des pompiers pour mettre le sujet à l'étude mais comme ce rapport se fait attendre il se dit d'avis qu'il est temps que quelque chose se fasse dans ce sens. Il n'existe pratiquement rien pour la protection des biens des contribuables de ce secteur et il faut que quelque chose soit fait le plus tôt possible.

Un contribuable Mons. Auguste Bettez, ex-Conseiller, dit que nous avons un bon aqueduc avec de la bonne eau mais que nous n'avons rien pour nous servir de cette eau pour combattre le feu et les gens du Secteur Ste-Marguerite risquent de perdre leur bien à cause du manque de protection.

Tout le Conseil admet la chose et il est,

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que commande soit donnée dans le plus bref délai possible pour 500' de boyau, 2 extincteurs-chimique, 1 hache à feu et une pince-monseigneur.

ADOPTE.

Rue Rouette,  
Egouts.

Un compte pour travaux d'égout sur la rue de Mons. Xavier Rouette, produit à plusieurs reprises par Mons. Jacques Garceau, revient encore une fois devant le Conseil.

Le Maire donne les informations au sujet de cette affaire.

La rue n'appartient pas encore à la Municipalité mais les procédures sont en cours et les travaux effectués par Mons. Garceau ont été

*J.M.*  
66

5 mars 1962.

12 mars 1962.

approuvés par l'Ingénieur René A. Robert.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un montant de \$448.35 pour la pose de 183' de tuyau de 6" soit payé à Mons. Jacques Garceau. Ce montant devra être pris à même le règlement No. 89.

ADOPTE.

Semaine de l'éducation.

Lecture d'une lettre de l'organisation de la semaine de l'éducation pour la Paroisse. Demande d'aide pour la soirée de clôture est agréé et il est,

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QU'un montant de \$10.00 soit et est alloué à l'organisation de la semaine de l'éducation de Ste-Catherine de Sienna.

ADOPTE.

Ajournement.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que l'assemblée soit et est ajournée à lundi 19 mars 1962 à l'heure et au lieu ordinaires des sessions.

ADOPTE.

*Jules Montour*  
.....Maire.

*Réal Fleury*  
.....Ass.-Sec.

12 mars 1962

Assemblée des électeurs du Secteur Bellevue, en vue de l'approbation du règlement No. 109, tenue sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, L'Assistant-Secrétaire, Réal Fleury, agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débuta à 8 heures P.M. par la lecture de l'avis public et de convocation des électeurs suivie par celle du règlement No. 109 concernant la construction d'égout sanitaire et pluvial, confection et pavage de rues et emprunt au montant de \$70,000.00 pour couvrir les travaux ci-haut mentionnés.

Lecture fut faite aussi du Chapitre 164, 8-9 Elizabeth II section onze se rapportant à ce genre de règlement.

En aucun temps durant la période entre 8 heures et 9 heures P.M. aucun contribuable concernés ne se présenta pour demander que le dit règlement No. 109 soit soumis à l'approbation des contribuables électeurs, par voie de référendum.

A 9 heures PM. le président de l'assemblée, en l'occurrence, Son Honneur le Maire Jules Montour, déclara le règlement adopté par les contribuables du Secteur concerné soit le Secteur Bellevue P-40.

*Jules Montour*  
.....Président.

*Réal Fleury*  
.....Secrétaire.

MARGE DE LA RELIURE

Le 19 mars 1962,

Assemblée des électeurs de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 19 mars 1962 à 7 heures P.M. au lieu ordinaire des sessions, sous la présidence de Monsieur Jacques Dugré, Conseiller.

Règlement No. 98-A.

Réal Fleury, agissait comme secrétaire de l'assemblée. Cette assemblée a pour but de soumettre à l'approbation des électeurs-proprétaires de la Municipalité, le règlement No. 98-A. Le Secrétaire donne lecture de l'avis de convocation et du certificat de publication. Le règlement est lu. En aucun temps entre 7 heures et 8 heures P.M. aucun électeur-proprétaire n'a demandé que le dit règlement No. 98-A soit soumis pour approbation par voie de référendum. A huit heures, le Président en l'occurrence Mons. Jacques Dugré, Conseiller, déclare le règlement adopté par les électeurs-proprétaires.

Jacques Dugré, Président.

..... Secrétaire.

le 19 mars 1962.

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 19 mars 1962, à l'heure et au lieu ordinaires des sessions, sous la présidence de Monsieur Pierre Gouin, Pro-Maire, et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Jacques Dugré, Henri Guilbert et Alfred E. Gagnon.

Présences.

Correspondance. Travaux d'hiver.

L'Honorable Cliche, Ministre des Affaires Municipales, avertit les Autorités locales que le programme d'encouragement des travaux d'hiver portera jusqu'au 31 mai.

Ramblai Démontigny.

L'Honorable Léon Balcer, Ministre des Transports du Canada, écrit que le Ministère des travaux publics va procéder à l'examen de la question du ramblai de pierres au Secteur Démontigny, aussitôt que la situation le permettra.

Mises en demeure Fossé Démontigny.

Les avocats Bisson & Bissons, font parvenir aux Autorités locales copies de mises en demeure signifiées à Geo. Démontigny Ltée, de la part de contribuables de ce Secteur en regard du fossé litigieux. Ces copies sont au nombre de 4. Le tout sera conservé en dossier.

Ramonage de cheminées et constable.

Mons. Noël Richard, des Trois-Rivières, fait application pour obtenir le ramonage des cheminées dans la Municipalité. Il lui sera répondu que ce genre de travail est libre. Par la même occasion Mons. Richard, fait application comme constable. Cette application sera gardée en filière pour référence future.

Déneigement. Plainte.

Mons. André Tourigny, inspecteur de rues pour le Secteur des Quadrex se plaint énergiquement du mauvais service que Mons. Bellemare, le Contracteur du déneigement, donne et surtout sur la lenteur que le dit contracteur a mis à effectuer son travail lors de la tempête du 13 mars.

Monsieur le Pro-Maire Pierre Gouin, dit qu'il va falloir être plus précis et plus sévère lors de la signature du prochain contrat, mais que pour cette année il n'y a pas grand chose à faire vu que la Municipalité est liée par contrat et que ce dit contrat n'est pas assez précis.

Port du costume Bernard Longval (Brigade-Scol)

A la suite d'une demande des Autorités Scolaires de la Banlieue, il est PROPOSÉ par M. Henri Guilbert, SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE Monsieur Bernard Longval, responsable de la Brigade Scolaire, soit et est autorisé à porter un uniforme comportant les insignes

19 mars 1962.

de ladite Brigade-Scolaire.

QUE copie de cette résolution soit envoyée à la Corporation Scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières ainsi qu'à Monsieur Bernard Longval.

ADOPTE.

Me. Gabias.  
Octrois egouts.

Lecture d'une lettre de Me. Yves Gabias, Député des Trois-Rivières à l'effet qu'il fera l'impossible pour obtenir pour la Municipalité les octrois qu'elle s'attend d'avoir pour les travaux d'égout effectués dans la Municipalité.

Mutations.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que les Mutations de février, au nombre de 25, soient et sont acceptées tel que présentées par le bureau d'enregistrement.

ADOPTE.

Réclamation à  
T. Bellemare.  
Rosaire Maheu.

Un propriétaire de la rue Notre-Dame, Mons. Rosaire Maheu, fait une réclamation pour dommages subits à une clôture de fer par le préposé au déneigement. La réclamation sera transmise au Contracteur.

Avis de motion  
Henri Guilbert  
interdire Scrap.

Le Conseiller Henri Guilbert, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement dans le but d'interdire l'établissement de dépôt de rebus dans les limites de la Municipalité. Ce règlement portera le No. 98-B.

Achat de machine  
additionner.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le Secrétaire-Trésorier, soit et est autorisé à acheter une machine à additionner de la Maison G. Martineau, au prix de \$214.81 taxes incluses.

ADOPTE.

Garantie Robichaud  
Inc. (Alfa)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières retienne un montant de \$2,630.95 dû à Robichaud Inc. pour travaux effectués sur la rue Père Sylvain. Ce montant tiendra lieu de garantie pour le contrat des égouts du Secteur Bellevue. Le chèque de garantie fourni par cette firme lors de la soumission pour travaux au Secteur Bellevue, leur sera retourné.

ADOPTE.

Octroi Loisirs.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

QU'un montant de \$1,200.00 soit octroyé à la Fédération Temporaire de l'O.T.J. pour l'année en court. Ce montant sera versé en 3 tranches.

ADOPTE.

Procès-verbal  
ass.-élec. Alfa.

L'Assistant-Secrétaire fait lecture du procès-verbal de l'assemblée des électeurs du Secteur Bellevue, tenue le 12 mars 1962.

Roland Crête  
Evalueur.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,  
QUE Monsieur Roland Crête, du Chemin Ste-Marguerite, soit et est nommé évaluateur municipal pour terminer le terme de Mons. Clément Ricard.  
ADOPTE.

19 mars 1962.

INITIALES DU PRESIDENT

INITIALES DU SEC-TRÉS

R. Fleury, Sec.  
des éval. Autori-  
sation d'engager  
sténo-dactylo.

*Revoir page  
752  
Mise à jour*

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE Réal Fleury, agisse comme secrétaire des évaluateurs, et qu'il soit et est autorisé à prendre des applications pour une aide (sténo) pour la période à laquelle il sera occupé au rôle. Les applications seront soumises au Conseil pour engagement.

ADOPTE.

Arrérages de taxes en collection. PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

QUE le Secrétaire-Trésorier, soit et est autorisé à remettre à l'avisur légal la liste des arrérages de taxes des années 1960 et antérieures pour fins de collection légale.

ADOPTE.

Réclamation pour  
bris de Bornes-  
fontaines.  
Maski Cont.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que réclamation au montant de \$136.20 soit faite à Maski Construction de Maskinongé, pour bris de deux bornes-fontaines.

ADOPTE.

Autobus.

L'Assistant-Secrétaire, fait rapport d'une conversation téléphonique qu'il a eu avec les Autorités de la Cie. de Transport St-Maurice, au sujet des tarifs et des horaires des autobus tant à la Banlieue qu'à Ste-Marguerite. La Cie. va faire parvenir la documentation au sujet de ces deux items.

Valve de réduction.

A la suite de plaintes de certains contribuables à l'effet que la pression dans le réseau d'aqueduc est trop élevée, il est demandé à Mons. Gilles Gagnon, surintendant, d'étudier la question et de soumettre un rapport à la prochaine assemblée.

Répartitions.

Après quelques explications en ce qui concerne la répartition sur les égouts de Ste-Catherine de Sienne, à l'effet d'imposer une taxe de .76c/ au lieu de \$1.36 et cela pour attendre l'augmentation d'évaluation dans ce secteur, qu'apportera la construction, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE les répartitions suivantes soient et sont adoptées:

- 1- Ste-Catherine de Sienne .76/100.00 d'évaluation.
- 2- Enfouissement sanitaire \$2.11 par propriétaire.
- 3- Banlieue Sud et Nord (vieux route) .1305/100.00 éval.
- 4- Rue Girard .07125/PL.-route
- 5- Bld. Beaudry .06165/PL- route .0957/100.00 éclairage.
- 6- Ste. Catherine-Dom. .0413/PL-route .101/100.00 éclairage.
- 7- Lacerte (Gélinas) .02675/PL-route .077/100.00 éclairage.
- 8- Lacerte (Cinq-Mars) .1284/PL-route .077/100.00 éclairage.
- 9- Mathon-Douvet.144/PL-route.
- 10-Bellemare-Duval. .1953/PL-route .199/100.00 éclairage.
- 11- Bousassa .01187/PL -route
- 12- Pratte. .2897/PL-route 2 année de répart. confec. incluse.
- 13- Première Démontigny. .1852/PL -route.
- 14- Blvd. Gélinas. .0123/PL-route.
- 15- Roberge. .0927/PL-route. .145/100.00 éclairage.
- 16- Nicolé. .0249/PL-route. .1335/100.00 éclairage.
- 17- Petit Village. .348/100-route.

*Et*

MARGE DE LA RELIURE

19 mars 1962.

- 18-Bettez-Gagnon. .1197/PL-route.  
 19-Route à Bureau 1.1085/100.-route.  
 20-Boul. St-Jean. .0588/PL-route. .296/100.00 éclairage.  
 21-Rang Ste-Marguerite. .1126/100-route. .1328/100.00 éclairage.  
 22-Val-Mauricie. .252/100.00 éclairage.  
 23-Carillon. .0582/PL-route.  
 24-Val-Mauricie confection de rues et asphaltage .3729/PL Rég. No. 88

ADOPTÉ.

Avis de motion  
 H. Guilbert Re:  
 entretient hiver  
 et été Val-Maur.

Le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine séance un règlement pour l'entretien des chemins d'hiver et d'été à Val-Mauricie, suivant le mode de répartition basée sur l'évaluation.

Démission "ondeau  
 insp. de rues.  
 Bellefeuille,  
 Loranger.

Par lettre, Mons. J.A. Rondeau, ci-devant inspecteur de rues pour le Secteur Démontigny, donne sa démission à cette fonction. Mons. Léon Bellefeuille du Blvd. des Ormes avait produit sa démission plus tôt cet hiver. Il est aussi question de Mons. Marcel Loranger, de la rue Bettez qui doit déménager sous peu hors de la Municipalité. Les remplaçants seront nommés à une séance ultérieure.

Terrasse Duvernay.  
 Prolongement  
 aqueduc.

Comme le Conseil aura à donner des extensions d'aqueduc au Secteur Terrasse Duvernay, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE Mons. René A. Robert, Ing. P. soit et est autorisé à préparer des plans de prolongement d'aqueduc pour tout le Secteur de Terrasse Duvernay non encore desservi par ce service, et d'en faire un estimé du coût des travaux.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Mons. René A. Robert, Ing. P. Ing. Conseil, de Ste-Thérèse Co. de Terrebonne soit et est autorisé à présenter les plans de prolongement d'aqueduc du Secteur Terrasse Duvernay, au Ministère de la Santé pour approbation.

ADOPTÉ.

Dépenses.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

QUE les comptes suivant soient et sont acceptés pour paiement, savoir:

1- PV. Ayette: Différence sur serviette.....	\$	✓	2.12
2- Mutations de février:.....		✓	12.50
3- Armand Roy & Fils: Dégel d'aqueduc Duvernay.....		✓	20.00
4- Garage Buresne: gasoline pour bornes-fontaines.....		✓	1.75
5- Léonard Beaulieu: Sel et sable Lacerte (Gélinas).....		✓	12.45
6- " " : Sable pour Quadrex.....		✓	15.00
7- " " : 2 voyages de neige Ste-Cath.&Dom.....		✓	11.00
8- Lucien Dupont & Fils: tablettes et enveloppes.....		✓	11.54
9- P.V. Ayette: Différents articles de bureau.....		✓	7.45
10-Antoine Gauthier: Photostats de cadastre pour numéro...		✓	22.93
11-Shawinigan Water & Power: Pompes Place Pothier.....		✓	1.04
12- " " : Puits No. 2.....		✓	71.37
13- " " : Puits No. 3.....		✓	65.70
14- " " : Eclairage de rues.....		✓	530.54
15- Henri Guilbert: voyage Québec et diners Ports Nationaux		✓	50.78

ADOPTÉ.

19 mars 1962

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC-TRES

Mons. Bertrand Gilbert, insp. Municipal, fait rapport au sujet de certaines demandes de permis de construction qui ne sont pas conformes au règlement. Le règlement doit être observé intégralement; Mons. Gilbert agira dans ce sens.

Pour ce qui est du salon de barbier qui opère sans avoir respecté les prescriptions du règlement de construction, une mise en demeure sera signifiée par lettre enregistrée à Mons. Paquette. Dallaire

Blvd. des Ormes. Plaintes état des rues.

Un contribuable du Blvd. des Ormes vient se plaindre du mauvais état des rues dans ce Secteur. La question sera étudiée par le nouvel inspecteur des rues qui sera nommé.

Résolution pour courbes route 2.

Il est question des courbes dangereuses de la route No. 2 et il en résulte la résolution suivante:

CONSIDERANT que plusieurs demandes ont déjà été faites au Ministère de la Voirie concernant certaines courbes dangereuses sur la route No. 2;

CONSIDERANT que depuis ces demandes il y a eu d'autres victimes d'accidents très graves dont 5 pertes de vie dans le même impact;

CONSIDERANT que même si le Ministère de la Voirie considère la construction d'une auto-route Montréal-Québec, la route No. 2 actuelle demeurera dangereuse;

CONSIDERANT que la courbe dite Dugré à la Boite Postale No. 266 est responsable de 4 à 5 pertes de vie, annuellement, sans compter les blessures corporelles et les pertes matérielles;

CONSIDERANT qu'il y a lieu d'élargir la calvette en face du restaurant Bonturi afin de faciliter la circulation;

Pour toutes ces raisons, IL EST EN CONSEQUENCE:

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE A L'UNANIMITE,

QUE le Conseil de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières fasse et fait une demande officielle à l'Honorable Ministre de la Voirie à l'effet de réduire les courbes dangereuses de la route No.2 surtout celle ci-haut mentionnée et ce dans le plus bref délai possible afin de prévenir d'autres tragédies routières.

QUE copies de cette résolution soient envoyées à L'Honorable Bernard Pinard, Ministre de la Voirie, Me. Yves Gabias, Député des Trois-Rivières et à Monsieur Fernand Duchaine.

ADOPTE.

Réparations Beaudry, Dom.

A la suite de représentations des inspecteurs de la rue Beaudry et des Dominicains, ces deux inspecteurs sont autorisés à faire le travail qui s'impose et ils peuvent aller dans leurs dépenses dans une limite de 15 à 20 voyages de gravier et la location de grader. Cette dépenses sera incluse dans le règlement No. 89.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Séances à l'école Ste-Marguerite

Que demande soit faite à la Corporation Scolaire de la Banlieue pour obtenir l'autorisation de se servir de la salle de l'école Marguerite Bourgeois du Chemin Ste-Marguerite, pour les réunions du Conseil durant la saison d'été.

ADOPTE.

Sur ce la séance est levée.

.....Pro-Maire.  
.....Ass-Sec.

MARGE DE LA RELIURE

2 avril 1962.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 2 avril 1962 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle étaient présents MM. les Conseillers Pierre Guin, Jacques Dugré, Paul-Emile Ouellette, Henri Guilbert, Alfred E. Gagnon et Armand Blais.

752  
INITIALES DU SEC-TRES

Minutes.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les minutes des 5 et 19 mars ainsi que les procès-verbaux des assemblées des électeurs des 12 et 19 mars, soient et sont adoptés avec la restriction suivante:

Correction.

A la désignation paginale 749 paragraphe 1 la correction suivante; Que Réal Fleury puisse agir comme secrétaire des évaluateurs.

ADOPTÉ.

Comptes.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

1- Shawinigan Water & Power: Remboursable par le Scolaire...	✓	\$3.67
2- " " " : Lumières de rues.....	✓	521.74
3- " " " : Bureau.....	✓	15.31
4- " " " : Puits No. 1.....	✓	69.03
5- " " " : Blvd. St-Jean.....	✓	1.04
6- Bell Téléphone: Appels d'urgence.....	✓	8.48
7- " " : Bureau et contrôles des puits.....	✓	74.44
8- Réal Fleury: Dépenses d'automobile.....	✓	10.25
9- Roland Prévost: Voyage à Québec Re: taxe de vente.....	✓	11.85
10- Petite caisse Sec.-Trés.....	✓	17.15
11- P.H. Marineau: Articles de bureau.....	✓	1.76
12- P.E. Panneton & Pierre Lajoie: Assurances.....	✓	2024.38
13- G. Martineau: Machine à additionner.....	✓	214.81
14- B. Gilbert: Dépenses d'automobile.....	✓	8.75
15- Babin Construction: Evaluation salle Capri.....	✓	75.00
16- G. Martineau: papier machine à additionner.....	✓	3.74
17- Lucien Dupont: Entêtes de lettres.....	✓	7.05
18- Pascal Hardware: Matériel pour aqueduc.....	✓	1.84
19- Pruneau Inc: Bois pour panneaux indicateurs. (L. Garceau)✓	✓	8.04
20- Launier Ltés: 500 pieds boyeau incendie.....	✓	855.40
21- " " : Matériel pour aqueduc.....	✓	24.76
22- Incendies: Vve. Leclerc, Camion Canada Drye, Léo Côté..✓	✓	33.00

ADOPTÉ.

Officiers Munic.

Suivent les rapports des officiers municipaux, qui sont versés aux dossiers.

A la fin de son rapport Mons. Gilles Gagnon, surintendant, remercie le Conseil pour l'acquisition du camion.

Lettrage du camion.

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE Mons. Gilles Gagnon, soit et est autorisé à faire lettré le camion au nom de la Municipalité par Mons. Gravel.

ADOPTÉ.

Répartitions.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les répartitions suivantes soient et sont approuvées:

- 1- Blvd. des Ormes: rues ..... 10/100 pieds carrés.
- 2- Val-Mauricie: rues..... 217/100 évaluation.
- 3- Egout Démontigny:..... 1.39/100 évaluation.
- 4- Quadrex: rue: ..... 392/100 pieds carrés.

ADOPTÉ.

2 avril 1962.

INITIALES DU MAIRE  
 753  
 INITIALES DU SEC-TRES

Permis de Const. PROPOSE par M. Armand Blais,  
 SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Mons. Bertrand Gilbert, insp.-municipal, soit et est autorisé à acheter 200 formules de demandes de permis de construction ainsi que 200 permis de construction.

ADOPTE.

Emprunt temp. PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
 SECONDE par M. Armand Blais,

QUE demande soit faite à la Commission des Affaires Municipales de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de \$80,000.00 et ce jusqu'à l'émission des obligations concernant les règlements Nos. 106 et 109.

Le montant est réparti comme suit: \$30,000.00 pour le règlement No. 106 et \$50,000.00 pour le règlement No. 109.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
 SECONDE par M. Armand Blais,

QU'un emprunt temporaire au montant de \$50,000.00 soit effectué à la Banque Provinciale du Canada, tel qu'approuvé par la Commission des Affaires Municipales de Québec, et ce jusqu'à l'émission des obligations.

QUE Son Honneur le Maire Jules Montour et Monsieur Roland Prévost, Secrétaire-Trésorier, soient et sont autorisés à signer le billet à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
 SECONDE par M. Armand Blais,

QU'un emprunt temporaire au montant de \$30,000.00 soit effectué à la Banque de Commerce Canadienne Impériale, tel qu'approuvé par la Commission des Affaires Municipales de Québec, et ce jusqu'à l'émission des obligations.

QUE Son Honneur le Maire Jules Montour et Monsieur Roland Prévost, Secrétaire-Trésorier, soient et sont autorisés à signer le billet à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTE.

Nos. et plaques de rues. PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,  
 SECONDE par M. Henri Guilbert,

(plaques)

QUE Monsieur Armand Blais, Conseiller, soit et est autorisé à acheter les indicatrices de rues ainsi que les numéros nécessaires à son travail de numérotage.

ADOPTE.

Approb. égout  
 Lacerte

Le Conseil prend connaissance de l'approbation de la Régie d'épuration des Eaux du Québec du projet de prolongement d'égout sur la rue Lacerte.

2 avril 1962.

Lecture d'une lettre de l'Honorable Léon Balcer, nous annonçant qu'il porte à l'attention de l'honorable Pierre Sévigny, notre demande pour l'obtention d'un camion de la Défense Nationale.

75  
Camion def. civile

Pour faire suite à notre demande de voir à l'installation d'un magasin des liqueurs dans notre Municipalité, la Régie des Alcools nous avise que le cas sera soumis à une étude.

Mag. des liqueurs

Courbes route 2  
(Gabias)

Me. Yves Gabias, député des Trois-Rivières, fait suite à une résolution concernant l'amélioration de certaines courbes dangereuses de la route No. 2. La demande sera faite de sa part lors de l'étude des crédits du Ministère de la Voirie.

Feux de circulation Blvd. Mauricien.

Le Ministère de la Voirie nous avise qu'après étude de notre demande de feux de circulation à l'intersection du Blvd. Mauricien et la route No. 2, l'installation de ces feux n'est pas justifiée actuellement.

L'Assistant-Secrétaire écrira de nouveau cette fois pour demander un feu jaune clignotant afin de ralentir le trafic.

Agence Phillips.

L'agence d'investigation Phillips, demande une entrevue avec les Membres du Conseil afin de soumettre un projet. Invitation sera faite lors de la prochaine rencontre du Conseil.

Cadastre à jour.

Le Ministère des Terres & Forêts répond à notre demande de cadastre à jour en nous disant qu'ils n'ont pas ce document. Demande sera faite à ce Ministère pour avoir les services de spécialistes du Gouvernement afin de faire confection un plan de cadastre à date de notre Territoire.

Courbes route 2  
(Voirie)

Le Ministère de la Voirie annonce que notre demande d'amélioration de certaines courbes dangereuses de la route no. 2 sera mise à l'étude.

Scolaire; permis-  
sion ass. école.  
Demande d'abolir  
comp. aqueduc.

La Corporation Scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières accorde la permission au Conseil Municipal de tenir ses assemblée à l'école Marguerite Bourgeois.

Par la même occasion demand est faite d'abolir la compensation d'aqueduc pour les écoles.

Il sera répondu à cette dernière demande que la compensation d'aqueduc n'est pas une taxe mais un service public. Lors de la refonte du règlement d'aqueduc il sera tenu compte de cette demande pour réviser le taux pour les écoles de la Corporation Scolaire.

Régie des Trans.  
Refus Crête.

Lecture d'une ordonnance de la Régie des Transports refusant la demande de Monsieur Viateur Crête à l'effet de faire le transport des écoliers sur l'heure du midi.

Horaire et tarif.

L'Assistant-Secrétaire fera une nouvelle demande pour obtenir l'horaire et le tarif pour le service d'autobus de la cie. St-Maurice Transport.

Remerciements  
C. de Com.G.M.  
Vin D'Honneur.

La Chambre de Commerce de Grand'Mère remercie les Autorités Municipales pour la belle réception lors de l'assemblée de la Régionale des Chambres de Commerce de la Mauricie.

Fernand Proulx,  
Dim. d'éval.

Un contribuable de Ste-Marguerite demande une diminution d'évaluation sur sa propriété. L'affaire est reportée au prochain rôle. Note de cette demandé sera donnée aux évaluateurs.

Poteau sur terrain  
G. LeBlanc.

Mons. Gérald LeBlanc du Chemin Ste-Marguerite demande de faire déplacer un poteau de la cie. Shawinigan Water & Power qui nuit à l'entrée de son terrain en face de son commerce. Demande sera faite à la cie. en question de satisfaire à cette requête.

2 avril 1962.

INITIALES DU MAIRE

  
INITIALES DU SEC-TRES

Surveillance  
Alfa. par Robert.

PROPOSE par M. Armand Blais,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les services de Mons. René A. Robert, Ing. P. soient et sont retenus pour faire la surveillance des travaux d'égout au Secteur Bellevue, sur partie du lot P-40.

ADOPTE.

Tolérance Barbier  
Dallaire.

Mons. Georges Dallaire, barbier, fait une demande de tolérance pour son salon de Barbier. Il détient une promesse de vente de la part du propriétaire actuel mais ne peut se permettre de faire les modifications exigées par le règlement de construction n'étant pas encore propriétaire. A la suite de ces explications, il est;

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le permis d'opérer un salon de barbier soit accordé à Mons. Georges Dallaire sans tenir compte des exigences du règlement de construction et ce jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 1962 date à laquelle le règlement devra être observé intégralement.

ADOPTE.

P.E. St-Onge.  
Erreur d'éval.

Mons. P.E. St-Onge se plaint que la description de son évaluation montre une bâtisse qui n'existe pas et n'a jamais existée. Le cas sera porté à la connaissance des évaluateurs.

Domages rue  
Démontigny.

L'Assistant-Secrétaire fait rapport de plusieurs plaintes à l'effet que des camions transportant du sable pour le compte de Georges Démontigny Ltée. ont endommagé la rue. Des puisards sont enfoncés et des trous sont constatés sur le pavage.

2 Puisards rue  
Démontigny par  
Robichaud Inc.

A la suite de demandes de résidents de la rue Démontigny et pour éviter que l'eau ne mine le pavage, il est;

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Pierre Gouin,

Que la firme Robichaud Inc. instale 2 puisards au bout de la rue Démontigny et que Mons. René A. Robert donne les niveaux nécessaires

ADOPTE.

Aqueduc Alfa.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Mons. Gilles Gagnon, surintendant, soit et est autorisé à faire poser l'aqueduc pour le Secteur Bellevue et ce au prix de .50¢ du pied et \$25.00 pour les bornes-fontaines.

ADOPTE.

Cours d'eau Bol-  
duc-Damphouse.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Mons. Gilles Gagnon soit et est nommé surintendant-spécial pour le cours d'eau Bolduc-Damphouse.

ADOPTE.

2 avril 1962.

La Corporation Scolaire de la Banlieue demande des explications sur les parcs et rues que la Municipalité a achetés de Radisson Construction. La convention avait faite en considération des taxes municipales mais les taxes scolaires sont demeurées impayées. Le tout sera remis à l'aviseur légal.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Armand Blais,

QUE demande soit faite à Monsieur René A. Robert, Ing. P. de Ste-Thérèse, Co. Terrebonne, de préparer des plans pour égouts sanitaire et pluvial, confection et pavage de rue sur le prolongement de la rue Laurentien et que le tout soit accompagné d'un estimé du coût des travaux.

Il est entendu que si les travaux ne peuvent être exécutés cette année (1962) le coût des honoraires professionnels seront à la charge de Riverton Development, entente prise avec Mons. Jean Cloutier, Gérant local de cette firme.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

Seconde par M. Jacques Dugré,

Que les services de Monsieur Roger Soudre, Urbaniste, de la firme Soudre & Latté de Montréal, soient et sont retenus en vue de la confection d'un Plan Directeur d'Urbanisme pour notre Municipalité.

Que Me. Gilles Guy Garceau, Notaire, soit et est autorisé à préparer un contrat d'engagement et convention devant lier Monsieur Roger Soudre et la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Sur suggestion de contribuables de la rue des Ormes, il est;

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que Monsieur Louis Blanchette, soit et est nommé inspecteur de rue pour le Secteur Des Ormes.

ADOPTE.

Deux cotations sont parvenues au Secrétariat au sujet des assurances pour le camion du surintendant; P.E. Panneton & Pierre Lajoie Inc. et Les Assurances de l'U.C.C. Les deux cotations sont au même prix.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les assurances pour le camion municipal soient prises de la firme Les Assurances de l'U.C.C. au montant de \$205.00 ✓

ADOPTE.

Comme le Maire Jules Montour se rendra en Europe avec la délégation des Maires du Coeur du Québec, il est question que la Municipalité paie une partie des dépenses que ce voyage occasionne. Le Maire explique que des contribuables lui ont offert des sommes d'argent pour lui aider payer le voyage mais qu'il a aimé mieu refuser ses offres. Vu que ce voyage est dans l'intérêt de la Municipalité le Maire est d'avis que les dépenses devraient être payées en partie par cette dernière.

759

INITIALES DU SEC-TRES

Taxes Radisson.

Prolongement  
Laurentien.

Urbaniste.  
Soudre. R.

Insp. rue.  
Louis Blanchette.

Assurances pour  
camion.

Voyage du Maire  
en Europe.

2 avril 1962  
3 avril 1962

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU SEC-TRES

Voyage du Maire Europe suite...

Le coût du passage est de \$305.00 et avertissements ont été donnés à l'effet qu'il en coûtera environ \$700.00 au minimum pour les autres dépenses.

PROPOSE ET SECONDE A L'UNANIMITE,

Que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières défraie le coût du passage, aller et retour, pour le voyage de Son Honneur le Maire Jules Montour, soit un montant de \$305.00 ✓

ADOPTE.

Cette résolution a été adoptée aux applaudissements de l'assistance. Des contribuables présents ont fait la remarque que la Municipalité pourrait contribuer jusqu'à \$500.00 mais le Maire se dit satisfait du montant alloué.

Reg. No. 98-B.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que le règlement No. 98-B prohibant les dépôts de débris soit et est adopté tel qu'inscrit au livre des règlements de la Municipalité et qu'une assemblée des électeurs-proprétaires soit tenue lundi le 9 avril 1962 aux fins d'obtenir l'approbation nécessaire aux termes de la loi.

ADOPTE.

Ajournement à minuit.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que la séance soit et est ajournée pour cinq minutes soit jusqu'à 12.05 A.M. le 3 avril 1962.

ADOPTE.

Jules Montour Maire.

Armand Blais Ass't-Sec.

Ajournement.

Y 12.05 A.M. *AB*

Séance d'ajournement du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 3 avril 1962 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers, Pierre Gouin, Jacques Dugré, Paul-Emile Ouellette, Henri Guilbert, Alfred E. Gagnon et Armand Blais.

Subdivision P-36

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le plan de subdivision d'une partie du lot P-36, préparé par M. L.A. Dernois, Urbaniste, en date du 26 mars 1962 et portant le No 19/1-E-1, soit et est accepté en principe par la Municipalité aux fins d'obtenir les approbations nécessaires.

ADOPTE.

Aff. Lise Naud. Ordre de comparution.

Par Huissier de la Cour Supérieure un ordre de comparution a été signifié à la Municipalité dans l'affaire de réclamation de Mlle. Lise Naud. Le tout sera remis aux assureurs qui prendront les intérêts de la Municipalité dans cette affaire.

3 avril 1962.

M. le Conseiller Pierre Gouin terminant son terme de trois comme Pro-Maire, remercie le Conseil de la collaboration qu'il a eu durant son terme et

PROPOSE

SECONDE A L'UNANIMITE

QUE M. Jacques Dugré soit et est nommé Pro-maire pour les prochains trois mois.

ADOpte.

A la suite de sa nomination comme Pro-Maire, M. Dugré remercie les Membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui témoigne et se dit certain à l'avance de la coopération de tous.

M. Le Maire remercie le Pro-Maire Sortant de charge pour le travail qu'il a fait et félicite le nouveau nommé.

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que pour les prochains six mois, et ce à partir de l'assemblée régulière de mai, le Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tiendra ses assemblée à l'école Marguerite Bourgeois sur le Chemin Ste-Marguerite.

Que la prochaine assemblée régulière de mai soit tenue selon l'heure avancée.

ADOpte.

Sable sur Rg. Ste-Margueite.

Les Conseillers Paul-Emile Ouellette et Alfred E. Gagnon, font la remarque que le sable emporté par l'eau recouvre le Chemin Ste-Marguerite à plusieurs endroits et que c'est un danger pour la circulation.

L'Assistant-Secrétaire communiquera avec L'Ingénieur divisionnaire de la Voirie pour lui demander de remédier à la situation.

Remerciements  
C.P.R. signaux.

M. le Conseiller Alfred E. Gagnon, demande que des remerciements soient envoyés au Pacifique Canadien pour l'installation des signaux automatiques à la traverse à niveau du Blvd. Mauricien.

PROPOSE par M. Pierre Gouin,

SECONDE A L'UNANIMITE,

Que le Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières fasse parvenir, en son nom et au nom de toute la Population de la Municipalité, ses plus sincères sympathies à la Famille ALLYSON ainsi qu'au Conseil de la Cité des Trois-Rivières, à l'occasion du décès du distingué échevin Louis Allyson.

ADOpte.

PROPOSE ET SECONDE A L'UNANIMITE,

Que des remerciements et des félicitations soient adressés à L'Honorable Premier Ministre de la Province de Québec pour l'annonce récente faite par lui concernant la construction prochaine d'une traverse routière sur le St-Laurent à la Hauteur de notre Municipalité.

ADOpte.

Pont. Remerciements. Pre. Minis.

Condoléances  
Ech. Allyson.

3 avril 1962

9 avril 1962

INITIALES DU MAIRE:

INITIALES DU SEC-TRES.

Bon voyage au Maire.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Pierre Guin,

Que le Conseil de la Municipalité offre et souhaite à Son Honneur le Maire Jules Montour les meilleurs voeux de bon voyage à l'occasion de son départ pour l'Europe avec la délégation Commerciale et industrielle du Coeur du Québec.

ADOPTE.

Gravier Blvd. Beaudry.

M. Le Conseiller Armand Blais, expose que le Blvd. Beaudry est encore en mauvais état à certaines places et demande que du gravier soit ajouté pour combler les trous.

M. Blais avisera l'inspecteur qu'il est autorisé à commender 10 voyages de gravier pour améliorer le Blvd. Beaudry.

Salaire de Sténo pour Ass.-Sec

L'Assistant-Secrétaire demande jusqu'où il peut aller comme offre de salaire pour la Sténo-dactylo qu'il va engagée pour le seconder lors de la confection du rôle d'évaluation. Tous sont d'avis qu'On ne peut aller plus bas que \$40.00 On s'en tiendra à ce montant pour le moment.

Avis de motion Reg. rues Duvernay. P.E. Ouellette

M. Paul-Emile Ouellette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement dans le but de faire ou faire faire de la confection et pavage de rues dans le Secteur Terrasse Duvernay et pour obtenir un emprunt pour couvrir les dépenses de ses travaux.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire.

P. Guin Ass't-Sec.

Neuf avril 1962.

Assemblée des électeurs de la municipalité de la paroisse des Trois-Rivières, tenue le neuf avril 1962 à 8 heures P.M. sous la présidence de monsieur Jacques Dugré promaire; l'assistant secrétaire, Réal Fleury, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débuta par la lecture de l'avis de convocation ainsi que du règlement No. 98B concernant les cours de rebuts.

Le chapitre 164 des Sr. Q. 80 Elizabeth II section 9 ~~P.M.~~ Aucun électeur propriétaire de la municipalité n'a demandé que ledit règlement 98B soit soumis pour approbation par voie de referendum, et ce entre 8 heures et 9 heures. P.M.

A neuf heures le président en l'occurrence monsieur Jacques Dugré promaire, déclare le règlement adonté par les électeurs propriétaires.

Jacques Dugré président

Réal Fleury secrétaire

MARGE DE LA RELIURE

*à étiqueter*

16 avril 1962.

Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 16 avril 1962 sous la présidence de Mons. Jacques Dugré Pro-Maire et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Henri Guilbert, Alfred E. Gagnon et Armand Blais.

Comme il appert à l'avis de convocation, qui a été lue, cette assemblée spéciale a pour but la prise en considération des sujets suivants:

Sujets.

- 1- Démission du Conseiller Pierre Gouin.
- 2- Autoriser l'aviseur-légal VS B. & M. Construction.
- 3- Demande à Cité des Trois-Rivières Plan Topographique.
- 4- Mutations de Mars au nombre de 20.
- 5- Demande du Père Goulet, Curé, pour constable spécial. B. Longval.
- 6- Demande de soumissions Re: pavage Terrasse Duvernay.
- 7- Achat de classeur portatif pour rôle d'évaluation, (\$29.75)
- 8- Résolution pour amender les règlements Nos. 78-A, 100, 106, 109.

Démission du Conseiller Pierre Gouin.

Lecture de la lettre de démission de Monsieur Pierre Gouin, Conseiller, datée du 5 avril dans laquelle il explique qu'il n'est plus qualifié pour la charge de Conseiller ayant vendu la propriété sur laquelle il était qualifié.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la démission de Monsieur Pierre Gouin, au poste de Conseiller soit et est acceptée, le ci-devant nommé n'ayant plus les qualités requises par la loi pour exercer cette charge.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières fasse parvenir à Monsieur Pierre Gouin, ex-Conseiller, des remerciements pour son beau travail au sein du Conseil Municipal et pour l'intérêt qu'il a toujours démontré pour la Municipalité.

ADOPTE.

B. & M. Clause d'arbitre.  
Me. Laperrière.

Ayant reçu un avis de comparution à la Cour Supérieure de la part des procureurs de B. & M. Construction, Ltée., au sujet de la clause arbitrale du contrat de cette dernière compagnie, il est:

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que Me. Ludovic Laperrière est autorisé à représenter la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières sur la requête que doit présenter B. & M. Construction Ltée. à la Cour Supérieure des Trois-Rivières, le 17 avril 1962 et à invoquer la nullité de la clause d'arbitrage, au nom de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Plan topographique Cité des Trois-Rivières.

Réal Fleury informe le Conseil qu'il a fait des démarches auprès du Gérant de la Cité des Trois-Rivières pour obtenir la permission de copier le plan topographique de notre territoire.

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que demande soit faite aux Autorités de la Cité des Trois-Rivières

16 avril 1962

Plan topo.

d'autoriser les Autorités de la Paroisse des Trois-Rivières, à faire faire des copies du plan topographique de notre territoire en partant du plan préparé pour le compte de la Cité en 1957.

61  
INITIALES DU SEC-TRES

ADOPTE.

Mutations de mars.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que les mutations de mars 1962 au nombre de 20 soient et sont acceptées pour inscription au rôle d'évaluation tel que présentées par le bureau d'enregistrement des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Demande constable spécial par Curé Re: B. Longval.

Le Révérent Père A. Goulet, curé de Ste-Catherine de Sienna fait parvenir au Conseil, une demande à l'effet d'assermenter Mons. Bernard Longval comme constable spécial pour le service d'ordre aux sorties des Messes ainsi que pour certaines activités du Centre des Loisirs.

Une discussion s'engage sur cette question.

Mons. le Pro-Maire Dugré est d'avis qu'il ne voit pas l'utilité ni la nécessité d'assermenter un constable spécial vu que les activités de celui-ci se confinent au terrain de la Communauté.

Mons. le Conseiller Gagnon est d'avis qu'il y a danger que si un accident arrivait la Municipalité pourrait être tenue responsable. Sur ce point il demande qu'avis légal soit demandé.

Mons. Blais, Conseiller est de la même opinion que le Pro-Maire sur ce point.

Mons. Guilbert dit qu'étant assermenté le constable-spécial a plus d'autorité pour se faire respecter.

L'affaire est reportée à la prochaine assemblée pour étude et en attendant l'Assitant-Secrétaire prendra avis de l'avocat sur la question de responsabilité.

Demande Soumission Re: pavage Terrasse Duvernay.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que des soumissions soient demandées par la voix du journal local pour le pavage de certaines rues de Terrasse Duvernay. Les soumissions devront parvenir au secrétariat au plus tard le 1er mai 1962 à 5 heures, P.M. et devront être accompagnées d'un chèque visé représentant 10 % de la soumission. Un dépôt de \$25.00 sera exigé pour les documents nécessaires.

ADOPTE.

Achat de Classeur pour rôle.

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à faire l'achat d'un classeur portatif pour le rôle d'évaluation au montant de \$29.75, les deux actuellement en usage ne suffisant plus.

ADOPTE.

Amendements aux Règ. 78-A, 100 106 et 109.

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT

Que le règlement No. 78-A soit et est amendé en remplaçant l'article 4 par le suivant;

"4.- Les obligations seront émises en coupures de \$100 ou de multiples de \$100. Elles seront payables au porteur ou au détenteur enregistré selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto".

16 avril 1962


  
 768
   
 INITIALES DU SEC-TRES

L'article 5 est amendé en remplaçant "novembre 1961" par "mai 1962"  
 L'article 6 est amendé en remplaçant les mots "à compter du 1er mai 1962" par les mots "le premier coupon d'intérêt étant payable le 1er novembre 1962"

L'article 8 est remplacé par le suivant:

"8.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation".

Que le règlement No. 100 soit et est amendé en remplaçant l'article 5 par le suivant:

"5.- Lesdites obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la province de Québec., ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto. Elles seront datées du 1er mai 1962. Lesdites obligations seront émises en coupures de \$100 ou de multiples de \$100."

L'article 9 est amendé en remplaçant les mots "à compter du 1er mai 1962" par les mots "le premier coupon d'intérêt étant payable le 1er novembre 1962".

L'article 13 est remplacé par le suivant:

"13.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation".

Que le règlement No. 106 soit et est amendé en remplaçant l'article 6 par le suivant:

"6.- Ces obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec, ainsi qu'au Bureau principal de ladite banque à Toronto".

L'article 7 est amendé en remplaçant "20 décembre 1961" par le 1er mai 1962".

L'article 8 est amendé en remplaçant "20 décembre" et "20 juin" par "1er mai" et "1er novembre".

L'article 9 est amendé en remplaçant "20 décembre" et "20 juin" par "1er mai" et "1er novembre" et en remplaçant les mots "à compter du 20 juin 1962" par les mots "le premier coupon d'intérêt étant payable le 1er novembre 1962".

L'article 11 est remplacé par le suivant:

"11.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Que le règlement No. 109 soit et est amendé en remplaçant l'article 4 par le suivant:

"4.- Ces obligations seront émises en coupures de \$100 ou de multiples de \$100. Elles seront payables au porteur ou au détenteur, selon le cas, à toutes les succursales de la Banque Provinciale du Canada dans la Province de Québec, ainsi qu'au bureau principal de ladite banque à Toronto".

L'article 5 est amendé en remplaçant "juillet" par "mai".

L'article 6 est amendé en remplaçant "janvier" et "juillet" par "mai" et "novembre" et en remplaçant les mots "à compter du 1er janvier 1963" par les mots "le premier coupon d'intérêt étant payable le 1er novembre 1962".

L'article 8 est remplacé par le suivant:

"8.- Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

ADOPTE.

Comme l'agenda de l'avis de convocation est épuisé, la séance est levée.

..... Jacques Dugès ..... Pro-Maire

..... Ass'T-Sec.

1 mai 1962.



Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le premier jour de mai, mil neuf cent soixante et deux au lieu et à l'heure ordinaires des sessions, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle séance étaient présents MM. les Conseillers, Jacques Dugré, Paul-Emile Ouellette, Henri Guilbert, Alfred E. Gagnon et Armand Blais.  
Après constatation des présences, l'avis de convocation et le certificat sont produits.

Convocation.

La présente session spéciale a pour objet, la prise en considération des sujets suivants tel qu'il appert à l'avis de convocation, savoir:

- 1- Nomination et assermentation d'un conseiller.
- 2- Ouverture des soumissions pour obligations.
- 3- Ouverture des soumissions pour pavage Terrasse Duvernay.
- 4- Contrat rue Rouette.
- 5- Reg. 107-A Re: pavage Terrasse Duvernay.
- 6- Rapport sur évaluation des puits par Cité des Trois-Rivières.
- 7- Nominations Inspecteurs Démontigny, Begetes-Gagnon.
- 8- Salaire de Mlle. Nicole Plouffe.
- 9- Copie du plan Directeur des Trois-Rivières pour M. R. Soudre.
- 10- Avis légal Re: Constable-spécial.
- 11- Affaire Poulailier Levasseur, Blvd. St-Jean.
- 12- Rue Carillon???
- 13- Rue des Ormes: Requête pour pavage.
- 14- Plainte de M. Jean Turcotte, Re: neige.

Nouveau Conseiller.

Son Honneur le Maire Jules Montour demande aux Conseillers de procéder à la nomination d'un conseiller pour le siège No. 5 laissé vacant par la démission de M. Pierre Gouin.  
Le Conseiller Jacques Dugré remercie les candidats qui se sont offerts et dit que son choix n'a pas été dicté par autre chose que l'avancement de la Municipalité et

PROPOSE

SECONDE par M. Armand Blais,

Que Monsieur Lauréat Côté soit nommé Conseiller au siège No. 5 pour finir le terme de M. Pierre Gouin, démissionnaire.

Comme aucune autre proposition n'est émise, Son Honneur le Maire déclare M. Lauréat Côté élu Conseiller pour le siège No. 5 et demande au nouvel élu de s'approcher afin que le Secrétaire-Trésorier M. Roland Prévost, qui est aussi président d'élection, procède à son assermentation.

Serment d'office

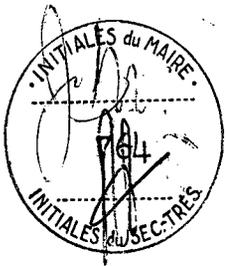
Je, soussigné, Lauréat Côté de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, ayant été dûment nommé, par résolution du Conseil de ladite Municipalité, en date du premier jour de mai mil neuf cent soixante et deux, Conseiller au siège No. 5, de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, jure solennellement, que je remplirai avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi, Que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi, en la Paroisse des Trois-Rivières, ce premier jour de mai, mil neuf cent soixante-et-deux.

R. Prévost,  
Secrétaire-Trésorier.

MARGE DE LA RELIURE

1 mai 1962.



Son Honneur le Maire félicite M. Côté et l'invite à prendre place à la table du Conseil.

M. Côté, Conseiller remercie le proposeur et le secondeur de sa nomination ainsi que les candidats qui ont offerts leurs services et dit qu'il va certainement avoir besoin des conseils de ces derniers; et a joute qu'il entre au Conseil dans le but de collaborer avec le Maire et les autres Conseillers pour l'avancement de la Municipalité. La courte allocution de M. Côté, tout comme son assermentation, est suivie par des applaudissements fournis par une des plus nombreuses assistances.

Soumissions pour Obligations.

Le Secrétaire-Trésorier, procède à l'ouverture des soumissions pour la vente d'obligations pour un montant de \$115,000.00 qui sont au nombre de 6.

Dominion Securities: 95.937% à 5% l'an pour 20 ans.

Lagueux & Desrochers: 98.08% à intérêt comme suit:  
\$42,500. à 5% de 1963 à 1971 incl.  
\$72,500. à 5½% échu en 1972

L. G. Beaubien & Co.: 98.85%  
\$50,500 à 5% de 1963 à 1972 incl.  
\$64,500 à 5½% échu en 1972

René T. Leclerc: 98.85%  
\$42,500 à 5% de 1963 à 1971 incl.  
\$72,500 à 5½% échu en 1972

Banque Can. Nationale: 98.24%  
\$42,500. à 5% de 1963 à 1971 incl.  
\$72,500. à 5½% échu en 1972.

Banque Provinciale: 98.42%  
\$50,500. à 5% de 1963 à 1972  
\$64,500. à 5½% de 1973 à 1977.

Les soumissions seront soumises à la Commission des Affaires Municipales qui va décider laquelle est la plus avantageuse pour la Municipalité.

Le Maire remercie les soumissionnaires pour leurs belles cotations.

Asphalte Ter. Duvernay.

Ouverture des soumissions pour asphaltage de rues à Terrasse Duvernay, au nombre de 4.

Robichaud Inc. ....	\$43,998.75	Chèque \$4,399.87
Trois-Rivières Paving.....	\$45,185.00	Aucun chèque.
Regional Asphalte Ltée.....	\$30,310.25	Chèque \$3,500.00
Spémont Paving.....	\$33,243.50	Chèque \$3,300.00

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la plus basse soumission, soit celle de Regional Asphalte Ltée au montant de \$30,310.25 soit et est acceptée et que le contrat de pavage de rues à Terrasse Duvernay soit octroyé à cette firme aussitôt que les procédures légales seront remplies.

Que les chèques de garantie des autres soumissionnaires leur soient retournés.

ADOpte.

A la suite de l'acceptation de la plus basse soumission, des contribuables du Secteur Terrasse Duvernay ont posé des questions sur les travaux à être entrepris.

xà l'effet.

Des opinions sont émises qu'il faudrait commencer par faire les travaux d'égout de surface avant d'entreprendre le pavage d'autres qu'il faudrait confectionner des chaînes de rues en même temps pour éviter que l'asphalte ne s'effrite pas sur les cotés.

MARGE DE LA RELIURE

1 mai 1962.



Une longue discussion s'en suit. Le tout sera soumis à l'ingénieur pour rapport à la prochaine assemblée.

Québec Homes Inc. Services.

A la suite d'une demande de la part des promoteurs de Québec Homes Inc. au sujet d'un développement sur une partie du P-36 et où il est question que ces promoteurs fassent eux-même les travaux pour services publics pour les céder aux Autorités, l'assistant-secrétaire donne les résultats d'une conversation téléphonique qu'il a eue avec Me. Alfred Nadeau Conseiller juridique à la Commission des Affaires Municipales. Le tout peut se faire mais soumis aux Autorités gouvernementales pour approbation, il est donc

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières autorise la firme Québec Homes Inc. à faire ou à faire faire les travaux d'égouts et de mise en forme de la rue sur une partie du lot P-36, partie comprise dans le plan de cadastre soumis et accepté au Conseil et préparé par M. L.A. Dernoï, Urbaniste, et portant le No. 19-/1-E-1.

Que ces travaux soient sous la surveillance de Monsieur René A. Robert, Ingénieur-Conseil, et qu'il soient exécutés d'après les plans et devis de ce dernier.

Que la Municipalité s'engage à payer à Québec Homes Inc. les travaux ci-haut mentionnés, au prix coutant suivant l'approbation et l'estimé de l'Ingénieur-Conseil de la Municipalité, ci-haut nommé.

Que cette résolution soit soumise à la Commission des Affaires Municipales pour approbation.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que Monsieur René A. Robert, Ing. P. Ing.-Conseil, soit et est autorisé à préparer des plans et devis pour égouts sanitaire et pluvial ainsi que pour la mise en forme de la rue sur la partie du P-36 de la route Nationale No. 2 au fleuve St-Laurent.

ADOPTÉ.

A la suite d'un rapport de l'inspecteur Municipal, Bertrand Gilbert, il est ,

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que deux équipes soient formées pour le service de l'aqueduc pour répondre aux nombreuses demandes de ce service. Que les deux chefs d'équipe soient rénuméré au même salaire que M. Gilles Gagnon, soit \$1.50 l'heure tant et aussi longtemps qu'ils agiront comme tels.

ADOPTÉ.

*Refusé par Commission municipale de Québec en date 20 juin 62*

Autoriser R. A. Robert, plans et devis P-36.

2 équipes pour l'aqueduc.

MARGE DE LA RELIURE



1 mai 1962.

Afin de bien traiter nos employés qui sont au service de l'aqueduc, l'assistant-Secrétaire s'informerait du tarif des journaliers au Comité Paritaire.

Lecture du contrat de cession de rue "Rouette" préparé par G.G. Garceau Notaire. Quelques corrections mineures sont apportées et sont inscrites en marge du contrat, et il est

PROPOSE par M. Alfred E. Vagnon,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, le contrat de cession de rue concernant la rue ordinairement désignée comme portant le nom "ROUETTE", lequel contrat préparé par Me. G.G. Garceau Notaire.

ADOpte.

Lecture d'une requête signée par 13 propriétaires-résidents sur la rue Des Ormes, demandant la confection d'égout pluvial et asphaltage.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que Monsieur René A. Robert, Ing.P. Ing.-Conseil, soit et est autorisé à préparer des plans et devis pour égout pluvial et asphaltage sur la rue Blvd, Des Ormes.

ADOpte.

Concernant le Blvd. Des Ormes la résolution suivante sera envoyée à l'Honorable Léon Balcer, Ministre des Transports et député des Trois-Rivières à la Chambre des Communes:

CONSIDERANT qu'il y a eu demandes à plusieurs reprises à cette fin;

CONSIDERANT que les propriétaires riverains sont appelés à assumer le coût de réfection du Boulevard Des Ormes;

CONSIDERANT que les dommages causés à cette rue l'ont été par les camions lors de la construction du quai des pilotes;

POUR CES MOTIFS il est:

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que demande soit étiiest renouvelée pour que l'Honorable Léon Balcer C.R. Ministre des Transports du Canada et député des Trois-Rivières, fasse le nécessaire afin que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières reçoive une compensation pour dommages causés sur le Blvd. Des Ormes lors de la construction du quai des pilotes.

ADOpte.

L'assistant-secrétaire donne l'évaluation des puits et de la conduite d'eau qui apparaît au rôle d'évaluation de la Cité des Trois-Rivières.

La Municipalité est évaluée pour un total de \$73750.00. Ce chiffre comprend les trois puits avec accessoires et tuyauterie.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Armand Blais,

MARGE DE LA RELIURE

Contrat rue  
Rouette.

Blvd. Des Or-  
mes.

Demande aide  
Fédérale pour  
Blvd. Des Ormes.

Evaluation des  
puits.

Insp. Démonti-  
gny. J.A. Ron-  
deau.

*[Handwritten signature]*

.....

.....

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Monsieur Bernard Longval soit et est nommé constable-spécial pour les fins spécifiques suivantes:

1)- Faire la circulation sur le terrain de stationnement des Frères Prêcheurs;

2)- Maintenir l'ordre au centre des loisirs Ste-Catherine de Sienna;

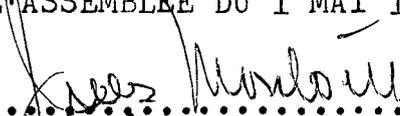
3)- Maintenir l'ordre à l'église et au presbytère Ste-Catherine de Sienna;

Que cette nomination ne comporte aucune rémunération de la part de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières et n'engage en aucun temps la responsabilité d'icelle;

Que cette nomination soit et est pour une période d'une année à partir de cette date: (1, mai 1962 à 30 avril 1963)

ADOPTE.

LE PRESENT AVENANT FAIT PARTIE INTEGRALE DU PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 1 MAI 1962, à la page 768.

  
.....Maire.

  
.....Ass't-Sec.

1 mai 1962.

Que M. J.A. Rondeau, soit et est nommé inspecteur pour la rue Démontigny.

ADOPTE.

Insp. Bettez-Gagnon. Lionel Lessard.

A la suite de la démission de M. Marcel Loranger, qui n'est plus résidant sur les rues Bettez et Gagnon, il est,

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que M. Lionel Lessard soit et est nommé inspecteur pour les rues Bettez et Gagnon.

ADOPTE.

Taxe de vente.  
Demande d'insp.

Afin de récupérer le plus vite possible les revenus de la taxe de vente, il est:

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que demande soit faite au service de la taxe de vente de la Province de Québec, afin d'obtenir les services d'un inspecteur aux fins de pouvoir récupérer le produit de la taxe de vente sur les marchandises achetées en dehors de notre Municipalité et livrées sur notre territoire.

ADOPTE.

Salaire de Mlle. Nicole Plouffe.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que le salaire de Mlle. Nicole Plouffe, employée temporaire au secrétariat soit et est fixé à \$35.00 par semaine et qu'un supplément de \$5.00 lui soit octroyé lorsqu'il sera nécessaire qu'elle travaille le samedi.

ADOPTE.

Plan directeur  
Copie du plan  
Trois-Rivières

Pour répondre à une demande de Mons. R. Soudre, Urbaniste, l'assistant-secrétaire s'informerait du prix d'une copie du plan Directeur des Trois-Rivières.

Constable-spéc.  
B. Longval.

Lecture de l'avis légal fourni par Me. L. Laperrière au sujet de de la responsabilité de la Municipalité dans le cas de l'engagement d'un constable-spécial.

Il s'agit d'une demande faite par le Curé de la Paroisse Ste-Catherine de Sienna.

Une discussion s'engage.

M. Le Conseiller Jacques Dugré émet l'opinion qu'il ne voit pas la nécessité d'assermenter un constable-spécial si ses services sont retenus exclusivement par les Autorités religieuses.

M. Le Conseiller Paul-Emile Ouellette est du même avis.

M. Le Conseiller Henri Guilbert ne voit pas pourquoi qu'on n'assermentera pas un constable à la demande du Curé après en avoir assermentés pour le centre d'achats.

Son Honneur le Maire dit qu'il s'agit d'aller et de répondre à une demande du Curé et que l'assermentation donnera plus d'autorité au constable.





1 mai 1962.

M. Le Conseiller Paul-Emile Ouellette ajoute qu'il n'y a pas eu de résolution pour autoriser cet avis légal et qu'il vient avant celui demandé pour l'enfouissement sanitaire des Trois-Rivières et il est

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Armand Blais

Vidanges,  
Me. Laperrière  
Activer les  
choses.

Que demande soit faite à Me. Ludovic Laperrière de produire l'avis légal demandé sur notre règlement des vidanges au plus vite afin que les délais permis ne soient échus.

ADOPTE.

Voir ci-dessus

Plaintes poulailler  
Levasseur.  
Blvd. St-Jean.

A la suite de plaintes des résidents du Blvd. St-Jean au sujet d'un poulailler qui ne serait pas conforme à la loi d'Hygiène il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'une mise en demeure soit produite à M. Levasseur Du Blvd. St-Jean au sujet du poulailler dont il est le propriétaire et non conforme aux normes établies par la loi de l'hygiène du Québec.

ADOPTE.

Avis de motion  
Carillon.  
J. Dugré.

M. Le Conseiller Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement dans le but de régler la rue Carillon suivant le mode de répartition au pied de front.

Neige. M.  
Jean Turcotte.

Un contribuable de Terrasse Duvernay, Mons. Jean Turcotte se plaint qu'il a subi des dommages à des arbustes sur sa propriété par le contracteur qui est chargé des chemins d'hiver. La plainte a été faite à Mons. Bellemare et il n'y a pas eu de suite. Le conseil le met au courant que la responsabilité en est à la firme Bellemare. Mons. Turcotte va prendre connaissance du contrat afin de faire prendre les procédures par ses avocats.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que l'impression des obligations de l'émission du premier mai, mil neuf cent soixante et deux, au montant de \$115,000.00 dollars soit et est confiée à la Maison J.B. Deschamps Inc.

ADOPTE.

SUR CE LA SEANCE EST LEVEE.

.....Maire.

.....Assistant-Secrétaire.

MARGE DE LA RELIURE

7 mai 1962.



Présences.

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le septième jour de mai, mil neuf cent soixante et deux, à l'heure et au lieu fixé par le Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour; étaient aussi présent à cette session MM. les Conseillers, Jacques Dugré, Lauréat Côté, Paul-Emile Ouellette, Henri Guilbert, Alfred E. Gagnon et Armand Blais.

Procès-verbaux.

Après la lecture des procès-verbaux, le Conseiller Henri Guilbert ouvre une courte discussion sur la résolution concernant les travaux à exécutés sur le P-36. Après explication à l'effet que cette résolution est produite à la Commission des Affaires Municipales pour approbation, il est,

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que les procès-verbaux des assemblées des 2, 3, 16 avril du 1 mai ainsi le procès-verbal de l'assemblée des électeurs du 9 avril, soient et sont acceptés tels que lus.

ADOPTE.

Dépenses.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

- ✓1- Noël Veillette & Frère: Gravier Blvd. Des Dominicains:., \$ 107.32-
- " " Ste Catherine:.... 107.13-
- " " Beaudry..... 40.75-
- ✓2- L. Dupont & Fils: papeterie:..... ✓ 32.42
- ✓3- Garage Dufresne:.....Gaz pour camion..... ✓ 3.55
- ✓4- Produits de Ciment St-Maurice Acad. St-Dominique..... ✓ 61.78
- ✓5- Elco Construction: Matthon & Doucet..... ✓ 60.00
- ✓6- Salle Duvernay: Réception Chambre de Commerce..... ✓ 18.00
- ✓7- Léo Teasdale: par Auguste Bettez..... ✓ 75.00
- ✓8- Bureau D'Enregistrement: Mutations de mars..... ✓ 10.00
- ✓9- Sirois Automobile: Camion Municipal..... 2491.00
- ✓10- Garage Dufresne: Gaz. & huile pour camion..... ✓ 4.36
- ✓11- J.P. Gravel: Lettrage du camion..... ✓ 12.00
- ✓12- Loranger & Molesworth: Aqueduc Alfa..... ✓ 193.71
- ✓13- Imprimerie Lacoursière: papeterie légale..... ✓ 241.05
- ✓14- " " : papeterie légale..... ✓ 51.71
- ✓15- Réjean Boulay: Matthon par R. Ebacher..... ✓ 15.00
- ✓16- Gazette officielle: Soumissions pour obligations..... ✓ 48.79
- ✓17- Alphon Roch: Matériel pour table du Conseil..... ✓ 3.50
- ✓18- Maurice Chamberland: Duval & Bellemare ..... ✓ 6.87
- ✓19- Garage Dufresne: Gazoline..... ✓ 2.75
- ✓20- Shawinigan Water & Power: Lampes de rues..... ✓ 521.74
- ✓21- " " " : Pompes Centre d'Achats..... ✓ 102.23
- ✓22- " " " : Pompes Place Pothier..... ✓ 46.77
- ✓23- " " " : Puits No. 2..... ✓ 69.04
- ✓24- " " " : Puits No. 3..... ✓ 68.56
- ✓25- " " " : Chargeable au Scolaire..... ✓ 3.17
- ✓26- Bell Tel: Appels d'urgence:..... ✓ 8.48
- ✓27- Canadian Pac. Railway: Travers e Aqueduc..... ✓ 1.00
- ✓28- BelleTel: Bureau et contrôles des puits..... ✓ 66.54
- ✓29- Robichaud Inc.:Gravier rue Bourassa..... ✓ 67.79
- ✓30- P.H. Marineau: Imprassion de chèques..... ✓ 56.48
- ✓31- Elco Construction: Sable rue Démontigny..... ✓ 15.00
- ✓32- " " : Sable rues Centre d'Achats..... ✓ 15.00
- ✓33- Loranger & Molesworth: Tuyaux aqueduc Alfa:..... ✓ 2066.31
- ✓34- " " : Valves et boites de valves..... ✓ 432.69
- ✓35- " " : 2 sleeves de 10"..... ✓ 65.10

MARGE DE LA RELIURE



le 7 mai 1962

✓36-	Loranger & Molesworth: Matériel d'aqueduc.....	\$2222.61
✓37-	" " : 1 puisard de fonte Démontigny.....	102.96
✓38-	" " : 2 Hydrants Ludlow.....	353.60
✓39-	" " : Tuyaux, tees, coudes sleeves.....	2592.40
✓40-	" " : Valves boites parties mécan.....	387.34
✓41-	" " : 1 puisard de fonte Démont.....	102.96
✓42-	Léonard Beaulieu: Rue Roberge pour Reg. 89.....	60.07
✓43-	" " : Rue Joly par A. Blais Conseiller.....	22.79
✓44-	Maurice Chamberland: Duval Bellemare.....	25.00
✓45-	Anatole Blais: Blvd. Gagnon par J. Dugré Conseiller.....	24.42
✓46-	" " : Rigoles Bang Ste-Marguerite.....	12.50
✓47-	Julien Cinq-Mars: réparation au bureau.....	15.00
✓48-	Raynald Girard: Nettoyage rues Val-Mauricie.....	28.17
✓49-	Imprimerie Lacoursière: cartes d'évaluation.....	28.90
✓50-	Pascal Hardware: Matériel aqueduc.....	4.90
✓51-	" " : Table & coussin pour Sténo.....	15.40
✓52-	" " : Gallon à mesurer pour évaluation.....	10.66
✓53-	" " : Matériel pour table du Conseil.....	4.77
✓54-	" " : Lames de scie.....	2.88
✓55-	Dépenses d'automobile: Bertrand Gilbert.....	13.00
✓56-	" " : Réal Fleury.....	17.75
✓57-	Jean-Louis Lefebvre: Rue Carillon par A. Bettez.....	32.00
✓58-	Robichaud Inc.: Rue Bourassa.....	68.88
✓59-	Réjean Boulay: Matthon & Doucet.....	35.00
✓60-	Elco Construction: Val-Mauricie.....	92.55
✓61-	Léonard Beaulieu: Matthon & Doucet.....	52.50
✓62-	" " : Quadrex.....	40.00
✓63-	" " : Matthon & Doucet.....	45.00
✓64-	" " : Blvd. Beaudry.....	243.88
✓65-	" " : Dominicains & Ste-Catherine.....	366.02
✓66-	Launier Ltée: Aqueduc et incendies.....	1675.84
✓67-	Le Nouvelliste: pavsge Terrasse Duvernay (soumission.....	13.75
✓68-	" " : Avis sur vidanges & annonce des fêtes.....	170.00
✓69-	Shawinigan Water & Power: pompes place Pothier.....	2.08
✓70-	Elco Construction: Laurentien & Bellefeuille.....	57.50
✓71-	" " : Terrasse Duvernay gravier-Grader.....	201.51
✓72-	" " : Bris aqueduc Centre d'Achats.....	203.75
✓73-	Station de service Fina: service des Incendies.....	9.11
✓74-	Station Antoine Biron: Service des incendies.....	3.55
✓75-	Service des incendies: 5 incendies.....	61.00
✓76-	" " : Entretien.....	14.00

Et que les comptes suivants soient et sont retenus pour vérification:

Launier Ltée: 2 douz. numéros de portes.....	\$ 3.12
Edouard Laird: Bornage rue Alfa.....	160.00
Vincent Caron: Déneigement Place Pothier.....	37.00

Que les comptes suivants, arrivés après la confection de l'agenda soient et sont acceptés pour paiement:

Maurice Matteau: Concierge.....	\$✓ 40.00
Vincent Caron: Ent. Boul Lacerte (Cinq-Mars).....	✓ 24.00
P.H. Marineau: Binders pour précis industriel.....	✓ 9.54
Robichaud Inc. Rép: rue Père Sylvain.....	✓ 84.26
Bureau d'enregistrement: mutations d'avril.....	9.00
Sirois Automobile: Compte du camion.....	✓ 2491.00

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que demande soit faite auprès de la Compagnie Pacific Canadien de bien vouloir annuler le contrat de droit de passage pour l'aqueduc sous la voie ferrée.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

C.P.R. passage  
conduite d'aqueduc.

7 mai 1962



Suivent les rapports des Officiers Municipaux qui sont versés aux dossiers.

Le Conseiller P.E. Ouellette se plaint du grand nombre de papiers qui jonchent le Chemin Ste-Marguerite et le Bld. St-Jean. Ces papiers proviennent des camions transportant les vidanges venant de la Ville des Trois-Rivières.

Papiers sur chemins dans Ste-Marguerite.

Pour faire suite le Conseiller Paul-Emile Ouellette donne avis de motion qu'il présentera un règlement à une prochaine assemblée qui aura pour effet d'obliger les camions transportant des vidanges et autres effets pouvant être semés par le vent, à recouvrir leurs charges de toile ou Bâche.

M. Jacques Dugré demande de s'informer au Gérant pour obtenir le règlement des bâches. Demande sera faite auprès du Chef de Police de la Cité des Trois-Rivières afin que le règlement de la Ville soit observé jusqu'aux limites; de cette façon la propreté de notre Municipalité sera moins en danger.

Sur suggestion de la Commission des Affaires Municipales de Québec, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la soumission de René T. Leclerc pour un loyer moyen de 5.4237 soit et est acceptée et l'émission d'obligations au montant de \$115,000 soit et est adjugée à cette firme.

ADOPTÉ.

A la suite du rapport de M. Bertrand Gilbert, à cet effet:

il est PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un montant de \$60.12 soit crédité au prochain compte de taxes de Mons. Robert Lafond; ce compte ayant été payé en double lors de la transaction de l'immeuble impliqué.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que le Secrétaire-Trésorier, soit et est autorisé à louer une machine à écrire pour un mois.

ADOPTÉ.

Lecture de deux lettres du Sous-Ministre des Affaires Municipales de Québec acceptant les règlements Nos. 106 et 109 pour des montants respectifs de \$30,000.00 et \$32,100.00

Lecture de l'estimation de l'ingénieur René A. Robert pour le prolongement de l'aqueduc de terrasse Duvernay, ainsi que l'acceptation par le Ministère de la Santé du Québec.

La Chambre de Commerce de Louiseville fait parvenir des remerciements pour la réception du 27 mars à la Salle Duvernay.

Obligations  
\$115,000.

*voir le rapport*  
TAXES radiées.  
Robert Lafond.

Location d'une  
Machine à Ecrire.

Regs. 106 & 109.  
Acceptation par  
Québec

MARGE DE LA RELIURE

7 mai 1962.



L'Association des estimateurs du Québec offre des cours en estimation foncière. Comme la confection du grand rôle est en marche les membres du Conseil ne voient pas l'utilité de tels cours pour cette année.

Hon. Jean Lesage fait parvenir des remerciements pour la résolution de félicitation que nous avons fait parvenir au Premier Ministre à l'occasion de l'annonce de la construction prochaine du pont.

La Chambre de Commerce Locale fait parvenir des remerciements pour les services de M. Bernard Laurin.

Voirie Provinciale.

Mons. Gaston Meunier Chef divisionnaire de la Voirie fait parvenir un inventaire révisé des chemins entretenus par la Voirie Provinciale. Le tout sera conservé pour référence.

Pour faire suite à la lecture de l'inventaire de Mons. Meunier, il est PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que demande soit faite au Chef de la Division No. 5 de la Voirie Provinciale de bien vouloir faire répandre de l'huile sur le Blvd. St-Jean afin d'abattre la poussière.

ADOPTÉ.

Nouveaux noms de rue pour Terrasse Duvernay.

A la suite de la lecture d'une lettre de Mons. J. Marcel Laflamme concernant de nouveaux noms de rues pour Terrasse Duvernay, il est

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que le nom de "Place des Pionniers" soit remplacé par " Place de Lyon"  
Que la rue P-161-79 soit nommée rue Pontoise.  
Que la Rue P-161-80-82 soit nommée Rue Amiens.

ADOPTÉ.

Réponse sur demandé de feu clignotant.

Réponse du Chef du Service Technique de la Circulation du Ministère de la Voirie sur notre demande de feux clignotant à l'intersection du Blvd, Mauricien et de la Route 2. La réponse est négative.

Lumières de rues pour l'Académie.

Pour faire suite à une demande des Autorités Scolaires pour l'installation de deux lumières de rues en face de l'académie St-Dominique il est,

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que demande soit faite à The Shawinigan Water & Power Company, de procéder à l'installation de deux lampes de rue d'une capacité de 4000 lumens chacune, en face de l'Académie St-Dominique, rue Père Sylvain.

ADOPTÉ.

Camion défense Civile.

Réponse à notre demande concernant un camion de la défense civile pour notre Municipalité. La chose n'est pas possible mais le tout va être gardé en filière pour référer la chose au coordinateur Régional.

Massiotte & Fils Limitée du Cap de la Madeleine offre leurs services pour pavage de rues dans notre Municipalité.

MARGE DE LA RELIURE

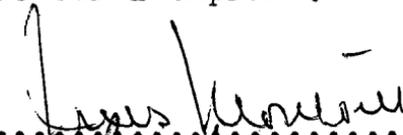
AVENANT faisant partie de la page 771 du livre des minutes.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

"Que pour l'emprunt de \$115,000.00, les tableaux d'échéances soient amendés pour lire à courte échéance de 10 ans au lieu de 15 ans, étant donné que la vente d'obligations se fait pour un terme à courte échéance pour les règlements Nos. 100, 106 & 109, et le tableau d'échéance pour le règlement No. 78-A, est amendé pour lire 10 ans au lieu de 20 ans, chaque émission subséquente devant être pour la balance due sur l'emprunt.

ADOPTE.

  
.....Maire.

  
.....Ass't-Sec.

*Edwin*

.....

.....

le 7 mai 1962



Accessoires usagés Cité de Cote St-Luc. offre des accessoires usagés  
Usines d'épuration. pour usine d'épuration. Le tout sera conservé pour  
référence future.

Aqueduc Quadrex.

A. Gauthier & Fils demande le raccordement d'aqueduc pour un Quadrex. Le tout sera fait d'une manière temporaire par nos préposés en attendant que les conditions du sol se prête pour la construction d'aqueduc permanente.

Soirée des Brigadiers.

M. Roland Brassard, principal de l'Académie St-Dominique, lance une invitation à tous les membres du Conseil de la Municipalité pour la soirée des Brigadiers à être tenue le 9 mai courant.

Pavage.

Pavage Metropolitain Inc. de Québec offres leurs services pour pavages de rues. Cette firme est de Québec.

Fête Nationale.

A la suite d'une lettre du Comité d'organisation de la Fête Nationale, il est,

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Qu'un montant de \$25.00 soit et est octroyé au Comité d'organisation de la Fête Nationale.

ADOPTE.

Extra pour puisards rues du Centre d'Achats.

A la suite de la recommandation de l'ingénieur René A. Robert, à l'effet d'autoriser l'entrepreneur qui a le contrat des rues derrière le Centre d'Achats a poser une extension de 12 pouces au sommet actuel de chaque puisard et regard d'égout. M. Robert suggère qu'un montant \$25.00 par puisard et regard d'égout soit accordé à l'entrepreneur pour la fourniture du matériel et la pose. Ce travail supplémentaire s'élèverait à \$400.00 Il est donc

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Armand Blais,

Qu'un montant de \$400.00 soit octroyé à l'entrepreneur qui a le contrat des rues derrière le centre d'achats, soit Bourassa & Fils Ltée. d'après les recommandations de M. René A. Robert en date du 27 avril 1962.

ADOPTE.

A la suite d'un rapport de l'inspecteur agraire, M. Clément Ricard à l'effet qu'un fossé était obstrué par des riverains au détriment d'autres, il est,

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

Fossé Beaudoin.

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que mise en demeure soit adressée à M. Roger Duplessis à l'effet de le forcer à mettre le fossé qui s'égoutait normalement dans le même état afin d'éviter l'écoulement sur la terre de M. Léonidas Beaudoin. Que la même mise en demeure soit envoyée à M. Louis St-Pierre pour dégâts causés par le terrassement qu'il a fait sur sa propriété. Cette terre étant descendue dans le fossé de M. Roland Beaudoin. Ces mises en demeure devront être signifiées par Courrier Recommandé.

ADOPTE.



le 7 mai 1962.

A la suite d'une demande de Me. Jean Perron, Avocat, et Procureur de Québec Homes Inc. promoteurs du développement d'une partie du P-36 il est,

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières donne la garantie que toutes les rues seront homologuées sans délai et qu'elle assumera la propriété et l'entretien complet et perpétuel des rues, parcs ainsi que des conduits d'eau et d'égout.

QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières fera respecter le projet tel qu'il est approuvé par la Société Centrale d'Hypothèques et de logements et que tous changements ou modifications devront être soumis au préalable à cette Société de la Couronne.

Que la partie réservée à l'habitation familiale sur le Plan No 19/1-E-1 préparé par M. L.A. Dernoï, Urbaniste, le soit pour habitations unifamiliales exclusivement.

ADOPTE.

Lettre de la Chambre de Commerce Locale concernant une suggestion pour le nom de la Municipalité.

1o- Que le nom de Trois-Rivières-Ouest soit adopté pour notre Municipalité.

2o- Qu'une semaine de propreté soit proclamée pour toute la Paroisse à l'occasion du printemps.

Une autre lettre venant d'un contribuable de la Municipalité nous fait part d'une suggestion concernant le nom de la Municipalité. A titre de contribuable de la Municipalité M. Marcel Beaumier, 4247 Notre-Dame suggère le nom de "Cité de la Pointe aux Ormes" comme futur nom de notre belle Municipalité.

Cette lettre tout comme la précédente sera versée au dossier pour références futures

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la soumission de Régional Asphalte Ltée. au montant de \$33,350.25 soit et est acceptée pour les travaux de pavage des rues du Secteur de Terrasse Duvernay. Ce montant comprend la confection, le pavage et les acottements.

Que le contrat de ces travaux soit octroyé la firme ci-Haut mentionnée aussitôt que les formalités légales seront rempliées.

ADOPTE.

PROPOSE Par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le règlement No. 107-A concernant confection et pavage de rues à Terrasse Duvernay soit et est adopté tel qu'il est présenté dans le livre des règlements de la Municipalité et qu'une assemblée des électeurs propriétaires du Secteur concerné soit fixée à 8 hres.P.M. le 16 mai 1962.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

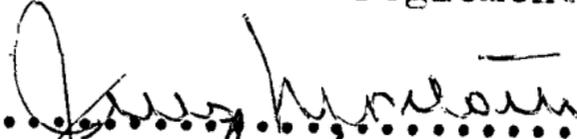
MARGE DE LA RELIURE

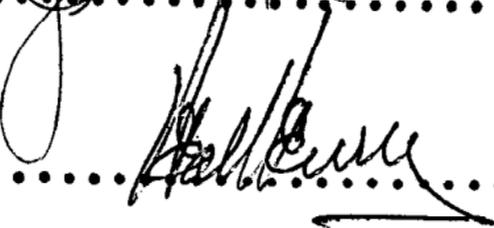
Garantie P-36

Pavage Terrasse  
Duvernay.

AVENANT faisant partie intégrale de la désignation paginale 776  
paragraphe 3:

Et les dates d'échéances des tableaux d'amortissement originaux  
des règlements Nos. 78-A, 100 et 106 sont modifiés pour se lire de  
1963 à 1982 pour ce qui est du règlement No. 78-A, de 1963 à 1977  
pour ce qui est du règlement No. 100 et du 1er mai 1963 au 1er mai  
1977, en ce qui concerne le règlement No. 106.  
ADOPTE.

  
.....Maire.

  
.....Ass't-Sec.

*Handwritten signature or scribble, possibly reading "L. L. L. L." or similar, written diagonally across the page.*

le 7 mai 1962.



Sortie égout  
Démontigny.

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Qu'un montant de \$1100.00 soit payé à la Firme Ricard & Charpentier pour travaux accompli à la sortie d'égout Démontigny.

ADOpte.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Garantie Ric-  
Charpentier.  
Centre d'achats.

Qu'un montant de \$2000.00 dollars soit payé à la Firme Ricard & Charpentier comme remise partielle de garantie de leurs travaux au centre domiciliaire du Centre d'Achats.

ADOpte.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Travaux payés  
égouts Val-Mau.

Qu'un montant de \$1114.59 soit octroyé à la Firme Robichaud Inc en regard de travaux accomplis dans Val-Mauricie sur les égouts. Ce montant devra être reporté à plus tard pour paiement lors du règlement d'achat de l'égout de Val-Mauricie.

ADOpte.

Une rencontre avec le nouveau Syhdic devra être aménagée afin de mettre au point l'affaire de l'égout de Val-Mauricie.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Armand Blais,

Egout 2de Val-Mau.  
Arp. et local.

qu'un montant de \$260.00 soit payé à M. Ernest L. Duplessis, arp-Gé pour travail de l'ocalisation d'égout de Val-Mauricie. Tel montant sera pris en considération lors de l'achat de l'égout de Val-Mauricie.

ADOpte.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

qu'un montant de \$400.00 soit payé M. J. U. Moreau, Ing. P. en regard de certains travaux de localisation des égouts de Val-Mauricie. Ce Montant sera réparti lors de l'achat de l'égout de Val-Mauricie.

ADOpte.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Paul-Emile Ouellette,

Que le règlement No. 99 concernant les travaux d'entretien de réglementation sur la rue Carillon sur le mode de répartition connu au pied de front, soit adopté tel redigé dans le livre de s règlements de la Muncipalité, et qu'une assemblée des électeurs soit tenue le 16 mai 1962 à 9 P.M. au lieu ordinaire de sessions.

ADOpte.

Comme l'heure avance, il arrive minuit, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que l'assemblée soit et est ajournée jusqu'à minuit cinq minutes le 8 mai 1962.

ADOpte.

MARGE DE LA RELIURE

.....Maire.  
.....Ass't-Sec.



le 8 mai 1962.

Séance d'ajournement Du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le huitième jour de mai, mil neuf cent soixante et deux, à minuit et cinq minutes au lieu ordinaire des sessions.

Etaient présents Son Honneur le Maire Jules Montour, Les Conseillers Jacques Dugré Lauréat Côté, Paul-Emile Ouellette, Armand Blais, Alfred E. Gagnon et Henri Guilbert.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que Me. Ludovic Laperrière, soit et autorisé à faire parvenir à la firme Maski Construction de Maskinongé, une lettre d'avocat au montant \$136.20 pour dommages causés à deux bornes-fontaines propriété de la Municipalité.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que le tableau d'amortissement des règlements Nos. 78-A, 100 et 109 soient adoptés avec les changements apportés suivant les instructions du Ministère des Affaires Municipales de Québec et tels qu'inscrits et ajoutés aux règlements respectifs. *x 106*

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que Monsieur René A. Robert, Ing. P. soit et est autorisé à préparer les plans devis cahier des charges et formules de soumissions pour les travaux d'égout pluvial devant desservir une partie de la rue Laurentien et une partie de la rue Rivard et ce pour le compte de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que Monsieur René A. Robert Ing. P. soit et est autorisé à préparer des plans devis cahier des charges formules de soumissions pour égout sanitaire devant desservir une partie de la rue Laurentien et une partie de la rue Rivard et ce pour le compte de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Armand Blais,

Que Monsieur René A. Robert, Ing. P. soit et est autorisé à préparer des plans devis cahier des charges formules de soumissions pour les travaux de mises en forme et de gravallage de la rue Laurentien et Rivard et ce pour le compte de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Armand Blais,

Réclamation  
Maski Const.  
(Bornes-Fon)

Tableau d'amor-  
tissement  
Nos. 78-A, 100  
109. *106*

*x Voir Laurentien  
C. Amédée*

Laurentien &  
Rivard.  
(pluvial)

Laurentien &  
Rivard.  
(Sanitaire)

Mise en forme  
& gravallage.  
Laurentien &  
Rivard.

MARGE DE LA RELIURE

le 8 mai 1962.



Pavage Laurentien & Bellefeuille.

Que Monsieur René A. Robert Ing. P. soit et est autorisé à préparer des plans devis profils cahier des charges formules de soumissions pour des travaux de gravellage et Pavage sur les rues Laurentien et Bellefeuille le tout pour le compte de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Avis légal  
(Vidanges)

Suit la lecture de l'avis légal de Me. Ludovic Laperrière, Avocat, concernant l'application de notre règlement de vidanges en regard avec le site de l'enfouissement sanitaire que la Cité des Trois-Rivières détient dans notre territoire. Une discussion s'engage à savoir qu'elle procédure nous devons prendre. L'aviseur Légal laisse le Conseil décider si des procédures devant les tribunaux doivent être prises vu que deux lois au sujet des enfouissements sanitaires se contredisent. Sur ce il est,

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Voyage à Québec pour enfouissement sanitaire.

Qu'un voyage des membres du Conseil soit organisé dans la semaine du 13 mai 1962 pour rencontrer les autorités de la Commission des Affaires Municipales et du Ministère des Affaires Municipales de Québec dans le but de se renseigner sur cette question épineuse. Les dépenses de ce voyage seront absorbées par la Municipalité.

ADOPTE.

Répartitions des coins de rues.

M. Paul-Emile Ouellette, demande de mettre à l'étude un règlement pour régir les répartitions des immeubles situées sur le coin des rues. L'Assistant-Secrétaire verra à confectionner un tel règlement et le soumettra aux Membres du Conseil en caucus pour étude.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Mutations Avril.

Que les mutations du mois d'avril 1962 soient et sont acceptées pour inscription au rôle d'évaluation telles que soumises par le bureau d'enregistrement des Trois-Rivières.

ADOPTE.

A la suite de certaines plaintes de résidants du Secteur Démontigny, l'assistant-Secrétaire, communiquera avec Régional Asphalte pour demander de faire les reprises qu'ils doivent faire afin d'améliorer l'écoulement de l'eau sur la partie pavée.

Le Conseiller Armand Blais ouvre une discussion à propos de réparation faite au pont de la rue Lemieux. Il s'agit de déterminer à qui appliquer le montant de \$ . Après longue discussion il est,

PROPOSE par M. Armand Blais,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que \$200.00 venant de la somme dépensée pour le pont de la rue Lemieux soit attribuée et répartie entre les 3 résidants de la rue Lemieux et que la balance du montant soit \$ soit à la charge des résidants des Blvs. Matthon et Doucet.

ADOPTE.



le 8 mai 1962

le 9 mai 1962

Le Conseiller Armand Blais dit qu'il a eu plusieurs plaintes à propos de chiens errants sur les boulevards. L'Assistant-Secrétaire qui est aussi secrétaire des évaluateurs fera une vérification des chiens en passant pour le rôle d'évaluation de plus Mons. Louis Servant qui est inspecteur des chiens sera contacté afin qu'il entre en communication avec Mme. Sténio Beaudry du 164 Ste-Catherine.

Le Conseiller Armand Blais demande s'il n'y avait pas moyen de faire faire des indications de vitesse de 20 milles à l'heure pour les principales artères de la Municipalité. A la suite de la remarque à l'effet que la vitesse est exagérée sur les Boulevards, il est,

PROPOSE par M. Paul-Emile Ouellette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Monsieur Armand Blais soit et est autorisé à acheter au nom de la Municipalité 12 enseignes de limitation de vitesse indiquant la vitesse limite 20 milles à l'heure.

ADOPTE.

Sur ce la séance est levée.

.....*Jacques Montreuil*.....Maire.

.....*Paul-Emile Ouellette*.....Ass't-Sec.

Assemblée des électeurs tenue le 9 mai 1962 à 10 heures A.M. à la salle de la Coopérative Fédérée de Québec Chemin Ste-Marguerite, sous la présidence de Monsieur Roland Prévost, Président de l'élection.

L'assemblée est ouverte par le président à dix heures précises.

SIEGE NO. 2 : Le bulletin de présentation de Monsieur Henri Guilbert, cultivateur, est signé par MM. Georges H. Garceau et Ls. Georges Chainé tous deux contribuables de la Municipalité.

Le Bulletin de présentation de Monsieur André Tourigny, conseiller-publicitaire, est signé par MM. Roger Berger, Camille Beaulieu et Joseph Rivard, tous trois contribuables de la Municipalité.

SIEGE NO. 6 : Le bulletin de présentation de Monsieur Jacques Pichette, Ingénieur-Professionnel, est signé par MM. Georges F. Dumont et Jean-Paul Mondion, tous deux contribuables de la Municipalité.

Le bulletin de présentation de Monsieur Paul-Emile Ouellette, millwright, est signé par MM. Arthur Dufresne et Auguste Bettez, tous deux contribuables de la Municipalité.

SIEGE NO. 1 : Le bulletin de présentation de Monsieur Hormidas Martin, mécanicien, est signé par MM. Arthur Guilbert, Ls. Georges Chainé et Jean-Guy Gamache, tous trois contribuables de la Municipalité.

Le bulletin de présentation de Monsieur Emilien Launier, commerçant, est signé par MM. Antoine de La Chevrotière et Raymond Normandin tous deux contribuables de la Municipalité.

A midi, comme il y a plus d'un candidat à chaque siège qui sont mis en nomination, le président ordonne la tenue d'élection au scrutin secret qui sera tenue entre 8 heures A.M. et 7 heures P.M. le lundi

MARGE DE LA RELIURE

le 9 mai 1962.

le 10 mai 1962. 16 mai 1962

14 mai 1962.

L'Assemblée est levée.



*[Signature]*  
.....Président.

Suite à la mise en nomination, Monsieur Emilien Launier, par lettre en date du 9 mai 1962 et reçue le 10 mai 1962, retire sa candidature au siège No. 1.

Le Président de l'élection déclare le seul candidat restant en lice pour le siège No. 1 M. Hormidas Martin, élu Conseiller de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières pour le Siège No. 1 en conformité avec l'article No. 263 du Code Municipal.

*[Signature]*  
.....Président.

Assemblée des Electeurs-proprétaires du Secteur Terrasse Duvernay tenue le 16 mai 1962 à 8 heures P.M. au lieu ordinaire des sessions, sous la présidence de Monsieur Jacques Dugré, Pro-Maire.

Réal Fleury agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débuta par la lecture de l'avis public, du certificat de publication du règlement No. 107-A ainsi que du Chapitre 164, 8-9 Elizabeth II, section 11.

Entre 8 heures et 9 heures, aucun électeur--propriétaires concerné n'a demandé que le dit règlement soit soumis pour approbation par voie de référendum.

A 9 heures, le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur Jacques Dugré, Pro-Maire, déclara le règlement No. 107-A adopté par les électeurs-proprétaires du Secteur Terrasse Duvernay.

*[Signature]*.....Président.

*[Signature]*.....Secrétaire.

Assemblée des électeurs-proprétaires de la rue Carillon tenue le 16 mai 1962 à 9 heures P.M. au lieu ordinaire des sessions, sous la présidence de Monsieur Jacques Dugré, Pro-Maire.

Réal Fleury agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débuta par la lecture du règlement No. 99, de l'avis public et de publication, ainsi que du Chapitre 164 S.R.O. 8-9 Elizabeth II.

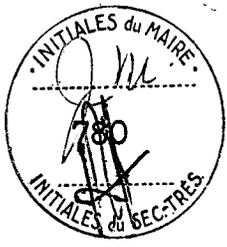
Entre 9 heures et 10 heures aucun électeurs--propriétaire concerné n'a demandé que ledit règlement No. 99 soit soumis pour approbation par voie de référendum.

A 10 heures, le président, en l'occurrence Monsieur Jacques Dugré, déclara le règlement No. 99 adopté par les électeurs-proprétaires de la rue Carillon.

*[Signature]*.....Président.

*[Signature]*.....Secrétaire.

MARGE DE LA RELIURE



RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ELECTION.

L'élection eut lieu entre 8 heures A.M. et 7 heures P.M. le 14 mai 1962.

Contrairement aux années passées nous avons 11 bureaux de scrutin au lieu de 6 et répartis comme suit 3 bureaux à Ste-Marguerite et 8 dans la Banlieue et distribués par Secteur.

Un candidat ayant été élu par acclamation, en l'occurrence Monsieur Hormidas Martin, le scrutin fut nécessaire pour les sièges Nos. 2 & 6 mettant en lice au siège No. 2 M. Henri Guilbert et M. André Tourigny. et au siège No. 6 M. Paul-Emile Ouellette et M. Jacques Pichette.

Le résultat du scrutin secret est le suivant:

SIEGE NO. 2 M. Henri Guilbert a obtenu 658 voix.  
M. André Tourigny a obtenu 389 voix.  
Laissant une majorité de 269 voix à M. Henri Guilbert, déclaré élu au siège No. 2 comme Conseiller de la Municipalité.

SIEGE NO. 6 M. Paul-Emile Ouellette a obtenu 453 voix.  
M. Jacques Pichette a obtenu 514 voix.  
Laissant une majorité de 141 voix à M. Jacques Pichette, déclaré élu au siège No. 6 comme Conseiller de la Municipalité.

L'élection s'est déroulée normalement sans aucun incident fâcheux.

La boîte de scrutin du bureau de votation No. 7 a dû être ouverte afin d'obtenir le rapport de la vice-présidente qui avait été laissé avec les autres documents après la scellée de la boîte. Cette opération fut faite en présence du président d'élection, du secrétaire d'élection, de la vice-présidente du bureau en question, de M. Léon Montour Mlle. Annette Girard ainsi que des contribuables et journalistes présents au secrétariat.

Après consultation avec Son Honneur le Maire Jules Montour, le président de l'élection s'est rendu rencontrer le sous-ministre-adjoint des Affaires Municipales de Québec, afin de discuter de certains points au sujet de la mise en nomination d'un candidat et de ses effets sur la présente élection, Le sous-ministre-adjoint, M. Camille Blier a assuré le président que le tout s'est passé normalement et conformément à la loi.

*[Signature]*  
.....Président.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DES TROIS-RIVIERES.

Je, Hormidas J. Martin, soussigné, de la Banlieue des Trois-Rivières, Paroisse des Trois-Rivières, ayant été dûment nommé Conseiller de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

*[Signature]*  
Hormidas J. Martin.

ASSERMENTE devant moi, à la Banlieue des Trois-Rivières, Qué. ce vingt-deuxième jour de mai, mil neuf cent soixante et deux.

*[Signature]*  
R. Prévost. Sec.-Trés.

MARGE DE LA RELIURE

le 4 juin 1962

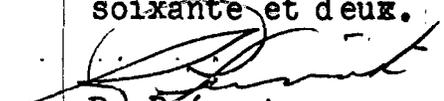
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DES TROIS-RIVIERES.



Je, Henri Guilbert, soussigné, de la Banlieue des Trois-Rivières, Paroisse des Trois-Rivières, ayant été dûment nommé Conseiller de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.  
Ainsi que Dieu me soit en aide.

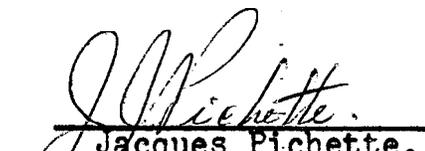
  
Henri Guilbert.

ASSERMENTE devant moi, à la Banlieue des Trois-Rivières, Qué., ce vingt-deuxième jour de mai, mil neuf cent soixante et deux.

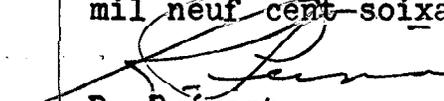
  
R. Prévost,  
Secrétaire-Trésorier.

PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DES TROIS-RIVIERES.

Je, Jacques Pichette, soussigné, de Terrasse Duvernay, Paroisse des Trois-Rivières, ayant été dûment nommé Conseiller de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.  
Ainsi que Dieu me soit en aide.

  
Jacques Pichette.

ASSERMENTE devant moi, à la Banlieue des Trois-Rivières, ce vingt-deuxième jour de mai mil neuf cent soixante et deux.

  
R. Prévost,  
Secrétaire-Trésorier.

Le 4 juin 1962.

Assemblée régulière du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 4 juin 1962 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules-Montour et à laquelle session étaient présents MM. Les Conseillers, Lauréat Côté, Jacques Dugré, Jacques Pichette, Henri Guilbert, Hormidas Martin et Alfred E. Gagnon.

Félicitations du Maire Nouveaux Conseillers.

Avant d'ouvrir l'assemblée Son Honneur le Maire félicite les nouveaux élus et remercie les candidats moins changeux en appuyant surtout sur le travail que L'ex-Conseiller Paul -Emile Ouellette a accompli par le passé en sein du Conseil Municipal. Le Maire remercie également M. Armand Blais qui ne s'est pas présenté devant l'électorat et qui a fait un beau travail durant le dernier terme du Conseil

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

Minutes.

SÉCONDE par M. Jacques Dugré,

Que les minutes des assemblées des 7, 8 mai ainsi que celles des

le 4 juin 1962.



assemblées des électeurs du 9 et 16 mai, de même que le rapport du président de l'élection sont approuvées telles que lues et inscrites aux livres de la Municipalité.

ADOpte.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Comptes.

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

1-	Me. G.G. Garceau, Notaire, cession rue Xavier Rouette.....	\$ 42.00
2-	Me. L. Paperrière, avocat, avis légal sur dépotoirs.....	25.00
3-	Armand Bourassa, travail avec machinerie pour aqueduc.....	408.00
4-	Elco Const. Enrg., Bellefeuille et Laurentien, gravier.....	237.05
5-	" " " " , Centre Domiciliaire Laurentien, gravier.....	298.32
6-	Joseph Paquette: rues Bellemare et Duval, gravier.....	358.75
7-	Produits de Ciment St-Maurice: tuyaux pour secteur Bellevue	208.00
8-	Robichaud Inc.: Lacerte partie Cinq-Mars.....	20.00
9-	" " : Rues Des Dominicains et Ste-Catherine.....	10.00
10-	" " : Gradage de la glace à Val-Mauricie.....	30.00
11-	" " : Rue Roberge, gradage.....	7.50
12-	" " : Rue Bourassa, gradage.....	20.00
13-	" " : Blvd. St-Jean, gradage.....	25.00
14-	" " : Des Ormes, gradage et pelle.....	109.00
15-	Loranger & Molesworth: tuyau de fonte pour aqueduc.....	2386.32
16-	" " : valves et parties mécaniques.....	76.92
17-	" " : 63 long. de tuyaux.....	1981.32
18-	" " : matériel d'aqueduc.....	165.41
19-	Beaulieu Ttransport; Gravier & sable pour Matton et Doucet	143.41
20-	" " : gravier rue Girard.....	37.50
21-	" " : sable pour quadrex.....	5.00
22-	" " : gravier et pierre Place Pothier.....	43.93
23-	Shawinigan Water & Power: Pompe Centre d'Achats.....	31.72
24-	" " : Puits No.1.....	62.66
25-	" " : Bureau.....	12.96
26-	" " : éclairage des rues.....	521.74
27-	" " : Pompes Place Pothier.....	5.66
28-	Anatole Blais: Blvd. Gagnon, gravier.....	52.54
29-	" " : Blvd. Bettez, gravier.....	68.50
30-	Rodhain Service Station: gazoline pour camion.....	4.00
31-	Garage Dufresne: gazoline.....	3.31
32-	" " : gazoline.....	3.90
33-	" " : gazoline, graissage et huile.....	6.90
34-	" " : gazoline.....	3.50
35-	Imprimerie Lacoursière: 5 sacs d'élection.....	20.69
36-	J.B. Deschamps, Inc.: Impression d'obligations.....	497.36
37-	" " : livre de contrôle pour obligations.....	66.37
38-	Lucien Dupont & Fils: 2000 étiquettes 2X3½.....	14.61
39-	P.H. Marineau: Articles de bureau.....	13.83
40-	" " : 200 permis, 200 formules de construction...	44.72
41-	Jean Banville Inc.: 1000 feuilles auto-mimeo.....	4.61
42-	" " : 1000 feuilles auto-mimeo, 1 bout, cor.	5.41
43-	Pascal Hardware: 12 ampoules électriques, bureau.....	3.44
44-	" " : 5 gals. roof coating.....	4.14
45-	Réal Fleury: dépenses d'automobile mois mai.....	7.00
46-	Bertrand Gilbert: Dépenses d'automobile mois mai.....	19.00
47-	Réjean Boulay: Rue Matton, nivelage.....	35.00
48-	Emile Massicotte: Travail sur Matton & Doucet.....	16.50
49-	Dr. P. Casavant: Service aux indigents. (Médecin) F. Tremblay	8.00
50-	Louis Dufresne: Orchestre pour réception C. de Commerce...	50.00
51-	Lucien Dupont & Fils: 2000 enveloppes à fenêtre.....	17.78
52-	" " : 1000 entêtes et 1000 feuilles onions	14.58
53-	Service des Incendies: 5 incendies, séchage boyaux, estinc	79.00
54-	Landry & Frère: Gazoline pou camion incendie.....	2.71
55-	" " : Gazoline pour camion incendie.....	5.43
56-	Lebrun Automobiles Inc: Entretien camion incendie.....	21.87

MARGE DE LA RELIURE

900

Le 4 juin 1962



57-	Launier Ltée:	55 douz. nos.....	\$85.50
58-	"	: Matériel d'aqueduc par G. Gagnon	132.33
59-	"	: 14 longueurs tuyaux ciment.	17.48
60-	"	: Matériel aqueduc par G. Gagnon	461.84
61-	"	: Lampe rotative camion inc....	93.35
62-	"	: Tuyaux cuivre et adapteurs..	610.05
63-	"	: 3 Hydrants .....	530.40
64-	"	: Tuyaux et boîte de service..	627.18

ADOPTÉ.

Suivent les rapports des Officiers Municipaux, qui sont versés aux dossiers.

IL est suggéré par M. Gilles Gagnon, d'agrandir le réservoir ou de prévoir la construction d'un nouveau puits, afin de prévenir une disette d'eau pour l'avenir.

Vannes de réduction de pression.

Comme deux soumissions sont parvenues au secrétariat concernant une vanne de réduction de pression, il est demandé de le s ouvrir immédiatement.

Launier Ltée: \$995.32

Loranger & Molesworth \$940.00

Après consultation avec le Conseiller Jacques Pichette, Ing. P. il est d'avis que les deux vannes soumises s'équivalent, il est donc

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que la plus basse soumission, soit celle de Loranger & Molesworth, au montant de \$940.00 soit et est acceptée pour une vanne de réduction de pression et que M. Gilles Gagnon soit et est autorisé à en faire la commande.

ADOPTÉ.

Toujours dans le but de ménager l'eau, il est,

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Annnonce pour ménager l'eau.

Qu'un avis soit inséré dans le journal local le Nouvelliste demandant la coopération des abonnés à l'aqueduc, afin que l'arrosage des parterres se fasse de 7 à 9 heures, P.M. seulement.

ADOPTÉ.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Boîte de camion Jos, Gélinas.

Qu'une mise en demeure soit envoyée à M. Jos. Gélinas, de voir à faire disparaître la boîte de camion qui traîne sur un lot vacant pour laquelle il a reçu des avertissements de l'inspecteur de Construction M. Bertrand Guilbert et que cette mise en demeure soit envoyée par lettre recommandée.

ADOPTÉ.

Avis de motion pour amender le règ. Lacerte-Cinq-Mars. H. Gilbert.

Le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un amendement au règlement de la rue Lacerte partie Cinq-Mars, afin d'étendre la partie comprise dans ce règlement à toute la rue appartenant à la Municipalité.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que L'ingénieur René A. Robert soit et est autorisé à préparer des plans pour l'extension de la rue Lacerte. Il s'agit de la mise en forme et du gravellage, de cette rue.

MARGE DE LA RELIURE

le 4 juin 1962.



~~Que L'ingénieur René A. Robert, soit et est autorisé à préparer des plans pour l'extension de la rue Lacerte, il s'agit de la mise en forme et du grallage de cette rue.~~

ADOPTE.

Lecture d'une lettre de Me. L. Laperrère concernant un jugement du juge Marquis dans la cause de Ville de Villeneuve VS. Gaston Leclerc. Dans les circonstances Me. Laperrère ne peut engager la Municipalité dans une cause de ce genre.

A la suite de la lecture de cette lettre une longue discussion s'engage entre les contribuables et les Membres du Conseil, entre autre M. Paul Pleau, veut faire respecter le règlement intégralement concernant les vidanges disant qu'aucun dépotoir ne peut être établi dans la Municipalité autre que le dépotoir Municipal.

A la suite de cette discussion, il est,

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'une mise en demeure soit envoyée à Mons. Beaudry, le responsable de l'enfouissement sanitaire pour la Cité des Trois-Rivières, de voir à respecter les prescriptions de loi d'hygiène concernant les enfouissements sanitaires ; que copie de cette lettre soit envoyée à la Cité des Trois-Rivière ainsi qu'au Ministère de la Santé du Québec. Que si les mesures ne sont pas prises, injonction sera prise dans 10 jours.

ADOPTE.

Cette dernière résolution vient d'une suggestion du Maire. Mons. Paul-Emile Ouellette, contribuable du chemin Ste-Marguerite dit que les déchets sont étendus en raison d'un arpent par jour et que la terre n'a que 28 arpents il sera rendu au chemin Ste-Marguerite dans 28 jours. Il ne peut pas mettre ses vidanges dans la tranchée qu'il a creusée parce que l'eau jaillie aussitôt qu'une excavation d'un pied est pratiquée.

Suit le rapport de M. Roland Prévost Secrétaire-Trésorier. Il débute son rapport par certaines dépenses qu'il veut faire approuvées , il est donc,

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que les dépenses soumises par le Secrétaire-Trésorier soient et sont acceptées pour paiement, savoir:

Dépenses d'élections.....	\$388.17 ✓
Voyage à Québec.....	11.67 ✓
Timbres.....	52.00 ✓
Petite Caisse Sec.-Trés.....	46.48 ✓

ADOPTE.

Il est ensuite question du travail supplémentaire fait Mlles. Hélène Jutras et Nicole Plouffe et M. Bertrand Gilbert. Mlles Jutras et Plouffe ont travaillé deux veillées pour préparer les élections M. Bertrand Gilbert une veillée. Ce dernier se désiste d'extrat disant qu'il aime mieux que le Conseil prenne en considération se travail lorsqu'il sera question de son salaire.

Sur suggestion de l'assistant-Secrétaire, il est,

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que Mlles. Hélène Jutras et Nicole Plouffe reçoivent un boni de \$15.00 pour temps supplémentaire fait au bureau à l'occasion de la préparation des listes électorales. ADOPTE.

Enfouissement sanitaire.

x Résolution

MARGE DE LA RELIURE

4 juin 1962.



A la suite d'un changement dans la répartition des rues Matton et Doucet, il est,

Répartition  
Matton & Doucet.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la répartition pour Matton et Doucet pour l'entretien des rues soit et est portée à .106 ¢ P/L.

ADOPTE.

Taxe de vente.

Le service de la taxe de vent nous fait parvenir une lettre nous avertissant qu'un fonctionnaire de ce service sera à notre disposition sous peu pour enquêter sur la perception de la taxe de vente nous revenant.

Bornes-Fontaines  
Centre D'achats.

Une lettre De M. Jean Cloutier, Gérant du Centre d'Achats, à l'effet qu'il autorise les préposés d'aqueduc de la Municipalité à faire l'inspection et l'entretien des bornes-fontaines leur appartenant et étant situées sur le territoire du Centre d'Achats.

Voirie, Remercie  
pour rég, 98-B

Le Ministère de la Voirie remercie la Municipalité pour la copie du règlement No. 98-B concernant les cimetières d'automobiles. Il félicite la Municipalité par la même occasion d'avoir passé un tel règlement.

Maski Construc.  
Lettre d'avocat.

Me. L. Laperrière, averti le Conseil qu'il envoie une sommation par lettre d'avocat à Maski Construction pour dommages causés à deux bornes-fontaines, dommages évalués à \$136.20.

Réclamation  
Reynald Doucet.

Me, Jacques Lacoursière, procureur de M. Reynald Doucet, accidenté sur la rue Julien, fait parvenir une lettre d'avocat pour dommages au montant de \$200.00 plus \$6.00 pour frais de la lettre. Le compte sera produit à Bourassa & Fils, et à nos assureurs, et on verra à aviser le contracteur de baliser tous les obstacles qui se trouvent dans les rues.

Dépenses de  
Voyage J.E, Lau-  
nier, Congrès.

M. J. Emilien Launier, Chef de la Brigade des pompiers de la Municipalité demande si la Municipalité ne pourrait pas faire quelque chose en vue de défrayer les dépenses de voyage lors du Congrès des chefs pompiers et Polices qui sera tenu à Percé.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'un montant de \$150.00 soit et est octroyé à Mons. J. Emilien Launier comme dépenses de voyage à l'occasion du Congrès des Chefs des pompiers et Polices de la Province de Québec.

ADOPTE.

A la suite d'une demande de la Société Canadienne du Cancer, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martij,

Qu'un montant de \$10.00 soit et est octroyé à la Société Canadienne du Cancer comme contribution à la campagne en cours.

ADOPTE.

Lecture d'une lettre en réponse d'une autre prosuite par M. René A. Robert à la Cie. B.M. Const. La copie de la réponse dit que cette compagnie va se rendre à la demande de réparation de la rue Notre-Dame. Par la Même occasion Léon. Robert. nous fait parvenir copie d'une lettre qu'il a produite à M. Bourassa ent. qui a le

4 juin 1962.



contrat des rues au Centre Laurentien. Il donne ordre de commencer sans délai ces travaux afin de compléter le gravellage de toutes les rues mentionnées dans le contrat avant le 15 juin prochain,

Un propriétaire du Centre Domiciliaire Laurentien se plaint que son terrassement est terminé et qu'à la suite de ses travaux la rue a été haussée d'un pied. L'ing. Robert rencontrera les contracteurs qui construisent dans ce Secteur afin de leur donner les niveaux définitifs des rues.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Vérificateurs  
DeCotret-Fer-  
ron & Nobert.

Que la firme DeCotret, Ferron, Nobert & Cie., soit et est retenue comme vérificateurs des livres de la Municipalité pour l'exercice fiscal se terminant le 31 Décembre 1962.

ADOPTÉ.

Des contribuables désirant se construire sur la rue Lacerte sur la partie cadastrée mais où la rue n'est pas encore confectionnée demande la confection de cette rue et le service d'aqueduc.

PROPOSÉ par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Extention  
Aqueduc Lacerte

Que Mons. Gilles Gagnon, soit et est autorisé à faire une extension d'aqueduc, jusqu'au lot de Mons. Roger St-Bierre sur la rue Lacerte.

ADOPTÉ.

Suit la question d'engagement de l'Urbaniste.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE PAR M. Jacques Dugré,

MARGE DE LA RELIURE

Contrat de  
L'urbaniste.

Approuvé par  
Comm. Municipale  
le 28/6/1962

Que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières engage la Firme R. Soudre & R. Latté pour la préparation et la confection du Plan Directeur de la Municipalité et ce aux conditions suivantes, savoir: Le prix total sera de \$14,000.00 dollars dont \$3000.00 à la signature du contrat et \$11000.00 sur livraison du plan directeur et le solde à raison de 8 paiements tri-annuels de \$1000.00.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer le contrat préparé à cet effet par Me. GILLES GUY GARCEAU, Notaire.

ADOPTÉ.

Pour faire à la dernière résolution le Conseiller Henri Guilbert, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement à l'effet d'engager la Firme R. Soudre & R. Latté pour la confection d'un Plan Directeur d'Urbanisme pour la Municipalité. Un prix total de \$14,000.00 sera payé pour ce travail et cette somme sera répartie comme suit, savoir: \$3,000.00 à la signature du contrat, \$3000.00 sur livraison du Plan Directeur le solde à raison de 8 paiements tri-annuels de \$1000.00

Avis de Motion  
Reg. Eng. Urbaniste.  
H. Guilbert.

A la suite d'une demande du Sec.-Trés. à l'effet d'améliorer l'éclairage au bureau, il est,  
PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le Sec.-Trés. soit et est autorisé à faire installer un fluorescent de deux tubes de 8 pieds de longueur et d'acheter une horloge électrique pour les besoins du secrétariat.

ADOPTÉ.

le 4 juin 1962.



A la suite d'une demande d'un contribuable de la rue Frontenac, il est,

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Lumière de rue Frontenac.

Que demande soit faite à la Shawinigan Water & Power d'installer une lumière de rue d'une capacité de 4000 lumens à l'extrémité est de la rue Frontenac.

ADOPTÉ.

Codes Munc. Nouveaux Cons.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le Secrétaire-Trés. soit et est autorisé à acheter 3 codes Municipaux pour les trois nouveaux Conseillers.

ADOPTÉ.

Trou rue Ste-Catherine.

A la suite de plaintes répétées de l'inspecteur des rues Des Dominicains et Ste-Catherine, il est,

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la Firme Ricard & Charpentier soit avisée par lettre de voir à réparer ou combler le trou laissé béant lors de la confection de l'égout de l'école, afin d'empêcher la rue Ste-Catherine de se miner.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Soumissions pavage Laurentien & Bellefeuille.

Que des soumissions soient demandées pour le pavage des rues Laurentien & Bellefeuille par la voix du journal local. Les soumissions devront parvenir au Secrétariat au plus tard 5 heures le 11 juin. Seuls les contribuables de la Municipalité sont appelés à soumissionner.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Egouts Laurentien & Rivard.

Que Mons. René A. Robert, Ing. P. soit et est autorisé à présenter les Plans d'égouts sanitaire et Pluvial à la Régie d'épuration des eaux pour obtenir les approbations nécessaires. Il s'agit des Plans de la rue Laurentien et Rivard.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que des soumissions soient demandées par la voix du journal local le Nouvelliste pour la mise en forme et la confection de la rue Rivard et la rue Laurentien, confection d'égouts sanitaire et pluvial. Que ces soumissions parviennent au bureau du Secrétariat au plus tard 5 hrs. P.M. le 11 juin. Seuls les contracteurs-contri-

Le 4 juin 1962.



buables de la Municipalité sont appelés à soumissionner pour ces travaux.

ADOPTE.

Comme il n'y a pas encore d'inspecteur de rue au Centre Domiciliaire Laurentien, M. Jean Cloutier suggère de nommer M. Germain Prince,

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE PAR M. Henri Guilbert,

Que Mons. Germain Prince soit et est nommé inspecteur des rues pour toutes les rues du Centre domiciliaire Laurentien.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que M. Réginald Guilbert soit et est nommé inspecteur de la rue Nicol.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que Mons. Paul-Emile Boucher soit et est nommé inspecteur pour la rue Gélinas.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que Mons. René A. Robert, Ing. P. soit et est autorisé à préparer des plans pour la confection mise en forme et le pavage des rues au Secteur Bellevue.

ADOPTE.

A la suite du retrait de Mons. Armand Blais de la politique Municipale le Conseil décide de nommer un autre Conseiller sur le comité de numérotage. Lequel Conseiller recevra la collaboration de Mons. Blais.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que Mons. Lauréat Côté, Conseiller, soit et est nommé représentant du Conseil au sein du Comité de numérotage.

ADOPTE.

Il est question d'améliorer le salaire des employés de la Municipalité. Il s'agit ici des journaliers. Cette question sera abordée lors d'un prochain caucus où tous les salaires seront considérés suivant les normes du Comité Paritaire.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'une lettre soit adressée au Ministère de la voirie afin de voir à réparer et même allonger le ponceau le long de la voie ferrée traversant le Boul. Mauricien. Que copie de cette résolution soit adressée à M. Gaston Meunier Ing. Divisionnaire. ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Insp. rues  
Laurentien.

Insp. rue  
Nicol.  
Réginald  
Guilbert.

Insp. Gélinas.  
P.E. Boucher.

Plans pour rue  
Bellevue.

M. L. Côté  
Numérotage.

le 4 juin 1962.  
le 11 juin 1962.



Mons. Drouin propriétaire d'une terre longeant le Boul. Mauricien dans le Secteur Ste-Marguerite, dit que sa cloture a été endommagée et par la neige et par le déplacement à la suite de l'élargissement du Boul. Mauricien.

Cloture  
Brouin.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que Mons. Drouin soit et est autorisé à réparer sa cloture et qu'il produise le compte au Conseil pour paiement.

ADOPTE.

Huile sur le Blv.  
St-Jean.

A la suite d'une remarque du Conseiller Jacques Dugré, une demande sera répétée auprès de l'ing. Divisionnaire M. Gaston Meunier à l'effet de faire répandre de l'huile sur le Boul. St-Jean afin d'abattre la poussière.

Ajournement.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas Martin,

Que l'assemblée soit et est ajournée à lundi le 11 juin 1962 à 8 heures P.M. au lieu ordinaire des sessions.

ADOPTE.

*Jules Montour*.....Maire.  
*Alfred E. Gagnon*.....Assistant-Sec.

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 11 juin 1962 au lieu et à l'heure ordinaires des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Etaient aussi présents à cette assemblée MM. les Conseillers, Jacques Dugré, Henri Guilbert, Hormidas J. Martin, Alfred E. Gagnon Lauréat Côté et Jacques Pichette.

PROPOSE PAR M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE PAR M. Jacques Pichette,

Correction d'évaluation.  
N.&N. Veillette.

Que l'évaluation des immeubles compris sur les lots P-15-18, P-15-47 et P-15-48 appartenant à MM. Noé & Normand Veillette qui était au total de \$10,575. soit modifiée pour un montant total de \$4,625. d'après le rapport des estimateurs à l'effet que l'ancienne évaluation était erronée; des immeubles n'appartenant pas à ces contribuables leur étaient imposées. Cette correction se rapporte aux années 1961 et 1962.

ADOPTE.

Reg. Zonage  
Val-Mauricie.  
Avis de motion.

Un contribuable de la Municipalité, M. Jean Cloutier se plaint qu'un commerce est en train de s'établir dans le centre dominical de Val-Mauricie. Il s'agit d'une pharmacie qui sera opérée par M. Hébert. Comme il n'y a pas de zonage dans ce secteur le Conseil n'a pas l'autorité d'arrêter ces travaux. Pour faire suite à cette discussion et à la demande de l'inspecteur du Secteur de Val-Mauricie, M. le Conseiller Lauréat Côté, donne avis de motion à l'effet



le 11 juin 1962.

qu'il présentera à une prochaine session un règlement à l'effet de zoner le Secteur de Val-Mauricie en zone de construction résidentielle unifamiliale.

Le Gérant du Centre d'achats des Trois-Rivières, demande au Conseil d'étudier sérieusement la question d'engagement d'un corps de police pour la protection des contribuables de la Municipalité.

M. Le Maire dit que rien n'a été prévu au budget à cet item et qu'il ne peut engager la Municipalité dans des dépenses considérables que pour le centre d'achats et la Corporation Scolaire, mais que la chose est prise en considération.

M. le Conseiller Henri Guilbert émet l'opinion que l'urbaniste va situer le site pour un poste de police et que dans le moment nous n'avons pas de place pour loger des policiers.

M. Guilbert ajoute que la Municipalité n'est peut-être pas mûre pour établir un corps de police mais qu'il faudra y songer dans un avenir rapproché.

Le Maire ajoute que l'offre du Centre d'Achats à l'effet de défrayer le salaire des policiers en service au centre commercial, sera recon- sidérée.

Police.

Vidanges du centre d'achats

Le Gérant du Centre d'achats, M. Jean Cloutier, vient expliquer aux Membres du Conseil que les marchands de ce site commercial n'ont pu en venir à une entente sur le prix de la cuillette des vidanges pour leurs établissements. Il fait la lecture de comptes qui sont assez élevés à comparer à d'autres offres que ces marchands ont reçues pour le même service.

M. Héroux représentant la firme Ricard & Charpentier dit que les prix ont été fixés en vertu du travail à accomplir et que ceux qui chargent moins cher font de la récupération.

Le Conseiller Henri Guilbert dit qu'il faudrait amender le règlement des vidanges afin que les marchands soient plus libres de prendre le contracteur de leur choix pour la cuillette des vidanges.

Comptes en suspend.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

- |   |          |
|---|----------|
| 1- Edouard Lair. A. Géo.: localisation rues Sect. Bellevue... | \$160.00 |
| 2- Vincent Caron: Déneigement Place Pothier.....              | 37.00    |
| 3- Launier Ltée: 2 douz. de nos. de rues.....                 | 3.12     |
| 4- Launier Ltée: 2 Hydrants.....                              | 353.60   |

ADOPTÉ.

Rue Carillon.

L'Assistant-Secrétaire met le Conseil au courant que le Ministère des Terres & Forêts a accepté le plan de redivision de la rue Carillon sur le P-15.

6 lumières rue Père Sylvain.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que demande soit faite à la Compagnie Shawinigan Water & Power de procéder à l'installation de 6 lampes de rues d'une capacité de 4000 lumens sur la rue Père Sylvain. Il y aura 3 lampes sur la rue elle-même et 3 pour éclairer l'école.

Que les 3 lampes devant servir à éclairer l'Académie soient chargées annuellement à la Corporation Scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières.

Que la résolution en date du 7 mai 1962, à la désignation paginale 772, paragraphe 10, concernant une demande de 2 lampes de rues au même endroit, soit et est rescindée.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

le 11 juin 1962.



Taxes Scolaires  
dûés sur terrains  
Acquis par la  
Municipalité.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les taxes scolaires dues sur des rues et parcs  
acquis par la Municipalité de Radisson Construction, au montant  
de \$442.33 soient acquittées par la Municipalité.

ADOPTÉ.

Cette résolution vient à la suite de la lecture de la convention  
de vente passée le 2 novembre 1961.

Erreur d'évalua-  
tion. Alphé  
Dumont.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,  
seconde par M. Henri Guilbert,

Que l'évaluation au montant de \$350.00 chargée par erreur en dou-  
ble au nom de M. Alphé Dumont soit biffée du rôle d'évaluation pour  
toute fin pratique.

ADOPTÉ.

Refus de permis  
G. Démontigny,  
Mise en demeure.

Pour faire suite à un rapport de Mons. Bertrand Gilbert, insp. de  
la construction à l'effet qu'une maison est en construction sur  
la 3<sup>ième</sup> rue Démontigny et que le permis de construction en a été  
refusé, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Monsieur Georges Démontigny soit avisé de discontinuer la cons-  
truction d'un immeuble sur un lot non subdivisé du lot originaire  
P-42 et ce tant et aussi longtemps que la rue n'aura pas été donnée  
ou cédée à la Municipalité et que le dit lot n'aura pas été cadas-  
tré officiellement.

Que l'Assistant-Secrétaire soit et est autorisé à remettre le tout  
entre les mains de Me. L. Laperrière, Avocat, pour procédures d'in-  
jonction si dans les dix (10) jours le contrevenant ne s'est pas  
conformé à cette demande.

ADOPTÉ.

Au sujet de la même construction M. Gilles Gagnon, avertit le con-  
seil qu'il n'y aura pas de trouble pour rendre l'aqueduc à ce ter-  
rain mais que l'égout va certainement apporter des inconvénients.  
Le maire dit que Mons. Démontigny va faire lui-même le raccorde-  
ment.

Confection rue  
Alfa.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que l'Assistant-Secrétaire soit et est autorisé à faire une deman-  
de de soumission pour la confection et le gravellage des rues du  
Secteur Bellevue aussitôt que les documents nécessaires à cette  
fin seront en sa possession et que l'ouverture des soumissions soit  
et est fixée à 8 jours après.

ADOPTÉ.

Mutations de mai  
(32)

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les mutations au nombre de 32, pour le mois de mai soient et  
sont acceptées telles que soumises par le Bureau d'enregistrement  
pour fins d'inscription au rôle d'évaluation.

ADOPTÉ.



le 11 juin 1962.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que Mons. René A. Robert, Ing. P. soit et est aurié à préparer des plans pour le pavage des rues Beaudry et la partie Des Dominicains non encore pavée.

ADOPTE.

Beaudry & Domi-  
nicains.  
Pavage.

Taxe de vente.

Un rapport du Sec-Trés. au sujet de la taxe de vente dit que la Muni-  
cipalité reçoit pour led'avril le montant de \$6,643.52 et que l'ins-  
pecteur demandé à déjà commencé son travail.

Soumissions  
Laurentien &  
Rivard Re; Egout  
et gravellage.

L'Assistant-Secrétaire procède à l'ouverture des soumissions reçues  
pour la confection d'égouts et de gravellage sur partie de la rue  
Laurentien et partie de la rue Rivard dans le Centre @miciliaire  
Laurentien, qui sont au nombre de 3:

- 1- Ricard & Charpentier: .....\$25,473.75
- 2- Noé Veillette et Frère:.....\$32,562.00
- 3- Robichaud Inc.....\$23,964.55

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que la plus basse soumissions, soit celle de Robichaud Inc. au montant  
de \$23,964.55 soit et est acceptée et que le contrat soit accordé à  
cette firme lorsque les procédures légales auront été remplies.  
Que les chèques acceptés des autres soumissionnaires leurs soient re-  
tournés.

ADOPTE.

Soumissions ✓  
Pavage Laurentien & Belle-  
feuille.

Trois soumissions sont parvenues au Secrétariat pour la confection et  
pavage d'une partie de la rue Laurentien et une partie de la rue Belle-  
feuille.

- 1- Noé Veillette et Frère:.....\$21,328.00
- 2- Regional Asphalte..... 20,958.50
- 3- Trois-Rivières Paving..... 24,951.30

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la plus basse soumission soit celle de Régional Asphalte soit et  
est acceptée et que le contrat de la confection et du pavage d'une par-  
tie des rues Laurentien et Bellefeuille soit octroyé à cette firme  
lorsque les procédures légales auront été remplies.  
Que les chèques certifiés des autres soumissionnaires leur soient re-  
tournés.

ADOPTE.

Avis de motion ✓  
Reg. 101 pour  
Laurentien &  
Bellefeuille.

Le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il pré-  
sentera à une prochaine séance un règlement pour la confection et le  
pavage d'une partie des rues Laurentien & Bellefeuille. Ce règlement  
portera le No. 101.

A la suite de la lecture d'un rapport venant du Ministère de la Santé  
à l'effet qu'un montant de \$4077.06 est retenu pour paiement d'assistan-  
ce publique, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

MARGE DE LA RELIURE

le 11 juin 1962.



Voyage à Québec.

Qu'un voyage à Québec soit organisé sous peu dans le but de régler certaines questions administratives et que les dépenses soient défrayées par la Municipalité.

ADOPTE.

Fournaise pour papiers rebus au Bureau,

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le Sec.-Trés. soit et est autorisé à acheter une fournaise usagée pour brûler les papiers du Secrétariat.

ADOPTE.

Fossé P-36 P-37

A la suite d'une demande de contribuables du Secteur de Val-Mauricie M. Gilles Gagnon ira constater l'état du fossé séparant les lots P-36 et P-37 pour en faire rapport au Conseil.

Calvettes route No.2

Le Maire dit qu'il va prendre rendez-vous avec M. Fernand Duchaine afin de discuter de certaines calvettes défectueuses le long de la route No. 2. En même temps d'autres problèmes seront abordés.

Dépenses.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

- 1- Bureau d'Enregistrement: mutations de mail 1962.....\$ 16.00
- 2- Le Nouvelliste: avis de soumission pour pavage Lau & Bel. 17.50
- 3- Le Nouvelliste: avis de soumission pour Egouts-rues Lau. 18.75
- 4- Ing. René A. Robert: Plans devis et surveillance P-40... 1818.50
- 5- Ing. René A. Robert: Plans pour aqueduc reg. \$30,000.... 300.00
- 6- Garage Dufresne: Gazoline pour camion..... 4.00
- 7- P.A. Gouin: Couteau rigide pour aqueduc (vieux compte)... 42.55

ADOPTE.

Octrois pour travaux aqueduc. Reg. 106.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les octrois pour travaux d'aqueduc et de protection incendie exécutés en vertu du règlement No. 106 (\$30,000.00) soient demandés.

ADOPTE.

Rayer taxes d'égout: Daniel Tremblay et partie Lacerte Cinq-Mars.

Que les immeubles suivants soient et sont exemptés des taxes d'égouts en considération qu'ils ne sont pas desservis par ce service:

- a) Un immeuble situé sur partie du P-18 et portant le No. civique 6069 Bl. Royal;
- b) Les immeubles compris dans les subdivisions du lot 17 portant les Nos. P-17-78 à P-17-97 inclusivement;
- c) Les immeubles compris dans les subdivisions du lot 17 en partant d'une partie de la subdivision P-17-116 jusqu'à P-17-98 inclusivement.

ADOPTE.

Demande de requête pour Lacerte.

A la demande de M. Henri Guilbert, M. Julien Cinq-Mars fera signer une requête sur la rue Lacerte afin de modifier le règlement pour faire qu'un règlement de la partie déjà construite quitte à faire un autre règlement pour la partie restant à confectionner.

Plaintes pour fosse sceptique Beaudry.

A la suite de plaintes venant de résidents de la rue Beaudry, M. B. Gilbert enverra un avis à M. Beaudry dans le but de lui demander de voir à combler une fosse sceptique qui ne sert plus et qui consti-

le 11 juin 1962.



tue un danger pour les enfants.

Sur une plainte de l'inspecteur de la rue Beaudry à l'effet que les autobus vont à une vitesse excessive sur cet artère, l'Assistant-Secrétaire écrira à la Co. de transport St-Maurice pour leur demander de réduire la vitesse de leurs véhicules dans la Municipalité.

Jean-Marc Boucher, Asphalte B. & M.

M. Jean-Marc Boucher propriétaire de la Pâtisserie Moderne se plaint à l'effet que l'asphalte sur le front de sa propriété qui a été brisé lors de la construction de l'égout Municipal n'a pas encore été réparé malgré des demandes répétées en ce sens. Pour faire suite à cette plainte, il est.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'une lettre recommandée soit envoyée à B. & M. Construction de Sweetsburg, P. Qué., à l'effet de mettre cette firme en demeure de faire les réparations d'asphalte qui s'imposent en face de la Pâtisserie Moderne sur le Boulevard Royal, et ce dans les dix (10) jours de la lettre.

ADOPTE.

Ing. Municipal. En principe.

Le Maire aborde le sujet de l'engagement d'un ingénieur à plein temps pour la Municipalité.

L'Assistant-Secrétaire fait rapport que les services de l'ingénieur René A. Robert pour l'année 1961 ont coûté quelque \$34,000.00

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE A L'UNANIMITE,

Que le conseil de la Paroisse des Trois-Rivières accepte en principe l'engagement d'un ingénieur et que des contacts seront établis pour l'engagement d'un titulaire.

ADOPTE.

Cette résolution est accueillie par l'assistance par des applaudissements fournis.

Lettre d'acceptation reg. 107-A en partie.

Lecture de la lettre d'acceptation en partie du règlement No. 107-A par le Ministère des Affaires Municipales et de la Commission Municipale de Québec.

Le montant du règlement est de \$57,000.00 et l'acceptation est pour un montant de \$40,000.00

L'Assistant-Secrétaire entrera en communication avec Québec pour connaître la raison de cette acceptation partielle.

Travaux Bl. Royal.

L'Assistant-Secrétaire entrera en communication avec les préposés à la Voirie Provinciale pour faire activer les travaux en cours sur le Bl. Royal.

Contrat rues Ter, Duvernay. Regio. Asphalte

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et l'assistant-Secrétaire, Réal Fleury, soient et sont autorisés à signer le contrat de pavage de certaines rues du Secteur Terrasse Duvernay avec Régional Asphalte et ce pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

le 11 juin 1962.

le 20 juin 1962.

Mise en demeure A la suite de plaintes de résidents du Bl. St-Jean  
à Ricard & Charp. à l'effet que l'enfouissement sanitaire municipal  
pour enfouissement n'est pas bien entretenu, il est,



PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

QU'une mise en demeure soit envoyée à Ricard & Charpentier pour  
l'avertir de voir à l'enfouissement des vidanges sur le site réser-  
vé à cet effet et ce dans le plus bref délai et qu'à l'avenir ce  
site soit entretenu de manière à respecter le contrat intervenu  
entre cette firme et la Municipalité de la Paroisse des Trois-  
Rivières.

Que cette mise en demeure soit envoyée sous pli recommandé.

ADOpte.

Sur ce la séance est levée.

*Jules Montour* ..... Maire.  
*J. Pichette* ..... Ass't-Sec.

le 20 juin 1962.

Assemblée spéciale du Conseil de la Municipalité de la Parois-  
se des Trois-Rivières tenue le 20 juin 1962, sous la présidence de  
Son Honneur le Maire Jules Montour, au lieu et à l'heure ordinaires  
des sessions.

Etaient aussi présents MM. les Conseillers Jacques Dugré, Lauréat  
Côté, Jacques Pichette, Henri Guilbert, Hormidas J. Martin et  
Alfred E. Gagnon.

Après constatation des présences, l'avis de convocation et le cer-  
tificat de signification sont produits.

La présente session spéciale a pour but la prise en considération  
des affaires suivantes tel qu'il appert à l'avis de convocation,  
savoir:

- 1- Règlement de L'Urbaniste. (No.111)
- 2- Ouverture des soumissions: confection rue Bellevue. P-40
- 3- Rés. pour demander de nommer le Maire sur Corporation du Pont.
- 4- Achat du terrain de Mons. Y. Morrissette pour rue. (\$1000.00)
- 5- Reg. de Zonage pour Val-Mauricie. No. 110.
- 6- Eclairage des rues Bettex-Gagnon et Carillon.
- 7- Cotation pour rue Carillon et répartition du montant sur X année
- 8- Maurice Langlois Ing. P. accompte sur compte dû.
- 9- Rés. pour autoriser le Maire à signer le contrat cession rue  
Démontigny.
- 10- Bornage de la rue Rouette et autoriser l'ing. pour services.
- 11- Ing. Robert, affaire du P-36 rue des Ormes, Beaudry et des  
Dominicains.

Ing. Robert.  
P-36.

Mons. René A. Robert étant présent à l'assemblée le Maire lui de-  
mande d'exposer les problèmes qui existent sur le P-36 concernant  
les égouts.

Québec Homes donne une servitude dans leurs lignes de lot pour com-  
muniquer avec la rue des Ormes. Il s'agit d'obtenir une servitude  
semblable de Mons. David Tessier dans la ligne des lots P-37-138  
P-37-139 afin de pour passer le collecteur de l'égout.

*Concurrence*

le 20 juin 1962.



Mons. Robert produit ensuite l'estimé pour le pavage de la partie de la rue Des Dominicains à être pavée ainsi que le pavage et l'égoutement de la rue Beaudry.

Mons. le Conseiller Henri Guilbert donne son opinion au sujet du pavage de la rue Beaudry qui doit être fait selon le règlement No. 89 Selon Mons. Guilbert ce serait créer un précédent que d'inclure ces dépenses non prévues au règlement.

Après une discussion brève il est convenu que cette artère sera pavée à même le règlement seulement si la balance du règlement le permet. Dans le cas contraire le tout sera fait par un autre règlement.

Trois soumissions concernant la confection de la rue Bellevue sont parvenues au Secrétariat dans le temps limite; elles sont:

- 1- Ricard & Charpentier.....\$6841.50 acc. d'un chèque \$685.00
- 2- Noé Veillette & Frère.....\$6945.00 acc. d'un chèque \$695.00
- 3- Robichaud Inc.....\$7359.00 acc. d'un chèque \$735.90

Une longue discussion suit à savoir si le contrat doit être donné à un autre entrepreneur que celui qui fait les travaux d'égout dans le même secteur. Le Maire ne voudrait pas que les mêmes troubles qui ont surgis dans un autres secteur ne se répètent à cet endroit; il demande une résolution pour accepter une soumission.

Le Conseiller Henri Guilbert, pour la raison de la qualité supérieure du gravier fourni par Noé Veillette & Frère,

PROPOSE

SECONDE par M. Hormidas Martin,

Que la soumission de Noé Veillette & Frère au montant de \$6945.00 soit acceptée.

En contre-proposition, M. le Conseiller Jacques Pichette suggère que le contrat soit donné au même entrepreneur qui fait la confection des égouts dans cette rue, il est donc,

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que la soumission de Robichaud Inc. au montant de \$7359.00

Le vote est pris sur la contr-proposition. Il s'établit comme suit:

POUR MM. les Conseillers Jacques Pichette, Lauréat Côté et Alfred E. Gagnon. (3)

CONTRE MM. les Conseillers Jacques Dugré, Henri Guilbert et Hormidas J. Martin. (3)

Ayant enrégistré un vote de 3 contre 3 nous passons au vote de la résolution principale.

POUR MM. les Conseillers Henri Guilbert, Hormidas J. Martin et Jacques Dugré. (3)

CONTRE MM. les Conseillers Jacques Pichette, Lauréat Côté et Alfred E. Gagnon. (3)

Comme le vote demeure à voix égales le Maire est appelé à donner son vote prépondérant; il opte pour Robichaud Inc. au montant de \$7359.00 Le Maire explique son choix du fait que Robichaud Inc. est déjà sur les lieux mais qu'à l'avenir les soumissions seront demandées pour tous les travaux en même temps.

Le contrat sera donc accordé à Robichaud Inc. aussitôt que les procédures légales seront remplies. ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Beaudry et Dominicains. Pavage.

Soumissions Confection rue Bellevue.

le 20 juin 1962



Remise des chèques visés.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que l'assistant-Secrétaire soit et est autorisé à retourner les chèques accompagnant les soumissions pour la confection de la rue Bellevue.

ADOPTÉ.

Reg. No. 111  
Eng. de l'Urbaniste.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le règlement No. 111 concernant l'engagement de l'urbiste pour la confection d'un plan directeur soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Nomination du Maire sur Corp. du Pont.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la Paroisse des Trois-Rivières, demande respectueusement à l'Honorable Premier Ministre de cette Province de bien vouloir nommer Son Honneur le Maire Jules Montour sur la Corporation du Pont des Trois-Rivières pour représenter la Municipalité et ce dans le but de doter ladite corporation d'un homme intègre de plus.

ADOPTÉ.

Achat du lot P-15-104 (rue) (\$1000.00)

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le notaire Gilles Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat d'achat de terrain propriété de Monsieur Yvon Mœrrissette, immeuble connu et désigné comme étant la subdivision cent-quatre (104) du lot originaire numéro quinze (15) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, (P-15-104) et ce pour le prix de \$1000.00.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Zonage Val-Maur. No. 110

PROPOSE par M. Lauréat Côté,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le règlement no. 110 décrétant et établissant en zone unifamiliale le secteur de Val-Mauricie soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité.

Qu'une assemblée des électeurs intéressés soit et est convoquée pour le 3 juillet à 7 heures, p.m.

ADOPTÉ.

Avis de motion. Règ. 99-A

Le Conseiller Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine assemblée, un règlement pour régir les ponceaux aux entrées frontales des résidences sur la rue Carillon.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Robichaud Inc. soit et est autorisé à faire les réparations qui s'imposent sur la rue Carillon jusqu'à concurrence d'un montant de \$1,200.00. Ces travaux seront sous la surveillance de M. Jacques

le 20 juin 1962.



Dugré et de l'inspecteur de cette rue.

ADOPTE.

Avis de motion  
Règ. 112 ✓  
Quadrex.

Le Conseiller Lauréat Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine séance, un règlement concernant le mode de répartition pour confection et entretien de rues au Secteur des Quadrex, suivant le mode de répartition basé sur la superficie des terrains. Ce règlement portera le No. 112.

Avis de motion  
Reg. 88-B ✓  
Val-Maur.  
\$10,200.00

Le Conseiller Lauréat Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine séance, un règlement d'emprunt au montant de \$10,200.00 pour le Secteur de Val-Mauricie, afin de couvrir l'exécutant des travaux faisant suite au règlement NO. 88. Ce règlement portera le No. 88-B.

Avis de motion  
Reg. 101 ✓  
Bellefeuille -  
Laurentien.

Le Conseiller Alfred E. Gagnon, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine séance, un règlement d'emprunt au montant de \$43,700.00 pour la confection d'égout pluvial, confection, mise en forme et pavage des rues ou parties de rues Bellefeuille et Laurentien suivant le mode de répartition basé sur l'évaluation. Ce règlement portera le No. 101 des règlements de la Paroisse des Trois-Rivières.

Ing. Langlois.  
\$2,400.00  
Reg. 109

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un montant de \$2,400.00 soit versé à J.A.M. Langlois, Ing. P. pour services professionnels. Ce montant est attribuable au règlement No. 109.

Achat de rue  
Démontigny.  
Du Fleuve.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières achète de Geo. Démontigny Ltée., pour la continuation de la rue du Fleuve, une lièvre de terrain de soixante six pieds de largeur (66') mesure anglaise, désignée au cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières comme étant partie du lot quarante deux (P-42), bornée comme suit: au Sud-Ouest par une autre partie dudit lot 42 appartenant à Joseph Gélinas ou représentants, au Nord-Ouest par une autre partie dudit lot 42, propriété de Geo. Démontigny, au Nord-Est au lot 42-110 dudit cadastre et au Sud-Est par une partie dudit lot 42 à Geo. Démontigny Ltée et/ou au fleuve St-Laurent.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer le contrat à cet effet préparé par M. J.A. Donat Chagnon, Notaire, et ce pour et au nom de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Bornage rue  
Rouette.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que l'assistant-Secrétaire, soit et est autorisé à retenir les services de l'arpenteur-Géomètre en vue du bornage de la rue Rouette.

ADOPTE.

Egout Rouette.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Mons. Jacques Garceau soit et est autorisé à compléter le réseau d'égout sanitaire sur la rue Rouette et ce au cout de \$735.00 après acceptation de M. René A. Robert, Ing. P. ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

le 20 juin 1942.



Déplacement de poteaux rue Rouette.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que demande soit faite à la Compagnie Shawinigan Water & Power, de déplacer les trois de poteaux, propriété de cette dernière, se trouvant dans l'emprise de la rue Rouette.

ADOPTÉ.  
PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

B. Gilbert,  
Insp. Mun. Hygiène.

SECONDE par M. Jacques Dugré,  
Que Mons. Bertrand Gilbert soit et est nommé Inspecteur Municipal D'hygiène pour faire respecter la loi d'hygiène sur tout notre territoire municipal.

ADOPTÉ.

Huile sur Blv. St-Jean et Blv. Mauricien.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que l'assistant-Secrétaire soit et est autorisé à faire étendre de l'huile abat-poussière sur le Boulevard St-Jean ainsi que sur la partie non-pavée mais habitée du Blv. Mauricien. Qu'autorisation à cet effet soit demandée à l'ingénieur divisionnaire de la Voirie Provinciale.

ADOPTÉ.

Egout pluvial Terrasse Duvernay.  
Avis de motion. & préparation des plans.

Le Conseiller Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt concernant la confection d'un égout pluvial pour le Secteur Terrasse Duvernay. Ce règlement portera le No. 107-B.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,  
SECONDE par M. Jacques Dugré,

pour le compte de la Paroisse des Trois-Rivières.

Que Mons. J. Urbain Moreau, Ing-Conseil, soit et est autorisé à préparer des plans, devis et cahier des charges ainsi que des formules de soumissions pour la confection d'un égout pluvial au Secteur Terrasse Duvernay. Les plans devront prévoir la confection éventuelle de bandes de rues.

ADOPTÉ.

Sonnette Esso, plainte.

Une plainte à l'effet que la sonnerie au vacuum de la station de service Esso, coin Blv. Mauricien et route No. 2 est trop bruyante, est parvenue à Mons. le Maire. L'assistant-secrétaire verra à remédier à la situation.

Plainte pour manque d'eau Blv. St-Jean.

Des résidents du Blv. St-Jean à l'effet qu'il n'y a pratiquement pas de pression sur leur réseau d'aqueduc et que souvent l'eau manque complètement, il est  
PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,  
Que Mons. Gilles Gagnon, surintendant de l'aqueduc soit et autorisé à faire l'installation de pompe afin de desservir plus adéquatement les résidents du Blv. St-Jean situés plus que le réservoir.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

le 20 juin 1962  
le 3 juillet 1962



Le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet ou'il présentera à une prochaine séance un règlement à l'effet de faire installer un tuyau dans le fossé séparant une partie du lot P-40 et une partie du lot P-41.

*Henri Guilbert*



Avis de motion  
fossé P-40 & 41

Remises des chèques de garantie  
Robichaud Inc.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que les chèques de garantie pour la confection de l'égout et de la rue Bellevue soient remis à la Firme de construction Robichaud Inc. vu le retard apporté par les mesures légales. (\$2674.30 & \$735.90)

ADOpte.

Sur ce la séance est levée.

*Jules Montour*.....Maire.  
*Alfred E. Gagnon*.....Ass't-Sec.

Le 3 juillet 1962

Assemblée des électeurs du Secteur "Val-Mauricie" tenue le 3 juillet 1962 à 7 heures, p.m. sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Réal Fleury agissait comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débuta par la lecture de l'avis de convocation, le règlement No. 110 régissant le zonage dans le secteur de Val-Mauricie, ainsi que le chapitre 164 des S.R.Q. 8-9 Elizabeth II section 1.

En aucun temps entre 7 heures et 8 heures, p.m. aucun propriétaire du secteur concerné n'a demandé que ledit règlement No. 110 soit soumis aux électeurs-propriétaires par voie de référendum.

A 8 heures le président, en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, déclare le règlement No. 110 établissant le Secteur Val-Mauricie en zone d'habitation unifamiliale, adopté par les électeurs-propriétaires concernés.

*Jules Montour*.....Président.  
*Alfred E. Gagnon*.....Secrétaire.

MARGE DE LA RELIURE

le 3 juillet 1962

Assemblée régulière du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 3 juillet 1962 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents tous les Conseillers.



Minutes.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les minutes des assemblées des 4, 11 et 20 juin 1962 soient et sont adoptées tel que lues par l'assistant-Secrétaire et inscrites au livre de la Municipalité .

ADOPTÉ.

Comptes.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement, savoir:

1-	Lucien Dupont & Fils: Papetrie et enveloppes.....	\$ 18.25 ✓
2-	J.A. Donat Chagnon, notaire: cession rue Démontigny...	53.80 ✓
3-	Formules Municipales Ltée.:.....3 codes Juneau.....	15.30 ✓
4-	Shawinigan Water & Power: Puits No. 2.....	79.29 ✓
5-	" " : Puits No. 3.....	74.45 ✓
6-	Loranger & Moleşworth: tuyau de fonte (Quadrex).....	2007.51 ✓
7-	" " : tuyau de fonte (Terrasse Duvernay)	905.53 ✓
8-	" " : tuyau de fonte ( Delorimier).....	1292.76 ✓
9-	" " : Accessoires pour aqueduc (Bellevue)	434.50 ✓
10-	Carrière St-Maurice: pierre concassée Lacerte Cinq-M.	66.41 ✓
11-	Robichaud Inc.: Nivellease Duval-Bellemare.....	60.00 ✓
12-	" " : Nivellease Père Sylvain.....	37.50 ✓
13-	" " : Nivellease Bettez-Gagnon.....	15.00 ✓
14-	" " : Nivellease Pratte.....	10.00 ✓
15-	" " : Nivellease Beaudry.....	15.00 ✓
16-	" " : Nivellease Quadrex.....	10.00 ✓
17-	L. Beaulieu: 6 voyages de gravier Mathon-Douvet.....	45.00 ✓
18-	Normandin & Frère: Fixture électrique pour bureau....	35.13 ✓
19-	Armand Bourassa: Travail de machinerie aqueduc.....	267.00 ✓
20-	Le Nouvelliste: Demande de soumission Bellevue.....	16.25 ✓
21-	Castel des Prés: Réception Chambre de Commerce.....	93.72 ✓
22-	Henri Guilbert: Dépenses de voyage à Québec.....	48.00 ✓
23-	Bertrand Gilbert: Dépenses d'automobile pour juin....	15.00 ✓
24-	Réal Fleury: Dépenses d'automobile pour juin.....	14.50 ✓
25-	Petite Caisse Sec.-Trés:.....	18.02 ✓
26-	Timbres d'assurance Chomage: Aqueduc.....	99.12 ✓
27-	" " " : Général.....	226.80 ✓
28-	Jacques Garceau: Egout rue Rouette.....	735.00 ✓
29-	Revue Municipale: 10 abonnements.....	24.15 ✓
30-	Garage Dufresne: gazoline....camion.....	4.20 ✓
31-	" " : gazoline....camion.....	4.00 ✓
32-	" " : gazoline-huile et graissage camion..	7.65 ✓
33-	Dupont & Fils: 1500 reçu de taxe.....	27.48 ✓
34-	Noé Veillette Inc.: pierre concassée centre Laurentien	28.92 ✓
35-	Service des incendies: Travail sur filtreur à gaz.....	14.00 ✓
36-	Landry & Frère: Huile camion incendies.....	4.91 ✓
37-	Garage Fréchette: remorquage camion incendie.....	4.00 ✓
38-	Launier Ltée: filtreur à gaz camion incendies.....	4.58 ✓
39-	Launier Ltée: matériel aqueduc et égout.....	570.87 ✓
40-	" " : 35/12- 2 /5/12 douz nos. civiques.....	3.77 ✓
41-	" " : 20 douz. nos. civiques.....	31.20 ✓
42-	" " : matériel pour aqueduc.....	264.27 ✓
43-	" " : matériel pour aqueduc.....	212.04 ✓

ADOPTÉ.



Le 3 juillet 1962.

Certains des comptes qui viennent d'être adoptés n'étaient à l'agenda ce qui occasionne du désordre dans la conduite de l'assemblée. L'assistant-Secrétaire est avisé d'ignorer les comptes qui parviendront au bureau passé 5 heures le vendredi précédent toute assemblée.

Pour faire suite à un compte produit concernant de la pierre concassée dépensée sur les rues du centre Laurentien le Maire se dit insatisfait de la confection des rues qui sont impraticables. L'assistant-secrétaire verra l'ingénieur au sujet de ces rues.

Suit le rapport des officiers municipaux.

Par suite d'une suggestion produite dans son rapport mensuel, Mons. Gilles Gagnon, surintendant de l'aqueduc, il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que M. Gilles Gagnon soit et est autorisé à faire l'achat de 5 casques protecteurs pour les employés de la municipalité.

ADOpte.

L'affaire du poulailler de M. Wellie Levasseur revient sur le tapis.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Mons. Bertrand Gilbert, Insp. Municipal d'hygiène soit et est autorisé à demander un avis légal à Me. Ludovic Laperrière au sujet de l'affaire du poulailler de Mons. Wellie Levasseur, sis sur le Boul. St-Jean.

ADOpte.

Lecture d'un rapport du Dr. Jean Dargis, directeur de l'unité sanitaire au sujet de plainte portée par le Conseil à l'effet que le site de l'enfouissement sanitaire de la ville des Trois-Rivières ne respectait pas les prescriptions de la loi.

Le rapport énonce qu'il n'y a pas matière à nuisance publique.

A la suite de ce rapport une discussion s'engage. MM. Côté et Dugré se disent insatisfaits de la manière dont l'enfouissement sanitaire se pratique sur ce site. M. Gagnon de son côté ne voit aucun inconvénient à l'affaire.

Le Maire va se rendre sur les lieux pour se rendre compte de la marche de l'affaire.

Lecture d'une lettre en réponse d'une demande de reprise d'asphalte endommagé lors de la confection du réseau d'égout de Ste-Catherine de Sienna. M. Tanner de la Compagnie B. & M. construction est venu au bureau et il veut établir la ligne de propriété de la voirie Provinciale. Sur ce l'assistant-secrétaire écrira de nouveau en s'appuyant sur le contrat pour avertir cette compagnie de remettre les lieux tels qu'ils étaient avant les travaux.

Des approbations au montant de \$56,600.00 sont obtenues et de la Commission Municipale de Québec et du Ministère des Affaires Municipales.

Lecture d'une lettre en réponse à une plainte à l'effet que les autobus de la Co. de Transport St-Maurice vont à une vitesse excessive. Une attention spéciale sera apportée de la part de la Co. pour améliorer la situation.

Lecture d'une lettre de Mons. Camille Blier, Sous-Ministre Adjoint des Affaires Municipales de Québec concernant notre demande d'octrois pour travaux d'égout. La demande sera étudiée.

MARGE DE LA RELIURE

casques protecteurs.

Poulailler Levasseur.

Enfouissement sanitaire.

E.&M. Construction, reprise d'asphalte.

107-A approbation de Québec.

Autobus-vitesse

Octroi pour égout.

le 3 juillet 1962



octroi pour aqueduc.

Lecture d'une lettre du Commissariat des incendies concernant notre demande d'octroi en rapport du règlement No. 106. Ce département demande de plus amples informations. L'assistant-secrétaire donnera les informations demandées.

Demande réitérée d'octrois pour égouts et aqueduc

Une autre demande concernant les octrois pour égouts et aqueduc est faite directement à l'honorable Ministre des Affaires Municipales; qui

CONSIDERANT que demande en a été faite par résolution du Conseil en date du 4 décembre 1961 et que copie de cette résolution fut produite au Ministère des Affaires Municipales;

CONSIDERANT que lors de l'acceptation des règlements 78-A, 89, 89-A et 100, les propriétaires concernés dans le paiement desdits travaux prévoyaient une réduction de leurs charges par les octrois statutaires à recevoir du Gouvernement de la Province;

CONSIDERANT que si lesdits octrois statutaires ne sont pas versés à notre Municipalité les contribuables seront appelés à rencontrer une taxe spéciale d'égout de \$1.36 du cent dollars d'évaluation; ce qui est vraiment trop onéreux pour les petits propriétaires qui supportent la presque totalité de l'évaluation municipale, n'ayant aucune industrie d'importance pour les aider dans ces charges;

CONSIDERANT que lors de l'adoption du règlement No. 106 concernant la construction d'extensions d'aqueduc; les propriétaires de la Paroisse des Trois-Rivières, comptaient recevoir un octroi sur le montant de \$30,000.00 pour la protection contre l'incendie;

POUR CES MOTIFS IL EST

PROPOSE ET SECONDE A L'UNANIMITE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA PAROISSE DES TROIS-RIVIERES:

Que le conseil municipal fasse une autre demande d'octrois statutaires pour les travaux d'égouts et d'aqueduc effectués suivant les règlements ci-après décrits, en s'adressant directement à l'Honorable Lucien Cliche, C.R. Ministre des Affaires Municipales:

Règlement No. 78-A	\$45,000.00	dont	\$23,334.85	pour égouts.
Règlement No. 89	.....		\$409,080.00	pour égouts.
Règlement No. 89-A	.....		\$ 98,500.00	pour égouts.
Règlement No. 100	\$34,800.00	dont	\$ 26,000.00	pour égouts.
Règlement No. 106	\$30,000.00			pour confection d'extensions d'aqueduc.

Que demande d'octroi soit donc faite pour un montant total de \$556,914.85 concernant les égouts et pour un montant de \$30,000.00 pour construction d'aqueduc.

Que copies de cette résolution soient envoyées à Me. Yves Gabias, représentant du Comté des Trois-Rivières à l'Assemblée Législative et à Monsieur Fernand Duchaine.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de \$50,000.00 et ce jusqu'à l'émission des obligations concernant le règlement No. 107-A.

ADOPTE.

Emprunt temporaire \$50,000.00 (107-A)

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 juillet 1962.



Après étude de diverses demandes d'augmentation de salaire veant des employés journaliers de la Municipalité, il est,

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le taux horaire des employés manuels de la Municipalité soit porté à \$1.35 l'heure.

Que le taux horaire du surintendant de l'aqueduc soit porté à \$1.75 l'heure.

Que ces nouveaux taux entre en vigueur dès ce jour. (3 juillet 1962)

ADOpte.

Avis de motion /  
reg. 113

Le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement d'emprunt afin de capitaliser les dépenses d'extensions d'aqueduc.

Reg. No. 88-B

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le règlement No. 88-B concernant un emprunt au montant de \$10,200.00 pour couvrir l'exédant des travaux de confection des rues de Val-Mauricie, soit et est adopté tel rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité, et qu'une assemblée des électeurs concernés soit tenue à 8 heures, p.m. le 9 juillet 1962 au lieu ordinaire des sessions.

ADOpte.

Reg. No. 101

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le règlement No. 101 concernant la confection, mise en forme, pavage et égout pluvial sur parties des rues Bellefeuille et Laurentien soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité et qu'une assemblée des électeurs concernés soit tenue à 9 heures, p.m. le 9 juillet, 1962.

ADOpte.

Dette Assistance  
publique.

A la suite du voyage à Québec en date du 28 juin pour venir à une entente au sujet de la dette d'assistance publique. il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières fasse une offre de paiement à terme au Ministère de la Santé concernant la dette au montant de \$13,513.62 aux termes suivants, savoir:

La Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières s'engage à payer au Ministère de la Santé \$2000.00 par année jusqu'à extinction de la dette et ce à partir du 15 janvier 1963. Le reliquat de la dette ne portera aucun intérêt.

ADOpte.

Requête pour  
fossé Démontigny-Alfa.

Lecture d'une requête de résidents de la rue Démontigny demandant de poser un tuyau de béton dans le fossé séparant le secteur Démontigny et Alfa. La requête est signée par 22 propriétaires.

Son Honneur le Maire s'absente quelques minutes et le Pro-Maire, Jacques Dugré prend le siège présidentiel.

Pour faire suite à la requête l'assistant-Secrétaire s'informerait de l'intention des propriétaires du Secteur Alfa. Sur ce le Maire reprend le siège présidentiel.

Le 3 juillet 1962



Numérotage.

M. Le Conseiller Lauréat Côté informe le Conseil que le numérotage sur certaines rues de Val-Mauricie n'est pas conforme à l'ensemble. Il est décidé de conserver les numéros déjà en usage.

M. Côté demande l'aide du Conseiller Henri Guilbert pour le numérotage d'une partie de la route No. 2. Ce dernier offre sa collaboration séance tenante.

M. Côté fait rapport que le numérotage sera complété pour la fin de juillet.

Il est suggéré aussi de changer le nom de la rue Ste-Catherine de Sienna qui occasionne des erreurs avec la rue Ste-Catherine des Trois-Rivières. Le nom rue De Sienna est suggéré.

Boni au prés.  
et sec. d'élec-  
tions.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que des boni soient octroyés au président et au secrétaire de la dernière élection municipale. M. Roland Prévost recevra \$100.00 ✓  
et Réal Fleury \$75.00 ✓

ADOPTE.

Huile abat pous-  
sière.

La question de l'huile abat poussière revient sur la table. L'assis-  
tant-Secrétaire avise de Conseil que les informations qu'ils a  
prises donnent que le coût pour l'huile abat-poussière sur le hâul-  
vard St-Jean et une partie du Boul. Mauricien s'élèverait à un  
total de \$1575.00

Information sera prise auprès de la Charbonnerie St-Laurent à sa-  
voir si service ne pourrait pas être obtenu de la part de cette  
firme.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que l'assistant-Secrétaire soit et est autorisé à faire étendre  
de l'huile abat-poussière sur le Boul. St-Jean et une partie du  
Boul. Mauricien et il est autorisé à dépenser pour ce faire une  
somme n'exédant pas \$1575.00

ADOPTE.

Reg. No. 112.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le règlement No. 112 concernant le mode de répartition du Sec- \*  
teur des Quadrex au pied de superficie soit et est adopté tel ou in-  
crit au livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTE.

Lumières de rues  
Quadrex.

A la suite d'une requête des résidants du Secteur des Quadrex à  
l'effet d'obtenir des lumières de rues, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que demande soit faite à la Compagnie d'électricité Shawinigan de  
faire l'installation de lampes de rues sur le Boul. Mauricien à part  
tir des constructions existantes pour se rendre jusau'au dernier  
Quadrex en construction ainsi que sur la rue Joliet.

Sur le Boul. Mauricien il s'agit de 7 lampes de 20,000 lumens;  
sur la rue Joliet à lampes de 4,000 lumens.

ADOPTE.

»H.

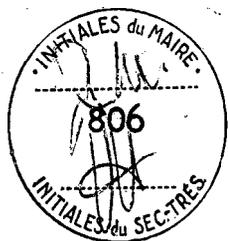
fi

fi

H

H

« \*



Le 3 juillet 1962. et 4 juillet.

Afin de prévoir le drainage de la rue Joliet Mons. Gilles Gagnon vérifiera l'état du fossé de ligne entre le P-36 et le P-37.

Le Conseiller Alfred E. Gagnon, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$42,400.00 pour rencontrer les dépenses des services publics sur une partie du lot P-36.

A la suite de la lecture d'une lettre de Mons. C. Trahan demandant de nommer la rue en face de Mons. Benoit Pothier du nom de "Trahan"

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que la rue en face de la demeure de Mons. Benoit Pothier, sur le P-63 soit et est nommée "rue Trahan".

ADOPTE.

A la suite d'un rapport de Mons. B. Gilbert à l'effet Que Mons. Jacques Dugré a été chargé pour service des vidanges par erreur, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que la taxe de \$10.00 pour service des vidanges chargée par erreur au compte de Mons. Jacques Dugré soit et est biffée en raison du statu de cultivateur de ce dernier.

ADOPTE.

En raison de l'absence d'égouts sur certaines propriétés, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la taxe d'égouts chargée à M. Anéré Mongrain soit biffée. Que la même taxe chargée à MM. Ls. Philippe Dion et Lomer Trottier et payée par ces derniers soit biffée et qu'un crédit pour le montant payé en trop soit accordé sur le prochain compte de taxes.

ADOPTE.

L'association des Loisirs de Kal-Mauricie demande un octroi pour la construction d'une glissoire pour le terrain de jeux de ce Secteur. L'assistant-Secrétaire dans le but de ne pas créer de précédent au budget s'est adressé à un contracteur de la Municipalité dans le but de recevoir sa collaboration pour cette item. Comme ce Contracteur est présent dans la salle la demande lui est répétée. Il s'agit de la Firme Robichaud Inc. qui accepte de payer cette glissoire.

Comme l'heure tardive nous y oblige, il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la séance soit et est ajournée à 12.05 a.m. le 14 juillet 1962.

ADOPTE.

Le 4 juillet 1962

Séance d'ajournement du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 4 juillet 1962 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, et à laquelle étaient tous les Conseillers étaient présents.

Avis de motion  
P-36. ( Gagnon)

Rue Trahan

\$10.00 biffés  
pour vidanges  
J, Dugré

Crédits et taxes  
biffés pour  
égouts.

Glissoire  
Valmauricie.

MARGE DE LA RELIURE

le 4 juillet 1962



PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Puisatt Domini- Que le travail de la pose, du puisard traversant la  
cains et G. Alarie rue des Dominicains soit confié à M. Jacques Garceau pour un mon-  
tant de \$410.00 matériel compris et que le même contracteur fasse  
le nécessaire pour relier la demeure de M. Gaston Alarie sur la  
rue Rouette au prix de \$68.50

ADOPTÉ.

Demandé de sou-  
missions pour  
pavage Dominicains  
Beaudry

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que des soumissions publiques soient demandées par la voie du  
journal local pour pavage d'une partie de la rue Des Dominicains  
et pour la rue Beaudry.

ADOPTÉ.

Reg. 99-A.

PROPOSE par M. Jacques Dugré

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le règlement No. 99-A régissant les ponceaux sur la rue  
Carillon soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des rè-  
glements de la Municipalité

ADOPTÉ.

H. Guilbert  
Pro-Maire.

Comme le terme du Por-Maire Jacques Dugré est terminé ce dernier  
remercie les membres du Conseil pour la collaboration qu'il a reçue  
et PROPOSE

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que Mons. Henri Guilbert soit et est nommé Pro-Maire pour les trois  
prochains mois.

ADOPTÉ.

Son Honneur le Maire remercie M. J. Dugré pour le travail qu'il a  
eû accomplir surtout à l'occasion de son absence lors de son voya-  
ge en Europe.

M. Guilbert remercie son proposeur et son secondeur ainsi que tous  
les membres du Conseil pour la confiance qu'ils lui témoignent.

Lumière de rues  
Ls. Phil. Mon-  
grain.

A la suite de demande répétées de la part de Mons. Ls-Phil. Mon-  
grain il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

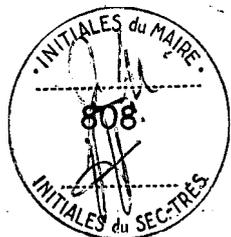
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite à la Compagnie d'électricité Shawinigan  
de faire l'installation d'une lampe de rue d'une capacité de 4000  
lumens à la Place Pothier en face de l'immeuble de Mons. Phil.  
Mongrain.

ADOPTÉ.

Avis de motion  
Achat égout Val-  
Mauricie. ✓  
H. Guilbert.

Le Conseiller Henri Guilbert, donne avis de motion à l'effet qu'il  
présentera, à une prochaine assemblée un règlement d'emprunt dans  
le but de procéder à l'achat du réseau d'égout de Val-Mauricie.



Le 4 juillet 1962 - 9 juillet.

Un contribuable du Boul. St-Jean mais dans la partie de la Cité des Trois-Rivières demande d'égre raccordé à notre réseau d'aqueduc. Comme il est question de faire des changements dans cette partie du réseau la demande est refusée.

Avis de motion  
Reg. Zonage  
Démontigny.  
L. Côté.

Le Conseiller Lauréat Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine séance un règlement décrétant le Secteur Démontigny comme étant zone réservée à l'habitation unifamiliale.

Comme les argents provenant des travaux d'hiver ne sont pas encore parvenus à la Municipalité, il est,

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que demande soit faite au Ministère des Affaires Municipales de Québec afin d'obtenir l'autorisation de contracter un emprunt temporaire au montant de \$20,000.00 et ce jusqu'à ce que nous recevions les argents prévus pour travaux d'hiver suivant les règlements Nos. 78-A, 109 et 100. Le montant à recevoir est de \$26,900.00

ADOPTE.

*Jules Montour*  
.....Maire,

*Réal Fleury*  
.....Ass't-Sec.

Le 9 juillet 1962

Assemblée des électeurs propriétaires concernés dans le règlement No. 88-B (Val-Mauricie) tenue le 9 juillet 1962 à 8 heures p.m. sous la présidence de Monsieur Lauréat Côté, Conseiller. Réal Fleury agissant comme secrétaire.

L'assemblée débuta par la lecture de l'avis de convocation, du certificat de publication, du règlement No. 88-B ainsi que du chapitre 164 S.R.Q. 8-9 Elizabeth II.

En aucun temps dans le délai prescrit, aucun contribuable concerné ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 88-B soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 heures p.m. le président de l'assemblée, en l'occurrence Monsieur Lauréat Côté déclara le règlement 88-B adopté par les propriétaires concernés.

*Lauréat Côté*  
.....Président.

*Réal Fleury*  
.....Secrétaire.

Ass. électeurs  
88-B.

Ass. électeurs  
101

Assemblée des électeurs du Secteur "Centre d'Achats" tenue le 9 juillet 1962 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, l'Assistant-Secrétaire agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débuta par la lecture de l'avis de convocation du certificat de publication, du règlement No. 101 ainsi que du chapitre 164 S.R.Q. 8-9 Elizabeth II.

L'assemblée débuta à 9 heures p.m. et aucun contribuable ne s'est présenté pour demander que ledit règlement no. 101 soit soumis pour

MARGE DE LA RELIURE

9 juillet- 16 juillet 1962.



pour approbation par voie de référendum et cela dans le délai prescrit.

A 10 heures p.m. le Président en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, déclara le règlement adopté par les électeurs-proprétaires concernés.

.....*Jules Montour*.....Président.  
.....*Alfred E. Gagnon*.....Secrétaire.

Le 16 juillet 1962..

Assemblée spéciale du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 16 juillet 1962 sous la Présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session tous les Conseillers étaient présents.

L'assemblée débuta par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

Tel qu'il appert à l'avis de convocation la présente assemblée à pour but la prise en considération des sujets suivants:

- 1- Servitude pour égout P-36, P-37 ( David Tessier)
- 2- Autoriser René A. Robert à préparer plans aqueduc P-36, P-37.
- 3- Engagement de Mons. Roger Houde, Ing. P.
- 4- Affaire fossé Démontigny-Alfa.
- 5- Amendement reg. de répartition Quadrex pour lumières de rues.
- 6- Avis de motion Laurentien-Rivard No. 114 (28,997.10)
- 7- Avis de motion reg. Lacerte partie confectionnée. (Superficie)
- 8- Demande de soumissions rue Delorimier.
- 9- Ouverture des soumissions Beaudry-Dominicains.
- 10- Achat de terrain de M. Guilbert. (\$1.00)
- 11- Application pour un Sec.-Trés.
- 12- Autorisation pour déplacer borne-fontaine rue Parent.

Servitude  
Tessier P-36  
P-37.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le Notaire Gilles Guy Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat établissant une servitude de passage d'égout dans la ligne séparatives des subdivisions P-37-138, P-37-139, et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer ledit contrat pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Aqueduc P-36  
P-37

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Mons. René A. Robert, Ing. P. soit et est autorisé à présenter les plans de construction d'aqueduc partant le no. R-3-42, au Ministère de la Santé pour approbation.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 16 juillet 1962.



(annuel)

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

QUE la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, engage Mons. Roger Houde, Ing. P. comme "Surintendant" pour un terme de cinq (5) années au salaire de \$8,500.00 plus \$1,500.00 pour acquitter les frais de voyages occasionnés par l'accomplissement de ses fonctions à différents endroits.

Que cet engagement soit effectif aussitôt que Mons. Houde pourra quitter son emploi actuel.

Que cette résolution soit soumise à la Commission Municipale de Québec pour approbation.

Cet engagement est effectué en vertu des pouvoirs accordés par le Chapitre 164 S.R.Q. 8-9 Elizabeth II section 3.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que Mons. René A. Robert, Ing. P. soit avisé par lettre de l'engagement de Mons. Roger Houde.

ADOPTÉ.

Le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement qui régira le fossé de ligne entre les secteurs Alfa et Démontigny et la répartition des travaux de ce fossé qui sera converti en égout pluvial. Ce règlement sera fait suivant la superficie des terrains riverains à partir de la subdivision Non-officielle appartenant à G. Gaulin.

À la question du fossé la préparation des plans sera confiée à notre futur ingénieur.

Au sujet de la répartition du coût des frais de génie, sur suggestion de Mons. le Conseiller L. Côté, 10% sera encore pris sur chaque règlement et ce jusqu'au prochain budget.

Le Conseiller Lauréat Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement amendant le règlement du Secteur des Quadrex pour inclure les immeubles riverains du Bl. Mauricien qui vont bénéficier de l'éclairage.

Le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement portant le No. 114 qui régira un emprunt au montant de \$29,000.00 pour travaux à effectuer sur partie de la rue Laurentien et partie rivard.

Le Conseiller Hormidas J. Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement de répartition et d'entretien pour la rue Lacerte. Ce règlement régira la partie déjà confectionnée.

Après une longue discussion pour déterminer quelle largeur doit avoir le pavage sur la rue Delorimier et à savoir si nous devons confectionner une chaîne de béton en bordure de cette même rue, le Maire suggère, pour rallier tout le monde, un pavage de 32' avec bandes de rue. Cette suggestion est acceptée par les membres du Conseil et par les propriétaires présents; il est donc

MARGE DE LA RELIURE

Engagement R. Houde, Ing. P.

*Renouvelé par rés. page 817*

Avis de motion fossé Alfa-Démontigny.

10% frais de génie.

Avis de motion Amendement Quadrex.

Avis de Motion No. 114 Laurentien-Rivard.

Avis demotion Lacerte.

Rue Delorimier.

Le 16 juillet 1962



Rue Delorimier  
suite...

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que Mons. René A. Robert, Ing. P. soit et est autorisé à préparer des plans, devis, cahiers des charges et les formules de soumissions pour la confection d'égoûts sanitaires et pluvial de pavage et de confection de bandes de béton sur la rue Delorimier

ADOPTÉ.

Soumissions Dom.  
Beaudry.

Ouverture des soumissions pour pavage de la rue Beaudry et partie Des Dominicains. ~~Sept~~ trois soumissions sont parvenues au secrétariat dans le délai demandé, elles sont:

Trois-Rivières Paving: Rue Beaudry: \$5786.50 Des Dominicains: \$3727.50 Total \$9514.00

Regional Asphalte: Rue Beaudry: \$4270.10 Des Dominicains \$2733.50 Total \$7003.60

Noé Veillette & Frère: Rue Beaudry: \$4675.75 Des Dominicains \$2751.25 Total \$7427.00

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Gilbert,

Que la plus basse soumission, soit celle de Régionale Asphalte au montant de \$7003.60, soit et est acceptée et que le contrat de ces travaux soit et est accordé à cette firme.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et Réal Fleury, assistant-Secrétaire soient et sont autorisés à signer le contrat à cet effet pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

ADOPTÉ.

*pour le pavage  
Beaudry-Dominicains  
Cenis ff*

Avis de motion  
Pavage Beaudry

~~\$3750.00~~  
*3700*

Terrain Marius  
Gilbert.  
\$1.00

Le Conseiller Alfred E. Gagnon, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session, un règlement d'emprunt au montant de ~~\$3700~~.00 pour rencontrer les dépenses du pavage de la rue Beaudry.

Monsieur Marius Gilbert, contribuable de la rue Delorimier offre à la Municipalité une pointe de terrain pour la somme nominale de \$1.00

Le Maire explique l'offre qui est faite. Il s'agit d'une pointe de terrain en bordure de la route No. 2 face à la demeure de Mons. M. Gilbert. Par servitude notariée il ne doit y avoir aucune construction sur ce site. Ce terrain sera entretenu par M. Gilbert ou ses successeurs. Il pourra servir dans l'avenir pour ériger un monument.

PROPOSE par M. Henri Gilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières achète de Monsieur Marius Gilbert, pour la somme nominale de \$1.00 une pointe de terrain faisant partie de la subdivision No. 58 du lot orinaire No. 32 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières. Il est entendu que Mons. Marius Gilbert ou ses successeurs devront voir à leur frais à l'entretien de la pelouse sur le terrain acquis par la Municipalité.

Que le Notaire G. G. Garceau soit et est autorisé à préparer un contrat à cet effet et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer le contrat pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

Le 16 juillet 1962



PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que l'assistant-secrétaire fasse paraître une annonce de demande d'application pour un secrétaire-trésorier ayant une licence en comptabilité. L'annonce devra paraître deux fois dans la page deux. Les candidats devront répondre par écrit à l'adresse suivante: Corporation Municipale Paroisse Trois-Rivières C.P. 877 Trois-Rivières.

ADOPTE.

Une demande de déplacement d'une borne-fontaine sur la rue Parent, est parvenue au secrétariat. A la suite d'un rapport de M. Gilles Gagnon, il est décidé d'attendre la construction afin de savoir où la située pour ne pas nuire à personne.

A la suite de plusieurs plaintes des contribuables, il est

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que demande soit faite à la Voirie Provinciale de faire les réparations suivantes: Boulevard Royal améliorer les entrées entre les deux voies carrossables, sur la rue Notre-Dame réparer une calvette qui constitue un véritable danger en face du No. 4621 ainsi que deux autres calvettes dans le rang Ste-Marguerite une chez M. Arthur Dufresne l'autre chez M. Hervé Levasseur.

ADOPTE.

L'égout de Val-Mauricie fait encore le sujet de la conversation. M. Le Conseiller Lauréat Côté fait remarquer que la population devrait se renseigner auprès des membres du Conseil avant de lancer de fausses nouvelles. Il s'agit ici d'une nouvelle qui a circulé dans les rues de Val-Mauricie à l'effet qu'une date limite fixée au 15 juillet, serait le terme pour produire la preuve de créance au sujet de la remise du \$310.00 fourni par les propriétaires du secteur. L'assistant-Secrétaire va faire parvenir à tous les propriétaires de ce secteur une lettre circulaire les informant des procédures à suivre.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Trois-Rivières Paving soit et est autorisé à faire les réparations d'asphalte sur les boulevards et ce au prix de \$1.25 la verge carrée. Ces travaux seront sous la surveillance de M. Gilles Gagnon.

ADOPTE.

Mons. Alphonse Bellemare demande de connecter son égout sur le réseau. Ce contribuable a fait sa conduite mais n'arrive pas en ligne avec la conduite de la municipalité. Le tout devra être fait par le contribuable.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Mons. Armand Roy de la rue Nicol soit et est nommé inspecteur pour la rue Nicol en remplacement de Mons. Réginal G., lbert démissionnaire.

ADOPTE.

Application  
Sec-Trés.

Borne-fontaine  
rue Parent.

Traverse Bl.  
Royal.

Egout Val-Mau-  
ricie.

Traverses sur  
les Bls.

Demande de  
connection  
sur égouts.

Insp. Rue Nicol.

MARGE DE LA RELIURE

Le 16 juillet 1962

Cadastré de subdivision pour Eglise.

L'arpenteur-géomètre Ernest L. Duplessis demande l'approbation du Conseil pour une subdivision sur le P-35 et P-36.  
PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,



SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la subdivision datée du 6 juillet 1962 et signée Ernest L. Duplessis concernant une partie des lots Nos 35 et 36 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières soit acceptée après avoir reçu l'approbation de l'urbaniste Roger Soudre.

ADOpte.

Sur ce la séance est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire.

*Alfred E. Gagnon*  
.....Ass't-Sec.

Le 30 juillet 1962

Séance spéciale du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 30 juillet 1962 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, et à laquelle session tous les Conseillers étaient présents.

La présente session a pour but la prise en considération des sujets suivants tel qu'il appert à l'avis de convocation, savoir:

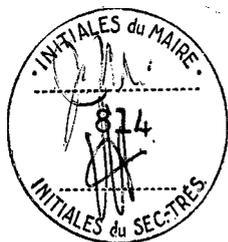
- 1- Autorisation pour présenter les plans d'égouts P-36, P-37 Régie.
- 2- Contrat pour pavage Bellefeuille-Laurentien et Dominicains.
- 3- Jacques Garceau, extra pour puisard Dominicains. (\$75.00)
- 4- Emile Gagnon, concierge, 5 assemblées. (\$25.00)
- 5- Demande à Régional Asphalt si même prix au printemps, Ter. Duver.
- 6- Demande de soumission pour pavage rue Bellevue.
- 7- Retenue B. & M. Rapport de René A. Robert, Ing. P.
- 8- Extension des lumières de rues Terrasse Duvernay.
- 9- Règlement de zonage Secteur Démontigny. No. 115
- 10- Résolution pour autoriser bornage terrain M. Guilbert.
- 11- Autorisation par consultation légale pour devis chemins d'hiver.
- 12- Résolution pour augmenter protection vol à \$5,000.00
- 13- Avis de congé à Roland Prévost.
- 14- Rescinder résolution d'engagement R. Houde Ing. P.
- 15- Cours d'eau Lacerte.
- 16- Lumières rues Carillon.
- 17- Nominations de constables spéciaux.
- 18- Salle Royale. Taux de compasation d'aqueduc. (\$50.00)
- 19- Affaires des rues du Centre Laurentien. (Bourassa & Fils)

Constables spéciaux.

Dès le début de l'assemblée Son Honneur le Maire la permission aux membres du Conseil pour intervertir l'ordre de l'agenda afin de passer à l'item constables spéciaux immédiatement vu que des intéressés sont présents et qu'il est inutile de les faire attendre. Un constable spécial G. E. Proulx, offre les services d'un groupe de policier de 6 qui serait sous ses ordres. Le Conseiller L. Côté s'oppose à ce corps disant que la question a été débattue à deux reprises en caucus et qu'on doit s'en tenir à la décision prise à ces occasions. M. Henri Guilbert abonde dans le même sens.

Le Conseiller J. Pichette demande à Mons. Proulx s'il est prêt à prendre M. Longval dans son groupe. La réponse est affirmative. Après une très longue discussion, M. Henri Guilbert, Conseiller se dit prêt à faire une proposition suivant la décision prise en

MARGE DE LA RELIURE



Le 30 juillet 1962.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que MM. Bernard Longval, Gustave Dufresne, Georges-Etienne Proulx et Robert Lamy soient et sont nommés constables-spéciaux pour la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières au salaire de base de \$1.00 par année.

Que le taux horaire soit et est fixé à \$1.45 plus 10 cents pour couvrir les frais d'assurances et d'administration.

Que l'assistant-secrétaire soit et est autorisé à acheter 24 badges de police réparties comme suit; 12 badges de képi et 12 de veston. Les constables-spéciaux ci-haut nommés entreront en fonction dès qu'ils auront été assermentés.

ADOPTE.

Un contribuable dans la salle, M. Jean-Guy Gamache se lève pour féliciter le Conseil pour le premier pas accompli dans la protection policière.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que Mons. René A. Robert, Ing. P. de Ste-Thérèse. Co. de Ferrebonne soit et est autorisé à présenter le plan d'égout No. R-3-41 à la Régie d'épuration des Eaux du Québec pour approbation.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que son Bonheur le Maire Jules Montour et l'assistant-secrétaire, soient et sont autorisés à signer le contrat pour le pavage des rues Laurentien et Bellefeuille, pour et au nom de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et l'assistant-secrétaire soient et sont autorisés à signer le contrat pour pavage d'une partie de la rue Des Dominicains, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Le Maire donne quelques explications sur l'affaire d'extra pour puisard sur le rue Des Dominicains. Comme la machinerie était sur les lieux il était préférable de faire faire le travail qui s'imposait; de cette manière le tout serait moins honéreux que de faire revenir la machinerie.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'une somme de \$75.00 soit payée à Mons. Jacques Garceau pour surplus de travail et de matériaux pour pose d'un puisard sur la rue des Dominicains.

ADOPTE.

Constables  
spéciaux.

Présentation  
des Plans égout  
R-3-41 Régie.

Contrat Belle-  
feuille-Lau-  
rentien

Contrat Domini-  
cains

Extra pour  
puisard Domini-  
cains. J. Garceau

MARGE DE LA RELIURE

Le 30 juillet 1962.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Qu'un montant de \$25.00 soit attribué à Mons. Emile Gagnon pour service de concierge. Ce montant couvre 5 assemblées y compris celle du 30 juillet 1962.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que demande soit faite à Régional Asphalt Ltd. à savoir si les prix unitaires offerts dans la soumission de cette firme concernant les travaux de confection et pavage des rues du Secteur Terrasse Duvernay demeureront les mêmes si pour des raisons majeures les travaux ne peuvent être exécutés avant le printemps mil neuf cent soixante et trois.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que des soumissions soient demandées par la voie du journal le Nouvelliste pour le pavage de la rue Bellevue.

ADOPTE.

Retenue B. & M.  
remise refusée.

Un rapport de Mons. René A. Robert, Ing. P. sur la retenue sur le contrat de B. & M. Construction établit qu'il ne s'oppose pas à une remise partielle de la retenue.  
M. Henri Guilbert s'oppose en disant qu'on doit s'en tenir aux termes du contrat. M. Alfred E. Gagnon abonde dans le même sens.

Reprises d'asphalte.

Mons. R. Tanner de la Cie B & M Construction par lettre datée du 19 juillet 1962 autorise la Municipalité à payer à Trois-Rivières Paving un montant de \$500.00 pour reprises d'asphalte à prendre à même la retenue de \$1,500.00 faite à cet item.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Qu'un montant de \$500.00 soit payé à Trois-Rivières Paving pour reprise d'asphalte à prendre à même la retenue de \$1,500.00 La balance soit \$1,000.00 sera payée à B. & M. après acceptation par Mons. René A. Robert, Ing. P.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

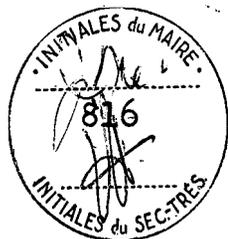
Qu'un montant de \$65.00 soit payé à Me. Ludovic Laperrière pour honoraires professionnels concernant la cause B. & M. Construction.

ADOPTE.

Honoraire  
L. Laperrière.  
( B & M. )

Demande de la part de M. Jacques Pichette, à l'effet de faire établir un plan d'éclairage des rues de Terrasse Duvernay. L'assistant-secrétaire en fera la demande à cie. d'électricité Shawinigan.





Zonagé Démontigny.

Le 30 juillet 1962.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le règlement No, 115 soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Bornage terrain  
M. Guilbert.

Que les services professionnels de M. Georges Gariépy, arpenteur-géomètre soient et sont retenus pour le bornage du terrain à être acquis par la Municipalité et venant de la propriété de M. Marius Guilbert.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que l'assistant-secrétaire soit et est autorisé à prendre une consultation légale de Me. Ludovic Laperrière, Avocat, au sujet du devis concernant l'entretien des chemins d'hiver.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite à la firme P.E. Panneton & Pierre Lajoie Inc. de porter la protection-vol de \$2,000.00 à \$5,000.00 tant pour le bureau que pour le messenger.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que M. Roland Prévost, Secrétaire-Trésorier, soit démis de ses fonctions à partir du 10 août 1962 et qu'avis officiel lui soit donné à cet effet le 31 juillet 1962.

M. Lauréat Côté se dit opposé parce qu'il croit que Mons. Prévost devrait être rencontré en caucus pour qu'il puisse expliquer sa cause ou se défendre.

Pour respecter les prescriptions de l'article No. 148 du Code Municipal qui décrète qu'il faut le vote affirmatif d'au moins quatre conseillers pour renvoyer un secrétaire Trésorier, demande est faite aux Conseillers de se prononcer.

MM. Alfred E. Gagnon, Henri Guilbert et Jacques Pichette, se prononcent pour le renvoi de M. Roland Prévost.

M. Jacques Dugré dit que s'il avait l'assurance que le Conseil engagerait un comptable licencié il serait pour la motion de renvoi. Sur ce il est dit qu'il y a plusieurs catégories de comptables et que le Conseil ne lésinera pas sur le prix afin de doter la Municipalité d'un homme compétent.

Sur ce le Conseiller Jacques Dugré se prononce pour la résolution de renvoi.

Comme il y a quatre Conseillers en faveur de la résolution ci-haut mentionnée, elle est donc ADOPTÉE.

MARGE DE LA RELIURE

Consultation  
légale devis  
chemins d'hiver.

Protection-vol  
portée à \$5000.

Congé à R. Prévost.

le 30 juillet 1962



Rés. Rescindée.  
R. Houde. Ing. P.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que la résolution d'engagement de Mons. Roger Houde, ing. P. passée en date du 16 juillet 1962, et inscrite à la page 810 du livre des Minutes de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, soit et est rescindée.

ADOPTÉ.

Cours d'eau  
Lacerte. Remis.

L'affaire du cours d'eau Lacerte est remise à l'assemblée du 6 août 1962.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Lumières de rues  
Carillon.

Que demande soit faite à La Compagnie d'Electricité Shawinigan, de faire l'installation de 4 lumières de rues de capacité de 4000 lumens chacune sur la rue Carillon. Ces lumières devront être installées suivant le plan soumis par la compagnie et portant le No. E-13102-2.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Salle Royale.  
(Restaurant)

Que pour le fins du règlement No. 57 des règlements de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, la Salle Royale soit et est connue et désignée comme "restaurant" et que la compensation d'aqueduc soit en rapport avec cette désignation, soit \$30.00. Que le montant inscrit au rôle de perception 1962 soit modifié suivant la nouvelle désignation.

ADOPTÉ.

Soumissions pour  
rue Delorimier.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que des soumissions soient demandées par la voie du journal le Nouvelliste pour la confection d'égouts sanitaire et pluvial, confection et pavage de rue ainsi que pour chaîne de rue sur la rue Delorimier.

ADOPTÉ.

Rues du Centre  
Laurentien.  
Bourassa & Fils.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que Mons. René A. Robert, Ing. P. soit et est autorisé à préparer un estimé des travaux qui restent à compléter pour terminer la confection des rues du Centre Laurentien.

ADOPTÉ.

Résiliation du  
Contrat. Bourassa  
& Fils.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite à Mons. Bourassa & Fils de résilier son contrat concernant la confection des rues du Centre Laurentien pour cause de retard.

ADOPTÉ.



Le 30 juillet 1962.

Affaire 2<sup>e</sup> avenue.

Lecture d'une lettre de l'économiste des Père Dominicains concernant l'ouverture d'une partie de la deuxième avenue de la rue De Sienne jusqu'au terrain de la future église. Le Maire ira rencontrer les propriétaires de la Pâtisserie Moderne pour arrangements.

L'assistant-secrétaire écrira à la firme Noé Veillette & Frère à l'effet de leur demander de libérer la partie de la deuxième avenue sise à proximité de leur propriété. Cette demande est faite à la suite de représentations de la part de contribuables du secteur.

M. Lauréat Côté, Conseiller et représentant du conseil sur le comité de numérotage et des noms des rues demande de faire le changement de nom de la Côte Richelieu en Bl. Richelieu. Cette demande est faite à la demande de contribuables du Secteur Terrasse Buverney. Les Membres du Conseil sont favorables à cette demande.

A la suite de représentation du contracteur qui effectue les travaux de confection de la nouvelle route sur le Chemin Ste-Marguerite, M. Gilles Gagnon est autorisé à faire les travaux nécessaires pour baisser la conduite d'eau.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la firme Robichaud Inc. soit et est autorisé à poser un tuyau dans le fossé séparant le Secteur Bellevue et la rue Pratte. Cette charge sera faite aux intéressés de ce fossé.

Sur ce l'assemblée est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire.

*Alfred E. Gagnon*  
.....Ass't-Sec.

Le 6 août 1962.

Assemblée régulière du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 6 août 1962, au lieu et à l'heure ordinaires des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session MM. les Conseillers Jacques Dugré, Lauréat Côté, Hormidas J. Martin et Alfred E. Gagnon étaient présents.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

que les procès-verbaux des assemblées des 3, 4, 16 et 30 juillet 1962 ainsi que le détail des assemblées des électeurs tenues le 9 juillet 1962 soient et sont acceptés tels que lus et inscrits au livre des minutes de la Municipalité.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

Shawinigan	Wager & Power:	Bureau.....	\$13.46
"	"	" : Boul. St-Jean.....	1.05
"	"	" : Pompes Place Pothier.....	5.82
"	"	" : Pompes Place Pothier.....	44.33

MARGE DE LA RELIURE

Veillette pour  
2<sup>e</sup> avenue.

Cote Richelieu  
Bl. Richelieu.

Conduite d'eau  
baissée pour nou-  
velle route.

Minutes.

concernant les  
règlements Nos.  
88-B et 101.

le 6 août 1962

Shawinigan Water & Power	: Pompes Place Pothier	\$44.22✓
"	" : Pompes Place Pothier	37.54✓
"	" : Pompes Secteur Laurentien	2.08✓
"	" : Bureau.....	13.54✓
"	" : Boul St-Jean.....	1.04✓
"	" : Calvaire.....	\$ 10.32✓
"	" : Puits No. 2.....	82.40✓
"	" : Pompes Centre Laurentien.....	28.60✓
"	" : Puits No. 3.....	77.29✓
"	" : Lumières de rues.....	512.38✓
Bureau d'enregistrement	: Mutations de juin.....	13.50✓
"	: Mutations de juillet.....	15.50✓
Cité des Trois-Rivières	: Taxes pour Puits et conduite eau.	701.55✓
Garage Dufresne	: Gazoline pour camion.....	4.60✓
Banlieue Automobile	: Gazoline pour camion.....	4.26✓
Rodhain Service Station	: Gazoline pour camion.....	4.00✓
Loranger & Molesworth	: 28 long. tuyau de 6".....	892.23✓
"	: 3 sacs de ciment.....	3.12✓
"	: 1 valve de 6".....	66.82✓
"	: 7 couvercles de regard égout #89...	425.88✓
"	: 1 valve et parties mécaniques.....	76.92✓
"	: vâlvés et parties mécaniques.....	414.79✓
"	: 35 livres de savon pour tuyau béton	5.72✓
"	: 24 boites de service-parties méca.	1128.47✓
"	: 12 boites de service valve parties	231.05✓
"	: 13 long. tuyau, gaskets bolts.....	529.07✓
"	: 5 couvercles de regard d'égout....	304.20✓
"	: 1 couvercle de regard d'égout.....	60.84✓
Lucien Dupont et Fils	: 1000 enveloppes No.8.....	9.13✓
"	: 2000 env. 3000 relevés de comptes.	37.76✓
"	: 500 feuilles R. Bond 8½ X 14.....	3.47✓
Imprimerie Lacoursière	: 100 feuilles caisse et recette...	9.73✓
P.H. Marineau	: 12 pancartes "Défense déposer déchets....	5.30✓
"	: 1 plume Parker..(Ball.pen).....	2.10✓
Pascal Hardware	: 1 ridgid ¾ dies.....	6.76✓
"	: 40' tuyau galvanisé.....	31.78✓
"	: 30' tuyau galvanisé, 3 raccords.....	16.82✓
Notaire G.G. Garceau	: Vente Y. Morrissette-Soudre-Latté..	98.00✓
Canadian Ludlow Valve Mfg Co.	: parties d'hydrant-flanges.	23.09✓
Pascal Hardware	: 1 flat steel sewer rod.....	11.20✓
"	: 1 cadran électrique pour bureau.....	6.33✓
Léonard Beaulieu	: gravier & sable par L. Jutras.....	53.50✓
"	: 2 voyages de gravier par G. Gagnon....	15.00✓
Noé Veillette & Frère	: 76.7 gravier par F. Van Neste.....	95.88✓
Vincent Caron	: étendre terre chemin d'école par G. Gagnon	25.00✓
Jean Banville	: 2 boites de stencils-3000 feuilles auto-miméo.	
"	: 1 bouteille correctif....	38.75✓
"	: Inspection de juin/62 à juin/63 Olivetti..	36.18✓
P.H. Marineau	: 2 pads, une plume Parker encre.....	9.17✓
Armand Bourassa	: Travail pour aqueduc Par G. Gagnon.....	330.00✓
"	: Travail pour aqueduc par G. Gagnon.....	276.00✓
P.A. Gouin	: 1 pelle à puisard.....	12.02✓
Robichaud Inc.	: Confection rue Carillon par A. Bettez....	1312.49✓
"	: Changement de niveau égout Alfa.....	80.50✓
"	: Contrat rue Père Sylvain.....	2591.19✓
"	: Nivellement Joly Père Sylvain par J. Montour	35.00✓
"	: Nivellement rue Guay par A. Mongrain.....	15.00✓
"	: Nettoyage des puisards Val-Mauricie.....	20.00✓
"	: Nivellement rue Bourassa par A. Bélanger....	20.00✓
"	: 33.85 tonnes de pierre rte. Bureau A. Rousseau	109.63✓
"	: Nivellement Des Dominicains L. Jutras.....	12.50✓
"	: Nivellement Delorimier par Ls. Blanchette...	60.00✓
"	: Nivellement Laurentien Bellefeuille J. Cloutier	130.00✓
Emile Massicotte	: Réparation garde corps Matton-Doucet....	126.40✓
Atelier D'Urbanisme	: copie plan directeur.....	130.00✓
Antoine Gauthier	: Plan topographique en sépia.....	159.40✓
Jean Banville	: 12 rouleaux papier pour calculatrice.....	14.45✓

Comptes.



MARGE DE LA RELIURE

167

164

478

479

le 6 août 1962



Le Nouvelliste: Soumission rue Bellevue.....	\$25.00
" : Soumission rue Delorimier.....	25.00
" : Soumission Beaudry-Dominicains.....	12.50
" : Application pour Sec-Trésorier.....	34.00
Produits.Ciment St-Maurice: 18 long. béton pour Alfa.....	22.46
" " " : 160 de 6" 120 de 6" Alfa.....	355.68
" " " : 70 long. 8" Ricard & Charpentier	98.28
" " " : 5 long. 12" Père Sylvain Robichaud	31.20
" " " : 28 long. 6" 100 joints Alfa.....	147.27
" " " : 5 long. 24" fossé Pratte-Alfa...	93.60
" " " : 384 long. 6" Alfa.....	419.33
" " " : 29 long. 8" Alfa.....	40.72
Launier Ltée: Etaindet pateransouderet adaptéur.....	3.95
" " : 200 badges pour chiens.....	33.28
" " : Supports babdes boulons pour noms de rues.....	35.45
" " : Différents matériaux pour aqueduc. G. Gagnon...	895.97
" " : Différents matériaux pour aqueduc. G. Gagnon...	279.27
" " : Différents matériaux pour aqueduc. G. Gagnon...	399.03
" " : Paque Plaque Delorimier.....	6.14
" " : 14 long. 6" Egouts par G. Gagnon.....	17.48
Garage Fréchette: Réparation camion incendie.....	41.00
" " : Pose d'interupteur pour sirène.....	3.00
Landry & Frère: Huile à frèins camion incendie.....	<del>41.00</del>
" " : Gazoline pour camion incendie.....	2.33
Incendie: Mons. André Allard rue Matton 4 pompiers.....	8.00
" : Clément Ricard, 3 pompiers.....	9.00
Réal Fleury: Dépenses d'automobile pour juillet.....	13.50
Bertrand Gilbert: Dépenses d'automobile pour juillet.....	18.00
René A. Robert, Ing. P.: plans et surveillance reg. 109.....	1027.00

Comptes.

# 329  
Erreur

481  
480

ADOPTÉ.

Suivent les rapports des officiers municipaux.

A la suite d'un rapport de Mons. Bertrand Gilbert, il est

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred. E. Gagnon,

Qu'un montant de \$6.66 soit biffé au compte de taxe d'aqueduc (compensation) de M. Adrien Paquette pour cause de loyer innocuppé.

ADOPTE.

Pour remplir des demandes du plan de cadastre de la Paroisse il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que l'assitant-secrétaire soit et est autorisé à faire venir du Ministère des Terre et Forêts 12 copies de plan de cadastre.

ADOPTÉ.

Vu la très grande chaleur qui existe dans le local des assemblées, il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que l'assemblée soit et est ajournée pour 10 minutes afin de permettre aux membres du Conseil et à l'assistance de se rafraichir. Il est 10 heures 10 minutes.

Reprise des délibérations de l'assemblée régulière du 6 août 1962 à 10 heures 20 minutes, p.m.

MARGE DE LA RELIURE

Taxe biffée  
Adrien Paquette  
x Service des  
vidéocassettes  
Kallide

Copies de cadastre.

le 6 août 1962.



Rue Rouette.

A la suggestion du comité des noms représenté par M. Lauréat Côté, Conseiller il est convenu de faire porter le nom de Rouette à la rue cédée par M. Xavier Rouette.

Vitesse dans les rues et routes.

La vitesse des véhicules-automobiles sur les artères de la municipalité, fait encore le sujet de la conversation. Son honneur s'adresse à Mons. Wildy Isabel, ex-secrétaire-trésorier et inspecteur pour le Ministère des Affaires Municipales. Avant de lui demander son opinion le Maire salue et fait remarquer la présence de Mons. Isabel parmi nous. Mons. Isabel est d'avis que nous pouvons faire une réglementation en combinant les données du Code Municipal et le Code de la Route. Nous pouvons même réglementer la vitesse sur les chemins ou routes qui appartiennent au Gouvernement Provincial.

M. W. Isabel.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que Mons. Gilles Gagnon, soit et est autorisé à faire confectionner 12 plaques limitant la vitesse à 20 milles à l'heure pour être installées sur les rues secondaires.

ADOPTÉ.

Soumissions pavage Bellevue.

Ouverture des soumissions pour pavage de la rue Bellevue qui sont au nombre de trois: (Reg. #109)

Noé Veillette et Frère:.....\$13020.00 chèque visé \$1320.00

Trois-Rivières Paving Enr.:.....\$14415.00 chèque ord. \$1441.50

Régional Asphalt Ltd.:.....\$11160.00 chèque visé \$1200.00

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

Seconde par M. Jacques Dugré,

Que la plus basse soumission, soit celle de Régional Asphalt Ltd. au montant de \$11160.00 soit et est accepté pour le pavage de la rue Bellevue (P-40) et que le contrat soit accordé à cette firme dès que les formalités légales seront remplies.

ADOPTÉ.

Soumissions Delorimier.

Ouverture des soumissions pour confection de bordure de béton, pavage, construction égout sanitaire, pluvial et gravellage de la rue Delorimier:

Trois-Rivières Paving: Bordure de béton & Asphalte.....\$27,215.00

Regional Asphalt Ltd: " " " .....\$22,825.00

Clément Ricard: " " " .....\$22,815.00

Clément Ricard: Egouts sanitaire et pluvial, gravelle.....\$25,837.00

Noé Veillette & Frère:" " " .....\$36,446.16

Robichaud Inc: " " " .....\$28,692.20

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que les deux plus basses soumissions, soient celles de Clément Ricard, au montant de \$22,815.00 pour bordure de béton et pavage, et de \$ \$25,837.00 pour les égouts sanitaire et pluvial et le gravellage de la rue Delorimier soient et sont acceptées et que le contrat soit accordé à cette firme dès que les formalités légales seront accomplies.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

le 6 août 1962.



Avis de motion  
Delorimier.  
L. Côté.

Le Conseiller Lauréat Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$58,900.00 dans le but de rencontrer les dépenses des travaux de confection d'égouts sanitaire et pluvial, du gravellage et de construction de bordure de béton sur la rue Delorimier, et que le mode de répartition concernant ce règlement sera celui basé sur la superficie des terrains desservis par ladite rue Delorimier.

Lecture d'une lettre de la Co. Bell Téléphone, concernant le déplacement du poteau de cette compagnie en face du commerce de Mons. Gérard Leblanc en bordure du Chemin Ste-Marguerite. Cette compagnie établit le coût de ces travaux au montant de \$180.00 et la part de la municipalité serait de 50% soit \$90.00

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que demande soit faite à la compagnie Bell Telephone du Canada de bien vouloir faire ce dépoacement de poteau en face de la demeure de Mons. Gérard Leblanc, à ses frais vu que ledit poteau constitue une nuisance pour le commerce de ce dernier.

ADOPTE.

Egout Lacerte

Mme. Yvon Tourangeau, résidante sur la rue Lacerte s'adresse au Conseil par lettre, pour demander qu'action soit prise dans le plus bref délai pour confectionner des égouts sur la partie de cette rue non encore desservie par ce service.  
Réponse sera faite que l'affaire est en marche.

Retard dans les  
travaux Lauren-  
tien-Bellefeuil-  
le.

Lecture de deux lettres concernant les travaux sur les rues Laurentien et Bellefeuille par Clément Ricard, une venant de Mons. René. A. Robert, Ing. P. l'autre de Mons. Jean Cloutier, Gérant du Centre D'Achats.

Les deux lettres parlent de retard apportés à compléter lesdits travaux.

L'assistant-secrétaire écrira à Mons. Ricard pour le mettre en demeure de compléter le tout dans les huit jours.

Accidents de  
Travail.  
(Ricard)

Lecture d'une lettre de la Commission des Accidents du travail de Québec disant que la firme Ricard & Charpentier a une redevance à cette Commission pour 1961-1962 et que si le tout n'est réglé la municipalité sera tenue de payer.

Le Maire demande à l'assistant-secrétaire d'avertir Mons. Clément Ricard que une condition sine qua non pour cette firme d'obtenir le contrat de la rue Delorimier sera que ces redevances soient réglées.

Octroi pour  
aqueduc.  
(\$4,077.06)

Le ministère des Affaires Municipales de Québec par l'entremise du Ministre Lucien Cliche, C.R. nous fait parvenir un octroi au montant de \$4,077.06 représentant 50% du troisième versement d'une subvention totale de \$57,078.84 répartie sur 7 ans.

Des remerciements seront adressés au Ministre.

Plan directeur  
plan topo des  
3-Rivières.

La Cité des Trois-Rivières donne la permission à Paroisse des Trois-Rivières de faire faire des copies et du plan directeur et du plan topographique pour fins de confection de notre propre plan directeur. Le coût sera celui de l'impression et la Cité demande que le même service aux mêmes conditions leur soit rendu lors de la fin des travaux de notre urbaniste.

Des remerciements seront adressés à la Cité en les assurant de la réciprocité de collaboration.

MARGE DE LA RELIURE

le 6 août 1962.



Bld. Richelieu  
Partie confection-  
née.

Copie d'une lettre de Régional Asphalt Ltd. s'in-  
formant du paiement des travaux exécutés lors de la  
confection et du pavage d'une partie du Bld. Riche-  
lieu. Demande sera faite à Mons. Marcel Laflamme de  
nous produire le compte exact pour fins de paiement par  
la municipalité ce montant étant compris dans le règlement #107-A.

Loyer de l'ing.

L'assistant-secrétaire fait part des conditions qu'il a obtenues  
pour le loyer voisin du secrétariat dans le but de loger notre  
ingénieur municipal.

PROPOSE par M. Jacques Dugfé,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières loue de  
M. Julien Cinq-Mars le loyer voisin du secrétariat à raison de  
\$55.00 par mois et que les dédommagements suivants soient et sont  
accordés à Mons. Robert Poulin locataire actuel dudit local:  
\$60.00 pour les prélatrs.

Le déménagement de Mons. Poulin sera aux frais de la Municipalité.  
Jusqu'au 1er mai 1963 il sera payé à Mons. Poulin pour service de  
concierge \$60.00 par mois pour les deux locaux plus \$4.00 par mois  
durant la période des neiges.

Que son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à si-  
gner pour et au nom de la Municipalité le bail de location dudit  
loyer.

ADOPTE.

Maski Constr.  
\$136.20

Comme la firme Maski Construction de Maskinongé n'a pas donné suite  
à lettre d'avocat concernant le bris de bornes-fontaines, il est,

PROPOSE par Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

QUE Me. Ludovic Laperrière, Avocat, soit et est autorisé à prendre  
des poursuites judiciaires contre Maski Construction Ltée, de Maski  
nongé, P. Qué. pour bris de deux bornes-fontaines, au montant de  
\$136.20 et ce pour et au nom de la Corporation Municipale de la  
Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Compte du Bill  
#130  
(\$1,500.00)

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

477 ↓

Qu'un montant de \$1,500.00 soit payé à Me. Ludovic Laperrière, Avocat  
pour services professionnels lors de la présentation du bill  
#130 de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Devis chemins  
d'hiver.

Lecture du devis pour l'entretien des chemins d'hiver préparé con-  
jointement par l'aviseur légal et l'assistant-secrétaire. Une clau-  
se sera ajoutée concernant la résiliation du contrat par l'entrepre-  
neur après avis avant le 1er juin. Il sera dit aussi que la Munici-  
palité passera tout règlement légalement permis concernant le sta-  
tionnement dans les rues.

Stationnement  
d'hiver.

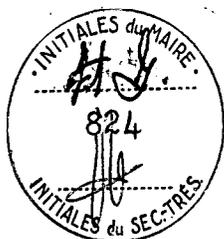
PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'avis légal soit demandé à Me. Ludovic Laperrière, Avocat, concer-  
nant la confection d'un règlement qui régira le stationnement dans  
les rues en hiver.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE



le 6 août 1962  
le 7 août 1962.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

QUE Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières, la convention intervenant entre ladite Corporation et Monsieur Roger Houde, Ing. P. concernant l'engagement, les fonctions le salaire et allocation de dépenses et autres conditions de travail de ce dernier.

Que cette convention soit soumise à l'approbation de la Commission Municipale de Québec.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que Monsieur Roger Houde, Ing. P. soit et est engagé par la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, comme ingénieur, pour une période de cinq (5) années, à partir du premier jour de septembre, mil neuf cent soixante et deux, et aux conditions de la convention dont il est fait mention ci-haut.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la séance soit et est ajournée à 12.05 a.m. le 7 août 1962.

ADOPTE.

Le 7 août 1962

Séance d'ajournement du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 7 août 1962, à 1205 a.m. au lieu ordinaire des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents les Conseillers Jacques Dugré, Lauréat Côté, Hormidas J. Martin et Alfred E. Gagnon.

La compagnie B. & M. Construction revient à la charge pour obtenir une remise partielle de la retenue de 5% sur leur contrat de confection des égouts. Mons. Léonard est accompagné de Tanner et demandent une remise de \$10,000.00. Le Conseiller Jacques Dugré demande si une remise de la moitié de la retenue qui sera due fin d'octobre ne serait pas suffisante. Sur réponse affirmative, il est,

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Qu'un montant de \$8,000.00 pris à même la retenue de 5% soit remis à la Compagnie B. & M. Construction.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Lauréat, Côté,

Que Monsieur Roland Désaulniers, C.G.A. soit et est nommé Secrétaire-Trésorier de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières et cela pour un terme d'une année.

QUE le salaire du nouveau Secrétaire-Trésorier soit et est fixé à

Engagement de  
M. Roger Houde.

B. & M. rete-  
nue.

Engagement du  
Sec. Trés.  
R. Désaulniers.

MARGE DE LA RELIURE

le 7 août 1962

cent quinze dollars (\$115.00) par semaine.  
Que cette nomination soit effective le premier septembre, 1962 ou à toute autre date plus rapprochée selon les possibilités du nouveau titulaire.



ADOPTE.

Nouveau Sec-trés.

A la suite de cette résolution Son Honneur le Maire Jules Montour donne quelques précisions sur Mons, Désaulniers. C'est un comptable licencié, C.G.A. sur lequel nous avons obtenu de très bonnes références.

Effets de commerce. R. Fleury.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,  
SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le Maire Jules Montour et Réal Fleury, assistant-secrétaire, soient et sont autorisés à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, les effets de commerce.

ADOPTE.

Salaires rati-  
fiés.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la liste de salaires suivante soit et est ratifiée tel que payée:

Période du 1er au 14 juillet 1962:-

Gilles Gagnon	\$162.75
Alphonse Roch	120.15
Raoul Bélanger	120.15
Maurice Chabot	120.15
Pierre Ayme	43.20
Michel Gagnon	43.20

Période du 15 au 28 juillet 1962:-

Gilles Gagnon	\$157.50
Maurice Chabot	108.00
Raoul Bélanger	105.30
Alphonse Roch	105.30
Michel Gagnon	106.65
Pierre Ayme	106.65

ADOPTE.

Mutations juin  
et juillet 1962

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les mutations du mois juin et juillet 1962 soient et sont adoptées tel que présentées par le bureau d'enregistrement pour inscription au rôle d'évaluation.

ADOPTE.

Vacances R. Prévost.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,  
SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que deux semaines de vacances soient payées à Mons. Roland Prévost pour les semaines du 13 au 25 juillet 1962 inclusivement et ou'un montant de \$20.68 pour couvrir les timbres d'assurance chômage de 11 semaines afin de fermer le livre de Mons. Prévost soit payé.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

le 7 août 1962



PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon, pavage de la rue Bellevue, qui sont au nombre de 3:

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,  
Régie

Qu'un montant de \$8889.35 provenant de l'estimé de Mons. René A. Robert pour les travaux d'égout au Secteur Bellevue par Robichaud Inc. soit payé à cette firme de construction.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le règlement No. 73-B concernant le pavage de la rue Beaudry soit et est adopté tel rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité et que l'assemblée des électeurs concernés soit et est fixée au 13 août 1962 à 7 heures P.m. au lieu ordinaire des sessions.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite à la firme René De Cotret, Ferron, Nobert & Cie., de faire un état financier complet des livres de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

QUE le salaire de Réal Fleury, assistant-secrétaire, soit et est porté à \$85.00, par semaine à compter du 6 août 1962.

ADOPTE.

Réal Fleury, remercie les membres du Conseil pour l'appréciation qu'ils démontre envers son travail.

L'assistant-secrétaire demande au Conseil la permission de faire accomplir du travail du soir par une ou l'autre des jeunes filles du bureau en vue de ne pas apporter de retard dans la confection du rôle d'évaluation.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que Réal Fleury, assistant-secrétaire, soit et est autorisé à retenir les services d'une jeune fille du bureau, le soir dans le but d'activer le travail du rôle d'évaluation et ce avec rémunération de \$1.00 l'heure. Les comptes du surtemps devront être soumis au Conseil pour approbation.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,  
SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que l'assemblée soit et est ajournée au lundi le 13 août 1962 à l'heure et au lieu ordinaires des sessions.

ADOPTE.

.....Maire

.....*[Signature]*.....Ass't-Sec.

MARGE DE LA RELIURE

Robichaud Inc.  
Bellevue.

Reg. 73-B  
Beaudry

Etat financier  
complet.

Augmentation  
salaire R. Fleury.  
(\$85.00)

Surtemps pour  
rôle d'évaluation.

13 août 1962.



Assemblée des  
électeurs.  
Beaudry.

Assemblée des propriétaires-électeurs de la rue  
Beaudry tenue le treizième jour d'août, mil neuf  
centsoixante et deux, sous la présidence de Son Honneur  
le Maire Jules Montour. Réal Fleury agissant comme  
secrétaire de l'assemblée.

A 7 heures, p.m. Mons. le Maire ouvre l'assemblée.  
Le secrétaire fait lecture de l'avis de convocation, du certificat  
de publication et du règlement No. 73-B, ainsi que du Chapitre  
164 S.E.Q. 8-9 Elizabeth II.

En aucun temps entre 7 heures et 8 heures aucun propriétaire con-  
cerné ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 73-B  
ne soit soumis à l'approbation des électeurs par voie de référendum.

A 8 heures, p.m. le président, en l'occurrence Son Honneur le Maire  
Jules Montour déclare le règlement 73-B adopté par les électeurs-  
propriétaires concernés.

*Jules Montour*  
.....Président.

*Réal Fleury*  
..... Secrétaire.

Ajournement.

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Paroisse des Trois-  
Rivières, tenue le 13 juillet, 1962, à l'heure et au lieu ordinaires  
des sessions, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules  
Montour, et à laquelle session étaient présents MM. Les Conseillers  
Henri Guilbert, Jacques Dugré, Alfred E. Gagnon et Hormidas J.  
Martin.

Police.

D'autres applications sont parvenues au secrétariat concernant les  
constables-spéciaux. Il est décidé de nommer 4 autres constables  
et de fermer les cadres pour le moment.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que MM. Léo-Paul Désilets, Jean-Louis Vadeboncoeur, Louis Servant  
et Lucien Arseneault soient et sont nommés constables-spéciaux  
pour la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières à raison  
de \$1.00 par année et une rétribution horaire de \$1.45 lorsque ser-  
vices requis.

Emprunt tempo-  
raire \$50,000.  
#107-A

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Qu'un emprunt temporaire au montant de \$50,000.00 soit contracté  
à la Banque Provinciale du Canada et ce en attendant le produit  
de la vente des obligations à être émises sous l'autorité du règle-  
ment numéro 107-A.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et Réal Fleury, Assistant-  
Secrétaire soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la  
Municipalité les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTE.

Emprunt tempo-  
raire \$36,900.  
Bellevue  
#109

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, afin  
d'obtenir l'autorisation de contracter un emprunt temporaire au mon-

MARGE DE LA RELIURE

13 août 1962



tant de \$36,900.00 et ce jusqu'à l'émission des obligations à être émises sous l'autorité du règlement No. 109.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'un montant de \$1294.00 soit payé à Robichaud Inc. pour travaux d'aqueduc au Secteur Bellevue, suivant l'estimé de Mons. René A. Robert, Ing. P.

ADOPTE.

Le Conseiller Hormidas J. Martin, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant la répartition d'entretien pour la rue Lacerte, (partie confectionnée) suivant le mode de répartition selon la superficie des terrains. Ce règlement abrogera tous règlements antérieurs concernant la répartition d'entretien sur cette rue.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Mme. Robert Poulin soit et est nommée concierge pour les bureaux municipaux aux conditions acceptées précédemment. Mme. Poulin succède à Monsieur Robert Poulin.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que des soumissions soient demandées par la voie du journal Le Nouvelliste, pour l'entretien des chemins d'hiver. L'avis paraîtra une fois dans la page deux du journal sur deux colonnes de largeur.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Mons. René A. Robert, Ing. P. soit et est autorisé à présenter le plan No. R-3-45 à la Régie d'épuration des Eaux du Québec aux fins d'obtenir les autorisations nécessaires.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que l'assitant-secrétaire soit et est autorisé à commander 3 codes municipaux nouvelle édition.

ADOPTE.

Le Conseiller Jacques Dugré, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement portant un amendement au règlement No. 81 (Cours d'eau Lacerte) dans le but d'exclure Mme. Arthur Lacerte dans la charge de répartition des travaux à être exécutés.

Aquedu Alfa  
Robichaud Inc.  
\$1294.00

Avis de motion  
Lacerte.

Mme. R. Poulin  
Concierge.

Soumissions  
neige.

Egout Lacerte.  
régie d'épuration.

3 codes.

Avis de motion

MARGE DE LA RELIURE

13 août 1962



Contrat Regional Asphalt. Terrasse Duvernay. PROPOSE par M. Jacques Dupré,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, le contrat concernant les travaux de confection et pavage de rues avec Regional Asphalt Ltd., il s'agit des travaux à être exécutés sous l'autorité du règlement No. 107-A.

ADOPTÉ.

Lettre de R. Désaulniers. Lecture d'une lettre de Mons. Roland Désaulniers, C.G.A. qui annonce qu'il sera à son nouveau poste lundi le 27 août 1962.

Délai pour rôle. Autorisation signée par Jean-Louis Douvet, c.r. sous-ministre donnant un délai pour le dépôt et l'homologation du rôle d'évaluation jusqu'au 1er novembre 1962.

Remerciements de B. Longval. Mons. Bernard Longval remercie le conseil pour sa nomination comme constable-spécial. Il assure le conseil de son entier dévouement.

Rue bord de l'eau Jacob. Mons. Jacob propriétaire d'une nouvelle construction au Secteur Démontigny, demande la confection de la partie de la rue du bord de l'eau en face de sa demeure. Le Maire et les membres du conseil intéressés iront se rendre compte sur les lieux, des travaux à faire.

Requête Delorimier, Le conseil est saisi d'une requête des propriétaires de la rue Delorimier, à l'effet qu'il suggère au Conseil de ne pas accorder le contrat de confection de cette rue à Clément Ricard mais au plus proche concurrent soit Robichaud Inc. Le Conseiller Alfred E. Gagnon, émet l'opinion qu'on doit s'en tenir à la décision prise. Il est décidé de s'en tenir à la décision prise à l'assemblée du 6 août.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Comptes.

484

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour payment:

Mlle. Nicole Plouffe surtemps au bureau.....	\$ 7.00✓
JcA. Donat Chagnon, Notaire: Cession rue P-42 Démontigny..	42.60✓
P.H. Marineau: accessoires de bureau.....	6.26✓
Garage Dufresne: Gazoline pour camion.....	4.65✓
Pascal Hardware: 1 rateau pour asphalte.....	6.40✓
" " : 1 union de 2" galvanisé.....	4.16✓
Shawinigan Water & Power: Pompes Place Pothier.....	33.54✓
P.E. Panneton & Pierre LaJoie Inc: assurance-vol augmentation	9.02✓
Robichaud Inc: Nivellease rue Delorimier.....	35.00✓
" " : Nivellease rues Guay & Joly.....	10.00✓
" " : Nivellease rues Matton & Doucet.....	12.50✓
" " : Nivellease rue Pratte.....	20.00✓
" " : Nivellease rue Père Sylvain.....	7.50✓
" " : Nivellease rue Bellemare & Duval.....	15.00✓
" " : Nivellease rue Bourassa.....	15.00✓
" " : Nivellease Bettez-Gagnon.....	17.50✓
" " : Nivellease rue Roberge.....	15.00✓
" " : Nivellease Quadrex.....	15.00✓
" " : rue Beaudry 20 poches de sel et travail....	48.50✓
" " : Nivellease rue Bellefeuille.....	10.00✓
Laumier Ltée: matériel règlement #100.....	100.67✓
Me. L. LaPerrière: avis légale sur devis chemins d'hiver..	15.00✓

ADOPTÉ.

Une série de comptes et d'état de comptes venant de la Coopérative Fédérée de Québec fera l'objet d'une vérification avec le gérant de cette maison.

MARGE DE LA RELIURE

13 août 1962.



PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugfé,

QUE demande soit faite à la Compagnie Bell Téléphone du Canada pour que cette compagnie de services publics revise ses tarifs pour en venir à l'uniformisation de tarif dans toute la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières suivant les barèmes des taux urbains et que les lignes à abonnés multiples soient abolies.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les amendements suivants soient et sont apportés au règlement No. 88-B:

Que le premier considérant soit et est remplacé pour les termes suivants: Considérant que le règlement No. 88 avait pour objet l'amélioration des rues du Secteur Val-Mauricie par l'asphaltage de ces rues et la confection de chaînes de rues en béton:

Que ce deuxième considérant soit ajouté à la suite de ce premier: Considérant que lors des travaux de confection, de l'avis de L'ingénieur surveillant, il s'est avéré nécessaire de confectionner un drainage des eaux pluviales: et que ces travaux ont coûtés une somme de \$8,420.20:

Que ce troisième considérant soit ajouté à ce deuxième: Considérant que la Municiplité n'a pas en main l'argent nécessaire pour payer l'exédant dans le coût des travaux exécutés sous l'autorité du règlement No. 88

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que Mons. Roger Houde, Ing. P. soit et est autorisé à présenter les plans d'égout pluvial de Val-Mauricie, à la Régie d'épuration des eaux du Québec pour approbation.

ADOPTÉ.

Sur ce la séance est levée.

*J. Martin* .....Maire.

*H. Martin* .....Ass't-Sec.

MARGE DE LA RELIURE

Bell Tel. Tarifs

Amendements au reg. 88-B.

Plan égout pluvial à la Régie

Le 20 août 1962



Assemblée spéciale du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Étaient aussi présents MM. les Conseillers Jacques Dugré, Henri Guilbert, Hormidas J. Martin, Jacques Pichette et Alfred E. Gagnon.

Lecture de l'avis de convocation laquelle constate l'absence de M. Le Conseiller Lauréat Côté à qui l'avis de convocation n'a pu être délivré pour cause d'absence de la Municipalité.

Comme il appert à l'avis de convocation, cette séance spéciale a pour but la prise en considération des sujets suivants:

- 1- Demande à St-Maurice Transport pour transport des écoliers jusqu'aux limites de la Municipalité.
- 2- Règlement #81-A Cours d'eau Lacerte.
- 3- Augmentation de salaire Bertrand Gilbert.
- 4- Résolution retenant en principe les services de MM. Gaudreault & Laurin, ing. pour étude épuration des égouts. (si 3-Rivières)
- 5- Autoriser le Maire: Conférence des Maires à la Tuque et congrès des Conseils de Comtés (Dépenses)
- 6- Règlement #112-A Amendement éclairage des Quadrex.
- 7- Règlement #97-A Delorimier.
- 8- Acceptation du procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement #73-B.
- 9- Emprunt temporaire \$20,000.00 en attendant de recevoir les octrois des travaux d'hiver. Reçu l'approbation de Québec.
- 10- Terrasse Duvernay: Demande de soumissions pour égout pluvial, présentation des plans à la Régie d'épuration des eaux et lumières de rues.
- 11- Ouverture des soumissions entretien des chemins d'hiver.
- 12- Affaire église. Demande des Dominicains.
- 13- Caisse (petty cash) secrétaire-Trésorier. (\$29.25)
- 14- Rapport sur construction dérogatoire au règlement #98 (A. Gauthier)

Soumissions chemins d'hiver.

Ouverture des soumissions pour l'entretien des chemins d'hiver; deux soumissions sont parvenues au secrétariat, soit:

Thomas Bellemare & Fils Ltée:

Contrat d'un an.....	prix unitaire	\$525.00..	Total.....	\$7646.63
"	deux ans.....	\$500.00..	"	\$7282.00
"	trois ans.....	\$490.00..	"	\$7136.85

RObichaud Inc.

Contrat de trois années, prix unitaire \$500.00.. Total \$7282.50

Demande est faite à Mons. Paul Charbonneau de la maison Robichaud Inc. si pour un contrat de deux ans le pris serait le même. Sur réponse affirmative Mons. Jacques Pichette dit qu'il est préférable de prendre les engs de chez-nous.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que le contrat de l'entretien des chemins d'hiver soit et est accordé à Robichaud Inc. et ce pour les deux prochaines années.

ADOPTE.

A la suite de plusieurs demandes des contribuables, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

MARGE DE LA RELIURE

Le 20 août 1962



Autobus le midi

Que demande soit faite à la Compagnie de Transport St-Maurice de bien vouloir donner le service de ses autobus sur l'heure du diner jusqu'aux limites de la municipalité sur la route No. 2, sur le Chemin Ste-Marguerite, sur le Boulevard St-Jean, de desservir la route du Petit Village et le secteur Terrasse Duvernay et ce aux fins d'accueillir les écoliers à l'aller et retour du repas du midi.

ADOPTE.

Reg.#81-A

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le règlement #81-A soit et est adopté tel que lu et inscrit au livre des règlements de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Exemption Vve. Arthur Lacerte Cours d'eau.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Gilbert,

Que le Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières le contrat accordant une indemnité au montant de \$2,500.00 ainsi qu'une exemption de taxe concernant le Cours d'eau Lacerte, à Dame Judith Lemire, veuve de Arthur Lacerte. La Municipalité construira un ponceau pour relier les deux parties de terre séparées par le cours d'eau au nord de la voie ferrée.

ADOPTE.

Aug. B. Gilbert

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'une augmentation hebdomadaire de \$5.00 soit et est accordée à M. Mons. Bertrand Gilbert et ce prenant effet le 20 août, 1962.

ADOPTE.

A la suite d'une rencontre avec les ingénieurs Gérard Gaudreau & Lorrain concernant l'épuration des égouts, il est,

PROPOSE par M. Henri Gilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Épuration des égouts. Gaudreau & Lorrain.

Qu'en principe la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, ait recours aux services des ingénieurs-conseils Gérard Gaudreau & Lorrain pour l'étude de l'épuration des eaux à la condition que la Cité des Trois-Rivières engage cette firme. L'étude se ferait dans le but d'une usine d'épuration commune et séparée.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Gilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

QUE la Régie d'épuration des eaux soit avertie du fait que nous ébauchons l'étude du traitement des égouts. Que copie de la résolution ci-haut, soit envoyée à la Régie.

Que demande soit faite pour obtenir les octrois sur ces travaux préliminaires.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 20 août 1962



Conférence des Maires - congrès des Conseils de Comté.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est délégué à la conférence des Maires ainsi qu'au congrès des Conseils de Comté à être tenus dans le mois de septembre et que les dépenses de voyages soient couvertes par la Municipalité.

ADOPTÉ.

Règ. #112-A  
Lumières Quadrex

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le règlement No. 112-A concernant les lumières de rues dans le secteur des Quadrex soit et est adopté tel que présenté et inscrit au livre des règlements de la Municipalité.

ADOPTÉ.

Règ. #97-A  
Delorimier.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le règlement No. 97-A soit et est adopté tel que présenté et inscrit au livre des règlements de la Municipalité et qu'une assemblée des électeurs-proprétaires soit et est convoquée pour 8 heures p.m. le 27 août, 1962 au lieu ordinaire des sessions.

ADOPTÉ.

Procès-verbal  
règ. #73-B

PROPOSE par M. Jacques Pichette,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 73-B soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des minutes de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Emprunt temp.  
\$20,000.00  
Travaux d'hiver.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un emprunt temporaire au montant de \$20,000.00 soit contracté à la Banque Provinciale du Canada et ce en attendant le produit des octrois pour travaux d'hiver 1961-1962.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et Réal Fleury, Assistant-Secrétaire soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉ.

Egout pluvial  
Terrasse Duvernay  
à la Régie.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,  
SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que Mons. Urbain Moreau, Ing. P. Ing.-Conseil, soit et est autorisé à présenter les plans du réseau d'égout pluvial à la Régie d'épuration des eaux pour approbation

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

*Revisé par  
résolution  
1<sup>er</sup> octobre 1962  
page 859  
H*

Le 20 août 1962



PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que des soumissions soient demandées par la voie du journal Le Nouvelliste pour la confection d'un réseau d'égout pour les eaux pluviales dans le Secteur Terrasse Duvernay.

ADOPTÉ.

Demande de soumissions, égout Terr. Duvernay.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que demande soit faite à la Compagnie d'Electricité Shawinigan de faire l'installation de 45 lumières de rues de capacité de 4000 lumens dans le Secteur Terrasse Duvernay suivant les additions faites au plan No. E-13102-2

ADOPTÉ.

Lumières Terr. Duvernay.

Rue de l'église.

L'assistant-secrétaire fait rapport d'une visite qu'il a eue de la part du Rév. Père Lussier, Procureur-Provincial des Dominicains, concernant l'ouverture d'une rue entre De Sienne et Père Sylvain. La Communauté demande l'ouverture d'une rue sur ou vers le lot P-15-155.

Vu que la rue Bellefeuille ne serait pas loin de ce site, réponse sera faite que L'Urbaniste sera approché pour situer cette rue le plus tôt possible.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'un montant de \$29.25 soit payé pour combler la petite-Caisse du Secrétaire-Trésorier.

ADOPTÉ.

Petite-caisse Sec.-Trés.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que l'assistant-Secrétaire soit et est autorisé à envoyer une mise en demeure à Mons. A. Gauthier de la rue Jeanne-Mance, de voir à respecter les prescription du règlement No. 98. Cette mise en demeure comportera un délai de huit jours.

ADOPTÉ.

Sur ce l'assemblée est levée.

A. Gauthier. Mise en demeure Construction.

*Jacques Pichette* .....Maire.

*Alfred E. Gagnon* .....Ass't-Sec.

MARGE DE LA RELIURE

Le 27 août 1962.



Assemblée des électeurs-proprétaires concernés dans le règlement No. 97-A, tenue le vingt-septième jour du mois d'août, mil neuf cent soixante et deux, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Réal Fleury agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débuta à huit heures, p.m. par la lecture de l'avis de convocation, du règlement No. 97-A, du certificat de publication et du Chapitre 164 S.R.Q. 8-9 Elizabeth II.

Entre huit heures et neuf heures, p.m., aucun électeur-proprétaire concerné n'a demandé que ledit règlement soit soumis pour approbation par voie de référendum.

A 9 heures, p.m. le président de l'assemblée, en l'occurrence, Son Honneur le Maire Jules Montour, déclara le règlement 97-A adopté par les propriétaires-électeurs du Secteur Delorimier.

*Jules Montour* .....Président.

*Réal Fleury* ..... Secrétaire.

Assemblée spéciale tenue le 27 ième jour d'août 1962, à 9 heures p.m. au lieu ordinaire des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Etaient présents MM. les Conseillers Jacques Pichette, Jacques Dugré, Henri Guilbert, Alfred E. Gagnon, et Lauréat Côté.

Cette assemblée spéciale a pour but la prise en considération, de comme il appert à l'avis de convocation, des sujets suivants:

- 1- Ouverture des soumissions égout pluvial Terrasse Duvernay.
- 2- Assermentation de M. Roland Désaulniers, effet de commerce.
- 3- Règlement d'aqueduc.
- 4- Voyage à Québec.
- 5- Terrasse Duvernay, ligne de rue pour "car-port".
- 6- Acceptation du procès-verbal ass.-des électeurs règlement #97-A.
- 7- Fournaise pour bureau de l'ingénieur. (Mme. Labarre \$50.00)
- 8- Déplacement d'une borne-fontaine, Centre Laurentien.
- 9- \$42.00 de timbres pour envois de comptes.
- 10- Règlement Rivard-Laurentien.

Procès-verbal  
reg. #97-A

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-proprétaires concernés dans le règlement No. 97-A soit et est accenté tel que lu et inscrit au livre des minutes de la Municipalité.

ADOpte.

Assermentation  
R. Desaulniers.

Avant de procéder à l'assermentation de Mons. Roland Désaulniers, le Maire présente celui-ci à l'assistance.

CANADA PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DES TROIS-RIVIERES.

Je, Roland Desaulniers, de la Paroisse des Trois-Rivières, ayant dûment été nommé Secrétaire-Trésorier de cette Municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité Ainsi que Dieu me soit en aide.

*Signatures des Verbs*  
*Réal Fleury*

MARGE DE LA RELIURE



Le 27 août 1962.

Roland Desaulniers.

*Roland Desaulniers*

ASSERMENTE devant moi. ce vingt-septième jour du mois d'août, mil neuf cent soixante et deux.

*Jules Montour*

Jules Montour, Maire.

R. Desaulniers.

Son Honneur le Maire adresse des mots de bienvenue à l'adresse du nouveau Secrétaire-Trésorier et donne quelques explications sur la carrière de Mons. Desaulniers. Il est comptable licencié, C.G.A, était à l'emploi depuis 7 ans du Gouvernement Provincial comme vérificateur à l'impôt. Il est natif de la région et déjà il a élu domicile dans notre Municipalité. Ces quelques mots sont suivis par des applaudissements de l'assistance.

Effets de commerce.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Mons. Roland Desaulniers, c.g.a. Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à signer, conjointement avec Son Honneur le Maire Jules Montour, les effets de commerce de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Soumissions égout Terrasse Duvernay.

Avant de procéder à l'ouverture des soumissions pour la confection de l'égout pluvial de Terrasse Duvernay, M. le Conseiller Jacques Pichette demande de fixer un délai pour les travaux et qu'une pénalité de \$25.00 par jour soit chargée pour chaque jour de retard, il est donc,

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le délai accordé à l'entrepreneur qui aura le contrat pour la confection de l'égout pluvial à Terrasse Duvernay soit et est fixé à 30 jours et qu'une pénalité de \$25.00 par jour de retard soit chargée, et que le contracteur devra suivre les instructions de l'ingénieur en charge des travaux tant qu'à la priorité des rues où les travaux devront être faits en premier lieu.

ADOPTE.

Ouverture des soumissions pour la confection de l'égout pluvial de Terrasse Duvernay qui sont au nombre de 6:

- L.O. Trottier & Fils Ltée.:.....\$27,000.00
- Rosaire Dufresne Inc.:.....\$30,578.52
- Robichaud Inc.:.....\$43,171.50
- Clément Ricard:.....\$36,525.30
- Noé Veillette & Frères Inc.:.....\$47,660.35
- Gaston Bourassa Ltée.:.....\$35,360.00

MARGE DE LA RELIURE

Le 27 août 1962.



Soumissions  
égout pluvial  
Terrasse Duvernay.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la plus basse soumission, soit celle de L.O. Trottier & Fils Ltée, au montant de \$27,000.00 soit et est acceptée pour la confection de L'égout pluvial de Terrasse Duvernay et que Son Honneur le Maire Jules Montour soit et est autorisé à signer le contrat concernant ces travaux dès que les formalités légales seront remplies, et ce pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Avis de motion  
\$32,700.--  
J. Pichette.

Le Conseiller Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$32,700.00 pour pourvoir aux dépenses de la confection du réseau d'égout pluvial de Terrasse Duvernay.

Aqueduc. Nouveau  
règlement.

L'Assistant-Secrétaire donne lecture d'un projet de règlement pour régir le service d'aqueduc.

M. le Conseiller Henri Guilbert se demande si l'article 25 du nouveau règlement comportant une charge de \$15.00 dollars pour la pose de nouvelles boîtes de service est juste. Il ne s'oppose pas au règlement.

Avis de motion  
57-D Aqueduc.

Le Conseiller Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance, un règlement dans le but de régir le service d'aqueduc et de protection incendie et qui abrogera en partie les règlements existant.

Voyage à Québec.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que l'assistant-secrétaire soit et est autorisé à se rendre à Québec dans le but de faire accélérer les procédures en regard avec certains règlements déjà en marche; L'Assistant-Secrétaire se fera accompagner du nouveau secrétaire-trésorier afin de le présenter aux autorités du Gouvernement. Les dépenses de ce voyage seront défrayées par la Municipalité.

ADOPTE.

Zonage Terrasse  
Duvernay.

Il était question d'amender le règlement de zonage de Terrasse Duvernay mais la chose sera étudiée par les propriétaires du Secteur et soumis de nouveau au Conseil à une assemblée future.

Fournaise pour  
bureau de l'ing.

Un locataire de la rue Lacerte fait une offre au conseil au sujet d'une fournaise pour chauffer le bureau de l'ingénieur. L'offre est de \$50.00 pour une fournaise usagée de marque Coleman. A la suite d'explications de la part de l'assistant-secrétaire, celui-ci fera une offre d'achat au montant de \$40.00.

Déplacement d'une  
borne-fontaine  
Centre Laurentien

Un contribuable du secteur Laurentien demande le déplacement d'une borne-fontaine en face de sa demeure. Mons. Gilles Gagnon donne des explications concernant cette borne-fontaine et réponse sera faite que le déplacement sera fait à la condition que le contribuable en paie les frais.

Achat de timbres.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Qu'une dépense de \$42.00 de timbres-poste soit et est ratifiée. Ces timbres ont servis à l'envoi de comptes de taxes arriérées.

ADOPTE.



27 août 1962  
4 septembre.

Il est encore question du règlement #114 concernant certains travaux à être exécutés sur des parties de la rue Rivard et Laurentien. Une demande sera faite au gérant du Centre d'achats à l'effet de savoir si de nouveaux développements sont prévus en ce qui concerne la construction dans ce secteur.

Sur ce la séance est levée.

*Henri Guilbert*  
*Roger Houde*

4 septembre 1962.

Assemblée régulière du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le quatrième jour de septembre, 1962, sous la présidence de Monsieur Henri Guilbert, Pro-Maire et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Lauréat Côté, Jacques Dugré, Hormidas J. Martin, Jacques Pichette et Alfred E. Gagnon.

Serment de R.  
Houde Ing. P.

Monsieur Guilbert ouvre la sessions par des mots de bienvenue à l'adresse de Mons. Roger Houde, Ingénieur municipal et invite celui-ci à prêter le serment d'office.

CANADA  
PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE LA PAROISSE DES TROIS-RIVIERES.

Je, Roger Houde, de la Cité des Trois-Rivières, ayant dûment été nommé ingénieur pour la Paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité.

AINSI que Dieu me soit en aide.

*Roger Houde*

Roger Houde, Ing. P.

Assermenté devant moi, ce quatrième jour de septembre, mil neuf cent soixante et deux.

*Henri Guilbert*  
Henri Guilbert, Pro-Maire.

Minutes.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les procès-verbaux des assemblées tenues les 6, 7, 13, 20 et 27 août 1962 soient et sont adoptés tel que lus et inscrits au livre des minutes de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOpte.

Comptes.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

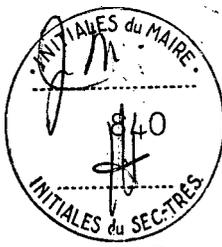
MARGE DE LA RELIURE



Mlle. Hélène Jutras: surtemps rôle d'évaluation \$15.00✓  
 Jacques Girard: Balayage Bl. Mauricien.....10.00✓  
 Coopérative Fédérée de Québec: 5 gals. huile 5.45✓  
 Normandin & Frère Enrg.: Réparation élec. P-3 \$89.51✓  
 Armand Bourassa: Travail d'aqueduc.....561.00✓  
 P.H. Marinéau: livres de comptabilité.....31.75✓  
 Joseph Paquette: Gravier Duval-Bellemare.....166.25✓  
 G.G. Garceau, notaire: Servitude David Tessier.....27.50✓  
 Le Nouvelliste: Soumission pour égout Terrasse Duvernay..22.50✓  
 Caribonum Ltd.: papier carbon et ruban pour dactylo.....62.83✓  
 Lucien Dupont & Fils: 1000 enveloppes No. 10.....11.49✓  
 Loranger & Molesworth: 1 valve de 10".....197.52✓  
 " " : Accessoires d'aqueduc.....133.23✓  
 " " : 5 vannes d'arrêt.....99.58✓  
 " " : 1 coude de 6" x 90°.....27.40✓  
 " " : 50 long. fonte 6" 2 coudes 6"....1643.57✓  
 " " : 110 long. fonte de 6".....3493.53✓  
 " " : 3 t 6".....121.52✓  
 " " : 1 coude de 6" x 90°.....27.40✓  
 " " : 1 coude de 6" x 90°.....27.40✓  
 " " : 2 vannes d'arrêt 6" parties méc...153.84✓  
 " " : 1 T 6".....40.51✓  
 " " : 2 bornes-fontaines "Ludlow".....353.60✓  
 " " : 1 cadre et couvercle de manhole...42.64✓  
 " " : 272' tuyau béton armé 24" dia....842.98✓  
 " " : 5 vannes d'arrêt 6" parties méc...384.59✓  
 Pascal Hardware: matériel d'aqueduc.....7.64✓  
 " " : matériel d'aqueduc.....25.08✓  
 Garage Dufresne: Gazoline, huile et graissage, camion....7.65✓  
 Shawinigan Water & Power: Lumières de rues, juin, copie.521.74✓  
 " " : Pompes Place Pothier.....1.04✓  
 " " : Lumières de rues août.....549.99✓  
 " " : Puits No. xx.....66.80✓  
 " " : Puits No. xx.....61.79✓  
 " " : Bureau.....27.56✓  
 " " : Puits No. 1 arriéré 5 juillet.62.38✓  
 " " : Pompes Centre d'Achats, arr/4.10.52✓  
 " " : Pompes Place Pothier, arr, juin 6.49✓  
 " " : Bûteau arriéré avril.....15.15✓  
 Bell Téléphone: Appels d'urgence, arrérage au 16 août....40.22✓  
 " " : Bureau et contrôles des puits.....70.94✓  
 Réal Fleury: dépenses d'automobile pour août.....14.50✓  
 Loranger & Molesworth: 63 Long. tuyau fonte 6", 2t 6"....2080.90✓  
 B. Gilbert: Dépenses d'automobile août.....20.25✓  
 Shawinigan Water & Power: Bl. St-Jean, arriéré de compre 3.12✓  
 " " : Bureau... copie.....15.15✓  
 " " : Bureau.....10.14✓  
 " " : Bl. St-Jean.....1.38✓  
 Yves Robichaud: Fossé Pâtisserie Moderne, vieux compte60.298.50✓  
 " " : Réparation Delorimier.....2072.22✓  
 Robichaud Inc.: Parachèvement contrat E. Bourassa.....2000.00✓  
 " " : Confection rue Bellevue, estimé de l'ing7397.90✓  
 " " : Nivellease Duval-Bellemare.....40.00✓  
 " " : Nivellease Matton-Douveet.....15.00✓  
 Regional AsphaltLtd: Asphalté par G. Gagnon.....13.85✓  
 Et que les salaires suivants soient et sont ratifiés tel que payés:  
 Gilles Gagnon: aqueduc.....167.87✓  
 Maurice Chabot: aqueduc.....50.38✓ fossé....63.94✓  
 Raoul Bélanger: aqueduc.....114.54✓  
 Alphonse Roch: aqueduc.....114.54✓  
 Michel Gagnon: aqueduc.....39.90✓  
 Pierre Ayme: aqueduc.....39.90✓

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE



le 4 septembre 1962

Avis de motion pour égouts.  
Le Conseiller Hormidas J. Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement qui obligera tous les propriétaires du secteur des égouts de Ste-Catherine de Sienne à relier leurs maisons à l'égout municipal.

Pavage rue Des Dominicains.

Une délégation des propriétaires d'une partie de la rue des Dominicains non encore pavée demande des explications sur le retard apporté à ces travaux de confection. Explication est donnée à l'effet que les soumissions ont été demandées en même temps que la rue Beaudry. De toute façon le contrat va être signé et les travaux vont débiter dès cette semaine.

Suivent les rapports des Officiers Municipaux.

Enfouissement sanitaire; Ricard.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que Mons. Clément Ricard, responsable du site de l'enfouissement sanitaire soit avisé par lettre de faire l'enfouissement des ordures 1 fois par semaine en été et une fois par mois en hiver.

ADOPTÉ.

Chambre à gaz pour chiens

A la suite d'une suggestion de Mons. Bertrand Gilbert, mons. G. Gagnon, fabriquera une boîte qui devra servir à axfisier les chiens qui doivent être abattus.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,  
SECONDE par M. Jacques Dugré,

Taxes biffées

Que la taxe spéciale d'aqueduc soit et est biffée aux contribuables suivants, en maintenant la compensation d'aqueduc:  
Jacques Laroche P-143-140/161 et 141/160, spéciale aqueduc années 1960 et 1961 montant total.....\$ 3.30

Dame Denise Ringuette P-143-128/173, spéciale aqueduc années, 1961, 60 59 et antérieures.....\$11.83

Henri-Paul Noisieux, P-143-129/172 spéciale aqueduc année 1961..\$6.08

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les taxes spécifiées ci-bas soient et sont biffées aux contribuables suivants:

Hervé Biron P-35-82 compensation aqueduc 1959 et ant.....\$20.00

Albert Nadeau, P-2-22 et P-2-25 compensation aqueduc 1961..... 6.08

Dame Ernest Morel P-3-6 taxe foncière 1959 et ant..... 3.82

MM. Noé & Normand Veillette: P-15-18, 47, 48 spéciale aqueduc, 1961.....\$17.85

taxes foncières 1961, 62.....\$124.84

Paul-Emile St-Onge P-35-66; foncière 1962.....\$3.00  
spéciale aqueduc 1961.....\$1.50

François Durocher P-36-6 foncière 1962.....\$3.40

Roger Lamy: P-59 foncière 1962.....\$3.11  
spéciale aqueduc 1961.....\$0.75

Ernest Groleau P-35-45, foncière 1962.....\$0.25

Aimé Pelletier, foncière 1962.....\$3.81

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

le 4 septembre 1962



Bornes-fontaines PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
rue Bellemare.

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que M. Gilles Gagnon, soit et est autorisé à faire l'installation de trois (3) bornes-fontaines sur la rue Bellemare.

ADOPTE.

Calvettes dange-  
reuses.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Mons. Roger Houde, ingénieur-municipal soit et est autorisé à demander à la Voirie Provinciale la réparation de calvettes dangereuses sur la rue Notre-Dame ainsi que sur le Chemin Ste-Marguerite.

ADOPTE.

Foudre au puits.

A la suite de la réception d'un compte pour réparation à un puits l'assistant-secrétaire remettra le tout aux assureurs afin que la Municipalité soit dédommée.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la police garantie du secrétaire-trésorier soit et est transférée au nom de Mons. Roland Desaulniers.

ADOPTE.

Police garantie  
sec.-trés.

Rés. pour radier  
les taxes rescin-  
dée.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que la résolution du 6 février 1961, inscrite au livres des minutes à la désignation paginale, 547, 7 ième paragraphe, concernant des corrections sur les taxes soit et est rescindée à toute fin de droit.

ADOPTE.

Autobus: répéter  
demande de service  
midi.

L'assistant-secrétaire fait rapport qu'aucune réponse ne lui est encore parvenue concernant la demande à la cie de Transports St-Maurice d'étendre le service aux limites de la Municipalité sur l'heure du diner; une autre lettre recommandée sera envoyée afin d'avoir une réponse au plus tôt.

Numérotage fini

M. le Conseiller Lauréat Côté, responsable du numérotage, avise le Conseil que le travail de numérotage est fini et qu'il ne reste qu'à établir les listes.

Bell tél. pour  
nom de rues.

L'assistant-secrétaire avisera la cie. de téléphone Bell de voir à changer le nom de Bl. du Calvaire pour Bl. Mauricien dans l'annuaire, et aussitôt que possible la liste des noms sera fournie à cette compagnie.

Lumières Quadrex  
pas en ligne.

M. le Conseiller L. Côté fait la remarque que les lumières sur le Bl. Mauricien dans le secteur des Quadrex ne sont pas posés en ligne ce qui jette un coup d'oeil disgracieux. La cie. d'électricité Shawinigan en sera avisée.

Correspondance  
Chambre de commerce.  
Félicitation  
pour ing.

La Chambre de Commerce locale fait parvenir des félicitations au Conseil pour l'engagement d'un ingénieur à plein temps.



Le 4 septembre 1962.

L'honorable René Lévesque, ministre des Richesses Naturelles remercie l'assistant-secrétaire pour la lettre du 9 août 1962, envoyée sur demande du Conseil concernant l'affaire de l'étatisation de l'électricité.

PROPOSÉ par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'un crédit de \$7.50 soit et est accordé à M. Denis Rivard pour 3 mois de compensation d'aqueduc à un loyer payé par la Municipalité en février, mars et avril 1962 en vertu de l'aide au nécessiteux.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Què le règlement No. 107-B soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières et qu'une assemblée des électeurs concernés soit et est convoquée pour 7 hres. p.m. le 10 septembre, 1962 au lieu ordinaire des sessions.

ADOPTE.

Me. L. Laperrière demande des explications sur l'affaire de la réclamation que la Municipalité fait à Maski construction pour bris de bornes-fontaines. L'assistant-secrétaire se fera accompagner de M. Gilles Gagnon pour rencontrer l'aviseur légal à ce sujet.

Me. Marcel Chartier procureur de M. Georges Lanouette demande le paiement d'une somme de \$129.50 que B. & M. doit à son client. Approbation sera demandée à B. & M. de déduire ce montant de leur retenue.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les travaux de confection d'égout pluvial exécutés par la firme Ricard & Charpentier au montant de \$10,025.90 sous l'empire du règlement #101 et suivant les plans et devis de Mons. René A. Robert, Ing. P. soient et sont acceptés tel qu'exécutés.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les travaux d'égout pluvial à Val-Mauricie exécutés par la firme Ricard & Charpentier sous la surveillance de Mons. Roger Houde, Ing. P. soient et sont acceptés. Il s'agit d'exédent compris dans le règlement No. 88-B.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la somme de \$500.00 soit payée à Trois-Rivières Paving pour reprise d'asphalte faite pour B. & M. construction, sett que ce montant soit déduit de la retenue due à B? & M. et ce dès que les travaux auront été approuvés par l'ingénieur.

ADOPTE.

Compensation  
aqueduc.  
D. Rivard-  
M. Loranger.

Règ. 107-B

Affaire Maski  
Construction.

Affaire Georges  
Lanouette.

Egout pluvial  
#101

Egout pluvial  
Val-Mauricie.

T.-R. Paving  
reprises  
de pavage.

MARGE DE LA RELIURE

Le 4 septembre 1962



Fournaide-ing.  
\$40.00  
(Wildy Labarre.)

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'un montant de \$40.00 soit payé à M. Wildy Labarre pour une fourniture usagée de marque Coleman devant servir pour le bureau de l'ingénieur.

ADOPTE.

Reg. #57-D  
Aqueduc.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le règlement #57-D concernant l'aqueduc, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité, et qu'une assemblée des électeurs concernés soit et est convoquée pour 8 heures, p.m. le 10 septembre, 1962 au lieu ordinaire des sessions

ADOPTE.

Comptes de Police

L'assistant-secrétaire fait rapport des activités de la police pour le mois d'août.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement en salaire aux constables:

Lucien Arsenaault.....	\$5.80 ✓
L.P. Désilets.....	51.48 ✓
Robert Lamy.....	42.05 ✓
Bernard Longval.....	44.95 ✓
G. E. Proulx.....	56.55 ✓
Servant Louis.....	5.80 ✓
Vadeboncoeur, J.L.....	21.03 ✓
Marchand R.....	2.90 ✓
Gaulin André.....	18.85 ✓
Trempe Maurice.....	11.60 ✓
G.E. Proulx, pour automobile...	6.00 ✓

ADOPTE.

Fossé Démontigny

L'affaire du fossé démontigny revient en surface. Le cas sera soumis à l'ingénieur municipal.

Lumières de rues  
Bettez-Gagnon.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que demande soit faite à la Compagnie d'électricité Shawinigan, de faire l'installation de 4 lumières de rue sur la rue Gagnon et de 9 lumières sur la rue Bettez; ces lumières seront de capacité de 4000 lumens.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que L'assemblée soit et est ajournée à 9 heures, p.m. le 10 septembre 1962.

ADOPTE.

Henri Pichette Pro-Maire

MARGE DE LA RELIURE

Le 10 septembre 1962.



Assemblée des électeurs concernés dans le règlement #107-B tenue le dixième jour de septembre, 1962, sous la présidence de Mons. Jacques Pichette. Réal Fleury agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débuta à 7 hres. p.m. tel que convoquée, par la lecture de l'avis de motion, l'avis public, le certificat de publication, le règlement #107-B et du chapitre 164, S.R.Q. 8-9 Elizabeth II.

En aucun temps entre 7 heures et 8 heures, p.m. aucun électeur concerné n'a demandé que le dit règlement #107-B soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 8 heures, p.m. le président en l'occurrence Mons. Jacques Pichette, Conseiller, déclara le règlement No. 107-B adopté par les électeurs propriétaires du Secteur Terrasse Duvernay.

J. Pichette Président.  
Réal Fleury Secrétaire.

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement d'aqueduc portant le No. 57-D tenue le dixième jour de septembre 1962 à 8 heures p.m. sous la présidence de Monsieur Jacques Pichette, Conseiller, Réal Fleury agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débuta par la lecture de l'avis de convocation, du certificat de publication, du règlement No. 57-D.  
En aucun temps entre 8 heures, p.m. et 9 heures, p.m. aucun électeur propriétaire concerné ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 57-D ne soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 9 heures, p.m. le président de l'assemblée en l'occurrence Monsieur Jacques Pichette, Conseiller, déclara le règlement No. 57-D adopté par les propriétaires concernés.....

J. Pichette Président.  
Réal Fleury Secrétaire.

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 10 septembre, 1962, à 9 heures, p.m. au lieu ordinaire des sessions sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents MM. Les Conseillers Jacques Dugré, Jacques Pichette, Lauréat Côté, Henri Guilbert et Alfred E. Gagnon.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs-propriétaires concernés dans le règlement No. 107-B soit et est accepté tel lu et rédigé dans le livre des minutes de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOpte.

#107-B

#57-D

Ajournement

Procès-verbal  
ass. # 107-B

MARGE DE LA RELIURE

Le 10 septembre 1962.



Aqueduc Y. St-Pierre.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Mons. Gilles Gagnon, soit et est autorisé à faire les travaux nécessaires afin de desservir le domicile de Mons. Yvon St-Pierre situé sur le lot P-4-210 en posant un tuyau de 2" à partir de la rue Julien en passant dans la ligne séparative du lot P-4-189 au nord dudit lot.

ADOPTÉ.

Droit de passage pour aqueduc Y. St-Pierre.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que demande soit faite à Riverton Development afin d'obtenir un droit de passage (servitude) afin de passer une conduite d'aqueduc dans la ligne séparative nord du lot P-4-189 et cela de la rue Julien à la rue Rivard.

Que Me. G.G. Garceau, Notaire, soit et est autorisé à préparer le contrat à cet effet.

ADOPTÉ.

Avis de motion #114 H. Guilbert.

Le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement portant le No. 114 comportant des travaux d'égout pluvial et confection de rue sur des parties des rues Rivard et Laurentien, et comportant un emprunt de \$15,600.00 pour rencontrer les dépenses des ces travaux.

Partie des travaux par Robichaud Inc. sur Rivard-Laur.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la firme Robichaud Inc. soit et est autorisée à confectionner la partie de rue nécessaire pour desservir la demeure de M. Yvon St-Pierre et ce aux prix unitaires de la soumission donnée pour ces travaux.

ADOPTÉ.

Affiches pour annoncer lumières du C. A.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que demande soit faite à la voirie Provinciale de bien vouloir annoncer les lumières de trafic du Centre d'Achats afin de prévenir les tamponnements dûs aux arrêts subits.

ADOPTÉ.

Fossé Alfa-Démontigny.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que Mons. Roger Houde, Ing. P., soit et est autorisé à préparer des plans devis et cahiers des charges ainsi que des formules de soumissions pour la pose d'un tuyau dans le fossé Alfa-Démontigny afin de combler ce fossé. Ce tuyau devra être installé à partir de la ligne sudde la propriété de Mons. G. Gaulin.

ADOPTÉ.

Loyer camion incendie.

A la suite du départ de Mons. T. Grnier qui louait un local pour abriter le camion-incendie, il est

MARGE DE LA RELIURE

*et un conducteur d'égout H*

Le 10 septembre 1962.



PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Gilbert,

Que demande soit faite à Mons. Charles Légaré afin d'obtenir qu'il loue à la Municipalité un emplacement pour abriter le camion-incendie étape aux même conditions que Mons, Grnier nous faisait.

ADOPTÉ.

Requête Matton  
Lumières.

Une requête à l'effet d'obtenir des lumières de rues sur la rue Matton, et signée par 25 propriétaires est mise de côté afin de compléter cette requête par les signatures des propriétaires des rues Doucet et Lemieux. La demande est donc reportée à la prochaine assemblée.

Avis de motion  
#113 H. Gilbert

Le Conseiller Henri Gilbert, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'emprunt au montant de \$90,000.00 pour rencontrer les dépenses occasionnées par les extensions d'aqueduc effectuées cette année.

Amendement #73-B

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Gilbert,

Que le ministre des Affaires Municipales soit et est prié de remplacer l'article 7 du règlement #73-B par le suivant:  
Art.7o) "Pour pourvoir au remboursement de cet emprunt conformément au tableau ci-annexé, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement une taxe spéciale sur tous les immeubles mentionnés à l'article 1 suivant l'étendu en front de chaque immeuble"

ADOPTÉ.

Mutations  
août 1962.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Gilbert,

Que les mutations du mois d'août 1962 soient et sont acceptées telles que produites par le bureau d'enregistrement des Trois-Rivières, et ce pour inscription au rôle d'évaluation.

ADOPTÉ.

Engagement d'une  
sténo.

À la suite de demandes venant du Secrétaire-Trésorier et de l'assistant-secrétaire, il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Gilbert,

Que Mlle, Thérèse Gilbert, soit et est engagée comme commis au bureau à raison de \$30.00 par semaine et que Mlle. Hélène Jutras soit permu-  
tée à la position de sténo-dactylo et que le salaire de cette dernière soit et est porté à \$45.00 par semaine et ce à compter du 17 septembre 1962.

ADOPTÉ.

Emprunt temp.  
\$22,300.00  
#109

Ayant reçu les approbations de Québec, à cet effet, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'un emprunt temporaire au montant de \$22,300.00 soit contracté à la Banque Provinciale du Canada et ce en attendant le produit de la vente des obligations à être émises sous l'autorité du règlement numéro 109.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et Roland Desaulniers, Secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de

MARGE DE LA RELIURE

Le 10 septembre 1962

la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières les documents nécessaires à cet effet.



ADOPTE

Rémerciements  
R. Desaulniers.

Par lettre Mons. Roland Desaulniers, c.g.a. sec-Trés. remercie les Membres du Conseil ainsi que la population pour l'accueil chaleureux qu'il a reçu à son entrée en fonction.

Autobus pour  
écoliers. (midi)

Lecture d'une lettre de la cie. de Transport St-Maurice en réponse à notre lettre du 24 août 1962 demandant le service des autobus pour le transport des écoliers sur l'heure du midi jusqu'aux limites de la Municipalité. La cie. d'autobus ne croit pas pouvoir éten dre son serviee tel que demandé. Si le service du centre d'achats cessait ils seraient prêts à examiner de nouveau notre demande.

La lettre sera photostatée et une copie sera envoyée à la corporat tion scolaire de la Banlieue et une autre à la Régie des Trans- ports.

Ala suite de ce refus, il est,

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que demande soit faite à la Régie des Transports de la Province de Québec de bien vouloir réouvrir le dossier de Mons. Viateur Crête vu le refus de la Cie. de Transport St-Maurice à donner le serviee demandé et que Mons. Crête est prêt à donner.

ADOPTE

Peinture du bu-  
reau de l'ing.

Deux cotations sont parvenues au secrétariat pour la peinture du bureau de l'ingénieur, soit celle de Raymond Foisy.....\$273.75  
J.P. Douvet.....\$165.00

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que la cotation de Mons. J.P. Douvet au prix de \$165.00 soit et est acceptée pour la peinture du bureau de l'ingénieur et que ce der- nier soit et est autorisé à exécuter le travail le plus tôt possibl

ADOPTE

Rue Lemieux.

Mons. le Conseiller Lauréat Côté, représentant du Conseil sur le comité des noms et numérotage aborde la question de la rue Lemieux. Beaucoup de contribuables n'aimeraient pas le nom donné à cette rue. La plupart des résidants seraient en faveur de doter cet artère du nom de rue Du Fleuve.

Une longue discussion suit ses remarques. Le tout provient qu'il a une rue du nom de Du Fleuve en la Cité des Trois-Rivières.

Il y a aussi la question que la rue Lemieux est en plusieurs tron- çons et qu'apparemment elle serait difficile à localisée.

Il est décidé de quarder le statu quo sur cette affaire pour le moment du moins.

Terrain de jeux  
Démontigny.

A la suite d'une demande du comité des loisirs du Secteur, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la subdivision No. 92 du lot originaire No. 41 soit et est re- connu comme terrain de jeux.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 10 septembre 1962.



Dans la même demande le comité des loisirs demande s'il ne serait pas possible à la municipalité de faire niveller ce terrain afin de le rendre plus propice à l'organisation des jeux. Demande est faite à Mons. Paul Charbonneau de la firme Robichaud Inc. s'il ne ferait pas ce travail à titre gratuit. Sur réponse affirmative de ce dernier, Mons. Roger Houde, Ing. P. donnera les niveaux nécessaires.

Saisie Bourassa.

Le Conseil prend connaissance du Bref de saisie arrêt, parvenu au secrétariat en date du 10 septembre 1962, concernant Jacques Turner vendeur comme demandeur et Edouard Bourassa défendeur, la Banque Canadienne Impériale de Commerce et la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières comme tierces-saisies. Le montant de la saisie est de \$490.00 Il est commandé aux tierces saisies de comparaître le 22 septembre.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Me. Ludovic Laperrière soit et est autorisé à faire la déclaration pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, concernant la saisie-arrêt portant le No. 25404 de la Cour Supérieure des Trois-Rivières dans laquelle Jacques Turner est demandeur, Edouard Bourassa défendeur et la Corporation tierce-saisie.

ADOPTE.

A la suite de demandes de policier pour faire le trafic aux sorties des messes à Val-Mauricie une discussion s'engage à savoir qui sera chargé pour ce service. Un policier présent Mons. Robert Lamy, sur demande de Son Honneur le Maire, verra le Père Couture, et prendra arrangement avec lui.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'une offre soit et est faite à dame Alphonse Bellemare de payer à part égales les dépenses de raccordement de sa propriété à l'égout municipal. L'estimé de ces travaux d'après Mons. Gilles Gagnon serait d'environ \$30.00

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement:

Roger Gélinas: 3 copies plan Terrasse Duvernay.....	\$ 6.00
Receveur du Canada: Déduction à source.....	162.20
Ministre des finances Québec: déduction à la source.....	32.05
L. Beaulieu: sable et gravier Dominicains et De Sienne.....	24.20
" " : Déménagement de Mons. R. Poulin.....	25.00
Bureau D'enregistrement: Mutations du mois d'août.....	16.50
P.H. Marineau: 100 cartes de temps et efface.....	2.34
" " : 200 feuilles de journal.....	4.52
Garage Dufresne: Gazoline pour camion.....	4.50
Pascal Hardware: 1 bibliothèque pour sec-trés.....	18.09
" " : 70' tuyau galvanisé.....	55.17
" " : ampoules électriques fusibles, lime.....	2.68
Robichaud Inc.: 2 puisatés achat, pose et raccordement.....	281.00
" " : Nivellement Bourassa.....	10.00
" " : " Bellemare-Duval.....	10.00
" " : " Beaudry.....	15.00
" " : " Quadrex.....	10.00
" " : " Dominicains-De Sienne.....	15.00

MARGE DE LA RELIURE

Police pour trafic à Val-Mauricie.

Egout de dame Alphonse Bellemare.

Comptes.

Le 10 septembre 1962  
Le 24 septembre 1962

Robichaud Inc.:	Nouvelle Carillon.....	10.00✓
"	" : " Pratte.....	20.00✓
"	" : " Bellefeuille.....	42.50✓
"	" : " Terrasse Duvernay.....	25.00✓
"	" : Réparation aqueduc.....	72.00✓
Receveur Général du Canada:	Timbres Ass.-Cho.	162.32✓
Shawinigan Water & Power:	Calvaire.....	\$ 9.38✓
"	" : Pompes Place Pothier.....	45.97✓
"	" : Pompes Centre d'achats.....	2.08✓
"	" : Bl. St-Jean, copie.....	2.08✓
"	" : Bl. St-Jean, copie.....	1.04✓



ADOPTE.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour Maire  
Alfred E. Gagnon Sec.-Trés-Adj.

Le 24 septembre 1962.

- Séance spéciale du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 24 ième jour de septembre, 1962 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents les Conseillers, J. Hormidas Martin, Jacques Dugré, Lauréat Côté, Jacques Pichette, Henri Guilbert et Alfred E. Gagnon. Lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification. Cette assemblée spéciale a pour but, comme il appert à l'avis de convocation la prise en considération des sujets suivants:
- 1- Extra au reg. #101 par l'ing. Roger Houde.
  - 2- Requete Matton-Duvert-Lemieux pour lumières de rues.
  - 3- Contrat de cession des travaux du Bl. Richelieu M. Laflamme.
  - 4- Autorisation à remettre chèque de garantie pour travaux Delorimier à C. Ricard en échange de bon de garantie.
  - 5- Rapport du Maire: Conférence des Maires et congrès Conseils Comtés
  - 6- Affaire des autobus des écoliers le midi.
  - 7- Répartition des tâches.
  - 8- Demande de lumière rue Marcotte.
  - 9- Adoption de l'état financier.
  - 10- Rés. pour changer le nom de rue Lemieux à rue Du Fleuve.
  - 11- Rés. pour demander une prolongation d'emprunt temporaire à la Commission Municipale: \$30,000.00 Banque Imp. de Commerce.
  - 12- Rés. pour approuver plan de subdivision de l'église de Val-Mauricie.
  - 13- Le sec-trés. demande l'achat d'un code civil.
  - 14- Rés. pour déclarer nuisance ou condition non-hygiénique le fait de ne pas avoir de bâche pour couvrir les charges de rebus.
  - 15- Projet de règlement des bâches #116.
  - 16- Reg. #114 Laurentien-Rivard.
  - 17- Reg. #113 Extention d'aqueduc de \$90,000.00
  - 18- Rés. pour amender article 1 du reg. #88-B.
  - 19- Rés. pour nommer Réal Fleury, Directeur de Police.
  - 20- Rés. pour ratifier l'engagement de Mlle. Denise Paillé en remplacement de Mlle. Thérèse Guilbert.
  - 21- Affaire égout chargé à ceux qui ne sont pas dans le réseau.
  - 22- En date du 15 septembre 1962 Roland Desaulniers sec-trés. à nommé Réal Fleury, sec-trés-adj. Art. 150 Code Municipal.

Extra Bellefeuille-Laurentien. Lecture d'une lettre de l'ingénieur R. Houde à l'effet qu'il n'avait pas été prévu aux plans préparés par M. René A. Robert, de pierre concassée pour la confection des rues Bellefeuille et Laurentien.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,



Que l'extra suivant soit et est accepté: environ 1600 tonnes de pierre concassée 3/4" à 0 au prix de \$2.65 la tonne comprenant l'achat le transport, l'épandage roulage et compaction. Cette dépense représentera environ \$4,240.00

De plus Clément Ricard, est autorisé à abaisser au niveaux donnés par Mons. Roger Houde, ing. P. les puisards de ces même rues et ce au prix de \$25.00 l'unité.

ADOPTE.

Lumières Matton  
Doucet Lemieux

Une requête des résidants des rue Matton Doucet et Lemieux portant les signatures de 39 propriétaires, demandant aux autorités Municipales l'installation de 11 lampes de 4000 lumens est bien accueillie, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que demande soit faite à la Compagnie d'électricité Shawinigan de bien vouloir faire l'installation de 11 lampes de rues de 4000 lumens sur les rues Matton Doucet et Lemieux.

La répartition du coût de ces lampes sera réparti suivant l'étendu en front de chaque propriété.

ADOPTE.

Cession côte  
Richelieu.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que Me. Gilles Guy Garceau, Notaire, soit et est autorisé à préparer un contrat de cession des travaux d'asphalte par Terrasse Duvernay Inc. au prix de \$13767.00

Que Son Honneur le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer ledit contra pour et au nom de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Chèques de ga-  
rantie C. Richard  
Delorimier.

Un que le contracteur Clément Ricard, est retardé pour l'exécution de son contrat sur la rue Delorimier par des procédures Provinciales, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les deux chèques de garantie totalisant une somme de \$4,865.00 fournis lors de la soumission pour travaux sur la rue Delorimier lui soit retournés en échange d'un bon de garantie de la même valeur.

ADOPTE.

Epuraton des  
Eaux usées.

Pour faire suite aux demandes de la Régie d'épuration des Eaux du Québec, il est,

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que l'ingénieur municipal, Monsieur Roger Houde, Ing. P. soit et est autorisé a commencer dans le plus bref délai possible l'étude pour un système d'épuration de nos eaux usées et d'en établir les plans.

ADOPTE.

Conférence des  
Maires et des  
Conseils de  
Comtés.

Le Maire fait rapport des activités de la conférence des Maires et du congrès des Conseils de Comtés.

Il est PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Cette page fait partie intégrante du livre des minutes de la  
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

*Reçu de par résolution  
Page 894*

*Sec. Trés. Adj.*

REPARTITION DES TACHES  
adoptée page 851, 3e paragraphe.



INGENIEUR

- Direction du personnel-travaux publics. (Inspecteur de rues)
- Achats-services publics.
- Contrôle de matériaux.
- Contrôle de la machinerie.
- Exécution des travaux.
- Relations avec ingénieur-conseil.
- Rapport de statistiques concernant travaux.
- Entretien de la machinerie et bâtiments.
- Préparation du budget en rapport avec travaux publics.
- Assistance aux assemblées régulière mensuelles avec rapport sur activités du mois précédent et prévisions pour mois à venir.
- Assistance autres assemblées sur demande.
- Préparation des plans et devis.
- Surveillance des travaux.

SECRETAIRE-TRESORIER

- Règlements d'emprunt. (Préparation des montants)
- Ventes pour taxes. Collection des taxes.
- Comptabilité et tenue des livres.
- Préparation du budget.
- Exécution du budget.
- Rôle de perception.
- Perception des taxes (Foncières & répartitions)
- Administration des assurances.
- Elections. (Secrétaire)
- Livre de paye des employés.
- Vérification.
- Rapport financier. (Recettes, dépenses, comptes, etc...)
- Rapport statistiques.
- Emprunt temporaire.
- Administration du service de la dette.



Administration des contrats.

Achats: Administration du bureau.

Indigents.

Direction du personnel du secrétariat.

Assistance aux assemblées régulières avec rapport sur activités du mois précédent et prévisions pour le mois à venir.

Assistance autres assemblées sur demande.

SECRETAIRE-TRESORIER-ADJOINT

Séance du Conseil. (Préparation, assistance.)

Livre des délibérations.

Livre des règlements.

Confection des règlements.

Rédaction des contrats.

Référendum.

Tenue des archives.

Avis municipaux.

Correspondance.

Elections. Présidence et liste des électeurs.

Livraison de documents.

Rapport de statistiques.

Rapports au Conseil.

Assistance aux assemblées huis-clos. (Confidentiel)

Liste des jurés.

Assistance aux évaluateurs.

Directeur de police.

INSPECTEUR MUNICIPAL

Emission des permis de construction.

Inspection des bâtiments à machineries.

Inspection des parcs et terrains de jeux.

Surveillance et mise en vigueur des règlements.

Mutations des propriétés.

Enquêtes assistance publique et bien-être.

Rapport statistiques.

*Reçu de Paul...  
page 1894*

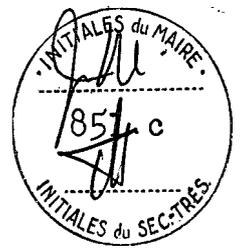
Cette page fait partie intégrante du livre des minutes de la  
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

*Jus. Nois...* Maire.

*[Signature]*  
..... Sec-Trés-Adj.

*A. Renaudie* page 854

INSPECTEUR MUNICIPAL



Assistance assemblées régulières avec rapport sur  
activités du mois précédent et prévisions pour  
mois à venir.

Assistance autres assemblées sur demande.

CONTREMAITRE

Surveillance d'aqueduc.

Surveillance d'égoûts.

Entretien aqueduc et égoût.

Extension général.

Fossés.

*[Signature]*  
Sec. bis-adj.



*Signature*  
*Sec. Trés.*

MARGE DE LA RELIURE

4

Le 24 septembre 1962

Qu'un montant de \$110.00 soit payé au Maire pour dépenses encourues lors de la Conférence des Maires à La Tuque et du Congrès des Conseils de Comtés.



ADOPTE.

Autobus des écoliers le midi

Le secrétaire-trésorier-adjoint, fait rapport des négociations entreprises avec le cie. de transports St-Maurice. Un circuit sera en opération dès lundi le 24 septembre 1962 dans les deux parties de la Paroisse. Seul le Boul. St-Jean ne sera pas desservi.

Mons. le Conseiller Gagnon demande d'essayer de négocier pour avoir un circuit sur le Boul. St-Jean et sur ce le Conseiller Jacques Dugré appui monsieur Gagnon. Le sec-trés-adj. rencontrera les autorités de la cie. d'autobus afin d'essayer d'obtenir le service sur le Boul. St-Jean.

m Répartitions des tâches.

Une nouvelle répartition des tâches était rendue nécessaire par la rentrée en fonction de Mons. Roger Houde ing. municipal.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la répartition des tâches établies suivant la formule no. PTR 2 soit et est accepté pour application.

ADOPTE.

Lumière rue Marcotte

Une demande est parvenue au secrétariat à l'effet d'installer une lumière sur la rue Marcotte.

Mons. Gilles Gagnon, Contrmaitre, verra à faire ou faire faire l'installation d'une lampe à partir du courant de la station de pompage de la Place Pothier.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que l'état financier pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1961, préparé par la Firme De Cotret, Ferron, Nohert et Cie., soit et est adopté tel. que présenté par les auditeurs.

ADOPTE.

Changement rue Lemieux à Du Fleuve.

Le comité des noms et numérotage ayant reçu beaucoup de plaintes à l'effets que les contribuables n'aimaient pas la désignation de la rue Lemieux et les autorités du Bureau des Postes n'y voyant aucune objection, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le nom de rue Lemieux soit et est changé pour celui de Rue Du Fleuve.

ADOPTE.

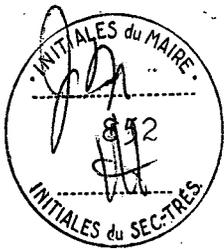
Prolongation emp. temp. \$30,000.00

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite à Commission Municipale de Québec d'autoriser la Paroisse des Trois-Rivières à prolonger l'emprunt temporaire de \$30,000.00 contracté à la Banque Impériale de Commerce et ce jusqu'à l'émission d'obligations à être émises sous l'autorité du reg. #113 qui sera soumis aux autorités Municipales sous peu.

ADOPTE.



Le 24. septembre 1962

A la suite d'un rapport favorable des urbanistes de la municipalité, il est.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le conseil accepte le plan de subdivision d'une partie des lots n. P-35 et 36 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, fait et préparé par Mons. Ernest L. Duplèssis, A. G. en date du 29 septembre, 1962.

ADOPTE.

A la demande du secrétaire-trésorier, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à acheter un code civil pour les besoins du secrétariat.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le fait de transporter des rebus sans que le contenu ne soit recouvert de bâches ou de toute autre objet empêchant les rebus de se répandre hors du contenant soit et est déclaré condition non-hygiénique ou nuisance.

ADOPTE.

Le Conseiller Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement ayant le but d'obliger toute personne transportant des rebus de toute sorte de couvrir le contenu de leur véhicule pour empêcher que lesdits rebus ne se répandent hors du contenant.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le règlement No. 114 concernant la confection d'égout pluvial et confection de rue sur partie Rivard et partie Laurentien soit et est adopté tel rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité.

Qu'une assemblée des électeurs concernés dans ledit règlement #114 soit et est convoquée pour 7½ hres. p.m. le 8 octobre.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le règlement No. 113 concernant un emprunt de \$90,000.00 pour couvrir les dépenses occasionnées par les extensions d'aqueduc soit et est adopté tel rédigé dans le livre des règlements.

Que l'assemblée des électeurs concernés soit et est convoquée pour lundi le 1er octobre 1962 à 7 hres. p.m.

ADOPTE.

Eglise Val-Mauricie.

Code C. vil.

Bâches. Condition non-hygiénique.

Avis de motion  
Bâches. J. Dugré

Reg. #114

Receivée  
par le secrétaire  
Reg. 288-67

Reg. #113  
\$90,000.00

MARGE DE LA RELIURE

Le 24 septembre 1962



88-B art. 1  
amendé.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le conseil prie le ministre des Affaires Municipales d'abroger l'article 1 du règlement No. 88-B pour le remplacer par le suivant:

" Le Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières est autorisé à consolider une dette de \$10,200.00 résultant du coût supplémentaire des travaux décrétés par le règlement 88 y compris les dépenses contingentes et pour rencontrer cette somme le Conseil est autorisé à emprunter par émission d'obligations jusqu'à concurrence de \$10,200.00

ADOPTÉ.

Directeur de Police. R. Fleury.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que Réal Fleury, sec-trés-adj, soit et est nommé Directeur, temporaire, de la police.

ADOPTÉ.

Mlle. Denise Paillé. commis.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Mlle. Denise Paillé soit et est engagée comme commis au secrétariat en remplacement de Mlle. Thérèse Guilbert qui ne s'est pas présentée au travail, et ce au salaire de \$30.00 par semaine.

ADOPTÉ.

Biffage de taxe d'égout.

Une longue discussion s'engage à l'effet de biffer des taxes d'égout chargées sur des immeubles où l'égout ne passe pas. MM. Dugré et Guilbert sont d'avis que cette procédure va débalancer le budget d'une manière inquiétante.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le secrétaire-trésorier-adjoint soit et est autorisé à demander un avis légal à Me. Ludovic Laperrière, avocat, à savoir si le Conseil peut biffer les taxes d'égout chargées sur des immeubles situés hors du réseau actuel mais compris dans le règlement #89.

ADOPTÉ.

Taxe vidange \$5.00 biffée J.A et Paul Goulet.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'un montant de \$5.00 de taxe de vidange chargé par erreur à une propriété de MM. J. Albert et Paul Goulet pour l'année 1961 soit et est biffée.

ADOPTÉ.

R. Fleury, sec-trés-adj.

En date du 15 septembre 1962, Mons. Roland Desaulniers, sec-trés, à nommé Réal Fleury secrétaire-trésorier-adjoint en vertu de l'article 150 du Code Municipal.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la nomination de Réal Fleury, comme secrétaire-trésorier-adjoint soit et est ratifiée par le Conseil.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE



Le 24 septembre 1962

Le 1er octobre 1962

L'affaire du prolongement d'égout sur la rue Lacerte est de nouveau apportée à la table du Conseil. Son Honneur le Maire demande à Mons. Roger Houde Ing. Municipal, de faire le nécessaire pour pouvoir demander des soumissions dans le plus bref délai possible.

Sur ce la séance est levée.

Jules Montour.....Maire.

.....Sec-T<sup>tes</sup>-Adj.

*octobre*

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 113 tenue à 7 hres. p.m. le 1er jour de ~~septembre~~, mil neuf cent soixante et deux sous la présidence de Monsieur Lauréat Côté, Conseiller. Réal Fleury agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débuta par la lecture de l'avis de convocation, du certificat de publication, du règlement No. 113, de l'avis de motion ainsi que du Chap. 164 S.R.Q. Elizabeth II, 8-9.

En aucun moment entre 7 hres et 8 hres p.m. aucun électeur-propriétaire intéressé n'a demandé que ledit règlement no. 113 soit soumis pour approbation par voie de référendum.

A 8 hres. p.m. le Président, en l'occurrence, Monsieur Lauréat Côté, a déclaré le règlement no. 113 adopté par les propriétaires intéressés.

Lauréat Côté.....Président

.....Secrétaire.

Le 1er octobre 1962

Assemblée régulière du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 1er jour d'octobre, 1962 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Alfred E. Gagnon, Hormidas J. Martin, Jacques Dupré Lauréat Côté, Jacques Pichette, Henri Guilbert.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les procès-verbaux des assemblées tenues les 4, 10 et 24 septembre 1962 ainsi que celui de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 57-D tenue le 10 septembre soient et sont acceptés avec l'addition suivante: Que la repartition des tâches accentuée le 24 septembre 1962 par résolution inscrite à la page 851 du livre des minutes soit inscrite au livre des minutes dans son entier.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

MARGE DE LA RELIURE

Procès-verbaux avec modification.

*Voir officina page 851 A.S.C. Fleury*

Comptes.

Le 1er octobre 1962

Comptes.



Anatole Blais: Gravier rue Gagnon et Bettez..	\$ 66.04	✓
Léonard Beaulieu: Gravier, sable et nivellease		
Matton-Doucet.....	102.56	✓
Pascal Hardware: 80' tuyau gal. 2".....	63.55	✓
Bell Télé: Bureau et contrôle des puits.....	68.14	✓
" " : Appels d'urgence.....	8.48	✓
Charles Bruning CO: Triangles-crayons ing.....	\$ 23.71	✓
" " : Menues articles de bureau ing.....	16.90	✓
J.P. Gravel: 12 panneaux vitesse 20milles.....	37.44	✓
Cie. D'électricité Shawinigan: Pompes Centre#Achats....	28.60	✓
" " " : Calvaire 16 fév.-17 avril	9.34	✓
" " " : Puits.....	71.66	✓
" " " : Puits.....	55.72	✓
Vieux timbres d'assurance Chomage refusés.....	5.36	✓
Wilson & Lafleur: 6.codes.municipaux vieux compte 1959.	77.30	✓
Trois-Rivières Ready Mix:ciment égout du couvent.....	9.06	✓
Normandin & Frère: réparation aux puits.....	11.28	✓
Léonard Beaulieu: Gravier Des Dominicains De Sienne....	22.50	✓
Léopold Duplessis: Matériel pour table du Conseil.....	47.54	✓
William Scully: Badges pour police.....	85.80	✓
Ministère des Terres & Forêts: 12 copies cadastre.....	18.00	✓
Lucien Dupont & Fils: 20 tablettes à notes.....	4.30	✓
Gérald Martineau: 1 classeur pour cartes aqueduc.....	5.44	✓
" " : 51 feuilles photo sur machine Thermofax.	16.40	✓
Maurice Chabot: lavage égout de Val-Mauricie.....	5.40	✓
Michel Gagnon: lavage égout de Val-Mauricie.....	5.40	✓
Launier Ltée: 5 chapeaux protecteurs 1 drapeau de securité	34.68	✓
" " : 30 douz. numéros de porte.....	46.80	✓
" " : Matériel pour aqueduc par Gilles Gagnon..	354.74	✓
" " : Nécessaire pour noms de rue.....	310.54	✓
" " : 15 long. tuyau ciment 6" x 3'.....	18.72	✓
" " : Matériel pour aqueduc par Gilles Gagnon..	80.53	✓
Canadien Pacific: traverses.....	5.00	✓
Yves Robichaud: 10 voyages de gravier rue Bourassa....	90.00	✓
Robichaud Inc.: Matton-Doucet 3 hres. à \$10.00.....	30.00	✓
" " : Nivellease route Bureau.....	25.00	✓
" " : Nivellease rue Delorimier.....	40.00	✓
Auguste Rouleau: balayage des rues Val-Mauricie.....	10.00	✓
Mlle. Hélène Jutras: 29 hres de surtemps rôle d'évaluation	29.00	✓
Bertrand Gilbert: dépenses automobile pour septembre....	21.00	✓
Petite Caisse Sec-Trés: .....	45.41	✓
Réal Fleury: Voyage à Québec le 12 sept. règ. #73-B--107-B	23.50	✓
" " : Dépenses automobile pour septembre.....	9.00	✓
De Cotret, Ferron, Nohert & Cie: audition.....	3750.00	✓
Antoine Gauthier: sépia plan topo.....	23.07	✓
Jean-Paul Doucet: peinture bureau ingénieur.....	160.00	✓
Jean Banville: Chaise fillière coussin patère-ing.....	203.90	✓
Garage Dufresne: gazoline pour camion.....	4.07	✓
" " : gazoline pour camion.....	4.50	✓
" " : gazoline pour camion.....	4.45	✓
Loranger & Molesworth: valve de réduction.....	1026.48	✓
" " : 6 boites de service, 2 sacs de ciment	37.85	✓
" " : 12 boites de service et accessoires	323.10	✓
" " : erreur sur facture.....	.30	✓
Spémont paving: réparations Boul. Richelieu.....	100.00	✓
Gouin Lumber: bois, clous peinture pour enseignes de rue	33.65	✓
Ministère du Revenu: taxe d'amusement.....	02.89	✓
Armand Boufassa: fossé Jardin Trois-Rivières.....	96.00	✓
" " : fossé Montour.....	66.00	✓
" " : Aqueduc.....	60.00	✓
P.H. Marineau: 1 bte. de cartouche Waterman, débroscheuse.	4.77	✓
" " : 1 livre journal, 2 pads de sténo.....	1.84	✓
" " : 100 cartes de temps, 1 rayon efface....	2.57	✓
" " : 1 livre de record.....	4.52	✓
" " : 1 rouleau de billets 100 feuilles quadrillées	1.70	✓
" " : 5000 bulletins de vote (12mai).....	102.02	✓
" " : 1 bte. enveloppes no. 75. numérotage....	4.43	✓

MARGE DE LA RELIURE



Le 1er octobre 1962.

Imprimerie Lacoursière: 100 feuilles caisse-déboursés, relieur.	↓ 21.96
Mlle. Hélène Jutras: 3 hres liste de numérotage.....	↓ 3.00
Mlle. Normande Dupont: 9 hres liste de numérotage.....	↓ 19.00
Roland Désaulniers: dépenses d'automobile.....	↓ 11.00
Launier Ltée: Bornes-fontaines et matériel d'aqueduc.....	↓ 1070.11
" " : 1 vitre double, 4 bateries 6 volts.....	↓ 8.62
" " : réparation pompe centre d'achats(C. Ricard)..	↓ 42.40
" " : 400' tuyau gal. et accessoires aqueduc.....	↓ 325.12
La Cie d'électricité Shawinigan: pompes Place Pothier.....	↓ 32.24
Lionel Lessard: réparation rue Bettez.....	↓ 3.00
La Cie d'électricité Shawinigan: condolidation poteaux Ricard.	↓ 208.79
Trois-Rivières Paving: réparation asphalte pour B. & M.....	↓ 500.00
Et Que les comptes suivants soient et sont ratifiés tels que pavés:	
Me. Marcel Chartier: Affaire Lanouette déduit à B. & M. ...	↓ 129.50
Banque Provinciale du Canada: remboursement capital-intérêts	↓ 24636.89
Clément Ricard: Vidanges septembre 1962.....	↓ 892.00
Banque Provinciale du Canada: remboursement intérêts obligarions	↓ 2320.00

ADOPTE.

Suivent les rapports des officiers municipaux.

A la suite du rapport de l'inspecteur B. Gilbert, à l'effet que beaucoup de plaintes concernant les chiens errants, il est

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que Monsieur Bertrant Gilbert, insp. municipal soit et est autorisé à demander une opinion légale à Me. Ludovic Laperrière, avocat, concernant le règlement no. 54-A.

ADOPTE.

A la suite d'une demande d'un contribuable, Mons. H.P. Vaillancourt, à l'effet qu'il est chargé injustement sur une répartition de route, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Qu'un montant de \$4.52 soit biffé au compte de taxe de route de Mons. H.P. Vaillancourt en raison de la non-participation d'un immeuble à la route concernée.

ADOPTE.

Une autre demande du même contribuable concernant un biffage de répartition de fossé est refusée par le Conseil en raison de non-justification.

A la suite du rapport du secrétaire-trésorier M. Roland Désaulniers, c.g.a. à l'effet que les arrérages de taxes constituent un obstacle à la bonne marche des finances de la Municipalité, il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que la Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à envoyer aux contribuables en retard dans le paiement de leurs taxes, une lettre enregistrée les mettant en demeure d'acquitter leurs comptes dans les 10 jours, à défaut de quoi procédures légales seront prises contre les retardataires.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Avis légal  
#54-A.

H.P. Vaillancourt. Biffage de taxe.

Arrérages de taxes.

Le 1er octobre 1962.



Octroi aide aux étudiants.

A la suite d'une demande de la société St-Jean-Baptiste, locale Ste-Catherine de Sienne, concernant l'aide aux étudiants, il est.

PROPOSE Par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un octroi au montant de \$10.00 soit et est accordé à la Société St-Jean-Baptiste de Ste-Catherine de Sienne pour l'aide aux étudiants.

ADOPTÉ.

Congrès des sec.

Lecture d'une lettre de l'association des secrétaires de Municipalité, invitant le Conseil à envoyer leur secrétaire au congrès de cette association, qui se tiendra les 8 et 9 octobre 1962, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que M. Roland Desaulniers, c.g.a. sec-trés. et son adjoint Réal Fleury soient et sont autorisés à se rendre au congrès des secrétaires de municipalités les 8 et 9 octobre 1962 et que le compte de leurs dépenses soit soumis au Conseil pour paiement.

ADOPTÉ.

A la suite de cette résolution Son Honneur le Maire Jules Montour fait remarquer que les connaissances que les secrétaires peuvent acquérir lors de ces congrès sont très profitables aux municipalités.

Caritas

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'un montant de \$25.00 soit versé à Caritas Trois-Rivières à l'occasion de la campagne 1962 de cet organisme charitable.

ADOPTÉ.

Affaire Lanouette  
frais légaux.

Me. Marcel Chartier, avocat, produit un compte de frais et d'honoraires pour la cause B. & M. vs Georges Lanouette. Ce compte se chiffre à \$45.25

Le compte a été produit à B. & M. mais cette compagnie se refuse en raison du retard que la municipalité à effectuer le paiement autorisé par cette firme et déduit d'un compte précédent. Pour les raisons ci-devant décrites, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que la Municipalité paie les frais de la cause B.&M. Construction vs Georges Lanouette au montant de \$45.25

ADOPTÉ.

Epuración des eaux.

Deux réponses à autant de lettres du secrétaire-adjoint concernant l'épuration des eaux usées sont lues. Les deux lettres ont pour conclusion que le tout est soumis à la connaissance des membres de la Régie.

Le 1er octobre 1962.



Mons. Gerry Gaulin, propriétaire d'un immeuble situé en bordure de la rue Bellevue demande la permission de se raccorder à l'égout sanitaire du secteur du meme nom. Cette demande ayant pour but que le raccordement à l'égout ce contribuable demande d'être taxé seulement pour l'égout et non pour la confection de la rue.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la demande de raccordement d'égout de Mons, Gerry Gaulin soit et est accordé et il est attendu que ce contribuable sera chargé pour la répartition de l'égout seulement et non pour la confection de la rue son immeuble n'ayant aucun accès à cette rue.

ADOPTÉ.

La corporation Scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières fait parvenir Conseil Municipal des remerciements pour l'amendement au règlement d'aqueduc concernant les écoles et en profite pour remercier les édiles pour les démarches, entreprises pour le transport des écoliers le midi.

Mlle. I. Hamelin, Directrice de l'école Marguerite Bourgeois remercie par lettre le Conseil pour l'obtention de transport des écoliers pour le repas du midi.

L'affaire de l'égout de Val-Mauricie revient sur le tapis par la lecture d'une lettre du syndic Maurice St-Louis, C.A. Dans cette messive le syndic demande la date d'achat des immeubles des recuérants qui ont fournit une preuve de créance concernant le paiement d'une partie de l'égout appartenant à Radisson Construction Inc. Contact sera pris par le sec-trés-adj. au sujet de cette demande.

Le secrétaire-trésorier-adjoint fait rapport concernant une visite d'un inspecteur du Service de la taxe de vente concernant la modalité d'imposition aux manufactures.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que les manufacturiers qui vendent et livrent dans et en dehors de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières peuvent payer cette taxe de vente municipale dans la proportion de leurs ventes ou livraisons dans la Paroisse des Trois-Rivières, par rapport aux ventes totales de leurs établissements situés dans la Paroisse des Trois-Rivières mais dans aucun cas, cette proportion ne doit être inférieure à 20% et ce à compter de ce jour soit le premier d'octobre, mil neuf cent soixante et deux.

Pour avoir le droit de payer la taxe de vente municipale de la Paroisse des Trois-Rivières, sur base de pourcentage, les manufacturiers devront se conformer aux règlements et conditions établis pour le paiement de la taxe de vente provinciale sur base de pourcentage, vu que le Minist're du Revenu est chargé par la Paroisse des Trois-Rivières de percevoir la taxe de vente municipale de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Mons. Roger Houde, ing. p. soit et est autorisé à signer le plan de localisation des câbles et fils souterrains ainsi que les formules de surveillance, produits par la Cie de Tél. Bell du Canada.

ADOPTÉ.

GERRY GAULIN  
égout Bellevue

Transport desau  
écoliers.

Dates d'achat  
des maison  
de Val-Mauricie

Taxe de vente  
manufactures

*Modifiée par  
résolution  
page 912  
[Signature]*

Autorisation  
à signer plans  
R. Houde.

MARGE DE LA RELIURE

le 1er octobre 1962



Avis légal sur  
biffage de taxes  
règ. 89

PROPOSÉ par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que le secrétaire-trésorier-adjoint soit et est autorisé à demander un avis légal à Me. L. Laperrière avocat, à savoir si le Conseil peut biffer les taxes d'égout chargées sur des immeubles hors du réseau actuel mais compris dans le règlement #80.

ADOPTÉ.

Règ. 116 Bâches

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le règlement No. 116 concernant les bâches sur les charges de rebuts soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Bond de garantie.  
Sec-Trés.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le Maire Jules Montour, soit et est autorisé à signer l'acceptation du bond de garantie du secrétaire-trésorier.

ADOPTÉ.

Emprunt \$20000.  
rescindée.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,  
SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que la résolution concernant un emprunt temporaire au montant de \$20,000.00 et inscrite au livre des minutes à la page 833 soit et est rescindée à toute fin de droit.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Qu'un emprunt temporaire au montant de \$20,000.00 soit contracté à la Banque Provinciale du Canada et ce en attendant le produit des octrois pour travaux d'hiver, 1961-1962.  
Que Son Honneur le Maire Jules Montour et Rolard Desaulniers, secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité les documents à cet effet.

ADOPTÉ.

Bell Tél.  
Intercom.

A la suite d'addition de nouveaux bureaux au secrétariat, la Cie. de téléphone Bell soumet un projet d'intercommunication. Le tout sera étudié avec le représentant de la cie. en caucus.

Changement de  
puisard à Terras-  
se Duvernay.

Sur recommandations de l'ingénieur municipal, à cet effet, il est

PROPOSÉ par M. Jacques Pichette,  
SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que l'entrepreneur L.O. Trottier & Fils, soit et est autorisé à changer la sorte de puisards suivant les instructions de R. Houde, ing. P. et qu'il soit octroyé à cette firme un montant de \$15.00 par unité.

ADOPTÉ.



Le 1er octobre 1962.

Thomas Bellemare & Fils, firme qui avait le contrat de l'entretien des chemins d'hiver en 1961-62 réclame un montant de \$535.00 en conséquence que la longueur des chemins à entretenir n'avait pas la longueur minimum inscrite au contrat.  
Le tout sera soumis à un caucus pour étude.

Compte de Police.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les comptes des policiers soient et sont acceptés pour paiement savoir:

Lucien Arseneault.....	\$15.23
Louis Servant.....	18.13
Georges E. Proulx.....	20.30
L.P. Désilets.....	17.40
J.L. Vadeboncoeur.....	20.30
Robert Lamy.....	17.40
Maurice Trempe.....	8.70

Et que les comptes suivants soient envoyés pour service de police,  
Centre d'Achats.....\$118.58  
Club Capri..... 6.98

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le sec-trés-adj., soit et est autorisé à faire paraître une annonce dans le journal Le Nouvelliste pour avertir la population que le rôle d'évaluation est déposé et sera homologué le 2 novembre.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le plan de subdivision préparé par R. H. Houde, arp, géo, pour le compte de MM. Jos St-Pierre et Armand Martel soit et est accepté tel que présenté.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le sec-trés-adj, soit et est autorisé à remettre le cas de M. Armand Gauthier, (construction dérogatoire) à l'aviseur légal, L. Laperrière pour procédures.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 114 soit et est convoquée pour le 10 octobre 1962 à 7½ p.m. au lieu ordinaire des sessions.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

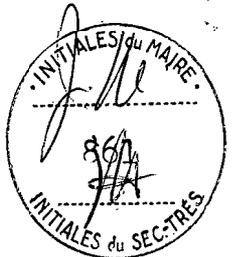
Annonce de dépôt du rôle.

Subdivision St-Pierre Jos. Martel A.

Affaire A. Gauthier.

Ass. élec. #114

le 1er octobre 1962  
le 10 octobre 1962



Cours d'eau  
Ste-Marguerite

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que demande d'octroi soit faite au département du drainage du Ministère de l'agriculture du Québec, concernant le cours d'eau Ste-Marguerite.

ADOPTE.

Ajournement

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,  
SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que la séance soit et est ajournée au 10 octobre, 1962 à 8½ p.m.

ADOPTE.

*Jules Montour*  
.....Maire.

*Réal Fleury*  
.....Sec-Trés-Adj.

Le 10 octobre 1962

Assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 114 tenue le 10 ième jour d'octobre, 1962 à 7½ p.m. sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour.  
Réal Fleury, agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débuta par la lecture de l'avis de motion, du règlement No. 114, de l'avis public, du certificat de publication et du Chapitre 164 S.R.Q. 8-9 Elizabeth II.

En aucun moment entre 7½ hres et 8½ hres. p.m. aucun électeur intéressé ne s'est présenté pour demander que ledit règlement No. 114 soit soumis aux électeurs par voie de référendum.

A 8½ heures, p.m. le président de l'assemblée en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, déclara le règlement adopté par les électeurs.

*Jules Montour*  
.....Président.

*Réal Fleury*  
.....Secrétaire.

Le 10 octobre 1962

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue à 8½ p.m. le 10 ième jour d'octobre, 1962 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Jacques Pichette, Jacques Dugré, Lauréat Côté, Hormidas J. Martin, Alfred E. Gagnon et Henri Guilbert ce dernier étant arrivé environ 30 minutes après le début de la séance.

Avis de motion  
rue Rouette

Le Conseiller Hormidas J. Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement ayant pour but d'établir la répartition de la rue Rouette suivant le mode de l'évaluation des immeubles concernés.

Avis de motion  
Stationnement  
Hiver

Le Conseiller Jacques Pichette, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement concernant le stationnement en hiver.

MARGE DE LA RELIURE



Le 10 octobre 1962.

Le Conseiller Lauréat Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera, à une prochaine séance un règlement de travaux d'hiver pour la saison 1962-63.

A la suite d'un rapport du secrétaire-trésorier à l'effet qu'un reliquat du compte d'aqueduc est demeuré à la Banque Provinciale du Canada, il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le secrétaire-trésorier, Roland Desaulniers, c.g.a. soit et est autorisé à transférer le compte d'aqueduc en totalité, de la Banque Provinciale du Canada à la Banque Impériale de Commerce et qu'il soit et est autorisé à signer les documents à cet effet.

ADOpte.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les mutations du mois de septembre 1962 soient et sont acceptées tel que présentées par le bureau d'enregistrement des Trois-Rivières et ce pour inscription au rôle d'évaluation de la Municipalité.

ADOpte.

Vu les nombreux chantiers de travaux publics en marche il est pratiquement impossible à l'ingénieur municipal de préparer les documents nécessaires pour la demande de soumissions pour la confection d'extension d'égout sur la rue Lacerte, il est

PROPOSE par M. Hormidas Martin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Monsieur René A. Robert, Ing. P. soit et est autorisé à préparer des copies de plans, de devis, de cahiers des charges et des formules de soumission pour la confection d'une extension d'égout sur la rue Lacerte.

ADOpte.

Le secrétaire adjoint fait lecture d'un avis légal de Me. L. Laperrière concernant le biffage de taxes d'égout aux propriétaires dont les immeubles ne sont pas reliés au service d'égout mais compris dans le règlement No. 89.

L'opinion de Me. Laperrière est qu'il ne peut être question de biffage ou d'amendement au règlement sans donner lieu à des poursuites de la part des autres propriétaires.

Le Secrétaire adjoint fera un relevé des biffages qui ont été effectués antérieurement à l'opinion légal ci-haut mentionné et il est,

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le sec-trés-adj, soit et est autorisé à demander une opinion légale concernant les biffages de taxes qui ont été effectués antérieurement à l'opinion donnée le 4 octobre par Me. L. Laperrière, avocat.

ADOpte.

MARGE DE LA RELIURE

Transfert du  
compte aqueduc.

Mutations  
sept. 1962

Egout Lacerte.

Avis légal sur  
#89.



*Handwritten signature*



Le 1er octobre 1962.

Cet appendice fait partie intégrante du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières et prend ordre comme deuxième paragraphe dudit procès-verbal à la page 854.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le procès-verbal de l'assemblée des électeurs concernés dans le règlement No. 113 soit et est accepté tel que rédigé dans le livre des minutes de la Municipalité.

ADOPTE.

*J. Hormidas*  
.....Maire.

*J. Pichette*  
.....Sec-Trés-A. d. i.

Le 10 octobre 1962



Opinion légale  
chiens.

Lecture d'une opinion légale de Me. L. Laperrière, avocat concernant l'application du règlement No. 54-A. L'avis de l'avocat était requis surtout pour savoir quand un chien peut être abattu.

Voici l'opinion de l'avocat: en résumé: Un chien errant, sans indication du propriétaire, à d'autre endroit que sur la propriété du propriétaire du chien ce chien peut être abattu par l'officier municipal.

S'il y a indication du propriétaire du chien, le chien doit être retourné au propriétaire avec des recommandations particulières.

\$30,000.00  
renouvellement

Lecture de l'approbation par la Commission Municipale de Québec concernant le renouvellement d'un emprunt au montant de \$30,000.00 à la Banque Canadienne Impériale de Commerce en attendant l'émission des obligations à être émises sous l'autorité du règlement No. 113

Comité de police

Pour faire suite à une rencontre à huis-clos le Conseil procède à la formation d'un comité de police, en attendant la nomination d'un chef permanent.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le Comité de la police soit formé de MM. les Conseillers Jacques Dugré et Hormidas J. Martin; Réal Fleury agira comme secrétaire du comité.

ADOPTE.

Affaire de la  
Police.

Une longue discussion suit la formation du comité de la police. M, le Conseiller Henri Guilbert émet l'opinion que les constables de la municipalité ne devraient pas appartenir à d'autres corps de police. M. Alfred E. Gagnon pour sa part dit qu'on devrait rester le statu quo sur cette affaire.

Comme les membres du Conseil semblent être divisés concernant cette affaire les opinions sont demandées sous forme de résolution.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les constables municipaux ne puissent appartenir à d'autre corps de police ou constables.

Amendement

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le Conseil Municipal garde le statu quo sur l'affaire de la police pour le moment.

Comme il y a amendement à la proposition principale le vote est requis.

Votent pour l'amendement, MM. les Conseillers Alfred E. Gagnon, Jacques Pichette et Jacques Dugré, total 3.

Votent contre l'amendement MM. les Conseillers Henri Guilbert, Hormidas J. Martin et Lauréat Côté, total 3.

Le vote s'établit donc à 3 pour l'amendement et 3 contre. Son Honneur le maire doit donner son vote prépondérant. Il affirme que la situation le prend un peu par surprise, mais se prononce pour la résolution principale qui de ce fait ADOPTEE.

Le 10 octobre 1962



PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'à compter du 5 novembre 1962, les assemblées du Conseil Municipal se tiendront à l'école Notre-Dame du Rosaire à 8 heures p.m. heure solaire.

ADOPTE

La question de l'égout de Mons. Yvon St-Pierre, propriétaire d'un immeuble sur la rue Laurentien, est abordée. Plusieurs solutions sont suggérées mais le tout est laissé à l'ingénieur et au contre-maitre qui étudieront l'affaire et appliqueront la solution la plus appropriée.

Egout Yvon  
St-Pierre

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire installer le système d'intercommunication sur les appareil téléphoniques du secrétariat, d'ajouter une nouvelle ligne téléphonique et un autre appareil pour le bureau de l'ingénieur.

Intercom.

ADOPTE

Mons. Antoine Biron propriétaire sur la rue Beaudry, demande à la municipalité de rendre la conduite d'égout à proximité de son immeuble avant la confection du pavage de cette rue. Mons. Gilles Gagnon, verra à exécuter ce travail.

Egout Antoine  
Biron.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Mons. Gilles Gagnon, contramitre, soit et est autorisé à faire ou faire faire le raccordement d'égout nécessaire pour desservir l'immeuble de Dame. Vve. Alphonse Bellemare sur la rue des Dominicains.

Egout Vve.  
Alp. Bellemare

ADOPTE

Mons. Jos. St-Pierre demande du gravier pour la rue Rouette. Réponse lui sera faite que cette rue va être confectionnée sous peu et que le gravier mis dans le moment serait perdu.

Bell pour  
annuaire.

Demande est faite au journaliste s'il serait possible de faire un article qui avertirait la population de fournir les renseignements nécessaires à la compagnie de téléphone Bell pour fins d'inscription à l'annuaire.

Dépotoirs.

Mons. Bertrand Gilbert, fait rapport au Conseil concernant l'existence de dépotoirs autres que celui de la municipalité et de la Cité. Le règlement des vidanges sera étudié pour savoir si la chose a été prévue.

Pratte ponceau

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que l'inspecteur de la rue Pratte soit et est autorisé à faire exécuter les travaux nécessaires pour desservir un immeuble situé sur la partie de cette rue non encore gravellée.

ADOPTE.

Lumière Terras  
se Duvernay

Mons. le Conseiller Jacques Pichette s'informe où en est rendu l'affaire des lumières de rues de Terrasse Duvernay. Réponse est faite que la

MARGE DE LA RELIURE

Le 10 octobre 1962



compagnie d'électricité Shawinigan attend après le matériel nécessaire. Mons. Béliveau sera averti de faire le nécessaire pour que les dites lumières soient installées pour le festival d'habitations qui sera tenu à compter du 27 octobre, 1962.

Vitesse sur la rue Notre-Dame.

Mons. le Conseiller Côté aborde la question de la vitesse sur la rue Notre-Dame et sur le Boulevard Mauricien. Un grave accident s'est produit dernièrement à l'intersection Notre-Dame-- Bld. Mauricien qui aurait pour cause en partie du moins la vitesse d'un des véhicules impliqués.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que demande soit faite aux Autorités de la Sureté Provinciale de la Région, d'exercer une plus grande surveillance concernant la vitesse des véhicules automobiles sur la rue Notre-Dame (route 2) et ce afin de prévenir les tragédies qui sont de beaucoup trop fréquentes.

ADOPTE.

Remerciements Voirie.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que des remerciements soient envoyés à l'Honorable Ministre de la Voirie du Québec, pour les travaux de voirie exécutés cette année dans notre municipalité principalement les travaux sur les Boulevards Mauricien, St-Jean et Royal, et ce au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Comptes

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiements,

Emile Gagnon: service de concierge salle du Conseil.....	\$50.00	✓
Cie d'électricité Shawinigan: Pompes Place Pothier.....	1.20	✓
Georges Emile Drouin: réparation cloture Bld. Mauricien...	12.00	✓
Bureau d'Enregistrement: mutations septembre-recherches...	14.10	✓
Coopérative Fédérée: comptes en arrérage (Bien-être).....	17.90	✓
Le Nouvelliste: vieux comptes d'annonces.....	123.95	✓
Les Produits de ciment St-Maurice: Reg. 101. Ricard.....	738.85	✓
" " " : Reg. 100 Elco.....	41.86	✓
" " " : Reg. 109 Robichaud.....	3783.17	✓
" " " : Reg. 107-B Trottier.....	1113.84	✓
" " " : Reg. 78 Robichaud.....	21.06	✓
P.H. Marineau: 2 crayons, 2 refills, 1 pic à factures.....	6.62	✓
Pascal Hardware: 20' tuyau galvanisé.....	15.80	✓
" " : 12 fusibles pour le bureau.....	--.64	✓
" " : 2 fusibles cartouches pour bureau.....	--.43	✓
L.O. Trottier & Fils: estimé No. 1 reg. 107-B.....	9000.00	✓
Et que les salaires suivants soient et sont ratifiés tel que payés:		
Salaires de septembre 1962: Gilles Gagnon.....	\$383.25	✓
" Pierre Ayme.....	43,20	✓
" Maurice Chabot.....	279.45	✓
" Alphonse Roch.....	274.05	✓
" Raoul Bélanger.....	255.15	✓

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 10 octobre 1962



Congrès des  
secrétaires

Afin de renseigner les membres du Conseil sur les activités du congrès des secrétaires de municipalité auquel étaient délégués M. Roland Desaulniers, c.g.a. et Réal Fleury, le secrétaire trésorier fait rapport détaillé du congrès., il appuie, surtout sur la conférence de Me. Camille Blier, C.A. sous-ministre-adjoint, sur les travaux d'hiver.

Le rapport est apprécié par le Conseil.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la séance soit et est ajournée à 8 heures, p.m. heure solaire le 2 novembre 1962.

ADOpte.

*Jus Montour*  
.....Maire.

*Henri Gilbert*  
.....Sec-Trés-Adj.

Le 24 octobre 1962

Séance spéciale du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 24 ième jour d'Octobre, 1962 sous la présidence de M. Henri Guilbert Pro-Maire, à 8 hres. p.m. Etaient aussi présents MM. les Conseillers Jacques Dugré, Lauréat Côté, Alfred E. Gagnon, Hormidas J. Martin et Jacques Pichette.

L'assmblée débuta par la lecture de l'avis de convocation et du certificat de signification.

Tel qu'il appert à l'avis de convocation, la présente assemblée à pour but la prise en considération des sujets suivants:

- 1- Affaire Dame Adrienne Tremblay, construction sans permis.
- 2- Affaire des rebuts répandus à Ste-Margueirte.
- 3- Avis de motion pour répartition Mauriac et nomination d'un inspecteur
- 4- Emprunt temporaire \$125,000.00 Reg: 73-B, 97-A, 101, 107-B.
- 5-Reg. de stationnement en hiver selon avis légal.
- 6- Reg. Travaux d'hiver.
- 7- Annonce deans le Nouvelliste pour voeux des Fêtes.
- 8- Loyer pour camion incendie.

Affaire Adrien-  
ne Tremblay.

Mons. B. Gilbert, insp. de la construction donne les informations concernant l'affaire de Dame Adrienne Tremblay qui consiste en une construction qui est dérogoaire au règlement #98, aucun permis de construction n'ayant été demandé et aussi dérogoaire au règlement #110 ne respectant pas la ligne de rue dictée dans le susdit règlement de zonage.

A la demande du Conseiller Lauréat Côté, le secrétaire-adjoint fait lecture des art. 3 et 4 du reg. #110.

Mons. Tremblay qui est présent donne des explications concernant son attitude. Il s'excuse pour le permis de construction qui n'a pas été demandé et assure le conseil qu'il est prêt à se conformer à ce règlement. Tant qu'à la ligne de rue il demande une tolérance plusieurs constructions du genre étant déjà érigées dans le même secteur.

Après une longue discussion, le Conseil sur suggestion du Pro-Maire Henri Guilbert et du Conseiller Lauréat Côté, demande à l'intéressé

*intermettre les renseignements*  
*H*

MARGE DE LA RELIURE

Le 24 octobre 1962



de faire signer une requête majoritaire dans le secteur de Val-Mauricie et que si la requête est favorable et majoritaire, considération sera prise.

Rebuts répandus à Ste-Marguerite

Suit l'affaire de rebuts répandus tout le long du nouveau chemin Ste-Marguerite. Le sec-trés-adj. fait lecture d'un rapport qu'il a adressé à tous les membres du Conseil concernant cette affaire. La conclusion de ce rapport dit que l'affaire est entre les mains de la sureté provinciale qui fait une enquête sérieuse pour trouver le ou les coupables de cet acte de vandalisme. Afin d'éviter la répétition d'affaire semblable à l'avenir, il est

Insp. reg#116

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que MM. Gustave Dufresne et Gilles Gagnon, soient et sont nommés inspecteurs pour le règlement No. 116 concernant les bâches obligatoires sur les véhicules transportant des rebuts.

ADOpte.

A la suite de ces nominations M. le Conseiller J. Pichette suggère que les amendes qui seront imposées suivant le règlement #116 aillent aux inspecteurs. M. L. Côté n'aime pas cette suggestion expliquant que ça peut porter aux abus. La rémunération des inspecteurs sera considérée plus tard suivant le travail fait et les dépenses occasionnées aux inspecteurs.

Me. Lazarovitz.

Toujours dans le même ordre d'idée, lecture d'une lettre venant de Me. Lazarovitz est faite. Cette lettre donne une opinion légale concernant le site de l'enfouissement sanitaire de la Cité des Trois-Rivières. Selon cet avocat la municipalité peut prendre injonction contre la Cité.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le sec-trés-adj. soit et est autorisé à soumettre à Me. L. Laperrière, avocat la lettre de Me. Lazarovitz concernant le site de l'enfouissement sanitaire de la Cité de Trois-Rivières et que demande soit faite à l'aviseur légal de bien vouloir rencontrer le Conseil à huis-clos avant le 5 novembre 1962 concernant cette affaire.

ADOpte.

Avis de motion répartition Mauriac.

Le Conseiller Lauréat Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement établissant la répartition d'entretien de la rue Mauriac selon le mode dit de superficie. Un inspecteur de cette rue sera nommé lors de l'adoption dudit règlement.

A la demande du sec-trés. il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que demande soit faite à la Commission Municipales du Québec de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire au montant de \$125000. et ce jusqu'à l'émission des obligations à être émises sous l'autorité des règlements Nos. 73-B, 97-A, 101 et 107-B.

ADOpte.

Le 24 octobre 1962  
Le 2 novembre 1962



PROPOSE PAR M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le règlement no. 117 concernant le stationnement des véhicules l'hiver, soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le règlement No. 118 concernant les travaux d'hiver pour la période 1962-63 soit et est adopte tel que rédigé dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTE.

Demande sera faite à M. Roger Houde, ing. municipal, de préparer dans le plus bref délai possible les données nécessaires pour la confection de la rue Rouette.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire paraître dans le journal le Nouvelliste une annonce comportant les souhaits des autorités de la Municipalité et ce au montant de \$161.50

ADOPTE.

M. Arthur Rocheleau fait une offre concernant le loyer du camion incendie; \$40.00 par mois l'été et \$50.00 l'hiver. Le sec-trés-adj. rencontrera M. Matte le nouveau locataire de l'immeuble où est abrité présentement le camion.

Comme l'agenda est épuisé et que le Conseil n'est pas complet, la séance est levée.

*Henri Gilbert* Pro-Maire.

*Jacques Pichette* Sec-Trés-Adj.

Le 2 novembre 1962

Assemblée de ajournement du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le deuxième jour de novembre 1962 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour, et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Lauréat Côté, Jacques Dugré, Jacques Pichette, Hormidas J. Martin et Henri Gilbert.

Le premier item à l'agenda est l'omologation du rôle d'évaluation tel que décrété par l'avis public promulgué le 2 octobre 1962.

PROPOSE par M. Henri Gilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le rôle d'évaluation 1962 soumis par les évaluateurs municipaux soit homologuer avec les changement suivants:

MARGE DE LA RELIURE

reg. #117  
stationnement  
hiver

reg #118  
travaux-hiver

Rue Rouette

Voeux des fêtes  
dans le Nouv.

Camion incendie  
Loyer



Homologation  
du rôle

Eugène Désaulniers, P-38-8 évaluation de \$4125  
portée à \$3475;  
Mme. Maurice Labbé, évaluation de \$275 portée à  
\$535.00

ADOPTE.

La plainte de M. Fernand Proulx a été réglé par les évaluateurs  
avant l'homologation ains que celle de M. François Durocher.

5 autres plaintes sont rejetées et par le Conseil et par les éva-  
luateurs.

Affaire Tremblay

L'affaire Tremblay au sujet d'une construction dérogatoire aux  
règlements municipaux revient de vant le conseil. Mons. Tremblay  
se présente avec une requête signée par 60 contribuables du Sec-  
teur de Val-Mauricie. Cette requête spécifie que les signataires  
n'ont aucune objection à ce que Mons. Tremblay continue la cons-  
truction de l'annexe du garage déjà commencé.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que permission soit et est donnée à Dame Adrienne Tremblay, de  
continuer la construction d'un abri d'auto sur sa propriété de  
la rue Maisonneuve et ce sous la surveillance de M. B. Gilbert  
inspecteur.

ADOPTE.

Cité & Ville

Son Honneur le Maire apporte à la table du Conseil l'affaire de  
l'étude de la possibilité de changer notre statu actuel à celui  
de la loi des Cités & Villes.

Le Maire demande une résolution de principe afin de passer à l'é-  
tude des avantages et des désavantages de la loi des villes.

Une longue discussion s'engage à savoir la nécessité d'une ré-  
solution de principe.

Sur une question de M. le Conseiller Jacques Dugré, Son Honneur  
dit que cette résolution de principe n'engage en rien la muni-  
cipalité; c'est seulement l'étude des status qui est en jeu.

Le sec-trés-adj., va préparer par tranches les différences dans  
les lois; il est donc

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'en principe la municipalité procède à l'étude de la possibi-  
lité de changer le statu actuel de la Paroisse pour celui de la  
loi des Cités & Villes.

ADOPTE.

Avis de motion  
ligne de rue  
J. Dugré.

Le Conseiller Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il  
présentera à une prochaine session un règlement qui établira la  
ligne de construction des immeubles partout où n'existe aucun  
règlement de zonage. Les lignes seront établies comme suit:  
Route 2 ( Notre-Dame 35'; Chemin Ste-Marguerite, 30'; Route neu-  
ve à Ste-Marguerite, 30'; Boul. St-Jean, 30'; et 20' sur les  
rues secondaires.

Dion J.M.  
Const. Ok.

M. Jean-Marc Dion propriétaire sur la rue Carillon demande un  
permis de construction. Le permis n'a pas pu lui être émis par  
l'inspecteur de la construction parce que cette résidence deman-  
dait un prolongement d'aqueduc.  
Comme ce prolongement est de seulement de 100' les travaux seront  
exécutés afin de desservir ce contribuable.

Le 2 novembre 1962



Pour activer les travaux de confection d'égout sur la rue Lacerte le sec-trés-adj., sur autorisation de Son Honneur le Maire à fait passer une annonce de demande de soumission pour ces travaux. Demande est faite au Conseil de ratifié cette autorisation.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la dépense d'annonce de demande de soumission pour la confection de l'égout de rue Lacerte soit et est ratifiée.

ADOPTÉ.

Une demande le L'Association sportive de Ste-Marguerite Inc. à l'effet qu'il soit exempté de la charge de permis de construction pour un chalet devant servir pour les loisirs d'une partie de Ste-Marguerite; l'association demande aussi l'exemption de taxes sur cette bâtisse.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que l'association sportive de Ste-Marguerite Inc. soit et est autorisée à construire un chalet pour les besoins des loisirs et ce sans permis de construction; cette construction sera exempte des taxes Municipales.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que demande soit faite à la Cie. d'Electricité Shawinigan, de bien vouloir installer une lampe de rue de capacité de 4000 lumens sur la rue Delorimier à proximité de la demeure de M. Jos. Lecours.

ADOPTÉ.

Sur ce la séance est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire

*Jacques Dugré*  
.....Sec-Trés-Adj.

Le 5 novembre 1962

Séance régulière du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 5 novembre 1962, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Alfred E. Gagnon, Hormidas J. Martin, Henri Guilbert et Lauréat Côté.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les procès-verbaux des assemblées des, i octobre, 10 oct., 24 oct. et du 2 novembre soient sont acceptés tel que rédigés dans le livre des minutes avec la correction suivante: Dans l'affaire Tremblay au der-

MARGE DE LA RELIURE

Demande de sou-  
mission Lacerte

O.T.J. chalet  
et taxes.

Lumière rue  
Delorimier.  
(1)

nier paragraphe de la page 866 il faudrait lire que M. Lauréat Côté suggère à l'intéressé de faire signer une requête et non M. Henri Guilbert comme il y est inscrit.



ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que les comptes suivants soient sont accentés pour paiement:

1-	Robichaud Inc.:	Nivelieuse rue Beaudry.....	22.50
2-	"	" : " Matton-Doucet.....	15.00
3-	"	" : " Pratte.....	40.00
4-	"	" : " Quadrex.....	10.00
5-	"	" : " Domaine Laurentien.....	35.00
6-	"	" : " Delorimier.....	35.00
7-	"	" : " Guay.....	10.00
8-	"	" : " Bellemare-Duval.....	15.00
9-	"	" : " Mauriac.....	50.00
10-	"	" : " Père Sylvain.....	10.00
11-	Emile Massicotte:	nettoyage de fossé Matton-Doucet.....	52.80
12-	Roland Desaulniers:	Achat de timbres pour comptes taxes..	77.00
13-	Emile Gagnon:	Service de conciergé l assemblée.....	5.00
14-	Mlle. Hélène Jutras:	Surtemps rôle d'évaluation.....	6.00
15-	Roger Houde:	Dépenses de voyage à la Régie des Faux.....	30.00
16-	Réal Fleury:	Dépensés d'automobile pour octobre.....	13.00
17-	Roland Desaulniers:	Congrès des Sec. de munic avec P. Fl.	97.00
18-	Roland Desaulniers:	dépenses d'automobile d'octobre.....	14.25
19-	B. Gilbert:	Dépenses d'automobile d'octobre.....	18.50
20-	Gilles Montour:	Rôle d'évaluation.....	860.00
21-	Roger Guilbert:	rôle d'évaluation.....	818.00
22-	Roland Crête:	Rôle d'évaluation.....	828.00
23-	Raymond Charpentier:	Gravier, machinerie Joliet.....	54.00
24-	"	" : Sable, machinerie rue Lacerte.....	32.00
25-	Armand Bourassa:	Machinerie pour égout.....	51.00
26-	"	" : " pour aqueduc.....	141.00
27-	Léonard Beaulieu:	Gravier rue Girard.....	68.95
28-	"	" : Gravier rue Mauriac.....	14.81
29-	"	" : Gravier et entretien rue de Sienne.....	7.50
30-	"	" : 48' tuyau 12" sable, gravier Pratte....	102.33
31-	"	" : 7 voyages de gravier rue Lacerte.....	53.50
32-	"	" : Gravier rue Roberge.....	24.15
33-	"	" : Gravier rue Rouette.....	28.56
34-	Garage Dufresne:	gazoline, huile et graissage camion....	11.70
35-	Vincent Caron:	Machinerie fossé Montour & Doucet.....	84.00
36-	Bell Télé:	compte mensuel, longue distance et installation	159.64
37-	"	" : Appels d'urgence.....	10.48
38-	Shawinigan Water & Power:	Pompes Place Pothier.....	1.04
39-	"	" : Lampes de rues septembre.....	621.17
40-	"	" : Lampes de rues octobre.....	614.91
41-	"	" : Calvaire.....	9.31
42-	"	" : Bureau.....	18.02
43-	"	" : Bureau d'ingénieur.....	7.63
44-	"	" : Pompes Centre d'At. hats.....	41.40
45-	"	" : Puits No. 1.....	70.47
46-	"	" : Puits No. 2.....	50.60
47-	Corporation Scolaire Trois-Rivières:	Taxes scolaires.....	11.25
48-	Le Nouvelliste:	Soumission pavage Terrasse Duvernay.....	13.75
49-	"	" : Soumission égout Lacerte.....	20.00
50-	Fonderie Gosselin:	Manhole et puisards (L.O. Trottier).	3164.56
51-	L.O. Trottier:	Estimé No. 1 Terrasse Duvernay tel payé.	9000.00
52-	P.V. Ayotte:	Colle pour coupons d'obligations.....	4.62
53-	Laurentide Ready Mix:	272' tuyau 24" (Démontigny).....	685.61
54-	"	" : Remplissage Lemieux à 3 <sup>e</sup> Démont..	1037.50
55-	Loranger & Molésworth:	2 sacs de ciment préparé.....	2.12
56-	L. Laperrière, avocat:	opinion légale reg #54-A.....	15.00

Le 5 novembre 1962



57- L. Laperrière: opinion légale reg #89.....	25.00	
58- Produits de Ciment St-Maurice: tuyaux L.O. Trottier T. D. 2285.	71	
59- P.H. Marineau: 1 bte. papier notaire, 3 règles 6 papiers	16.49	
60- Normandin & Frège: Fixture florescent bureau ing.....	136.30	
61- Lucien Dupont & Fils: 2000 entêtes, 1000 env. à fenêtre	30.25	
62- Charles Bruning Co: 4 factures équipement ing: 1-.....	191.41	
	2- 45/.....	45.66
approuvées par R. Houde, ing. p. 3-.....	210.08	
	4-.....	106.11
63- Hugues Owens Co: Equipement ingénieur.....	1212.22	
64- Coopérative Fédérée: 1 cadenas.....	75	
	10 gallons d'huile #10.....	11.12
	5 gallons d'huile #10.....	5.57
	5 gallons d'huile #10.....	5.78
65- Jean Banville: 2 chaises pour bureau ingénieur.....	59.36	
66- Gouin Lumber: Bois pour formes Delorimier ( C. Ricard).....	341.85	
67- Ricard & Charpentier: Baisser ou relever puisards et Manholes Domaine Laurentien, Bellevue	25.00	
68- Wilson & Lafleur: 1 code civil, 3 codes municipaux.....	39.20	
69- G.G. Garceau, notaire: cession pavage Terrasse Duvernay.....	63.50	
70- L.O. Trottier: Estimé No. 2 Terrasse Duvernay.....	9000.00	
71- Béton-Vibré: 3 tuyaux 12" Bellemare & Duval (juin 1961).....	12.67	
72- " " : 10 tuyaux 12" Bellemare & Duval (juin 1961).....	42.22	
73- Sec-Trés: approbation tel que payé:		
Aqueduc: Ministre des finances.....	25.15	
Receveur Général du Canada.....	128.15	
Administration Gén: Ministre des finances.....	15.10	
Receveur Général du Canada.....	49.70	
Aqueduc: Ass. Chomage.....	32.96	
Imp. Fédéral.....	24.65	
Imp. Provincial.....	5.00	
Ass. Groupe.....	42.49	
Général: Ass. Chomage.....	18.20	
Imp. Fédéral.....	172.35	
Imp. Provincial.....	34.70	
Ass. Groupe.....	21.51	
74- Salaires des employés à l'heure pour octobre:		
G. Gagnon:.....	330.75	
M. Chabot:.....	247.73	
A. Roch:.....	222.75	
R. Bélanger:.....	170.10	
E. Dugré:.....	75.60	

ADOPTÉ.

Mons. le Conseiller Alfred E. Gagnon fait remarquer qu'à l'agenda un compte de \$9.34 de la Shawinigan Water & Power a été payé, sur vérification raison est donné au conseiller et le compte est refusé.

Suivent les rapports des officiers municipaux.

Dès le début du rapport de Mons. B. Gilbert, nous constatons l'arrivée des Conseillers Jacques Pichette et Jacques Dupré.

M. B. Gilbert fait rapport qu'un contracteur voudrait relier un immeuble en construction sur la rue Frontenac à l'égout de Val-Mauricie.

M. Gamache inspecteur du secteur dit que les entrées sont toutes faites et qu'il ira indiquer l'emplacement de l'entrée concernant ce terrain.

Dans le rapport du secrétaire-trésorier il est fait mention que trois soumissions sont parvenu à son bureau concernant la collection des arrérages de taxes:

Me. L. Laperrière, avocat....15% pour les comptes de plus \$25.00 et 25% pour les comptes de moins de \$25.00

Cie. Trifluvienne de Collection: 35% pour tout compte.

Bureau de Crédit Trois-Rivières: 15% pour tout compte dans la région et 25% pour les comptes hors de la région.

Comptes.

Rapports des officiers.

Egout Vincent rue Frontenac.

Collection des arrérages de taxes.

MARGE DE LA RELIURE

Le 5 novembre 1962.



Taxes en collection.

Pour faire suite à la lecture de ces soumissions, il est,

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le Secrétaire-Trésorier soit et est autorisé à donner pour fins de collection, tous les arrérages de taxes au Bureau de Crédit Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

Mons. Roger Houde, Ing. P. fait rapport que l'égout pluvial de la rue Delorimier passe sur un terrain privé à sa sortie au fleuve et que permission a été obtenue de Mons. Gaston Bourassa mais de l'avis de l'ingénieur il serait dans l'ordre de poser un tuyau pour ne pas laisser une tranchée ouverte sur cette propriété.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Clément Ricard, contracteur soit et est autorisé à poser un tuyau dans la tranchée à la sortie au fleuve sur le terrain de M. Gaston Bourassa et ce au prix unitaire de la soumission.

ADOPTÉ.

Suivant une autre recommandation de Mons. Roger Houde, ing. P. concernant un surplus d'excavation résultant du changement de certains niveaux des rues, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Qu'un supplément de \$1267.50 soit et est accordé à Régional Asphalte Ltd. pour extra d'excavation aux rues de Terrasse Duvernay. Ce prix est calculé suivant le prix unitaire de la soumission et les quantités vérifiées par l'ingénieur municipal.

ADOPTÉ.

Extra Egout Terr. Duvernay.

L.O. Trottier.

Suivant les recommandations de l'ingénieur, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la firme L.O. Trottier soit et est autorisé à faire les changements de niveau des regards d'égout et des puisards du réseau d'égout pluvial de Terrasse Duvernay suivant les instructions de l'ingénieur municipal et ce au prix unitaire de \$15.00

ADOPTÉ.

Puisard Dominicains-Royal

Pour finir l'affaire de dénivèlement à l'intersection Bld. Royal et des Dominicains, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que l'ingénieur municipal soit et est autorisé à faire ou faire faire l'installation d'un puisard à l'intersection Bld. Royal et Des Dominicains afin de canaliser les eaux de surfaces qui se ramassent à cet endroit.

ADOPTÉ.

Le 5 novembre 1962.

A la suite d'une autre recommandation de l'ingénieur municipal à l'effet qu'il serait plus économique de voir à faire faire des réparations mineures aux rues de Val-Mauricie, il est

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un montant d'environ \$150.00 soit dépensé pour des réparations mineures le long des chaînes de rues dans le secteur Val-Mauricie: Que ce travail soit fait par la Firme Regional Asphalte Ltée.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que Mons. Gilles Gagnon, soit et est autorisé à acheter 4 voyages de sable pour constituer une réserve pour le sablage des rues l'hiver.

ADOPTE.

A la demande des membres du Conseil Mons. Gilles Gagnon produira à la prochaine séance un estimé pour un abri pour le camion municipal.

Appuyé par une délégation de la Chambre de Commerce de la Paroisse des Trois-Rivières, le président de ce mouvement, Mons. Germain Massicotte fait lecture d'un mémoire préparé par le comité des Affaires Municipales de la Chambre à l'effet que la Chambre de Commerce suggère au Conseil Municipal de choisir comme futur nom de la Municipalité "TROIS-RIVIERES OUEST"

Le président de la Chambre remercie le Conseil de recevoir la Chambre de commerce et ajoute que le mémoire après avoir soumis en assemblée générale de la Chambre a été adopté à l'unanimité.

Le Maire remercie La Chambre de Commerce spécialement le comité des affaires Municipales pour le travail accompli, et ajoute que le mémoire sera étudié et qu'une rencontre avec les autorités de la Commission Scolaire avait eu lieu et qu'il avait été décidé de former un comité composé de membres du Conseil municipal et de la Commission Scolaire pour fins d'établir un concours régional.

Là dessus Mons. Massicotte émet l'opinion que le concours devrait être tenu seulement dans la municipalité.

Mons. Armand Charbonneau ex-conseiller dit que le Scolaire n'a pas à se mêler de cette affaire qui relève exclusivement du Municipal. Une longue discussion suit. Mons, Henri Guilbert pour sa part émet l'opinion que le nom de Trois-Rivières accolé à notre nom veut dire annexion ou du moins assimilation.

Mons. Guilbert résume sa pensée en citant cette phrase: Est-ce-que l'on baptise un enfant on lui donne le nom de sa grande soeur.

Mons. Alfred E. Gagnon demande que l'on aille au peuple avec un certain nombre de noms afin qu'un choix soit fait.

A la demande du Maire le secrétaire-adjoint fait lecture d'une lettre adressée au Maire par le Comité de toponymie.

Dans cette lettre le comité de toponymie dit qu'il a appris que trois noms étaient suggérés pour notre municipalité soit: Trois-Rivières Ouest, Boisvillet et Pointe-aux-Ormes. De ces trois toponyme le comité préfère de beaucoup Boisvillet parce que fondé sur l'histoire et plus succints que les deux autres.

L'idée du référendum émise plus tôt par le Conseiller Gagnon revient sur le tapis. Mons. le Conseiller Jacques Pichette est d'avis que la meilleure solution est d'aller en référendum.



Réparation  
pavage Val-  
Mauricie.

Sable en ré-  
serve.

Camion municipi-  
pal (Abri)

Mémoire de la  
Chambre de Com-  
merce ( Nom de  
la Municipalité)

MARGE DE LA RELIURE



Le 5 novembre 1962  
PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'un référendum soit tenu afin de permettre à la population de choisir entre les noms suivant: Trois-Rivières Ouest, Val-Mauricie, Boisvillet et Pointes-aux-Ormes. Pour faire suite à cette résolution le Conseiller Henri Guilbert dit qu'il ne serait pas juste de mettre plus d'un nom en opposition à Trois-Rivières Ouest; en contre-proposition, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Référendum.

Qu'un référendum soit tenu parmi la population pour choisir un nom à la municipalité mais que seulement deux noms soient soumis soit Trois-Rivières Ouest et un autre nom choisi par le Conseil.

Comme il y a deux propositions sur la table, le vote est demandé sur la contre-proposition.

Se prononcent pour la contre-proposition: MM. les Conseillers Lauréat Côté, Jacques Dugré, Jacques Pichette et Henri Guilbert. Comme la majorité des Conseillers est pour la contre-proposition est donc adoptée et un référendum sera tenu entre deux noms seulement

G. Michaud  
Chemins d'hiver

Un propriétaire d'un immeuble situé sur la rue privée de Mons. H. P. Vaillancourt demande au conseil de voir à l'entretien du chemin de la route nationale à sa demeure et qu'il est prêt à contribuer à la répartition. Comme ce chemin n'est pas la propriété de la municipalité le contribuable en question devra prendre arrangement avec le contracteur.

MARGE DE LA RELIURE

Vente de la vieille pompe.  
PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que la vieille pompe inutilisée soit vendue à Mons. R. J. Lévesque et ce au prix de \$1,200.00

ADOPTÉ.

Rapport sur transport de rebuts.

Mons. Gilles Gagnon, qui est inspecteur pour le règlement No. 116 concernant le transport des rebuts, fait rapport qu'un camionneur transportant des rebuts sans que sa charge ne soit recouverte d'une bâche a été arrêté et averti de l'existence de notre règlement municipal.

Emp. temporaire  
\$125,000.00

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un emprunt temporaire au montant de \$125,000.00 soit contracté à la Banque Provinciale du Canada et ce en attendant le produit de la vente des obligations à être émises sous l'autorité des règlements numéros 73-B, 97-A, 101 et 107-B.

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et Roland Desaulniers, secrétaire-trésorier, soient et sont autorisés, pour et au nom de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières à signer les documents nécessaires à cet effet.

ADOPTÉ.

Bris de câble  
Terrasse Duvernay

La Co. de Téléphone Bell du Canada, fait part au Conseil que le Constructeur L.O. Trottier en exécutant des travaux d'excavation au Secteur Terrasse Duvernay ont brisé une installation souterraine appartenant à la cie de téléphone Belle du Canada.

Copies de cette lettre sont envoyées à L.O. Trottier et aux assureurs de la municipalité.

Le 5 novembre 1962



Lecture d'une lettre de Mons. Gaston Meunier, ing. P. chef de la division no. #5-1 du ministère de la Voirie du Québec demandant la liste des chemins que la municipalité a à entretenir cet hiver. L'octroi à cet item est porté de \$175.00 à \$250.00 du mille.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qué demande soit faite au ministère de la Voirie de la Province de Québec pour que le Gouvernement de la Province prenne entièrement à sa charge l'entretien d'hiver de la Place Alexandre (Petit Village) tout comme le Bld. St-Jean et la Chemin Ste-Marguerite.

ADOPTE.

Entretien  
Place Alexandre  
(hiver)

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite à la Voirie Provinciale, division No.#5-1 de bien vouloir installer une lampe indicatrice à l'entrée ouest du Centre d'Achats dans le but de prévenir les accidents dâs aux nouvelles bandes de terre-plein et de béton.

ADOPTE.

Lampe indicatri-  
ce Bld., Royal.

Ouverture des soumissions pour la confection d'extention d'égout sur la rue Lacerte. Deux soumissions sont parvenues dans le délai prescrit au secrétariat, savoir:

ROBICHAUD INC. ....\$17,038.60

CLEMENT RICARD.....\$16,080.50

Les deux soumiss sont accompagnées de chèque visé reopresentant 10% de la soumission.

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que la soumission de Clément Ricard au montant de \$16,080.50 soit acceptée et que le contrat soit octroyé à cette firme et que le Maire et le secrétaire-adjoint soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité le contrat à cet effet.

ADOPTE.

Poursuites  
Raoul St-Pierre  
Adrien Paquette

Deux poursuite en dommages intérêts concernant la confection du fossé Ste-Catherine et la terre des Dominicains sont parvenues au secréta-riat venant de MM. Raoul St-Pierre et Adrien Paquette.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,-

Que Me. Ludovic Laperrière, avocat, soit er est autobisé à repré senter la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières dans les deux causes où les demandeurs sont Raoul St-Pierre dans l'une et Adrien Paquette dans l'autre.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon, SECONDE par M. Jacques Pichette, que l'assemblée soit et est ajournée au 12 novembre 1962 à 8 hres. p.m.

ADOPTE.

.....  
Maire.  
Sec-trés- adi.

MARGE DE LA RELIURE

Ajournement.

Le 12 novembre 1962.



Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 12 ième jour de novembre 1962 à 8 hres, p.m. sous la Présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Alfred E Gagon, Henri Guilbert, Hormidas J. Martin, Lauréat Côté et Jacques Dugré.

Base triangulation pour le pont.

Une demande de la part des ingénieurs préposés à la préparation des plans pour la construction du pont à l'effet d'avoir la permission d'installer une base de triangulation sur le lot P-36-70 faisant partie de la rue Dufleuve à l'extrémité de la rue Bourassa.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONCE par M. Henri Guilbert,

Que la demande des ingénieurs du pont concernant l'installation d'une base de triangulation sur le lot P-36-70 soit accordée.

ADOPTE.

Fossé Alfa-Démon-tigny.

Des comptes sont parvenus à M. Henley et à Mlle. Dumont de la part de Robichaud Inc. pour travail de comblement de fossé. Comme ce fossé est appelé à être comblé dans son entier et qu'un règlement englobera ses contribuables, ces comptes seront payés par la Municipalité et additionnés au règlement du fossé en question.

Nous constatons l'arriyée du Conseiller Jacques Pichette.

Dépotoir.

L'affaire du dépotoir de la Cité des Trois-Rivières revient sur la table du Conseil. Me. L. Laperrière, avocat dit qu'il s'entient à l'opinion déjà donné.

M. Le Conseiller Jacques Dugré dit que si la municipalité peut se débarrasser de ce dépotoir on va le faire; ce n'est surement pas un actif pour la municipalité ajoute-il.

Le maire est d'avis qu'une rencontre avec l'avocat en huis-clos apportera certainement des éclaircissements sur cette affaire. Il faudrait aussi dit-il que les membres du Conseil visitent le site avec les autorités de l'unité sanitaire.

M. le Conseiller Henri Guilbert dit que lorsque la municipalité a reçu une offre de la Cité pour opérer conjointement le site on aurait dû considérer l'offre; aujourd'hui on a une entente qu'on pourrait invoquer pour faire respecter l'entente.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que l'avocat L. Laperrière, soit convoqué à un caucus pour tirer au clair l'affaire de l'enfouissement sanitaire de la Cité des Trois-Rivières.

ADOPTE.

Lampes rue Bourassa.

A la suite d'une requête des résidents de la rue Bourassa à l'effet d'obtenir des lampes de rue, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que demande soit faite à la Compagnie Shawinigan Water & Power de bien vouloir faire l'installation de 4 lampes de 4000 lumens sur la rue Bourassa.

ADOPTE

Le 12 novembre 1962



Suit le rapport de la police. A la suite d'une résolution du conseil à l'effet que les constables ne doivent pas appartenir à d'autre corps de police, une lettre a été envoyée à tous les constables les avertissant de cette réglementation. Un seul à date, lorsque le rapport a été rédigé à démissionné. Sur ce point le directeur pro-tempore averti le conseil que tous les policiers qui faisait partie d'un autre corps ont démissionnés du corps indépendant pour demeurer constables municipaux. Les cadres sont donc de 7 constables. Le rapport démontre aussi que les revenus combinés des trois mois d'opération en ce qui a trait à l'administration du corps de police se chiffrent à \$38.50

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les comptes des policiers soient payés comme suit:

J.L. Vadeboncoeur.....	\$5.80	↓
G.E. Proulx.....	23.20	↓
G.E. Proulx.....	6.00	↓
Robert Lamy.....	36.25	↓
L.P. Désilets.....	29.00	↓
Lucien Arseneault.....	48.58	↓
Louis J. Servant.....	37.70	↓

Et que les comptes suivants soient envoyés pour perception:

Centre d'Achats.....	\$131.75
Club Capri.....	24.02
Terrasse Duvernay.....	43.20

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le règlement No. 119 concernant l'obligation de relier les immeubles au réseau d'égout soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que les mutations du mois d'octobre 1962 au nombre de 28 soient et sont acceptées telles soumises par le bureau d'enregistrement pour inscription au rôle d'évaluation.

ADOPTE.

Le Conseiller Henri Guilbert donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement d'entretien pour le fossé côté sud de la route nationale entre Philippe Bolduc et Jules Montour.

Comme le terme de trois mois du Pro-Maire Henri Guilbert est terminé, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que Mons. Jacques Pichette soit et est nommé Pro-Maire pour les trois mois.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Police.

Reg. #119

Mutations  
octobre 1962

Avis de motion  
#120 fossé  
Bolduc-Montour

Nouveau Pro-Maire  
(J. Pichette)

Le 12 novembre 1962.



Lumières parc  
de jeux Démon-  
Tigny

A la suite d'une demande des dériveants des loisirs  
du Secteur Démon-tigny, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite à la Compagnie Shawinigan Water & Power  
de bien vouloir faire l'installation de 4 lampes de 4000 lumens  
sur le lot P-42-92 dans le secteur Démon-tigny.

ADOPTÉ.

Pour ce qui est du déplacement des bâtisses qui se trouvent sur la  
partie arrière du terrain, elles seront tolérées cet hiver étant  
supposées être déplacées au printemps prochains sur la rue Racine.

Pour ce qui est de répartir le coût des lumières aux secteurs  
Démon-tigny et Alfa, une requête est demandée à savoir si ce sec-  
teur est intéressé à contribuer. Mons. J.P. Normandin va s'occuper  
de cette requête.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les travaux de confection d'égout sur la rue Lacerte ainsi  
que la confection de la rue Rouette soient inclus dans le program-  
me des travaux d'hiver.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le secrétaire-trésorier-adjoint soit et est autorisé à faire  
imprimer 500 billets de contravention à différents règlements muni-  
cipaux.

ADOPTÉ.

Cadastre Terrasse  
Duvernay.

Un projet de subdivision préparé par Mons. Roger Gélinas, arp-géo,  
pour le compte de Terrasse Duvernay Inc. est soumis au Conseil.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le plan de subdivision préparé par Roger Gélinas, arp-géo, pour  
le compte de Terrasse Duvernay soit soumis aux urbanistes pour ap-  
probation tel que le prescrit notre règlement d'urbanisme.

ADOPTÉ.

Règ. # 63-A  
Répartition par-  
tie Lacerte

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que le règlement No. 63-A soit et est adopté tel que rédigé dans le  
livre des règlements de la municipalité. Ce règlement traite de  
l'entretien et de la répartition d'une partie de la rue Lacerte dé-  
jà pavée.

ADOPTÉ.

Le 12 novembre 1962



PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le règlement No. 78-B concernant l'entretien et la répartition de la rue Mauriac soit et est adonté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité.

ADOpte.

Il est question de la rue Eufleuve dans sa partie comprise dans le Secteur Démontigny. Il s'agit de savoir de quelle manière l'entretien et la répartition sera faite vu que cette rue dessert et la rue Démontigny et la rue Mauriac.

Le Conseiller Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet, qu'il présentera à une prochaine session un règlement établissant l'entretien et la répartition de la Rue Dufleuve du Secteur Démontigny à partie égale entre les rues Démontigny et Mauriac et suivant le mode respectif de répartition appliqué sur chacune de ces rues.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Mons. Maurice Fortier soit et est nommé inspecteur pour la rue Mauriac.

ADOpte.

Le Conseiller Lauréat Côté donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant l'entretien et la répartition du fossé dit Jardin Trois-Rivières-Val-Mauricie côté nord. Ce règlement portera le No. 104-A.

Le Conseiller Hormidas J. Martin donne avis de motion à l'effet qu'il présentera un règlement à une prochaine séance dans le but de voir l'entretien et la répartition de la partie de la rue Lacerte non encore pavée.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que Son Honneur le Maire Jules Montour et Mons. Roland Desaulniers, secrétaire-Trésorier, soient et sont autorisés à signer la convention concernant l'éclairage publiques des rues, produites par la compagnie d'électricité Shawinigan.

ADOpte.

Trois brevets de saisie-arrêt sont parvenus au secrétariat et il est,

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que Me. Ludovic Laperrière, avocat, soit et est autorisé à représenter la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières et à prendre les intérêts d'icelle dans les causes de saisie-arrêt concernant Jacques Turner demandeur vs Edouard Bourassa défendeur & Banque Canadienne Impériale de Commerce & Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières tierce-saisie & Patrice & Léonard Guérette réclamants dans l'une des causes, et Jacques Turner demandeur vs Edouard Bourassa défendeur & Banque Canadienne Impériale de Commerce & Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières tierce-saisie & Majoric Binette réclamant dans l'autre et dans la troisième Tracteurs & Equipment Ltée demanderesse vs Edouard Bourassa défendeur &

MARGE DE LA RELIURE

Règ. # 78-B

Rue Eufleuve dans le Secteur Démontigny répartie sur les 2 rues.  
Avis de motion J. Pichette

Insp. Rue Mauriac.

Avis de motion 104-A fossé Jardin 3-Riv et Val Mauricie, coté nord.  
(L. Côté)

Avis de motion Lacerte H. Martin

Convention d'éclairage.

Le 12 novembre 1962

& Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières, Québec Homes Industrie Inc, et J. Slyomovics tiers-saisis.



ADOPTE.

Armand et Paul Charbonneau.  
Erreur au rôle.

Une partie de lot ayant été chargé par erreur à Mons. Paul Charbonneau et l'erreur demeurant dans le nouveau rôle il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Qu'il soit ajouté à Mons. Armand Charbonneau \$2.85 pour aqueduc et \$3.78 pour taxe foncière et ce pour l'année 1962 et que l'évaluation de ce contribuable au no. d'ordre 2417 soit et est portée de \$245 à 350.

x AA

Que l'évaluation antérieure de Mons. Paul Charbonneau au no. P-138 au montant de \$650 soit biffée que les taxes suivantes soient et sont biffées à ce contribuable: aqueduc ~~1959-60-61~~ \$5.85 Foncière 1960-61-62 \$13.10 et que la carte d'évaluation portant le no. 2423 soit détruite.

ADOPTE.

Nom de la Municipalité

La question de doter notre municipalité d'un nouveau nom revient en surface.

Le maire dit que la question a été étudiée en caucus et qu'une décision avait été prise en ce qui concerne le nom choisi par le conseil pour opposer à "TROIS-RIVIERES OUEST" et Son Honneur le maire demande aux conseillers s'ils sont prêts à prendre une décision suivant ce qui a été décidé en huis-clos.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le nom de Val-Mauricie soit opposé au nom Trois-Rivières ouest pour fins de consultation de la population.

ADOPTE.

Référendum

Afin de connaître l'opinion de la population concernant les deux noms mentionnés dans la résolution ci-haut, il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'une consultation populaire genre référendum soit et est décrétée dans le but de connaître le choix de la population entre les toponymes Trois-Rivières ouest et Val Mauricie. Cette consultation populaire se tiendra les 27 et 28 novembre 1962 de 9 hres, a.m à 7 hres, p.m.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que Mons. Roland Désaulniers, c,g,a. soit et est nommé président d'élection et Mons. Bertrand Gilbert soit et est nommé secrétaire d'élection. Ces deux nominations ont d'effet que pour le référendum décrété pour le choix du toponyme de la municipalité.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 12 novembre 1962



PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que Mons. Roland Desaulniers, cg,a, soit et est autorisé à faire imprimer 1000 bulletins de vote pour le référendum sur le choix du nom et de faire paraître dans le journal Le Nouvelliste une annonce de un huitième de page dans la page deux de ce journal.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que seuls les propriétaires résidents aient le droit de vote pour le choix du nom de la municipalité.

ADOPTÉ.

Sur suggestion de Son Honneur le Maire Jules Montour, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE A L'UNANIMITE

Que des voeux de prompt et complet rétablissement soient et sont offerts à Madame Lauréat Côté, digne épouse du Conseiller Lauréat Côté et ce au nom du Conseil de la Municipalité et de toute la population.

ADOPTÉ.

M. le Conseiller Lauréat Côté aborde le sujet des égouts de Val-Mauricie. Le tout semble dans un mauvais état surtout la partie sud de la rue Notre-Dame. L'ingénieur fera un estimé du coût de remplacement ou de réparation afin de pouvoir en tenir compte lors de l'achat. Un estimé pour changer la ligne d'égout existant sur la rue Delorimier est aussi demandé.

M. Le Conseiller Côté demande qu'une rencontre avec le syndic soit organisée pour savoir où en sont rendu les pourparlés d'achat de l'égout. Nous voudrions avoir des éclaircissement sur les retards aoute M. Côté.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Qu'un montant d'environ \$4000.00 soit et est attribué pour la réfection de la partie d'égout de la rue Délorimier déjà existant soit à compter d'environ 200' de la rue Notre-Dame jusqu'à la courbe de cette rue Délorimier.

ADOPTÉ.

Le Conseiller Jacques Dugré donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine assemblée un règlement qui obligera que les immeubles soient reliés aux réseaux d'égout par une entrée minimum de 6" de diamètre.

A la suite d'une remarque de l'ingénieur municipal à cet effet il est PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon, SECONDE par M. Hormidas J. Martin, Que demande soit faite à The Shawinigan Water & Power de bien vouloir déplacer 7 poteaux qui se trouvent dans la rue Rouette pour les placer dans la ligne de la rue.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

Bulletins de vote et annonce

Droit de vote

Voeux à Mme. L. Côté

Egout de Val-Mauricie.

Avis de motion 6" entrées égout.

Poteaux dans la rue Rouette

Shell Oil  
puisard.

Le 12 novembre 1962  
A la suite d'une demande faite par la Compagnie Shell  
Oil à l'ingénieur municipal, il est



PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que permission soit et est accordée à la Compagnie Shell Oil d'installer un puisard sur leur propriété sise coin Royal et Beaudry et relié à l'égout municipal et ceci aux frais de la compagnie.

ADOPTE.

Fossé Prince  
Centre Laurentien

Toujours de l'ingénieur municipal le fossé obstrué à l'arrière de la propriété de M. Germain Prince devra être ouvert et connecter un tuyau qui devra être relié au regard d'égout.

Jean Marc Dion.  
ponceau d'entrée

Jean-Marc Dion contribuable qui construit actuellement une propriété face au nouveau Ste-Marguerite a fait une demande pour faire effectuer un ponceau d'entrée en avant de sa propriété. L'ingénieur municipal s'est informé auprès de la voirie provinciale à ce sujet et la réponse parvenue est que ce ponceau doit être fait et payé par le propriétaire.

Soumissions rue  
Rouette.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que des soumissions soient demandées par la voie du journal Le Nouvelliste pour la mise en forme et confection de la rue Rouette. Les soumissions seront ouvertes jeudi le 22 novembre 1962 et elles devront parvenir au secrétariat avant 5 hres. p.m. ce jour là.

ADOPTE.

Comptes.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

1- Jules Bourassa: Gravier rues Bettez & Gagnon.....	60.73	J
2- Launier Ltée: matériel pour aqueduc par G. Gagnon.....	3.70	J
3- " " : 6 $\frac{3}{4}$ corp. main stops.....	22.47	J
4- " " : 25 long. tuyau ciment 6" 3 coudes grès....	39.63	J
5- " " : 4 sets de couronnes boulon caoutchou-joint	24.17	J
6- " " : 8 plaques doubles " Dufleuve".....	42.44	J
7- " " : 8 long. tuyau ciment 6".....	9.90	J
8- Vincent Caron: Fossé Delorimier-Jardin 3-Riv 8 h à \$7.00	56.00	J
9- Maxime Gélinas: Entretien du terrain du Calvaire.....	100.00	J
10- Robichaud Inc.: Gravellage et mise en forme Lauren-Riv	1967.60	J
11- Gaz Indépendant: Gazoline pour camion.....	4.10	J
12- P.V. Ayotte: 1 règle colle 1 doz refills.....	11.06	J
13- Bureau d'enregistrement: mutations d'octobre.....	14.00	J
14- Jean Banville: 1 bureau pour ingénieur.....	242.53	J
15- Béton Vibré Ltée: 154 long. 8" ciment Y. St-Pierre.....	192.20	J
16- Gouin Lumber: Bois pour formes C. Ricard.....	11.71	J
17- " " : Bois pour formes C. Ricard.....	25.07	J
18- " " : Bois pour formes C. Ricard.....	0.67	J
19- Larose & Fils: articles pour concierge, acc. bureau ing...	72.70	J
20- Ricard & Charoentier: 2 h. tracteur Carillon ( G. Gagnon)	12.00	J
21- Normandin & Frère: matériel et inst. lampe rue Marcotte	46.56	J
22- Shawinigan Water & Power: Pompes Place Pothier sept-oct	42.11	J
23- " " : Pompes C. Achats aout-oct-min.	2.08	J
24- " " : Puits No. 2 avril à mai.....	66.18	J
25- " " : Puits No. 3 avril à mai.....	63.50	J
26- Produits Ciment St-Maurice: 62 long. 12" L.O. Trottier.	290.16	J
27- Trois-Rivières Paving: reprises d'asphalte.....	3192.50	J

Le 12 novembre 1962



- 28- Carrière St-Maurice: Lacerte Sino-Mars pierre concassée. .100.97
- 29- Produits Ciment St-Maurice: tuyaux Delorimier C. Ricard. .1276.29
- 30-B.& M. : Ratifier paiement de \$5000.00 sur retenue.....5000.00
- 31- Service des incendies: Rodolphe Janvier; Gilles Gagnon.....2.00
- 32- " " : Auto Jean Gravel: laude Launier.....3.00
- " " : " " : Alphida Trempe.....3.00
- " " : Recharge de 2 extincteurs.....2.00
- 33- Labelle & Frère Excavation: demande dépôt de 25.00 pour set  
de plans 19 avril 1961.....25.00
- 34- Clément Ricard: Estimé No. 1 Delorimier.....11245.05

ADOPTE.

PROPOSE Par M. Alfred E, Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que l'assemblée soit et est ajournée à 8 hres. p.m. le 22 novembre 1962.

ADOPTE.

*Jules Montour* Maire  
*Alfred E. Gagnon* Sec-Trés-Adj.

Le 22 novembre 1962

Assemblée d'ajournement du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le 22 ième jour de novembre, 1962 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Jacques Dugré, Lauréat Côté, Alfred E. Gagnon, Hormidas J. Martin et Henri Guilbert.

Ouverture des soumissions pour le confection de la rue Rouette. Elles sont au nombre de 2, soit:

- Robichaud Inc.:.....\$1384.20 accompagnée d'un chèque \$138.42
- Noé Veillette & Frère:..\$1336.00 accompagnée d'un chèque \$133.60

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que la plus basse soumission pour la confection de la rue Rouette soit celle de Noé Veillette & Frère au montant de \$1336.00 soit et est acceptée et que le contrat des dits travaux soit octroyé à cette firme. Que Son Honneur le Maire Jules Montour et Réal Fleury, sec-trés-adj, soient et sont autorisés à signer le contrat à cet effet pour et au nom de la Corporation Municipale de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que le camion incendie soit remisé dans le local de Matte Automobile et ce au conditions suivantes, soit, \$40.00 par mois les mois d'été et \$50.00 par mois les mois d'hiver; le chauffage étant au frais du locateur.

ADOPTE.

Ajournement

Soumissions  
rue Rouette

Camion-incendie  
(Loyer-Matte)

MARGE DE LA RELIURE

Le 22 novembre 1962.

A ce moment-ci de l'assemblée nous constatons l'arrivée du Conseiller Jacques Pichette.



Insp. Mauriac.  
Normandin. J.P.

Vu le départ de la Municipalité de Mons. Fortier ci-devoant nommé inspecteur pour la rue Mauriac, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que Mons. Jean-Paul Normandin soit et est nommé inspecteur pour la rue Mauriac.

ADOPTE.

B. & M. règlement final.

L'approbation finale de l'ingénieur René A. Robert, étant parvenu au secrétariat concernant le contrat de B.&M. Construction Ltée. Tous les documents ont été vérifiés par le secrétaire-trésorier en présence du Maire et du secrétaire-trés-adj, il est en conséquence,

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Qu'un montant de \$4,656.62 comprenant la balance du dépôt garantie et retenue garantie de la firme B. & M. Construction Ltée. soit versé à cette firme et que le dossier de ce contrat tant qu'au paiement soit et est clos.

ADOPTE.

Règ. 63-B.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le règlement No. 63-B soit et est adopté tel rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité avec l'addition suivante: A la suite de l'article 4- il y aura l'article l'article 4-A qui se lit comme suit:

4-A- Tout propriétaire ou constructeur qui croira nécessaire de combler le fossé de la ligne de rue, devra pour ce faire installer, avant le comblement dudit fossé, un tuyau ne devant pas avoir moins de 12" de diamètre.

ADOPTE.

Requête Matton  
Doucet-Duffleuve  
(Egouts)

Une requête des propriétaires des rues Matton Doucet et Duffleuve demandant le service d'égout dans ce secteur est lue aux membres du Conseil. Cette requête porte la signature de 35 propriétaires. Le tout sera remis à l'ingénieur pour étude des possibilités.

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

Règ. 104-A  
Fossé Val-Maurice  
Jardin 3-Riv.  
Nord.

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que le règlement No. 104-A soit et est adopté tel rédigé dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOPTE.

A la suite de l'adoption du règlement No. 104-A une discussion s'engage à savoir qui devra payer le tuyau à être installer dans le fossé en question à la hauteur de l'immeuble de M. Robert Lamy. Après explications de part et d'autre il est convenu que ces travaux font partie intégrante aux travaux décrétés par le règlement en question.



Le 22 novembre 1962

Avant de passer à la lecture du règlement No. 120 Son Honneur le Maire quitte son siège étant intéressé dans ledit règlement. Le Pro-Maire Mons. Jacques Pichette prend donc place au siège présidentiel.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le règlement No. 120 concernant l'entretien du fossé Philippe Bolduc- Jules Montour, côté sud soit et est adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la municipalité.

ADOpte.

Le Maire reprend son siège présidentiel.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que les taxes suivantes soient et sont biffées:

A Walter Dupois:.....	\$151.63	pour prescription.
L.G. Dubé: .....	5.60	chargé par erreur en taxe spéciale.
Hermilde Matton.....	11.13	chargé par erreur.
Renaud Poliquin.....	60.00	chargé en double. (Reçus en main)
Jos. Levasseur.....	7.99	chargé par erreur.
Bruno Gélinas.....	42.85	chargé sur propriété ne pouvant être desservie. (rue St-Laurent)

Et qu'une remise soit faite à Roger Rioux pour perception en trop et ce au montant de \$41.36

ADOpte.

Mons. Roland Beaudoin s'informe où en est rendu la plainte qu'il a faite concernant les éboulis causés par M. Louis St-Pierre & Henri Bourassa. Sur informations de M. Paul Charbonneau inspecteur, il est dit que la voirie provinciale va confectionner un fossé en élargissant le Chemin Ste-Marguerite vers le nord. Le tout doit se faire incessamment d'après M. Charbonneau.

Comme un des deux chemins Ste-Marguerite doit être à la charge de la Municipalité, une difficulté se présente à l'effet que des propriétaires seront chargés pour un chemin qui servira à d'autres qu'à eux. M. le Conseiller Dugré trouve qu'il a injustice quelque part. Sur ce Son Honneur le Maire émet l'opinion que l'entretien des chemins d'hiver devraient être municipalisés.

Le Conseiller Jacques Pichette donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement dans le but de municipaliser l'entretien des chemins d'hiver.

Demande sera faite à la voirie provinciale pour obtenir l'octroi d'entretien de chemin d'hiver pour le chemin neuf de STE-Marguerite.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement:

1- Shawinigan Water & Power: puits 1- du 4 sept au 5 nov.....	\$46.67
2- " " " : puits 2- du 11 oct au 8 nov.....	52.75
3- " " " : puits 3- du 11 oct au 8 nov.....	64.98
4- P.A. Gouin: 2 tubes fluorescent pour table ingénieur.....	2.50
5- Petite caisse Sec-Trés:.....	42.79
6- Gouin Lumber: Bois pour formes égout Lacerte (C. Ricard).....	14.51

Règ. 120  
Fossé Bolduc  
Montour (sud)

Biffage de  
taxes.

B. Gélinas.

Fossé Beaudoin  
Ste-Marguerite

Municipalisa-  
tion chemins  
d'hiver

Avis de motion  
J. Pichette.  
Chemins d'hiver

Demande d'octroi  
pour chemin  
neuf Ste-Margue  
rite

Comptes.

MARGE DE LA RELIURE



- 7- Le Nouvelliste: Soumissions rue Rouette....\$16.25✓
- 8- Pascal Hardware: 6 amp. élec, matériel aqueduc 6.48✓
- 9- Jean M. Paulin: Réclamation déduite à B.&M. 50.00✓
- 10- Antoine Biron: Gazoline pour camion..... 4.50✓
- 11- P.V. Ayotte: papier, colle, buvards, efface 5.78✓
- 12- " " : 1 douz pointes plumes manche de plume masking tape \$ 3.45✓
- 13- Pascal Hardware: 8 amp. élec. par G. Gagnon.(150w)... 3.51✓
- 14- " " : mastique, vitre 2 ampoules élec..... 1.99✓
- 15- " " : matériel pour aqueduc par G. Gagnon. 7.50✓
- 16-P.E. Panneton & Perre Lajoie Inc.: Bond du sec-trés... 10.00✓
- 17- Coopérative Fédérée: Huile bureau d'ingénieur..... 7.43✓
- 18- Lucien Dupont & Fils: 500 comptes en triplicata..... 21.82✓
- 19- Grand'Mère Fondry: Sections de puisards q Val-Mauricie 67.60✓
- 20- ANTOINE Gauthier: 6 bleus rue Rouette..... 2.97✓
- 21- " " : Phptostats par Ingénieur..... 11.60✓
- 22- Imprimerie Lacoursière: 200 RE-2..... 17.24✓
- 23- C.H. Jetté: matériel d'égout Delorimier(C. Ricard)... 727.58✓
- 24- Loranger & Molesworth: 4 long. tuyau galv. 2"..... 50.60✓
- 25- " " : 12 couvercles et cadres regards d'égout Delorimier Ricard 499.20
- 26- " " : 6 couvercles et cadres C. Ricard 249.60
- 27- Produits Ciment St-Maurice: tuyaux Delorimier..... 2588.44✓
- 28- P.H. Marineau: Enveloppes, tablettes, etc..... 27.46✓
- 29- Robichaud Inc.: pose tuyau 30" Alfa-Démontigny..... 540.00✓
- 30- Régional Asphalte: 8 factures, piquets -hommes inst.. 321.70✓
- 31- Robichaud Inc.: estimation finale Alfa moins retenue. 8889.52✓
- 32- J.A.M. Langlois: Travaux génie aqueduc..... 8100.00✓

ADOPTE.

Cours d'eau Lacerte. Offre ou expropriation

PROPOSE par M. Jacques Dugré,  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que Me. Ludovic Laperrière soit et est autorisé à faire l'offre d'une somme de \$2,500.00 à Dame Arthur Lacerte comme droit de passage et d'épandage en vue de la réfection du Cours d'eau Lacerte. Que si Dame Arthur Lacerte refuse l'offre offerte que l'aviseur légal soit et est autorisé à prendre les mesures nécessaires en vue de passer à l'expropriation.

ADOPTE.

Nouveau mode de perception

Le secrétaire-trésorier fait part d'un voyage qu'il a fait à Shawinigan-Sud et à l'imprimerie Lacoursière pour changer le mode de livre de perception. Vu le nombre imposant des différentes taxes qui existent dans notre municipalité le système du cardex n'est pratiquement pas utilisable. Un système va être étudié et soumis aux membres du Conseil.

Dépôts de débris et construction dérogatoire.

M. Bertrand Gilbert, inspecteur de construction fait rapport qu'il a envoyé des avis à 3 propriétaires de dépôts de débris de se conformer au règlement concernant les clotures obligatoires devant entourer ces dépôts, une lettre enregistrée a été envoyée aussi à Mlle. Marguerite Lemerise concernant une construction dérogatoire. Il est donc,

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que le secrétaire-trés-adj, soit et est autorisé à envoyer des mises en demeure accordant un délai de 10 jours à MM. Jos. Dionne, Clément Ricard et Laurent Godon concernant des dépôts de débris et une autre mise en demeure à Mlle. Marguerite Lemerise pour construction dérogatoire.

ADOPTE.

Le 22 novembre 1962  
Le 3 décembre 1962



Sur demande de M. Bertrand Gilbert, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Lauréat Côté,

Que M. B. Gilbert soit et est autorisé à faire faire 4 copies du plan cadastral de Val-Mauricie.

ADOPTE.

Plans de Val-Mauricie.

1 lampe manquant - M. Jacques Dugré, conseiller fait la remarque qu'il manque une lampe sur la rue Bettez, il est

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que demande soit faite à la Compagnie d'électricité Shawinigan de bien vouloir faire l'installation d'une lampe de rue additionnelle à l'extrémité sud de la rue Bettez.

ADOPTE.

Sur ce la séance est levée.

*Jules Montour*  
.....Maire.

*Paul Ricard*  
.....Sec-Trés-Adj.

Le 3 décembre 1962

Assemblée régulière du Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le troisième jour de décembre, 1962 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Hormidas J. Martin, Jacques Pichette, Alfred E. Gagnon, Lauréat Côté, Henri Guilbert et Jacques Dugré.

PROPOSE par M. Alfred E. Martin,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que les procès-verbaux des assemblées des 5, 12 et 22 novembre 1962 soient et sont adoptés tels que lus et rédigés dans le livre des minutes de la municipalité.

ADOPTE.

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les comptes suivants soient adoptés pour paiement:

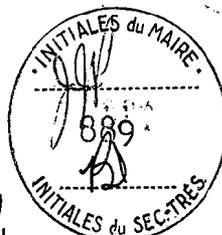
- 1- Clément Brouillette: Bois rue Matton par R. Ebacher.....✓ \$12.00
- 2- François Olsen: Creusage des fossé R. Ebacger Matton.....✓ 17.60
- 3- Armand Bourassa: Travail d'aqueduc.....✓ 234.00
- 4- Armand Bourassa: Travail d'égout.....✓ 99.00
- 5- Armand Bourassa: Travail fossé Bolduc-Montour.....✓ 90.00
- 6- Gaston Bourassa Ltée: Ciment pour Delorimier (C. Ricard).....✓ 107.83
- 7- Loranger & Molesworth: 2 T 10", 2 long. tuyau fonte 10".....✓ 242.11
- 8- " " : 10 long. tuyau fonte 6".....✓ 321.15
- 9- " " : 8 cadres et couvercles en fonte Ricard.....✓ 353.60
- 10- Bureau d'Enregistrement: mutations de novembre (23).....✓ 11.50

MARGE DE LA RELIURE

Procès-verbaux

Comptes.

Le 3 décembre 1962



- 11- Le Nouvelliste: Clichés R. Désaulniers et L. Côté.....\$9.25✓
  - 12- Le Nouvelliste: 3 Clichés.....13.87✓
  - 13- Gaston Bourassa: Ciment Delorimier Ricard 26.14✓
  - 14- Robichaud Inc: Nivelieuse Parent-Julien.. 25.00✓
  - 15- " " : Guay-Joly..... 10.00✓
  - 16- " " : Nivelieuse et pelle Matton 62.50✓
  - 17- " " : Nivelieuse rue Bourassa.....\$ 30.00✓
  - 18- " " : Gravier rue Bourassa..... 82.50✓
  - 19- " " : Sable pour patinoire Démontigny..... 29.40✓
  - 20- " " : Tracteur d-6 rue Julien..... 40.00✓
  - 21- Garage Dufresne: gazoline pour camion..... 5.38✓
  - 22- A. Rocheleau: gazoline pour camion..... 4.48✓
  - 23- Cap Fire Service: Chargement d'extincteur (Bond)..... 3.98✓
  - 24- Roger Houde Ing.P.: Dépenses de voyage Mlt. Voirie... 28.00✓
  - 25- Shawinigan Water & Power: Bld. St-Jean..... 1.02✓
  - 26- " " : Pompe Centre d'Achats..... 31.68✓
  - 27- " " : Pompe Place Pothier..... 2.97✓
  - 28- " " : Bureau ..... 20.34✓
  - 29- " " : Bureau d'ingénieur..... 7.56✓
  - 30- " " : Lampes de rue.....760.91✓
  - 31- Prodymits ciment St-Maurice: tuyaux Delorimier Ricard 2558.90✓
  - 32- Bell Tél: Bureau et contrôles des puits..... 77.35✓
  - 33- " " : Appels d'urgence..... 8.48✓
  - 34- Roland Desaulniers: Dépenses d'automobile..... 13.20✓
  - 35- B. Gilbert: Dépenses d'automobile..... 19.75✓
  - 36- Réal Fleury: Dépenses d'automobile..... 9.00✓
  - 37- L. Laperrière, avocat: Affaire Bourassa, Ed..... 25.00✓
  - 38- Regional Asphalt: intér^ets sur dépôt Terrasse Duvernay 87.50✓
  - 39- " " : Pavage Beaudry-Dominicains.....7824.42✓
  - 40- " " : Pavage Laurentien-Bellefeuille...25970.13✓
  - 41- " " : Confection rues Terrasse Duvern...21544.20✓
  - 42- " " : Pavage rue Bellevue.....16741.55✓
  - 43-Clément Ricard: estimé No. 2.....17266.95✓
- De ce dernier montant il sera déduit la somme de \$8041.59 pour matériaux.

Adopté.

Rapports des officiers.

Suivent les rapports des officiers municipaux.

A la suite du rapport du secrétaire-trésorier, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Chèques N.S.F.

Que le secrétaire-trésorier, Roland Desaulniers, c,g,a, soit et est autorisé à remettre à Me. Ludovic Laperrière, avocat les 2 cas de chèques N.S.F. pour fins de procédures.

ADOPTÉ.

Toujours suivant le rapport du secrétaire-trésorier à l'effet que les assurances de la municipalité ne couvrent pas le bris d'équipement de bureau à l'occasion de vols, il est,

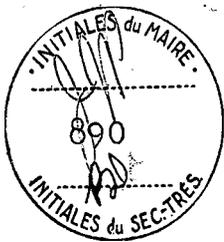
PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que le secrétaire-trésorier, soit et est autorisé à prendre de la firme d'assureurs P.E. Panneton et Pierre Lajoie Inc. une assurance au montant de \$2000.00 pour saccage, bris etc à l'équipement de bureau et ce au nom de la municipalité de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE



A. Gauthier.

Le 3 décembre 1962

Une lettre recommandée ayant été envoyée à M. Armand Gauthier pour construction dérogatoire au règlement et ladite lettre étant revenue au secrétariat avec la mention "NON RECLAMEE" M. le Conseiller Lauréat Côté, demande qu'une autre mise en demeure soit envoyée à ce contribuable.

Dans le rapport de l'ingénieur il fut question de la nouvelle signalisation de l'intersection Ste-Marguerite - Côte Richelieu, et une discussion s'en suit.

Lumière et  
arrêt Rg. S te  
Marguerite.

M. le Conseiller Jacques Dugré émet l'opinion qu'il devrait y avoir une lumière rouge indiquant arrêt sur le Chemin Ste-Marguerite. Le Conseiller Jacques Pichette pour sa part dit qu'il serait favorable à ce qu'il ait une lumière jaune sur Richelieu en plus de la rouge d'arrêt.

Son Honneur le Maire pour sa part dit qu'il faudrait avertir par des panneaux indicateurs placés à 500' de l'intersection pour indiquer à l'avance qu'il y a un arrêt. A la suite de cette remarque du Maire il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que deux panneaux indicateurs soient commandés chez Gravel. Ces panneaux doivent indiquer qu'il y a un arrêt en avant et seront installés à environ 500' de l'intersection Chemin Ste-Marguerite- Côte Richelieu.

ADOPTÉ.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Dugré,

Que demande soit faite à la Voirie Provinciale de bien vouloir installer une lampe rouge indiquant arrêt sur le Chemin Ste-Marguerite à l'intersection de la Côte Richelieu.

ADOPTÉ.

L'ingénieur soumet l'estimé des travaux de confection de l'égout pluvial de Terrasse Duvernay octroyé à la firme L.O. Trottier & Fils

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que l'estimé de \$24,226.61 concernant la confection de l'égout pluvial de Terrasse Duvernay soit et est adopté et que les matériaux payés par la municipalité, *Sont déduits*

ADOPTÉ.

Sur explications de l'ingénieur à l'effet qu'il existe un ventre-de-boeuf d'environ 200' de long sur la rue Rouette actuellement en confection, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Qu'un montant de \$830.00 en paiement comme extra soit consenti à Noé Veillette & Frère qui ont la confection de la Rue Rouette en raison d'un ventre de boeuf qui ne pouvait être prévu lors de la soumission.

ADOPTÉ.

MARGE DE LA RELIURE

Panneaux indi-  
cateurs 500'

Lampe rouge  
Stop.

L.O. Trottier  
Estimé, ing.

Extra Rouette  
\$830.00



Affaire fossé  
Jardin-3-Riv-  
Val-Mauricie.

Dans la question du fossé Jardin Trois-Rivières et Val-Mauricie l'ingénieur soumet le cas de la construction de M. Edmour Buisson qui risque de s'écrouler ou du moins être endommagée si le creusage du fossé s'effectue en ligne droite. L'ingénieur suggère de remplir le fossé et d'y installer un tuyau.

Le Maire émet l'opinion que ces travaux supplémentaires devraient être défrayés la moitié par la Municipalité et la moitié par Mons. Buisson. Une rencontre devra être faite dans ce sens.

Le Conseiller Hormidas J. Martin demande de rencontrer Mons. Buisson et lui demander de payer la moitié du tuyau et l'autre moitié sera absorbée par le règlement du fossé.

M. Le Conseiller Côté pour sa part dit qu'il ne peut admettre ce partage. Que Mons. Buisson pose le tuyau dans le fossé qu'il a observé.

Pour conclure, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que l'ingénieur municipal rencontre Mons. Buisson et de faire rapport au conseil.

ADOPTE.

Fossé Herman  
Lyonnais.

Une chose analogue se présente pour un fossé à la hauteur de l'immeuble de Mons. Herman Lyonnais. L'ingénieur ira rencontrer l'intéressé.

Armand Roy.  
Permis de construction.

Des plaintes à l'effet que Mons. Roy aurait commencer une construction sans s'être muni d'un permis à cet effet M. Le Conseiller Jacques Pichette dit que M. Roy a reçu ses plans ce jour même et que le permis sera pris dès demain.

Aqueduc de 2"

Afin de se mieux prémunir contre l'incendie M. Armand Roy demande que sa nouvelle construction soit desservie par une entrée de 2" de diamètre. Le Maire dit qu'il devra y avoir un compteur d'eau.

Compte de police

A la suite du rapport de la police, il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que les comptes de police, suivants soient et sont acceptés:

Arseneault Lucien: .....	\$19.47√
Désilets L.P.....	49.30√
Lamy Robert.....	25.38√
Proulx G.E. ....	33.25√
Proulx G. E. auto.....	2.50√ -
Servant L.J.....	26.08√
Vadeboncoeur J.L.....	31.90√
Inter-Provincial.....	36.25√

Et que les comptes suivants soient envoyés:

Centre d'Achats:.....	\$197.80
Club Capri.....	23.25
Fédération Libérale....	18.60

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 décembre 1962.



Une lettre venant du Ministère des Richesses Naturelles du Québec s'informant si les instructions de ce ministère ont été remplies concernant la confection d'un égout dans le lit du fleuve à la hauteur du lot P-15.

Informations seront prises à savoir de quoi il s'agit.

Bibliothèque

Le Service des Bibliothèques de la Mauricie Inc. demande de passer un avis de motion dans le but de passer un règlement pour l'établissement d'une bibliothèque municipale dans notre paroisse.

Réponse sera faite que la situation géographique et le manque de locaux manquent dans le moment mais la chose sera mise à l'étude pour l'an prochain.

L'affaire des poteaux de la rue Rouette

L'affaire des poteaux à être déplacés sur la rue Rouette revient sur la table du Conseil par une lettre de la cie. d'électricité Shawinigan disant que seulement 5 poteaux et non 7 appartiennent à cette compagnie; les 2 autres étant la propriété du Bell Téléphone. De plus dans cette lettre la cie. parle d'un coût de \$800.00 dont la moitié devra être absorbée par la municipalité.

M. Le Conseiller Alfred E. Gagnon, dit de répondre que la compagnie devrait les déplacer entièrement à ses frais.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que demande soit faite à la compagnie d'électricité Shawinigan de bien vouloir déplacer les poteaux appartenant à cette cie. qui se trouvent dans l'emprise de la rue Rouette pour les placer dans la ligne de rue et que la Municipalité paiera pour ce faire une somme de \$400.00

ADOPTE.

Egout Ste-Marguerite.

Sur demande de M. Jacques Dugré à l'effet de mettre à l'agenda la question d'étude de la possibilité d'établir un réseau d'égout dans le secteur Ste-Marguerite, la question est abordée et le Conseiller Jacques Dugré donne des explications. Il s'agit que l'ingénieur fasse des plans préliminaires ou sommaires et une estimation du coût de tels travaux et ce dès cet hiver.

Une délégation de contribuables de ce secteur ayant en tête Mons. Auguste Bettezappuie cette demande. Mons. Bettez débute en félicitant Mons. Roland Desaulniers, c.g.a. pour le beau travail qu'il fait en tenant le Conseil au courant des finances. Il félicite aussi Mons. Gilles Gagnon pour son travail magnifique au service des incendies.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,

SECONDE par M. Jacques Pichette,

Que demande soit faite à la compagnie de téléphone Bell du Canada de bien vouloir déplacer un poteau, étant leur propriété qui se trouve sur la rue Delorimier et qui constitue une nuisance pour le pavage de cette rue.

ADOPTE.

Mutations novembre,

PROPOSE par M. Jacques Pichette,

SECONDE par M. Henri Guilbert,

Que les mutations de novembre 1962 soient et sont acceptées telles que produites par le bureau d'enregistrement pour inscription au rôle d'évaluation.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 décembre 1962

Avis de motion  
règ. 123

Le Conseiller Henri Guilbert, donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine session un règlement portant le no. 123 concernant un excédent de \$3895. 21 au règlement no. 104 compris dans l'entreprise No. Qué. 1496



Changement de nom.

CONDIDERANT le grand développement de notre municipalité il est temps d'enlever le mot Paroisse de notre Toponyme;

CONSIDERANT qu'à la demande des autorités municipales La Chambre de Commerce de la Paroisse des Trois-Rivières, dans un mémoire à suggéré le nom de "Trois-Rivières Ouest";

CONSIDERANT que pour avoir l'opinion de la population le Conseil municipal a décrété une consultation populaire genre référendum et qu'à cette fin le nom "Val-Mauricie" serait le deuxième nom sur le bulletin de votation;

CONSIDERANT que ledit référendum a été tenu les 27 et 28 novembre 1962 et que sur 731 propriétaires résidents 467 se sont présentés au bureau de votation, soit 64%;

CONSIDERANT que le résultat de la consultation populaire fut le suivant; en faveur de "Trois-Rivières Ouest" 331; en faveur de "Val-Mauricie" 135; un seul bulletin fut rejeté, laissant une majorité de 196 voix en faveur de "Trois-Rivières Ouest";

POUR CES MOTIFS, il est

PROPOSE par M. Hormidas J. Martin,

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon,

Que demande soit faite au lieutenant gouverneur en Conseil de changer le nom de "Paroisse des Trois-Rivières" pour celui de "Trois-Rivières Ouest" dès que les formalités prescrites par l'article 48 du Code Municipal auront été remplies.

ADOpte.

Fossés route 2  
à combler.

Le Conseiller Henri Guilbert aborde le sujet des fossés du côté nord de la route 2 (rue Notre-Dame) mais comme il se fait tard le tout est reporté à la prochaine assemblée.

Acompte R. Ricard  
pour paiement  
taxes.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Qu'un acompte au montant de \$1025.65 soit et est accordé à Clément Ricard en vertu du règlement No. 100.

ADOpte.

Prolongement  
aqueduc rue  
Frontenac 100'

A la suite de plainte à l'effet que l'eau est souillée sur la rue Frontenac, il est

PROPOSE par M. Lauréat Côté,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

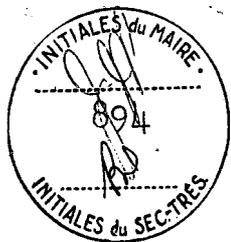
Que l'ingénieur soit et est autorisé à faire ou faire faire un prolongement d'aqueduc de 2" de diamètre sur 100' de long sur la rue Frontenac afin de faciliter le nettoyage de la ligne d'eau.

ADOpte.

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon,  
SECONDE par M. Hormidas J. Martin.

MARGE DE LA RELIURE

Le 3 décembre 1962



Que l'assemblée soit et est ajournée au 10 décembre 1962 à 8 heures p.m.

ADOPTÉ.

*J. Pichette*.....*Res.* Maire

*R. Descaulniers*..... Sec-Trés.

Le 10 décembre, 1962

Assemblée d'ajournement du Conseil Municipal de la Paroisse des Trois-Rivieres tenue le 10 Décembre, 1962 à 8 heures P.M. sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour. Etaient aussi présents Messieurs les Conseillers: Lauréat Côté, Hormidas J. Martin, Jacques Dugré, Alfred E. Gagnon, Jacques Pichette et Henri Guilbert.

Pour faire suite à un récent meeting où une décision en ce sens avait été prise, il est

Répartition des tâches.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin

Que les répartitions des tâches telles qu'inscrites aux pages 851-A, 851-B et 851-C dans le livre des minutes de la Municipalité soient et sont rescindées à toutes fins pratique.

ADOPTÉ.

Fossés, rue Notre-Dame Coté Nord

Le conseiller M. Henri Guilbert apporte la question des fossés le long de la rue Notre-Dame coté Nord face au développement domiciliaire. M. Guilbert explique que sa demande est dans le but d'activer la circulation sur cette rue et d'empêcher les accidents toujours regrettables. Le conseiller Alfred E. Gagnon pour sa part apporte la possibilité de placer un tuyau dans le fossé afin de créer une voie d'évitement.

Après ces pourparlers, l'ingénieur, M. Roger Houde dit en connaissance de cause que le Gouvernement est complètement opposé au remplissage des fossés; la dessus, le Conseiller Henri Guilbert demande à M. Roger Houde de voir l'ingénieur divisionnaire afin de lui exposer l'affaire de ces fossés.

Inspecteur pour règlement No. 117

Comme il n'y a aucun Inspecteur pour faire respecter le règlement No. 117 concernant le stationnement en hiver, il est

PROPOSE par M. Jacques Dugré

SECONDE par M. Jacques Pichette

Que M. Paul Charbonneau soit et est nommé Inspecteur pour le règlement No. 117.

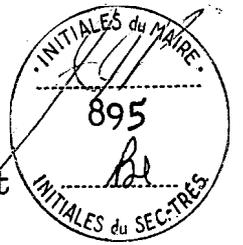
ADOPTÉ

Article pour règlement 117.

Les membres du Conseil demandent aux journalistes si il y aurait possibilités de composer un article afin d'aviser la population de l'existence du règlement concernant les voitures automobiles en hiver.

MARGE DE LA RELIURE

. Le 10 décembre 1962



Inspecteur pour  
règlement No. 116

Que M. Paul Charbonneau ayant beaucoup à circuler sur les chemins du secteur Ste-Marguerite s'est offert au Secrétariat pour remplir la charge d'Inspecteur du règlement No. 116 concernant le transport des rebus, il est donc,

PROPOSE par M. Jacques Dugré

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon

Que M. Paul Charbonneau soit et est nommé Inspecteur pour le règlement No. 116 concernant le transport des rebus.

ADOPTE

Nomination -  
Ministre des  
Affaires Municipales.

Pour faire suite à la récente nomination de l'Honorable Pierre Laporte comme Ministre des Affaires Municipales, il est

PROPOSE par M. Henri Guilbert

SECONDE par M. Jacques Dugré

Que des félicitations soient envoyées à l'Honorable Pierre Laporte à l'occasion de sa nomination comme Ministre des Affaires Municipales, et ce, pour et au nom du Conseil Municipal et de tous les contribuables de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

ADOPTE.

A la suite d'une demande du Chef des Pompiers, il est

Achat de boyau  
par l'Ingénieur

PROPOSE par M. Jacques Pichette

SECONDE par M. Lauréat Coté

Que l'Ingénieur Municipal soit et est autorisé à acheter 1,000 pieds de boyau de 1-1/2" de diamètre et 1,000 pieds de 2-1/2" de diamètre de la première qualité. Ces boyaux serviront pour le service des Incendies.

ADOPTE.

Chaine de rue  
sur Frontenac

Un contribuable M. Vincent se construisant une résidence sur la rue Frontenac s'est informé auprès du Secrétariat à savoir si la chaine de rue vis à vis son entrée de garage peut être brisée et abaissée et à qui la charge, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon

Que les chaines de rue devant être brisées et abaissées le soient par la Municipalité et à la charge du contribuable qui en fait la demande.

ADOPTE.

Steno- Dactylo  
à temps partiel

A la suite d'une demande du Secrétaire Trésorier, M. Roland Desaulniers, C.G.A. il est

PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon

SECONDE par M. Henri Guilbert

Que le Secrétaire Trésorier soit et est autorisé à engager une steno-dactylo à temps partiel lorsque le besoin s'en fera sentir.

ADOPTE.



Le Conseiller Lauréat Coté demande si il n'y aurait pas possibilité que le contracteur qui a l'entretien des chemins d'hiver de faire la liaison des rues Frontenac, et Louis Riel et les terrains appartenant au Jardin des Trois-Rivieres Inc, comme il n'y a aucune objection à cet item et qu'il n'y a aucune surcharge attribuée au Contracteur la chose est soumise à M. Charbonneau qui est présent et qui accepte cette condition.

Entretien  
chemins d'hiver  
Rues Frontenac  
Louis Riel  
Jardin des  
Trois-Rivières

Règlement No. 121  
Assemblée le 17 déc. 1962

PROPOSE par M. Jacques Pichette  
SECONDE par M. Henri Guilbert

Que le règlement No. 121 concernant la municipalisation de l'entretien des chemins d'hiver soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, et qu'une assemblée des électeurs concernant le susdit règlement soit et est convoquée pour lundi le 17 décembre 1962 à 8 heures P.M.

ADOPTE.

Règlement No. 122 - communication d'égout

PROPOSE par M. Jacques Dugré  
SECONDE par M. Lauréat Coté

Que le règlement No. 122 décrétant l'obligation d'avoir une communication d'égout minimum de 6" de diamètre soit et est adopté tel que lu et rédigé dans le livre des règlements de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

Comme le Poste à incendie est appelé à déménager incessamment dans le nouvel immeuble de Armand Roy & Fils Limitée, il est

Remisage du camion à incendie.

PROPOSE par M. Jacques Pichette  
SECONDE par M. Alfred E. Gagnon

Qu'un avis écrit soit donné à Matte Automobile Limitée à l'effet que nous cesserons de nous servir de son local pour remisier le camion à incendie, et ce à compter du premier Février 1963.

ADOPTE.

L'affaire B&M Construction.

L'affaire B&M Construction rebondit une fois de plus, des représentants de cette Compagnie sont allés rencontrer Maître Ludovic Laperrière pour l'aviser qu'ils trouveraient des arguments nouveaux en vertu de la cause No. 3 d'un contrat qui selon eux leur permettraient de récolter des extras de \$44,265.53. Monsieur le Conseiller Henri Guilbert voudrait que la Compagnie négocie avec le Conseil et non directement avec notre Aviseur Légal.

PROPOSE par M. Jacques Dugré  
SECONDE par M. Jacques Pichette

Qu'il soit répondu à l'aviseur légal Maître Ludovic Laperrière, Avocat que la position de la Municipalité concernant l'affaire des extras de B&M Construction est de s'en tenir à l'offre régulière déjà faite et d'attendre les développements futur.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE



Sacs de Calcium

Suivant un rapport de M. Roger Houde, Ingénieur Municipal, et à la demande du Conseiller M. Jacques Pichette à savoir si il y aurait possibilité d'obtenir du calcium pour les cotes glissante en hiver, il est

PROPOSE par M. Jacques Pichette

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon

Que l'ingénieur Municipal, M. Roger Houde soit et est autorisé à faire l'achat de 25 sacs de calcium pour fins d'entretien des cotes et de rues.

ADOPTE.

Nous constatons à cet instant de l'assemblée le départ du conseiller M. Henri Guilbert.

Toujours concernant l'affaire du calcium, l'ingénieur Municipal Roger Houde va communiquer avec l'ingénieur divisionnaire de la voirie pour obtenir du calcium pour les routes.

Lumière rouge  
"Arrêt" Cote  
Richelieu

L'affaire de la cote Richelieu et le changement des indications d'arrêt à cet intersection revient à la table du Conseil, il est

PROPOSE par M. Jacques Dugré

SECONDE par M. Jacques Pichette

Que M. Roger Houde, Ingénieur Municipal soit et est autorisé à acheter une lumière rouge indiquant "Arrêt" pour être installée à l'intersection cote Richelieu chemin Ste- Marguerite et cela, à un coût ne devant pas dépasser \$50.00.

ADOPTE.

Il est

Comptes payables.

PROPOSE par M. Jacques Pichette

SECONDE par M. Alfred E. Gagnon

Que les comptes suivants soient et sont acceptés pour paiement, savoir:

- 1- Regional Asphalt: remise des dépôts garantie:
  - Beaudry-Dominicains.....\$ 700.00✓
  - Laurentien-Bellefeuille.....2100.00✓
  - Bellevue.....1200.00✓
- 2- Laperrière, avocat: affaire Lacerte (Cours d'eau).... 45.00✓
- 3- Ratifié paiement au Protonotaire pour cause Bourassa4021.84✓
- 4- Metropolitan Life: prime ass. groupe déc. 1962..... 64.00✓
- 5- Ministre des Finances : déduction nov. 62....aqueduc... 9.80✓
- 6- Receveur général du Canada déduction nov. 62..... 49.45✓
- 7- Receveur général du Canada : ass. chômage aqueduc... 53.72✓
- 8- Ministre des Finances: déductions nov. 62 général.... 40.05✓
- 9- Liste de comptes à être ratifier: Banque Prov.....10921.25✓
  - " " ..... 6560.00✓
  - " " ..... 371.25✓
- 10- Clément Ricard: vidanges..... 892.00✓
- 11- Salaires de nov.: Maurice Chabot..... 212.63✓
  - Raoul Bélanger..... 216.00✓
  - Alphonse Roch..... 210.60✓
  - Willes Gagnon..... 331.00✓

Le 10 décembre 1962.



Eddy Dugré.....212.63↓

- 12- Matte Automobile: loyer camion incendies décembre..... ↓ 50.00
- 13- G. Martineau : réparation de machine à écrire..... ↓ 13.33
- 14- Pascal Hardware: par Gilles Gagnon..... ↓ 4.21
- 15- Hugues Owens Co: 3 douz. crayons (couleur) d 'ouvrier.... ↓ 29.88
- 16- Loranger & Molesworth : Matériel d 'aqueduc par G. Gagnon ↓ 384.55
- 17- " " 45 coudes béton Delorimier C.Ricard ↓ 126.36
- 18- " " matériel aqueduc par G.Gagnon..... ↓ 184.45
- 19- Brunning Co: matériel pour l'ingénieur..... ↓ 19.97
- 20- C.H. Jetté: puisards (Ricard???)..... ↓ 344.50
- 21- Regional Asphalt: travail à Val Mauricie, réparation asp. ↓ 181.00
- 22- Le Nouvelliste: annonce pour référendum et role d'év..... ↓ 68.00
- 23- Gouin Lumber: 6 2" x 8" x 12' - 8 4" x 4" x 10' par G.G.... ↓ 24.26
- 24 -Landry & Frère: Gazoline pour camion incendie..... ↓ 3.20
- 25- Produits Ciment St.Maurice: Tuyaux Delorimier (C.Ricard) ↓ 390.62
- 26- Noe Veillette & Frère: Gravier de Sienne-Dominicains par  
L. Jutras..... ↓ 13.38
- 27- Lucien Dupont: 1000 bulletins référendum..... ↓ 15.76
- 28- Lucien Dupont :Vieux compte 25 juillet vérifié non-payé.... ↓ 4.97
- 29- Grand'Mère Foundry: 1 puisard pour Dominicains- Royal..... ↓ 85.28
- 30- Ermand Bourassa: Erreur sur dernier compte..... ↓ 27.00
- 31- Shawinigan Water & Power: Pompé Place Pothier 26 oct.  
23 nov..... ↓ 46.53
- 32- Regional Asphalt: machinerie pas incluse au contrat Duvernay  
et R Houde..... ↓ 44.00
- 33- " " : Piquets pour l'ingénieur..... ↓ 18.00
- 34- Launier Ltée: 1 recharge d'extincteur..... ↓ 4.68
- 35- Launier Ltée: 3 recharges d'extincteur, 4 vitres simples... ↓ 5.95
- 36- Suivra le rapport et salaire service des incendies..... ↓ 1.00
- 37- Maurice Matteau: concierge, assemblées 5-12-22 nov. 3-10 dec ↓ 25.00
- 38- Receveur Général: Déductions nov. 62..... ↓ 199.70
- 39- Regional Asphalt: dalots rue Demontigny..... ↓ 1025.00
- 40- " " : Ajustement puisards Demontigny..... ↓ 345.50
- 41- " " : Pavage entrées rue Notre-Dame (89)..... ↓ 318.08

ADOPTE.

Camion Incendies - Fete Pere Noël

A la suite de la compilation des comptes M. le conseiller Alfred E. Gagnon s 'informe à savoir qui a donné l'approbation nécessaire pour permettre au camion incendies de se rendre au Centre D'Achats à la Fête du Pere Noel. Le Maire donne les explications suivantes: disant que c'est lui qui a donné l'approbation et que la même protection existait car un préposé au téléphone devait rester en fonction chez Launier et un autre au Centre D'Achats, de plus, le Maire ajoute que les Pompiers étant toujours sur le camion, le service aurait été encore plus rapide pour une sortie commandée. Pour sa part M. Coté dit qu'il aurait certainement été difficile pour le camion de sortir du Centre D'Achats à cause de l'embouteillage qui existait à cet endroit ce jour-là.

Annnonce sur journal re: stationnement en hiver.

Pour faire suite au règlement du stationnement en hiver, il est PROPOSE par M. Alfred E. Gagnon  
SECONDE par M. Hormisdas J. Martin

Que le Secrétaire Trésorier soit et est autorisé à faire paraître un avis dans le journal "Le Nouvelliste" en page 2 sur deux(2) colonnes afin d'aviser les contribuables des modalités concernant le règlement No. 117.

ADOPTE.

MARGE DE LA RELIURE



Cet avenant fait partie intégrante de la page 898 du livre des minutes de la Paroisse des Trois-Rivières et fait corps avec la résolution adoptant les comptes.

Service des incendies:  
Raymond Ricard:..... 2.50 ↓  
Claude Launier..... 35.50 ↓  
Emilien Launier..... 19.50 ↓  
Raymond Normandin..... 5.50 ↓  
Yvon Landry..... 6.50 ↓  
Hermann Lyonnais..... 9.50 ↓  
Alphida Trempe..... 10.00 ↓  
Yvon Massicotte..... 4.50 ↓  
Robert Boucher..... 5.50 ↓  
Clément Launier..... 2.00 ↓  
Antoine Biron..... 3.50 ↓  
Paul Turbide..... 3.50 ↓  
Louis J. Servant..... 3.62 ↓  
Léo Paul Désilets..... 2.18 ↓

\_\_\_\_\_ Maire.

*Roland Desaulniers* Sec-Trés.



Le 10 décembre 1962.

M. Jos Rivard  
fossés et égout  
Val Mauricie.

Un contribuable, M. Jos Rivard vient parler des fossés du Jardin des Trois-Rivieres, Radisson Construction, le tout est en marche, et à une question de M. Rivard à l'effet de savoir s'il pouvait utiliser un tuyau longeant son immeuble, réponse lui est faite qu'une entente entre les particuliers intéressés est nécessaire et le coût payé à part égale par les partis intéressés.



Ensuite, il est question de l'égout de Val Mauricie, le maire met le contribuable Rivard au courant que la Municipalité a fait à cet effet tout son possible pour régler l'achat de l'égout de Radisson, mais que du côté du Syndic il y a des retards qui s'expliquent assez mal; sur un autre angle la question se pose pour les membres du Conseil de ne pas acheter une chose qu'il faudra refaire à neuf, et pour protéger les contribuables dans ce sens, M. Roger Houde, Ingénieur municipal va faire un expertise de l'égout particulièrement la partie située au sud de la rue Notre-Dame.

Sur ce la séance est levée.

*J. Pichette* ..... Maire  
*R. Descaulier* ..... Sec.-Trésorier.

Le 17 décembre 1962

Assemblée des électeurs propriétaires de la Municipalité convoquée aux fins d'approbation du règlement No. 121 concernant la municipalisation de l'entretien des chemins d'hiver.

L'assemblée est présidée par Son Honneur le Maire Jules Montour, Réal Fleury agissant comme secrétaire de l'assemblée.

L'assemblée débuta par la lecture de l'avis de motion, de l'avis public et de convocation, du règlement No. 121.

Comme il appert à l'avis de convocation cette assemblée est convoquée pour 8 hres. p.m.

En aucun temps entre 8 hres. et 9 hres. p.m. aucun électeur propriétaire ne s'est présenté pour demander la tenue d'un référendum.

A 9 hres. p.m. le président, en l'occurrence Son Honneur le Maire Jules Montour, déclara le règlement No. 121 adopté par les électeurs.

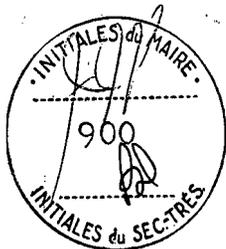
\_\_\_\_\_  
*J. Pichette* ..... Président.  
*R. Descaulier* ..... Secrétaire.

Le 21 décembre 1962

Assemblée spéciale du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivieres tenue le 21 ième jour de décembre à l'heure et au lieu ordinaires des sessions du Conseil sous la Présidence de Monsieur Jacques Pichette, Pro-Maire et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Hormidas J. Martin, Jacques Dugré et Henri Guilbert.

MARGE DE LA RELIURE

Le 21 décembre 1962



La présente assemblée spéciale à pour but la prise en considération des sujets suivants, tel qu'il appert à l'avis de convocation:

- 1- Résolution pour déclarer fêtes civiques le 26 décembre 1962 et le 2 janvier 1963.
- 2- Voeux de bonnes fêtes par le Maire à la T.V.

PROPOSE par M. Henri Guilbert,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le 26 décembre 1962 et le 2 janvier 1963 soient et sont décrétés jours de fêtes civiques.

ADOPTÉ.

Le secrétaire-trésorier, Roland Desaulniers, c.g.a. fait part aux membres du Conseil d'une communication qu'il a eu du Maire au sujet de la possibilité d'offrir les voeux de la saison au moyen de la télévision. Il s'agit de deux messages éclairs lu par un annonceur et ce au coût de \$35.00.

Les membres du Conseil présents émettent tous l'opinion que si le Maire n'y est pas en personne ils ne sont pas intéressés à cette dépenses.

PROPOSE par M. Jacques Dugré,

SECONDE par M. Hormidas J. Martin,

Que le maire soit et est autorisé à présenter les voeux de la nouvelle année à la télévision à la condition que Son Honneur le Maire le fasse en personne et ce au coût de \$35.00.

A DOPTÉ.

Comme tous le membres du Conseil ne sont pas présent et que l'agenda de l'avis de convocation est épuisé, la séance es t levée.

*J. Pichette*.....Pro-Maire.  
*R. Desaulniers*.....Sec-Trés.

Le 3 janvier 1963

Assemblée spéciale du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le troisième jour de janvier, 1963 sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour et à laquelle session étaient présents MM. les Conseillers Lauréat Côté, Jacques Pichette, Jacques Dugré, Henri Guilbert, Hormidas J. Martin et Alfred E. Gagnon.

Cette assemblée spéciale est convoquée d'urgence par M. Roland Desaulniers à la demande expresse de Son Honneur le Maire Jules Montour dans le but de mettre de l'ordre dans l'entretien des chemins d'hiver.

Comme tous les membres du Conseil sont présents, la convocation verbale rencontre les prescriptions de l'article 119-A du Code Municipal. Son Honneur le Maire en profite pour offrir à toute la population des voeux de bonne et heureuse année et de réalisations heureuses pour; toute la municipalité; il en profite aussi pour renouveler ses voeux à l'égard des membres du Conseil ainsi qu'aux employés municipaux. M. Roger Houde, ingénieur municipal, à la demande de Son Honneur le Maire, a fait l'inspection de toutes les rues de la municipalité et en fait un rapport détaillé.

Il ressort du rapport de l'ingénieur que les rues sont toutes dans un état déplorable et que les secteurs les plus affectés sont Val-

Fêtes civiques  
26 déc. 2 jan.

Voeux du Maire  
à la T.V.

Affaire de l'entretien des  
chemins d'hiver

MARGE DE LA RELIURE